

2017

Rapport sur le développement durable en Afrique

Suivi des progrès accomplis dans la
mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des
objectifs de développement durable



Commandes

Pour commander des exemplaires du Rapport sur le développement durable en Afrique :
Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de
développement durable, veuillez contacter :

Section des publications

Commission économique pour l'Afrique

Avenue Menelik II

B.P. 3001

Addis-Abeba (Éthiopie)

Tél. : +251-11- 544-9900

Télécopie : +251-11-551-4416

Adresse électronique : ecainfo@uneca.org

Web : www.uneca.org

© 2017 Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement
et Programme des Nations Unies pour le développement
Addis-Abeba (Éthiopie)

Tous droits réservés

Premier tirage : septembre 2017

eISBN : 978-92-1-362744-0

Conception de la couverture, mise en page et infographies : Karen Knols, Carolina
Rodriguez et Tessa Schlechtriem

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission
demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire
de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent
n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique, de l'Union africaine, de la Banque
africaine de développement et du Programme des Nations Unies pour le développement, aucune
prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités,
ni quant au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant à leur système économique ou leur stade de
développement. Les désignations « développé », « industrialisé » et « en développement » n'ont qu'une
fin statistique et ne constituent pas une appréciation du stade de développement atteint par tel pays
ou telle région.

Impression : Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, Addis-Abeba, certifié ISO
14001:2004.

Imprimé sur du papier sans chlore

Table des matières

LISTES DES ENCADRÉS, FIGURES & TABLEAUX	v
AVANT-PROPOS	viii
REMERCIEMENTS	x
CHAPITRE I INTRODUCTION : PORTÉE, MÉTHODOLOGIE ET STATISTIQUES EN AFRIQUE	1
1.1 Portée et méthodologie	2
1.2 À propos de ce rapport	2
1.3 La statistique en Afrique : principaux problèmes	3
1.3.1 Vue d'ensemble des problèmes liés aux données en Afrique	3
1.3.2 État des données et de la statistique en Afrique	4
1.4 Statistiques permettant de rendre compte de l'avancée de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063	8
1.4.1 Indicateurs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : la contribution de l'Afrique	8
1.4.2 Disponibilité des données et possibilités de rendre compte de l'Agenda 2063 et du Programme 2030	8
1.4.3 La contribution de l'Afrique à la base de données mondiale sur les objectifs de développement durable en Afrique	10
1.4.4 Un plaidoyer pour l'action	10
1.5 Conclusion	13
CHAPITRE 2 OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 1 : ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE	15
2.1 Introduction	16
2.2 Cibles et cohérence de l'objectif 1 avec l'Agenda 2063	16
2.3 Progrès vers la réduction de la pauvreté	18
2.4 Conclusion	28
CHAPITRE 3 OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2 : FAIM « ZÉRO »	29
3.1 Introduction	30
3.2 Cibles et cohérence de l'objectif 2 avec l'Agenda 2063	30
3.3 Progrès et tendances concernant les cibles	33
3.4 Conclusion	45

CHAPITRE 4 OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 3 :	
BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	47
4.1 Introduction	48
4.2 Cibles et cohérence avec l'Agenda 2063	48
4.3 Situation actuelle de l'Afrique et avancées	51
4.4 Conclusion	65
CHAPITRE 5 OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 5 :	
ÉGALITÉ DES SEXES	67
5.1 Introduction	68
5.2 Cibles et cohérence avec l'Agenda 2063	68
5.3 Les synergies entre le Programme 2030, l'Agenda 2063 et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing	71
5.4 Situation actuelle et avancées	71
5.5 Conclusion	81
CHAPITRE 6 OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 9 :	
INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	83
6.1 Introduction	84
6.2 Cibles et cohérence avec l'Agenda 2063	84
6.3 Disponibilité des données, situation actuelle en Afrique et avancées	87
6.4 Conclusion	97
CHAPITRE 7 OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 14 :	
VIE AQUATIQUE	99
7.1 Introduction	100
7.2 Cibles et cohérence avec l'Agenda 2063	102
7.3 Disponibilité des données, situation actuelle en Afrique et réalisés	104
7.4 Implications pour les petits États insulaires en développement	106
7.5 Conclusion	108
CHAPITRE 8 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	109
8.1 Conclusion	110
8.2 Recommandations	111
RÉFÉRENCES	115

Listes des encadrés, figures & tableaux

Encadrés

Encadré 2.1	Pauvreté mondiale : vue d'ensemble	18
Encadré 3.1	Faim dans le monde : vue d'ensemble récente	33
Encadré 3.2	El Niño menace la sécurité alimentaire en Afrique	34
Encadré 4.1	État sanitaire mondial : vue d'ensemble récente	50
Encadré 6.1	Faits essentiels dans l'industrie, l'innovation et l'infrastructure dans le monde	88
Encadré 6.2	Promotion des énergies renouvelables au Maroc	93
Encadré 7.1	Faits importants à propos de la vie aquatique pour l'Afrique	103
Encadré 7.2	Questions environnementales pesant sur les petits États insulaires en développement : leçons tirées de l'expérience des Seychelles	107

Figures

Figure 1.1	Étapes importantes du développement de la statistique en Afrique	5
Figure 2.1	Évolution de la croissance du PIB à l'échelle infrarégionale et croissance annuelle du PIB par région, 2010-2015	19
Figure 2.2	Taux de croissance du PIB, 2005-2015	20
Figure 2.3	Proportion d'individus vivant avec moins de 1,90 dollar par jour, 2002 -2013	21
Figure 2.4	évolution des taux de pauvreté,-2002-2012	22
Figure 2.5	Proportion de la population active vivant avec moins de 1,90 dollar par jour	23
Figure 2.6	Les emplois précaires par région	24
Figure 2.7	Proportion de la population active vivant en dessous du seuil de pauvreté, répartie par âge	24
Figure 2.8	Répartition des travailleurs pauvres par région et par sexe	25
Figure 2.9	Proportion de la population active vivant en dessous du seuil de pauvreté, répartie par sexe	26
Figure 2.10	Proportion de chômeurs percevant des allocations de chômage	27
Figure 2.11	Couverture du programme pour l'assistance sociale, l'assurance sociale et le marché du travail, 2000-2014	28
Figure 3.1	Prévalence estimée de l'insécurité alimentaire modérée aggravée chez la population adulte	36
Figure 3.2	Enfants de moins de cinq ans dont l'indice poids/taille est inférieur à -2 écarts-types, 2014	38
Figure 3.3	Pourcentage de terres agricoles irriguées par rapport à la surface agricole totale	40
Figure 3.4	Part des dépenses publiques annuelles dévolues à l'agriculture	42
Figure 4.1	Taux de mortalité maternelle par pays en 2013 et 2015	53
Figure 4.2	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié par région	54

Figure 4.3	Proportion de naissances prises en charge par du personnel accouchant compétent dans les pays d'Afrique	55
Figure 4.4	Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans par région	56
Figure 4.5	Taux de mortalité des moins de cinq ans en 2013 et 2015 par pays	57
Figure 4.6	Taux de mortalité néonatale par pays	58
Figure 4.7	Taux de mortalité néonatale par pays	59
Figure 4.8	Taux estimé d'incidence du VIH, par sexe, 2015	60
Figure 4.9	Taux de mortalité liée à des accidents de la route	63
Figure 4.10	Femmes mariées ou en couple en âge de procréer (15 à 49 ans) dont les besoins en méthodes modernes de planification familiale sont satisfaits, par région	63
Figure 4.11	Taux de natalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans par région, 2000 et 2015	64
Figure 5.1	Les synergies entre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et le Programme 2030 et l'Agenda 2063	72
Figure 5.2	Adoption de lois en faveur de l'égalité des sexes par les pays africains (hors Afrique du Nord) en se basant sur les notes de leurs indices juridiques	73
Figure 5.3	Femmes victimes de violences physiques ou sexuelles dans les pays sélectionnés	74
Figure 5.4	Proportion de femmes entre 20 et 24 ans, mariées à l'âge de 18 ans	75
Figure 5.5	Mariage précoce en Afrique	76
Figure 5.6	Proportion de filles entre 15 et 19 ans ayant subi une mutilation génitale/l'excision	77
Figure 5.7	Proportion de femmes dans les parlements nationaux, 2016	78
Figure 5.8	Proportion de personnes détenant un compte dans une institution financière en Afrique (hors Afrique du Nord)	80
Figure 5.9	Possession d'un compte de téléphonie mobile en Afrique (hors Afrique du Nord)	81
Figure 6.1	Transports aériens, passagers transportés	89
Figure 6.2	Transport aérien de marchandises, fret	89
Figure 6.3	Donateurs contribuant au financement de l'infrastructure de l'Afrique, 2008-2010	94
Figure 7.1	Couverture des zones protégées par rapport aux zones marines, par région (2014)	105
Figure 7.2	Couverture des zones protégées, 2016	106

Tableaux

Tableau 1.1	Accessibilité des données relatives aux objectifs de développement durable dans les pays africains	9
Tableau 1.2	Origines des données des indicateurs des objectifs de développement durable en Afrique	10
Tableau 2.1	Cohérence de l'Objectif de développement durable 1 du Programme 2030 avec celui de l'Agenda 2063	16
Tableau 3.1	Cohérence de l'objectif de développement durable 2 du Programme 2030 avec celui de l'Agenda 2063	31

Tableau 3.2	Prévalence mondiale de la sous-alimentation par région (EN POURCENTAGES)	.35
Tableau 3.3	Enfants de moins de cinq ans dont l'indice taille/âge est inférieur à -2, par région (EN POURCENTAGES)	.37
Tableau 3.4	Valeur ajoutée agricole par travailleur (EN DOLLARS AMÉRICAINS CONSTANTS DE 2010)	.39
Tableau 3.5	Risque de disparition des espèces locales, par région (EN POURCENTAGES)	.41
Tableau 3.6	Indice d'orientation agricole des dépenses publiques*	.42
Tableau 3.7	Dépenses publiques totales pour l'agriculture (EN MILLIARDS DE DOLLARS US CONSTANTS DE 2014)	.43
Tableau 3.8	Estimation du soutien aux producteurs (EN MILLIARDS DE DOLLARS US)	.44
Tableau 3.9	Subventions aux exportations agricoles (EN MILLIARDS DE DOLLARS)	.44
Tableau 4.1	Cohérence de l'objectif de développement durable 3 du Programme 2030 avec celui de l'Agenda 2063	.49
Tableau 4.2	Taux de mortalité maternelle par région (DÉCÈS POUR 100 000 NAISSANCES VIVANTES)	.51
Tableau 4.3	Taux estimé d'incidence du VIH par région (NOMBRE DE NOUVELLES INFECTIONS À VIH POUR 1 000 PERSONNES SÉRONÉGATIVES)	.61
Tableau 4.4	Consommation d'alcool par région (EN LITRES D'ALCOOL PUR PAR HABITANT)	.62
Tableau 5.1	Cohérence de l'objectif de développement durable 5 du Programme 2030 avec les objectifs de l'Agenda 2063	.69
Tableau 6.1	Cohérence de l'objectif de développement durable 9 (ODD 9) du Programme 2030 avec celui de l'Agenda 2063	.85
Tableau 6.2	Valeur ajoutée manufacturière par habitant (DOLLARS AMÉRICAINS CONSTANTS DE 2010)	.91
Tableau 6.3	Emploi dans l'industrie manufacturière en proportion de l'emploi total (EN POURCENTAGES)	.91
Tableau 7.1	Cohérence de l'objectif de développement durable 14 du Programme 2030 avec celui de l'Agenda 2063	.100
Tableau 7.2	Indicateurs de l'objectif de développement durable 14 par niveau de disponibilité des données et définition méthodologique	.104

Avant-propos

Le rapport 2017 sur l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 évalue la transposition dans le droit du continent des deux cadres de développement adoptés respectivement en 2013 et 2015, et la mise en œuvre de ces derniers. Il concorde avec le thème du Forum Politique de haut niveau 2017 pour le développement durable intitulé « Éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation » et se concentre sur six objectifs de développement durable : l'objectif 1 – Pas de pauvreté, l'objectif 2 – Faim « zéro », l'objectif 3 – Bonne santé et bien-être, l'objectif 5 – Égalité entre les sexes, l'objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructure, et l'objectif 14 – Vie aquatique.

Ce rapport propose une base de référence indispensable au suivi continu des performances réalisées. Cependant, la portée et l'étendue de l'analyse présentée dans ce rapport dépendent des données disponibles, et celles-ci sont limitées, en particulier les données fournies par les indicateurs servant à mesurer la viabilité environnementale et les progrès réalisés en matière de gouvernance démocratique et électorale, de droits de l'homme et d'état de droit.

Sur les dix indicateurs des objectifs de développement durable, six ne peuvent être suivis en Afrique du fait d'un manque important de données. Dans la mesure où les données sont essentielles à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 est subordonnée au renforcement des systèmes statistiques en Afrique. Les données ventilées par âge, sexe, niveau de revenus et situation géographique sont indispensables afin de mieux cibler l'aide apportée aux groupes qui risqueraient d'être laissés pour compte dans le processus de développement.

Ce rapport est le premier à assurer simultanément le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 (et de son programme de mise en œuvre sur dix ans), ce qui est rendu possible par le degré élevé de convergence entre les objectifs, les cibles et les indicateurs. Cette convergence est illustrée par une mise en regard, au début de chaque chapitre, des initiatives prises à l'échelle mondiale et des initiatives correspondantes à l'échelle continentale, afin d'en faire ressortir les liens qui les unissent.

Ce rapport souligne qu'en dépit de l'accélération de la croissance dont le continent a bénéficié au cours de la précédente décennie, la réduction de la pauvreté en Afrique est lente. Eu égard au niveau de pauvreté excessivement élevé chez les femmes et les jeunes, les auteurs remettent en question le caractère inclusif et durable d'une croissance principalement axée sur la production de matières premières et réitèrent leur appel à une transformation structurelle, étayée par une industrialisation fondée sur les matières premières et une accélération de la réduction des inégalités.

Les auteurs notent que les déficits du continent africain en termes d'infrastructures affaiblissent son développement industriel et mettent en évidence l'enlisement de sa valeur ajoutée manufacturière. En outre, bien qu'elle progresse, la valeur ajoutée agricole reste très faible par rapport aux normes mondiales, en raison notamment d'un investissement agricole limité, responsable à son tour de l'insuffisance de la couverture du réseau d'irrigation et d'une insécurité alimentaire galopante. Pour lutter contre la famine, les auteurs préconisent une hausse des investissements publics alloués à l'agriculture à hauteur de 10 % des budgets nationaux, conformément aux recommandations du Protocole de Maputo.

L'amélioration des capacités de production de la main-d'œuvre nécessite d'investir en faveur du développement des compétences et du maintien en bonne santé de tous les groupes de popula-

tion, sans distinction de sexe. Ce rapport met en avant la parité grandissante des inscriptions dans l'éducation primaire et secondaire. Il rend également compte des améliorations significatives de la représentation des femmes au sein des parlements nationaux. Les améliorations des systèmes de santé se manifestent également par une baisse considérable de la mortalité maternelle et infantile, laquelle a été rendue possible par un meilleur accès à un personnel accouchant qualifié, par la réduction du taux de fécondité des adolescents et par l'ouverture de l'accès à la planification familiale. Néanmoins, les taux de mortalité infantile et maternelle restent inacceptables et pèsent sur les ressources humaines du continent.

La hausse significative de l'accès au réseau de téléphonie mobile exposée dans ce rapport constitue une occasion unique de renforcer l'inclusion financière en Afrique. En effet, les innovations technologiques, telles que le système M-PESA qui simplifie l'usage des téléphones mobiles dans les transactions financières, ont permis à des groupes d'individus n'ayant accès ni aux services ni aux banques de bénéficier de services financiers, notamment de comptes mobiles. Enfin, cette tendance pourrait encourager les groupes vulnérables à entreprendre et stimuler une croissance inclusive et durable.

Enfin, le rapport se penche sur la question d'une exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines afin de promouvoir un développement social et économique qui garantisse la satisfaction des besoins actuels sans compromettre celle des générations futures. Si les mers et les océans sont essentiels à l'activité économique et à la régulation du climat mondial, les côtes africaines et les états insulaires sont menacés par l'accélération de la dégradation de l'environnement et par le risque d'inondation. À l'échelle mondiale, les ressources halieutiques durables sont passées de 70,1 % à 68,6 % entre 2009 et 2013, en raison de la surpêche, de la pêche illicite et non réglementée ainsi que de pratiques de pêche destructrices. À l'heure actuelle, 38 % des États africains mettent en place des mesures visant une meilleure gestion de la vie aquatique.

Le succès de la mise en oeuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 nécessitera une approche qui coordonnant les efforts de tous les secteurs du gouvernement travaillant en collaboration avec le secteur privé et la société civile. Il est à espérer que les observations et données contenues dans ce rapport serviront de guide aux responsables politiques.



Moussa Faki

Président

Commission de l'Union
africaine



Vera Songwe

Secrétaire exécutive

Commission économique
des Nations Unies pour
l'Afrique



Akinwumi A. Adesina

Président

Banque africaine de
développement



Achim Steiner

Administrateur

Programme des
Nations Unies pour le
développement

Remerciements

Ce rapport est une publication annuelle conjointe de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies, de la Banque africaine de développement (BAD) et du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD-BRA).

Il a été préparé sous la direction générale de Moussa Faki, Président de la CUA, d'Abdalla Hamdok, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Secrétaire exécutif par intérim de la CEA, d'Akinwumi A. Adesina, Président de la BDA et d'Achim Steiner, Administrateur du PNUD. Des conseils techniques ont été prodigués par Adam B. Elhiraika, Directeur de la division des politiques macroéconomiques de la CEA, Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux affaires économiques de la CUA, René N'Guettia Kouassi, Directeur du Département des affaires économiques de la CUA, Oley Dibba-Wadda, Directeur du Département du capital humain, de la jeunesse et du développement des compétences de la BAD, Abdoulaye Mar Dieye, Administrateur assistant du PNUD et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD et Ayodele Odusola, Économiste en chef et Directeur de l'équipe de stratégie et d'analyse du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD.

La préparation de ce rapport a été coordonnée par une équipe centrale placée sous la direction de Bartholomew Armah, Chef de la Section planification de la Division des politiques macroéconomiques de la CEA, Selamawit Mussie, Spécialiste des politiques de la CUA, Mona Sharan, Spécialiste de la problématique hommes-femmes de la BAD et Eunice Kamwendo, Conseillère stratégique du PNUD. Les chapitres de ce rapport ont été rédigés par les auteurs principaux suivants : Negussie Gorfe, CEA (Chapitre 1 – Les statistiques en Afrique), Eunice Kamwendo, PNUD (Chapitre 2 – Éradiquer la pauvreté), Amarakoon Bandara, PNUD (Chapitre 3 – Faim « zéro »), Selamawit Mussie, CUA (Chapitre 4 – Bonne santé), Mona Sharan, BAD (Chapitre 5 – Égalité entre les sexes), Mama Keita, CEA (Chapitre 6 – Industrie, innovation et infrastructures) et Paul Mpuga, CEA (Chapitre 7 – Vie aquatique & Chapitre 8 – Recommandations).

Les contributions techniques des personnes suivantes ont été grandement appréciées : Leila Ben Ali, Robert Ndieka, Charles Wangadya et Kassim M. Khamis de la CUA, Ngone Diop, Fatouma Sissoko et Eskedar Abebe de la CEA, Seung Jin Baek¹ de la CESA, Osten Chulu, Luka Okumu, Colleen Zamba et Roland Alcindor du PNUD et Ojebiyi Olusegun, docteur, Université de Technologie Ladoke Akintola (Nigéria).

Ce rapport a bénéficié des nombreuses consultations des parties prenantes, parmi lesquelles des représentants des gouvernements africains, des universitaires et des membres de la société civile, et des responsables politiques. C'est dans ce cadre que s'est tenue une réunion d'experts du 29 mai au 1er juin 2017 à Mahé (Seychelles), dans le but de valider le projet de rapport. Les participants comprenaient les points de contact pour l'Afrique de l'Agenda 2063 et des ODD ainsi que des représentants des organisations de la société civile et des organismes des Nations Unies.

Concernant l'édition, la traduction, la conception graphique, l'impression, la couverture médiatique, la communication et l'appui administratif dont ce rapport a bénéficié, il convient de remercier Demba Diarra, Ferdos Issa, Charles Ndungu, Kokebe George, Yechi Bekele, Marille Benoit, Preethi Sushil, SeproTec Multilingual Solutions et Melanie Guedenet.

1 Ancien membre de la CEA.

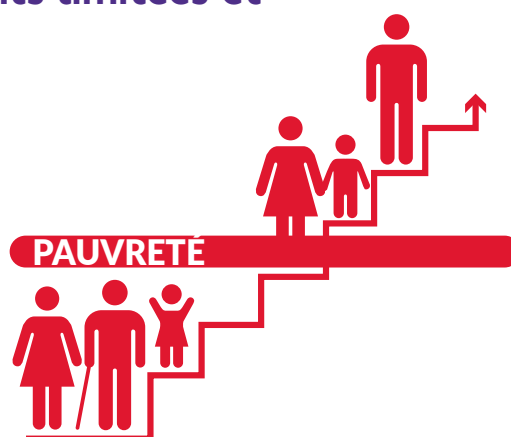
Résumé

L'édition 2017 du Rapport d'évaluation des progrès accomplis en Afrique vers la réalisation de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 se fonde sur les données harmonisées les plus récentes pour évaluer les performances du continent quant à la mise en œuvre des deux programmes, identifier les opportunités et les défis, et recommander les mesures à prendre pour accélérer ces progrès. L'étude de ces progressions accomplies et des leçons tirées de la mise en œuvre de ces deux programmes peut servir au renforcement des efforts consentis pour aller de l'avant.

Ce rapport épouse six objectifs de développement durable du Forum Politique de haut niveau 2017 pour le développement durable: l'objectif 1 – Pas de pauvreté, l'objectif 2 – Faim « zéro », l'objectif 3 – Bonne santé et bien-être ; l'objectif 5 – Égalité entre les sexes, l'objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructure et l'objectif 14 – Vie aquatique. Les informations et résultats clés relatifs à ces six objectifs ainsi que ceux qui touchent aux problèmes liés aux données sont résumés ci-dessous. Les progrès accomplis au regard de la réalisation des autres objectifs seront présentés dans de futurs rapports.

1 Une réduction de la pauvreté et des inégalités ralentie par des opportunités d'emplois décents limitées et des mécanismes d'assurance sociale fragiles

En Afrique, le taux de déclin de l'extrême pauvreté (1,90 dollar par jour) est relativement faible, cette dernière n'ayant baissé que de 15 % entre 1990 et 2013. Les femmes et les jeunes sont les plus touchés. Alors qu'ils constituent une étape importante vers la sortie de la pauvreté, les emplois décents sont rares, car la croissance de l'Afrique n'a pas permis d'en créer suffisamment pour répondre à la demande. En Afrique, environ 60 % des emplois sont considérés comme précaires. Moins de 1 % des chômeurs perçoivent des allocations de chômage et seuls 19 % de la population africaine (hors Afrique du Nord) sont couverts par une assurance sociale. Ce manque d'emplois décents, associé à des mécanismes d'assurance sociale fragiles, contribue à son tour à des taux de pauvreté élevés chez la population active. Malgré la régression de la prévalence des travailleurs pauvres en Afrique (hors Afrique du Nord), un travailleur sur trois vivait en condition d'extrême pauvreté en 2015. Les travailleurs jeunes et les femmes sont touchés de façon disproportionnée par ce fléau. En 2015, 32,1 % des hommes actifs étaient considérés comme pauvres, contre 35,1 % des femmes actives.



2 L'augmentation de l'insécurité alimentaire et de la sous-alimentation en Afrique (hors Afrique du Nord) : un problème qui prend de l'ampleur



En 2015, quelque 355 millions d'individus se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire modérée à sévère en Afrique. Bien que l'insécurité alimentaire soit passée de 7,7 % en 2014 à 6,4 % en 2016 en Afrique du Nord, sur le reste du continent, l'insécurité alimentaire sévère est passée de 25,3 % à 26,1 % au cours

de la même période. L'insécurité alimentaire mine invariablement les efforts visant à combattre la sous-alimentation. Entre 2014 et 2016, environ 217 millions de personnes étaient sous-alimentées, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à la période 2010-2012, principalement due à une productivité agricole basse et à un taux de croissance de la population élevé.

3 Une valeur agricole ajoutée en augmentation, mais qui reste faible en raison d'une couverture en irrigation limitée et de la baisse des investissements dans le secteur



L'amélioration de la productivité agricole est essentielle au combat de l'insécurité alimentaire en Afrique. Mesurée sous l'angle de la valeur agricole ajoutée, la productivité africaine est en hausse, mais reste bien en deçà de la moyenne mondiale. La valeur agricole ajoutée a augmenté de 9 % entre 2010 et 2015, mais elle n'atteignait que 62 % de la moyenne mondiale en 2015. Des infrastructures d'irrigation limitées et les faibles fonds alloués au secteur font partie des obstacles à la productivité agricole africaine. En Afrique, seules 5 % des terres agricoles sont irriguées, contre 41 % en Asie et 21 % à l'échelle mondiale. En outre, les subventions allouées au secteur sont bien en deçà des 10 % des ressources budgétaires prévus par le Protocole de Maputo. À l'échelon mondial, le soutien financier apporté aux producteurs a plus que doublé, passant de 258 milliards de dollars en 2000 à 584 milliards de dollars en 2014.

4 Les disparités entre les sexes dans l'éducation et les parlements nationaux diminuent, mais les normes et les pratiques conservatrices freinent les progrès

Les disparités entre les sexes ont été réduites dans l'enseignement primaire et secondaire, mais les progrès restent lents, particulièrement dans l'enseignement supérieur. La parité dans l'enseignement primaire, de 86 % en 1990, était de 96 % en 2013, tandis que la parité dans le secondaire est passée de 71 % à 90 % au cours de la même période. Au sein de l'enseignement supérieur, ce taux reste néanmoins faible, cependant le continent, mais le continent a fait d'importants progrès quant à la représentation des femmes au sein des parlements nationaux, la part de ces dernières y ayant augmenté de 14 % (passant de 8 % à 22 %) sur la période 1990-2015.



En outre, un plus grand nombre de femmes cherchent du travail dans les secteurs formels et informels. Toutefois, l'accès limité à l'éducation, les normes conservatrices et les traditions qui relèguent les femmes à l'entretien non rémunéré du foyer, par exemple, constituent autant d'obstacles à leur autonomisation.

Les normes conservatrices telles que le mariage précoce peuvent abrégé les carrières des femmes et limiter ainsi la pleine réalisation de leurs capacités de production. Malgré la régression des mariages précoces, ceux-ci restent fréquents, en particulier en Afrique (hors Afrique du Nord) où 37 % des femmes âgées de 20 à 24 ans étaient mariées à l'âge de 18 ans.

Certaines pratiques traditionnelles néfastes, telles que les mutilations génitales féminines, représentent une forme de discrimination à l'encontre des femmes. En dépit de progrès conséquents, les excisions génitales féminines sont particulièrement fréquentes en Afrique du Nord, où environ 70 % des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans y ont été sujettes en 2015.

Dans le même temps, les femmes continuent d'être victimes de violences à la fois chez elles et dans l'espace public. Les violences à l'encontre des femmes sont particulièrement graves en situation de conflit et de guerre.

Il est nécessaire de combattre les éléments culturels et traditionnels qui empêchent les femmes de participer pleinement à l'éducation, de prendre part aux activités économiques et d'avoir une vie sociale. Scolariser les enfants des deux sexes peut encourager et pérenniser l'égalité entre les sexes en brisant le cycle de l'ignorance, de la pauvreté et des préjugés.

5 Des mesures visant à améliorer l'accès à la contraception et à un personnel accouchant compétent ont permis de réduire les naissances ont permis de réduire les naissances chez les adolescentes, ainsi que la mortalité infantile et maternelle



De grandes avancées sanitaires ont été enregistrées au cours de la dernière décennie, dont un important recul de la mortalité infantile et maternelle. Cependant, le continent affiche toujours le nombre de décès maternels et infantiles le plus important du monde. Le taux de mortalité maternelle en Afrique (hors Afrique du Nord) a chuté de 35 % au cours de la période 2000-2015 tandis que l'Afrique du Nord a déjà atteint l'objectif de la faire passer sous la barre de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Les décès des enfants de moins de cinq ans (46 %) et les décès néonataux (30 %) ont subi une baisse similaire au cours de la même période. Cette tendance positive résulte en partie de l'ouverture de l'accès à un personnel accouchant compétent et à la planification familiale. Ces deux facteurs pourraient avoir contribué à la diminution (de 21 %) des naissances chez les adolescentes au cours de la période 2000-2015. Le continent a également réussi à réduire de 62 % le nombre de cas de VIH au cours de cette même période. Néanmoins, ces moyennes masquent de profondes disparités infrarégionales et nationales, et l'Afrique reste le continent le plus touché par le VIH.

6 Le contrôle du respect des réglementations en matière de sécurité routière limite l'incidence de la consommation d'alcool sur le taux de mortalité routière

Le lien entre la consommation d'alcool et le nombre de morts et de blessés sur la route est établi. Dans l'ensemble, la consommation d'alcool pur par habitant est deux fois plus élevée dans les régions développées que dans les régions en développement, mais elle diminue dans les régions développées et augmente dans les régions en développement. En Afrique, la consommation a diminué en Afrique du Nord, mais a légèrement augmenté sur le reste du continent, passant de 6,2 à 6,3 litres par habitant (2003-2015) et égalant ainsi le niveau de la consommation mondiale. En dépit de leur forte consommation d'alcool, les régions développées affichent le taux de mortalité routière le moins élevé (8,6 %), ce qui n'empêchait pas l'Afrique (hors Afrique du Nord) de souffrir du taux de mortalité routière le plus élevé (26,6 %), largement supérieur à la moyenne de 2013 (17,4 %). Cette tendance montre que les contrôles routiers limitent efficacement l'incidence de la surconsommation d'alcool sur le taux de mortalité routière.



7 L'insuffisance des infrastructures et la faiblesse de la valeur ajoutée manufacturière font obstacle à la croissance générale de l'emploi

L'accès à des infrastructures de qualité est un prérequis pour le développement industriel. Les infrastructures rapprochent efficacement les producteurs des marchés et permettent ainsi de réduire les coûts de production et de distribution, de renforcer la compétitivité, d'attirer de nouveaux investisseurs et de stimuler la croissance économique. En raison d'un manque de données, le présent rapport se concentre majoritairement sur les infrastructures de transport aérien et ferroviaire.



Le fret et le trafic aérien restent extrêmement faibles en Afrique (hors Afrique du Nord) malgré une tendance à la hausse. En 2015, l'Afrique (hors Afrique du Nord) comptait pour respectivement 1,3 % et 1,5 % du trafic et du transport aérien mondial. Ces 15 dernières années ont cependant été les témoins de progrès significatifs. Le fret et le trafic aérien ont augmenté de 34 % et de 18 % respectivement au cours de la période 2010-2015.

Le rôle clé joué par le transport ferroviaire dans la promotion de l'industrialisation des pays développés et des pays en développement pourrait se répéter en Afrique. Cependant, tout comme le transport aérien, le transport ferroviaire africain n'est pas encore tout à fait développé : il ne représente que 6 % du réseau mondial, tandis que celui de l'Asie et du Pacifique compte pour 12 % et celui de l'Amérique latine et des Caraïbes pour 10 %.



Le manque d'infrastructures se répercute sur la croissance du secteur manufacturier. En Afrique (hors Afrique du Nord), la valeur ajoutée manufacturière a stagné, oscillant entre 10,3 % et 10,5 % du produit intérieur brut (PIB) au cours de la période 2010-2015. En Afrique du Nord, elle s'est maintenue entre 11,2 % et 11,5 % du PIB sur la même période. En outre, la valeur ajoutée manufacturière en Afrique tend à concerner les produits de basse technologie. La valeur ajoutée de l'industrie de moyenne et de haute technologie ne représente que 0,1 % de la valeur ajoutée totale des pays africains pour lesquels des données sont disponibles, tandis qu'elle représente environ 0,5 % de celle des pays développés.

Cette part relativement faible de la valeur ajoutée manufacturière en Afrique (hors Afrique du Nord) a représenté une chute de 3,57 % de la contribution du secteur à l'emploi total pour la période 2010-2015.

8 La faiblesse des investissements alloués à la recherche et au développement fait obstacle aux perspectives d'innovation et de développement technologique

Les avancées des connaissances scientifiques et technologiques réalisées grâce à la recherche sont essentielles à l'éradication de la pauvreté et à la promotion de solutions locales aux défis de développement économique et social.

Actuellement, l'Afrique en tant que région alloue moins de 0,5 % de son PIB à la recherche et au développement, tandis que l'ensemble des régions en développement y consacrent plus de 1 % et les régions développées 2 %. Le taux du PIB dévolu à la recherche et au développement a stagné à 0,4 % pour la période 2000-2013 en Afrique (hors Afrique du Nord). L'Afrique du Nord a en revanche connu une hausse de 0,28 % à 0,51 % sur la même période.

9 L'amélioration significative de la couverture du réseau mobile représente une opportunité pour l'inclusion sociale et financière

Une connexion stable à l'Internet haut débit est un moteur essentiel de croissance économique, de création d'emplois et d'inclusion sociale. Parce qu'elle améliore l'accès à l'information, elle simplifie aussi la transition vers des économies fondées sur la connaissance. La proportion de la population couverte par le réseau mobile 3G en Afrique a considérablement augmenté, passant de 25 % à 65 % au cours de la période 2010-2015. Cette tendance a fait progresser l'inclusion financière en facilitant l'accès aux services financiers en ligne à des pans de la population qui ne bénéficiaient pas de services bancaires.



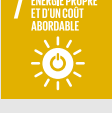
10 La proportion de ressources halieutiques biologiquement durables diminue



Les océans et les mers du monde entier sont essentiels à la satisfaction des besoins des populations, à la dynamisation de l'activité économique et à la régulation du climat. La dégradation de l'environnement et le risque d'inondation sont les premières menaces à peser respectivement sur les océans et les régions côtières. Trente-huit pays d'Afrique sont des États côtiers, dont six sont insulaires. L'amélioration de la gestion de la vie aquatique intéresse donc tout particulièrement ces derniers.

À l'échelle mondiale, les ressources halieutiques durables ont diminué, passant de 70,1 % à 68,6 % entre 2009 et 2013 à cause de la surpêche, de la pêche illicite et non réglementée et des pratiques de pêche destructrices. Les subventions allouées à l'industrie de la pêche induisent une surpêche qui a des conséquences néfastes sur la chaîne alimentaire océanique susceptibles de provoquer une insécurité alimentaire et un manque de moyens de subsistance.

Les programmes de développement de l'Afrique côte à côte

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS DE L'AGENDA 2063		
	1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques 17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie		1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 4. Des économies et des emplois transformés 5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production 6. Économie bleu / des océans pour une croissance économique accélérée 8. États-Unis d'Afrique (fédération ou confédération) 10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique 19. Une Afrique considérée comme partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique
	1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris 4. Des économies et des emplois transformés 5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques 8. États-Unis d'Afrique (fédération ou confédération)		1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques 10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique 12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux 16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine
	3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques 17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie		1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 4. Des économies et des emplois transformés 5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques 12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux 16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine
	1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 2. Des citoyens bien instruits et la révolution des compétences soutenues par la science, la technologie et l'innovation 16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine 17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie 18. Jeunesse autonome et engagée		5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques 12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux
	3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris 5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production 10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique 17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie		4. Des économies et des emplois transformés 6. Économie bleu / des océans pour une croissance économique accélérée 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques
	1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques		7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques
	1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 6. Blue/ ocean economy for accelerated economic growth 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques 10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique		11. Enracinement des valeurs, des pratiques démocratiques, des principes universels dans les domaines des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit 12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux 13. Préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité 17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie 18. Jeunesse autonome et engagée
	1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 2. Des citoyens bien instruits et la révolution des compétences soutenues par la science, la technologie et l'innovation 12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux 16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine 17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie 18. Jeunesse autonome et engagée		1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 4. Des économies et des emplois transformés 10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique 12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux 19. Une Afrique considérée comme partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique 20. L'Afrique qui n'est plus tributaire de l'aide et prend entièrement en charge le financement de son développement

CHAPITRE 1

*Introduction
portée, méthodologie et
statistiques en Afrique*

1.1 Portée et méthodologie

L'édition 2017 du rapport sur l'Agenda 2063 et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 rend compte des progrès réalisés, des difficultés rencontrées et des leçons tirées de leur adaptation et de leur mise en œuvre. Elle est principalement étayée par les dernières données issues d'un large éventail de sources, dont l'Organisation internationale du Travail, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, la Division de statistique des Nations unies et les Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale. Ces données ont été complétées par la consultation des dernières publications portant sur les deux programmes, ainsi que par d'autres travaux analytiques pertinents, particulièrement ceux concernant les objectifs pour lesquels les données disponibles sont faibles.

Ce rapport couvre la totalité des pays du continent africain et contient des données pertinentes relatives aux modes de gouvernance et aux moyens utilisés pour la mise en œuvre des trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

Dans la mesure du possible, les données sont ventilées par âge, sexe et situation géographique (le continent africain comprend cinq régions : l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Sud) dans chaque section. Lorsque les données sont suffisantes, les performances africaines sont comparées à celles des autres régions du monde.

1.2 À propos de ce rapport

Ce rapport souligne les performances des pays par rapport à plusieurs objectifs, cibles et indicateurs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il reste à trouver une base de référence commune aux deux programmes. L'année 2013 a été retenue comme telle, car elle représente l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles pour la plupart des indicateurs. L'absence de base de référence et le retard de nombreux pays d'Afrique dans la mise en place des structures et des systèmes qui leur permettront de mettre en œuvre et de suivre les programmes et d'en rendre compte pourront faire l'objet de débats ultérieurs. Il faut identifier les difficultés liées aux statistiques qui surgissent lorsqu'il s'agit de rendre compte des objectifs de développement durable. Ce rapport annuel s'appuie sur les rapports précédents et particulièrement sur l'édition 2016 du Rapport de transition des OMD à l'Agenda 2063/ODD. Dans son analyse, ce rapport illustre la cohérence entre les cibles et les indicateurs des objectifs énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

Ce rapport a été préparé conjointement par les membres de la Banque africaine de développement (BAD), de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD-BRA). La rédaction des différents chapitres a été répartie par équipes. Vu le nombre important d'objectifs de développement durable et d'indicateurs, il s'aligne sur le thème du Forum Politique de haut niveau et se concentre sur les objectifs correspondants pour 2017, parmi lesquels l'Objectif 1 – Pas de pauvreté, l'Objectif 2 – Faim « zéro », l'Objectif 3 – Bonne santé et bien-être, l'Objectif 5 – Égalité entre les sexes, l'Objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructure et l'Objectif 14 – Vie aquatique.

Le chapitre d'introduction souligne l'approche adoptée pour la préparation de ce rapport. Il donne un aperçu de la disponibilité et de l'état des données et des statistiques ainsi que des points à améliorer afin de trouver des bases de référence aux indicateurs clés

et de garantir ainsi la pertinence des comptes rendus sur le long terme. Vient ensuite le chapitre deux qui se concentre sur les progrès réalisés en matière d'éradication de la pauvreté (Objectif 1). Le chapitre trois met en lumière les progrès et les défis en lien avec l'objectif d'éradication de la famine (Objectif 2), et le chapitre quatre est consacré aux améliorations faites pour la promotion d'une vie saine (Objectif 3). Au

chapitre cinq, le rapport se focalise sur les progrès en matière d'égalité entre les sexes (Objectif 5), puis sur les infrastructures résilientes et l'industrialisation (Objectif 9) au chapitre six. Le chapitre sept porte sur les avancées et les menaces relatives à la vie aquatique (Objectif 14). Enfin, le chapitre huit conclut ce rapport par des recommandations sur les politiques à mener.

1.3 La statistique en Afrique : principaux problèmes

1.3.1 Vue d'ensemble des problèmes liés aux données en Afrique

Les objectifs de développement durable ont ranimé l'intérêt porté à la qualité et à la disponibilité des statistiques pour la gestion, la conception de programmes et le suivi et l'évaluation des performances. On estime à quelque 1 milliard de dollars la somme annuelle nécessaire pour permettre à 77 pays à faible revenu d'établir des systèmes de statistiques en mesure de soutenir la mise en œuvre des objectifs et de mesurer l'avancée de celle-ci. Pour soutenir la statistique en Afrique, il convient d'employer les mécanismes existants, tels que les prêts multilatéraux, les subventions bilatérales et l'assistance technique. De même, les fonds multilatéraux d'affectation spéciale et les subventions spéciales au développement doivent compenser le manque de financement qui freine le développement de la statistique dans le cadre des objectifs.

En Afrique, les statistiques de développement sont aussi diversifiées que le continent lui-même et la réunion de tous les acteurs dans un cadre continental pour le développement de la statistique a toujours représenté une tâche herculéenne. En octobre 2014, les membres du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données au profit du développement durable ont souligné les opportunités et les défis de la production statistique au profit du développement durable. Ils ont affirmé qu'il était nécessaire d'investir pour améliorer la statistique et mesurer efficacement les indicateurs de développement durable (Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, 2014). De même, le suivi et l'évaluation de la réalisation des objectifs nécessiteront un investissement supplémentaire en vue de consolider les progrès enregistrés au

cours de la période des objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui permettra d'obtenir des données fiables et de qualité sur une large gamme de sujets, notamment sur le changement climatique et les inégalités. En plus d'avoir été mis au défi, le système statistique national africain et les organisations infrarégionales et régionales chargées de la statistique et de son développement ont eu l'occasion de sensibiliser les populations à l'importance que revêt la statistique, aussi bien pour le développement du continent que pour l'exploitation des ressources nationales, infrarégionales et régionales en vue de renforcer les capacités des pays africains à répondre à la demande accrue en statistiques de qualité dans le cadre de leurs programmes pour le développement.

La hausse récente de la demande en statistiques en Afrique est en partie motivée par la récession mondiale de 2008 et par la recherche de données sur les opportunités d'investissement sur le continent. Les marchés de capitaux et les marchés boursiers émergents ont besoin de données de qualité sur l'inflation, le produit intérieur brut (PIB) et d'autres paramètres économiques pour prendre les décisions d'investissement en connaissance de cause, ce qui dans une certaine mesure explique la pression subie par les bureaux de statistiques nationaux. La nécessité d'une bonne gouvernance à l'échelon national et la responsabilité comme outil d'évaluation des performances des pouvoirs publics participent de la hausse de la demande de données. Les donateurs sollicitent également des données, particulièrement sur les tendances sociales, de façon à pouvoir rendre des comptes à leurs soutiens électoraux, ce qui conduit au développement de données qui leur sont destinées alors qu'elles ne sont pas toujours pertinentes au regard du développement de l'Afrique (Kiregyera, 2015). Ce problème est

encore aggravé par le sous-financement des bureaux de statistiques nationaux et par la dépendance aux donateurs, en particulier pour les enquêtes sur les ménages et les recensements. Pour toutes ces raisons, une hausse des investissements en faveur des données économiques et sociales est nécessaire.

1.3.2 État des données et de la statistique en Afrique

Les acteurs, du développement notamment, ont noté que les insuffisances en termes d'informations statistiques entravent les processus de développement et de transformation du continent africain. Quoique réels, les progrès réalisés dans le développement de la statistique sont irréguliers et les systèmes de statistiques nationaux font toujours face à plusieurs difficultés. En réponse aux problèmes soulevés par les parties prenantes aux systèmes de statistiques nationaux et à l'occasion de divers forums, un certain nombre d'initiatives, de cadres et de stratégies ont été mis au point au cours des dernières décennies afin d'améliorer la statistique et de soutenir le programme de développement de l'Afrique (Commission économique pour l'Afrique, 2008-2013). La **FIGURE 1.1** souligne les étapes clés du développement de la statistique en Afrique. Pour développer les systèmes de statistique sur le continent, il est nécessaire de transcrire ces efforts déterminés en mesures concrètes à l'échelon national comme à l'échelon régional.

Associées aux efforts d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, ces initiatives ont débouché sur davantage d'investissements dans un certain nombre de systèmes de statistique nationaux (Commission économique pour l'Afrique, 2016) et ont contribué à améliorer la disponibilité des données. Elles ont également participé à un développement des capacités significatif dans la

région. Les principales difficultés relatives au développement de la statistique en Afrique sont traitées dans les paragraphes ci-après.

i Les bureaux de statistiques nationaux sont insuffisamment financés et manquent d'autonomie

L'octroi pérenne de financements adéquats et l'autonomie des systèmes de statistique nationaux, en particulier des bureaux de statistique nationaux, conditionnent la production en temps opportun de données précises, crédibles et objectives. Les statistiques sur le développement africain évoluent et le manque de financements visant à pérenniser le développement de la statistique et à suivre les indicateurs pertinents au regard des processus de décision reste un problème central. Le manque d'autonomie institutionnelle et politique a également affaibli les capacités techniques et de gestion de nombreux bureaux, compromettant ainsi leur efficacité. Sur les 54 pays d'Afrique, on considère que seuls 12 possèdent des bureaux autonomes (Commission économique pour l'Afrique, 2010).

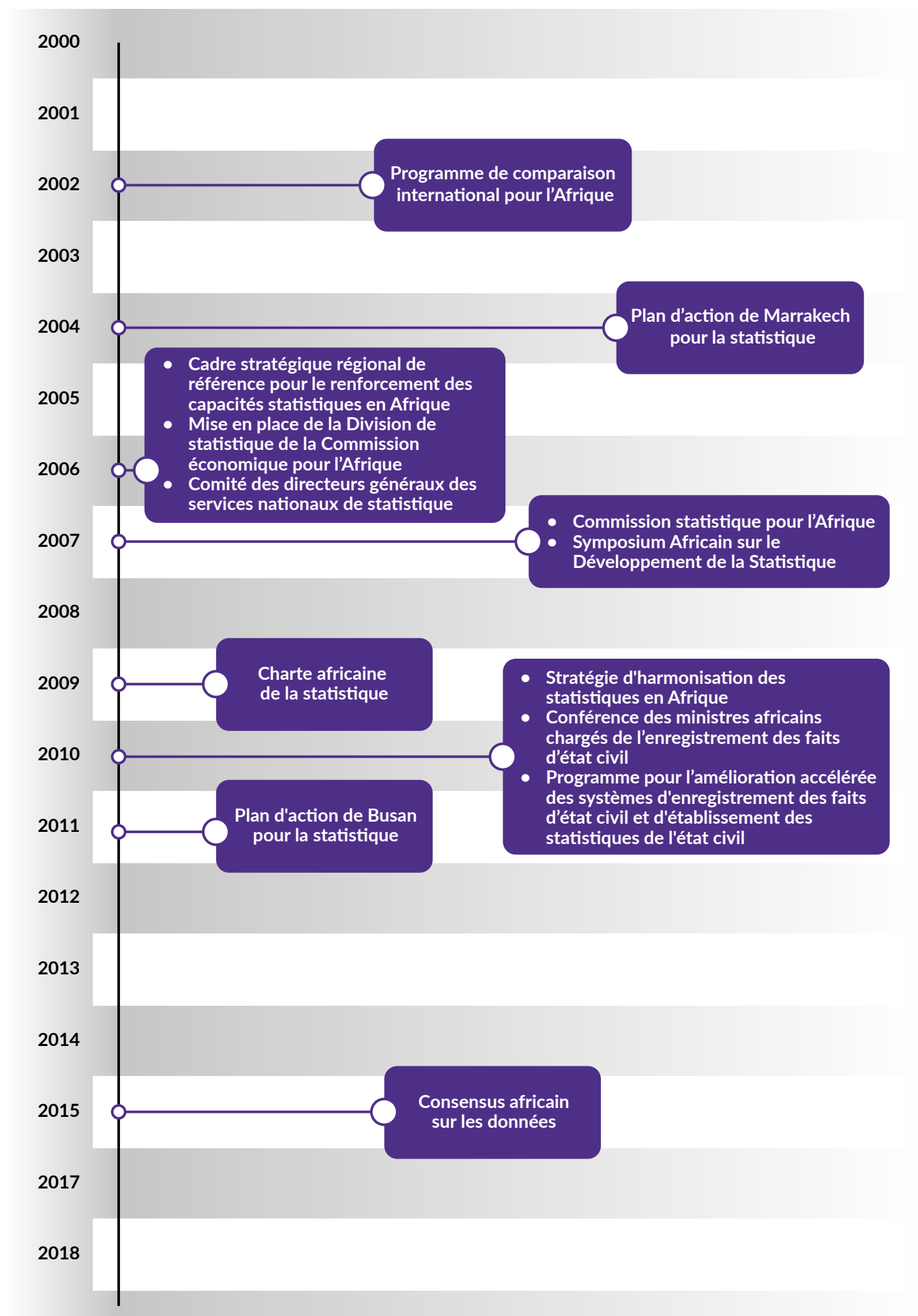
Ces insuffisances contribuent à réduire les capacités, ce qui entraîne une exploitation superficielle de données déjà limitées, l'incapacité de faire usage des dernières méthodologies statistiques et des lacunes sur des sujets tels que le flux de métadonnées, la mise à jour des données statistiques et la production rapide de données de qualité permettant de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des programmes de développement nationaux, continentaux et mondiaux. Plusieurs pays d'Afrique réfléchissent actuellement à des réformes juridiques et institutionnelles devant garantir une plus grande autonomie à leurs bureaux. Tous les pays n'avancent cependant pas au même rythme.

ii Disponibilité des données

On note une certaine amélioration dans la disponibilité des données dans les pays africains du fait d'une augmentation des recensements et des enquêtes sur les ménages et du recours à la technologie dans le cadre de ces processus. La participation sans précédent des pays africains au recensement de la population et de l'habitation en 2010 illustre cette amélioration. Au cours de cet événement, 47 pays ont conduit des recensements contre 38 en 2000 et 44 en 1990 (Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine, 2014). Malgré ces progrès, la plupart des pays ne sont pas en mesure de collecter des données de façon régulière et efficace,

Les statistiques sur le développement africain évoluent et le manque de financements visant à pérenniser le développement de la statistique et à suivre les indicateurs pertinents au regard des processus de décision reste un problème central.

FIGURE I.1 ÉTAPES IMPORTANTES DU DÉVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE EN AFRIQUE



en particulier les pays en situation de conflit ou de post-conflit. La fondation Mo Ibrahim souligne l'irrégularité dans la production de données (2016) : seule la moitié de la population africaine vit dans un pays qui a mené plus de deux enquêtes comparables au cours des dix dernières années, et un peu plus de la moitié vit dans un pays qui a mené un recensement agricole au cours des dix dernières années ou qui n'a pas mené d'enquête sur les forces de travail. De plus, les progrès en matière de données administratives, notamment l'enregistrement des faits d'état civil, l'établissement des statistiques de l'état civil et les données géospatiales, sont particulièrement lents (Organisation de coopération et de développement économiques et PARIS21, 2013).

Ces contraintes sont à l'origine d'un manque de données constant sur les indicateurs clés du développement tels que les indicateurs sociaux, environnementaux et de gouvernance (Cassidy, 2014), les données administratives (y compris les données relatives à l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et celles sur l'industrie et l'usage de stupéfiants), ou encore les indicateurs concernant la structure du secteur agricole, les propriétaires fonciers, le marché du travail et l'emploi (Fondation Mo Ibrahim, 2016). Ce manque de données fait obstacle à la mise en place de bases de référence permettant de mesurer les progrès réalisés par rapport aux cadres de développement, dont les objectifs de développement durable, et ajoute à la difficulté que représente le suivi de la mise en place de ces Objectifs. Selon la banque de données mondiale sur les objectifs, mise à jour le 4 janvier 2017, il n'existe des données pour les pays africains que pour 37,8 % des indicateurs (Division de statistique, 2017b).

Des mises à jour quant à la disponibilité des données sur les objectifs de développement durable en Afrique seront disponibles sur la base de données de la CEA, ECASStats, après que le Centre africain pour la statistique aura réorganisé la base de données statistique de la CEA. La base ECASStats est l'un des portails donnant accès à certains indicateurs des objectifs pour l'Afrique ainsi qu'aux métadonnées correspondantes. En ce qui concerne l'Afrique, des initiatives sont actuellement prises en vue d'élaborer un cadre d'indicateurs régional qui permettra de suivre les progrès réalisés par rapport à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Étant donné que la plupart des indicateurs régionaux sont tirés de la liste mondiale des indicateurs des objectifs, il est essentiel que le portail de la CEA reflète les données africaines disponibles dans la base de données mondiale de la Division de statis-

tique sur les objectifs, laquelle est mise à jour régulièrement au fur et à mesure que de nouvelles données sont disponibles.

iii Qualité des données

La qualité des données est un autre sujet d'inquiétude concernant le développement statistique de l'Afrique. Les efforts visant à améliorer la disponibilité des données n'ont pas permis d'en accroître la qualité. Pour de nombreux pays africains, il reste difficile de produire en temps opportun des données systématiques, précises, pertinentes et comparables. Ces difficultés s'expliquent principalement par les différences de méthodologies, conceptuelles et définitoires, par un manque de coordination au sein du système de statistique national, par la faiblesse des financements et des ressources humaines, par des infrastructures insuffisantes et par un certain retard au regard de la technologie des données. Ces éléments ont contribué à d'importants écarts entre les données provenant de diverses sources nationales et entre les sources nationales, régionales et internationales. Le Centre pour le développement mondial (2014) a souligné les écarts entre les données administratives et les estimations des enquêtes sur les ménages en Afrique concernant l'éducation, l'agriculture, la santé et la pauvreté. Le recours à des méthodologies, concepts et définitions différents complique la comparaison des données.

iv Accessibilité et utilisation des données

L'accessibilité et l'utilisation des données sont un défi pour la plupart des pays en raison de problèmes d'ordre politique, d'infrastructures insuffisantes et d'un retard dans la technologie des données, ou encore par manque de capacités et de financements. Les données obtenues par le biais des opérations de recensements ou d'études, par exemple, sont souvent publiées tardivement. Pour les mener à bien, certains pays font l'effort d'utiliser les technologies, notamment les dispositifs mobiles et les systèmes d'informations géospatiales, ce qui contribue à réduire les écarts existants. Le fait que les différents producteurs de données n'utilisent pas les mêmes formats limite également l'accessibilité des données. Le manque d'informations sur les données disponibles et la façon d'y accéder, associé à la non-prise en compte des besoins des utilisateurs en termes de diffusion et de publication, rend l'usage potentiel et réel des données d'autant plus incertain (Kiregyera, 2015).

v Utilisation des données géospatiales

À mesure que la communauté géospatiale se penche sur les objectifs de développement durable et leurs indicateurs, elle se rend compte qu'il existe des manques parmi les ensembles de données existants. Certains sont considérables, pas tant du point de vue spatial que chronologique. Par exemple, certains indicateurs nécessitent un plus grand nombre de données actuelles alors que les données disponibles pour les mesurer ont entre trois et quatre ans. Il est donc nécessaire que la production de données soit plus flexible et s'adapte plus facilement aux besoins des utilisateurs. Ce constat représente un défi pour la communauté professionnelle ; il met en lumière la nécessité de mettre en place des partenariats avec d'autres organisations ainsi qu'avec le secteur privé, qui sont souvent mieux à même de générer des données rapidement.

Les États membres de l'Initiative des Nations unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale travaillent en étroite collaboration avec la communauté statistique aux niveaux national, régional et mondial pour développer un cadre mondial d'indicateurs en association avec le Groupe d'experts des Nations unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Tout en gardant à l'esprit que l'accessibilité des données

géospatiales fondamentales est indispensable à l'évaluation des indicateurs, il est nécessaire de trouver un consensus sur le besoin d'intégrer les infrastructures de données spatiales nationales aux plans de développement nationaux. Une stratégie de mise en place de telles infrastructures en accord avec le thème global du développement durable permettra d'obtenir des données et des informations essentielles au suivi des indicateurs. Elle apportera également une dimension d'analyse et une base factuelle au processus et dessinera ainsi un cadre de suivi et de compte rendu cohérent dont bénéficiera l'ensemble des domaines publics.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba, né de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, a posé le cadre du financement du développement durable par la communauté internationale. Le financement des objectifs de développement requerra au moins 1 500 milliards de dollars par an de plus que les 120 milliards de dollars annuels qui ont été nécessaires aux objectifs du Millénaire pour le développement. En ce qui concerne l'observation de la Terre par images satellites, on estime à 150 millions de dollars les frais de lancement et à 5 millions de dollars annuels le coût du soutien aux 77 pays par l'Association internationale de développement (IDA)¹ de la Banque mondiale. (Digital Globe, 2015).

1 L'IDA est une institution présente dans plusieurs domaines qui accorde des prêts à taux très favorable ou des dons pour financer les activités de développement des pays pauvres. L'éligibilité à l'aide de l'IDA dépend avant tout de la pauvreté relative du pays. En l'occurrence le revenu national brut par habitant ne doit pas dépasser un certain plafond (1215 dollars en 2016). L'IDA soutient également des pays, notamment de petites économies insulaires, qui dépassent le seuil mais n'ont pas la solvabilité nécessaire pour emprunter à des taux non concessionnels.

1.4 Statistiques permettant de rendre compte de l'avancée de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

1.4.1 Indicateurs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : la contribution de l'Afrique

Il est demandé aux pays d'Afrique de rendre compte de l'avancée relative à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ce qui requiert une grande quantité de données. Le Programme 2030 présente 17 objectifs et 169 cibles. En 2015, la Commission statistique a constitué le Groupe d'experts des Nations unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable afin de définir le cadre de suivi et de compte rendu du Programme 2030. En mars 2016, la Commission a approuvé un ensemble de 230 indicateurs mondiaux qui feront l'objet de futures précisions techniques. Celui-ci sera complété par des indicateurs continentaux et nationaux. À l'échelle mondiale, les parties prenantes en charge du suivi et de l'examen assurés à l'occasion du Forum Politique de haut niveau tiendront compte du rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs préparés par le Secrétaire général en collaboration avec le système des Nations unies sur la base du cadre mondial d'indicateurs, des données fournies par les systèmes de statistique nationaux et d'informations collectées à l'échelon régional.

L'Agenda 2063 présente 20 objectifs et 174 cibles. Son cadre de résultats illustre les liens qui unissent logiquement la vision de l'Union africaine, les sept aspirations de l'Afrique, les domaines dans lesquels s'inscrivent chaque objectif ou priorité et les cibles associées. Suite à l'adoption de l'Agenda 2063 par les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2015, la Commission africaine a élaboré le premier plan de mise en œuvre sur dix ans, lequel couvre la période 2014-2023. Celui-ci présente 63 indicateurs clés pour suivre la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et en rendre compte, dont 40 sont identiques aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

En 2016, la Conférence des ministres africains des Finances, de la planification et du développement économique ont encouragé les institutions panafricaines à adopter une stratégie cohérente pour une mise en œuvre efficace et coordonnée de l'Agenda 2063

et du Programme 2030. Les ministres ont convenu d'un cadre de suivi et d'évaluation unique adapté au programme et à l'agenda, ainsi que d'un mécanisme d'établissement de rapport commun qui permettra l'élaboration d'un rapport de performance périodique unique. Ils ont également reconnu que la mise en œuvre du Programme et de l'Agenda, son suivi et l'élaboration de comptes rendus nécessitent une stratégie cohérente et un ensemble coordonné d'objectifs, de cibles et d'indicateurs, ainsi qu'une plateforme de revue et de compte rendu harmonisée.

De nombreux pays africains tentent actuellement d'aligner les objectifs de développement mondiaux et continentaux sur leurs propres priorités nationales de développement, ce qui implique d'harmoniser, de coordonner ou d'unifier les besoins en matière de données. Les institutions panafricaines travaillent actuellement sur un cadre de suivi et d'évaluation cohérent qui servira à suivre la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 à l'échelle du continent et à en rendre compte. Pour ce faire, les pays doivent produire et diffuser de grandes quantités de données.

1.4.2 Disponibilité des données et possibilités de rendre compte de l'Agenda 2063 et du Programme 2030

La Division de statistique a conduit à la création de la plateforme de diffusion de la base de données mondiale sur les objectifs de développement durable qui possède aujourd'hui une quantité honnête de données relatives aux indicateurs (Division de statistique, 2017b). Sur un total de 230 indicateurs, 91 portent sur les pays d'Afrique, soit 39,6 %. Le tableau 1.2 récapitule les sources des points de données présentes dans la base de données. Certains indicateurs sont ventilés par sexe, âge et localisation géographique. Le tableau présente également 33 indicateurs supplémentaires susceptibles de contribuer à mesurer les objectifs. En plus des données à l'échelon national sont fournis des totaux sur l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord. Ces données couvrent la période 1990-2016. À l'échelon mondial, 139 indicateurs n'ont pas les données nécessaires pour suivre la

TABLEAU 1.1 ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES RELATIVES AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS AFRICAINS

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	DONNÉES DISPONIBLES PAR TYPE D'INDICATEUR				POURCENTAGE D'INDICATEURS DISPOSANT DE DONNÉES
	DÉVELOPPEMENT DURABLE	SUPPLÉMENTAIRE	TOTAL	NOMBRE TOTAL D'INDICATEURS*	
1	3	3	6	12	25,0
2	8	4	12	14	57,1
3	18	7	25	26	69,2
4	6	3	9	11	54,5
5	3	1	5	14	21,4
6	2	4	6	11	18,2
7	4	0	4	6	66,7
8	10	1	11	17	58,8
9	8	1	9	12	66,7
10	5	0	5	11	45,5
11	1	1	2	15	6,7
12	2	1	3	14	14,3
13	0	0	0	9	0,0
14	1	0	1	7	14,3
15	6	0	6	14	42,9
16	6	5	11	23	26,1
17	8	3	11	25	32,0
Total	91	33	124	241	37,8

* Au total, 11 indicateurs sont répétés.

réalisation des objectifs et cibles afférentes et pour en rendre compte.

Certains objectifs de développement durable disposent de suffisamment de données pour plus de la moitié des indicateurs, comme l'objectif 3 (69,2 %), l'objectif 7 (66,7 %), l'objectif 9 (66,7 %), l'objectif 8 (58,8 %), l'objectif 2 (57,1 %) et l'objectif 4 (54,5 %). Il n'existe en revanche pas de données pour les indicateurs de l'objectif 13.

Le tableau 1.2 souligne la nécessité pour les pays d'Afrique de déployer des efforts considérables en vue d'aligner les plans de développement nationaux sur les objectifs de développement durable (Commission pour l'Afrique et al., 2016). L'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Nigéria, la République unie de Tanzanie, et le Sénégal agissent actuellement en ce sens (Commission économique pour l'Afrique, 2016). Tirant

profit des investissements consacrés à la production de données en vue de suivre l'avancée de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, un certain nombre de systèmes de statistique sont en mesure de produire des données permettant de mesurer les progrès accomplis, notamment en ce qui concerne les domaines sociaux-économiques des objectifs (c'est-à-dire les objectifs 1 à 4 et 6 à 10). À l'exception de l'Afrique du Sud, qui possède la capacité de production de statistiques la plus élevée du continent, la production, la diffusion et l'utilisation de données relatives aux objectifs 11 à 15 restent insuffisantes pour de nombreux pays. En République unie de Tanzanie, par exemple, la plupart des indicateurs dans ces deux domaines sont nouveaux pour le système de statistiques national. Au total, 27 indicateurs de ces domaines requièrent de nouveaux systèmes de collecte de données, dont 11 pour le seul objectif 15.

1.4.3 La contribution de l'Afrique à la base de données mondiale sur les objectifs de développement durable en Afrique

Le nombre d'indicateurs sans données sur l'Afrique dans la base de données mondiale des objectifs de développement durable montre la persistance des lacunes dans les systèmes de statistique nationaux (Division de statistique, 2017a). Les sources des points de données au sein de la base de données mondiale sur les objectifs de développement durable sont reportées dans le tableau 1.3. On notera que les estimations, le suivi mondial et les données modélisées fournissent 54 % des données totales relatives aux objectifs concernant l'Afrique. Malgré une augmentation de la part de données nationales et de données ajustées à l'échelle nationale, passant de 22,8 % pour la période 1990-2005 à 33,5 % pour la période 2006-2016, leur part globale sur les deux périodes confondues n'atteignait que 28,9 %.

Au cours de la période 2006-2016, la proportion de sources de données nationales ou ajustées à l'échelle nationale variait entre 16,6 % en Libye et 37,2 % à Maurice. Les pays dont la part de données nationales ou ajustées à l'échelle nationale est inférieure à 20 % comprennent la Libye (18,6 %), la Somalie (18,6 %) et le Soudan du Sud (18,8 %). À l'inverse, plus d'un tiers des données en Afrique du Sud (33,3 %), en Éthiopie (33,7 %), en Égypte (33,7 %), à Cabo Verde (34,3 %), au Niger (34,6 %), au Ghana (35,9 %), au

Maroc (36,2 %) et à Maurice sont nationales ou ajustées à l'échelle nationale. Au total, les estimations des organisations internationales concernent 39 % des indicateurs.

Cette proportion réduite de données de sources nationales souligne la nécessité d'investir davantage dans les systèmes de statistiques nationaux afin de développer leurs capacités dans différents domaines comme celui de l'administration, des enregistrements des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil. Cela permettra d'améliorer la collecte, l'analyse, la diffusion et la disponibilité de données précises, opportunes et comparables. Il est également nécessaire d'investir dans les données afin de rendre plus efficaces les processus de décision et le suivi de la mise en œuvre des programmes de développement nationaux et d'encourager le partage des données avec les organisations infrarégionales, régionales et internationales qui suivent et rendent compte de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. De plus, les autorités nationales de statistique se doivent de collaborer avec les autres parties prenantes, telles que les organisations du secteur privé et de la société civile impliquées dans des activités de production de données.

1.4.4 Un plaidoyer pour l'action

La réalisation des objectifs de développement durable requiert que tous les acteurs, parties prenantes et bénéficiaires aient accès aux informations pertinentes afin de pouvoir jouer leur rôle dans le processus de

TABEAU 1.2 ORIGINES DES DONNÉES DES INDICATEURS DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

TYPE DE SOURCE	1990 - 2005		2006 - 2016		1990 - 2016	
	TOTAL DES POINTS DE DONNÉES	PROPORTION (POURCENTAGE)	TOTAL DES POINTS DE DONNÉES	PROPORTION (POURCENTAGE)	TOTAL DES POINTS DE DONNÉES	PROPORTION (POURCENTAGE)
Nationale ou ajustée à l'échelle nationale	7 948	22,8	15 443	33,5	23 391	28,9
Estimation	14 981	42,9	16 600	36,0	31 581	39,0
Suivi mondial	2 672	7,7	4 867	10,6	7 539	9,3
Modélisation	1 957	5,6	2 656	5,8	4 613	5,7
Autres	7 336	21,0	6 493	14,1	13 829	17,1
Total	34 894	100	46 059	100	80 953	100

Source : Base de données mondiale sur les objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/africa/osaa/peace/agenda2063.shtml>.

développement, et notamment dans la mise en œuvre des programmes, le suivi de celle-ci et l'élaboration de rapports sur les progrès réalisés. Ces informations devraient toujours inclure des statistiques officielles.

Malgré les progrès significatifs réalisés ces dix dernières années en Afrique en matière de production et de diffusion de statistiques, les statistiques officielles produites par les systèmes de statistique nationaux ne sont pas toujours faciles d'accès en raison de leur format. Ainsi, le suivi de la large gamme de questions de développement couvertes par les objectifs de développement durable et la nécessité de respecter le principe de ventilation par âge, sexe, revenu ou situation géographique représentent un défi supplémentaire pour des systèmes de statistique déjà fragiles en raison du manque d'infrastructures technologiques et de ressources financières et humaines.

La mesure de la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063 implique d'investir de fortes sommes dans la statistique pour combler les lacunes qui freinent la production de données de qualité, pertinentes, opportunes et comparables, notamment dans les capacités et les moyens technologiques (Commission économique pour l'Afrique, 2016). Le retour sur investissement peut s'avérer très profitable et bénéficier non seulement aux processus de décision et de suivi fondés sur des données factuelles, mais également à l'ensemble du système statistique par l'ouverture d'une marge de progrès dans différents domaines, par exemple l'administration ou l'analyse et de la diffusion de données.

Le coût de ces investissements sera cependant extrêmement élevé s'il doit être pris en charge par la seule communauté statistique officielle, tout particulièrement celui de la collecte de données dans le cadre du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et des priorités nationales de développement. La collaboration des différentes communautés de données entre elles ainsi que la coordination, l'harmonisation et l'intégration des données de différentes sources au sein des écosystèmes de données seront donc utiles pour combler les manques dans les statistiques officielles, réduire les coûts et améliorer l'accès aux données et l'exploitation de celles-ci (Commission économique pour l'Afrique, 2016). Les écosystèmes de données nationaux tels que le secteur privé, la société civile, les universitaires, les organisations citoyennes ou encore les communautés de données ouvertes pourraient être sources de capacités et de ressources.

Ce besoin de collaboration entre les différentes communautés de données était déjà au centre des débats sur la question des capacités statistiques du programme de développement pour l'après-2015, lequel appelait à faire intervenir un plus grand éventail d'acteurs dans le développement des méthodes statistiques, notamment des scientifiques des données et des spécialistes du domaine géospatial issus du secteur privé et du milieu de la recherche, des représentants du gouvernement et d'autres utilisateurs de données. Ces besoins ont été rappelés par le Groupe de personnalités de haut niveau qui a même appelé à une « révolution des données »² en faveur du développement.

La réalisation des objectifs de développement durable requiert que tous les acteurs, parties prenantes et bénéficiaires aient accès aux informations pertinentes afin de pouvoir jouer leur rôle dans le processus de développement, et notamment dans la mise en œuvre des programmes, le suivi de celle-ci et l'élaboration de rapports sur les progrès réalisés.

Cette révolution des données peut servir de catalyseur d'une transformation sociale, économique et environnementale en Afrique. La hausse de la demande en données et en statistiques dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 représente pour l'Afrique une opportunité de s'engager dans une révolution des données et d'améliorer par là même ses capacités statistiques dans tous les domaines. Leur adoption coïncide en effet avec l'innovation sans précédent des technologies des données utilisées pour collecter, analyser et diffuser d'importants volumes de données de tous types, ce qui permettra d'accéder et d'ex-

2 L'expression « révolution des données » fait référence à « une augmentation rapide du volume de données, de la vitesse de production de données, du nombre de producteurs de données, de la diffusion des données et de la gamme d'éléments qui disposent de données grâce à l'appui des nouvelles technologies telles que les téléphones portables et « l'Internet des objets » ainsi que d'autres sources, comme les données qualitatives, les données générées par les citoyens et les données de perception ; de même qu'une demande grandissante de données de toutes les sphères de la société » (Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, 2014).

exploiter des données plus nombreuses et plus détaillées qu'auparavant (Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, 2014). Aujourd'hui, les communautés et écosystèmes de données africains osent innover et expérimenter, mais il s'agit dans la plupart des cas d'initiatives d'envergure modérée et souvent isolées. S'il doit exploiter tout le potentiel de transformation que lui offre la révolution des données, le continent africain devra consentir à des efforts plus réguliers, à grande échelle, coordonnée et durables (Commission économique pour l'Afrique, 2015).

Les gouvernements africains reconnaissent l'importance d'une révolution des données telle qu'elle est incarnée par le Consensus africain sur les données (Commission économique pour l'Afrique et al., 2015) et les autres initiatives statistiques et de développement, y compris la Charte africaine de la statistique et la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique mise en place par l'Union africaine. Le consensus est une stratégie de mise en œuvre de la révolution des données en Afrique adoptée à l'occasion d'une conférence de haut niveau sur la révolution des données, qui s'est déroulée en mars 2015 en réponse à la demande d'un cadre pour la révolution des données en Afrique et aux implications de celle-ci pour l'Agenda 2063 et pour le Programme 2030.

À l'échelon national, cela se traduit par des programmes de développement à long terme ; les changements, les réformes et les innovations nécessaires pour permettre aux États membres de s'engager sur la voie de la révolution des données sont nombreux. Il est donc nécessaire de pouvoir accéder à de nouvelles sources de données, et en particulier de mégadonnées, pour compléter les statistiques officielles, et de mettre en place des partenariats stratégiques innovants entre les systèmes de statistiques nationaux et d'autres acteurs des diverses communautés de données. Les mégadonnées ne respectent cependant pas toujours les principes statistiques, ce qui représente un défi de taille, car l'analyse et l'obtention de résultats s'en trouvent compliquées. Un travail important sur les méthodologies, les définitions ou encore les méthodes de classification est donc essentiel. En outre, des problèmes d'ordre technique, juridique, relatifs à la propriété et à la confidentialité soulevés par les mégadonnées entravent en effet l'accès à celles-ci et leur exploitation malgré leur ponctualité et leur rentabilité (Robin et al., 2016). Ces problèmes appellent des réformes juridiques, législatives et politiques. Selon les lignes direc-

trices de la stratégie nationale de développement de la statistique sur la révolution des données, « en fournissant un cadre juridique aux pays afin de guider leurs propres processus législatifs, la Charte fournit en effet une base et des lignes directrices qui soutiennent la modification des lois concernant les développements des nouvelles données tels que l'usage de mégadonnées »³.

L'adoption de principes sur les données ouvertes pour les systèmes de statistique nationaux comme pour d'autres écosystèmes de données nationaux est l'une des approches les plus efficaces pour mettre les données à disposition d'un public large. Les données ouvertes sont accessibles gratuitement en ligne et peuvent être utilisées, réutilisées et redistribuées à la seule condition d'en citer la provenance et de les partager.

Ces avancées au regard des sources de données existantes sont également un élément clé d'un suivi efficace des progrès accomplis. Les enquêtes de recensement et les données administratives sont les principales sources de données utilisées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il sera donc primordial d'étendre la portée des recensements et des enquêtes, d'augmenter leur fréquence et de moderniser les systèmes administratifs, y compris l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil. Cela implique d'investir considérablement dans les technologies des données, les capacités, les infrastructures et les ressources humaines et financières.

Le développement de l'infrastructure nationale de données spatiales est nécessaire au renforcement des capacités, au financement, à la coordination, aux ensembles de données fondamentales et aux systèmes de référence. L'évaluation des besoins en capacités et des lacunes permettra de soutenir les efforts de développement de la statistique dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et international.

³ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.paris21.org/nsdsguidelines/fr>

1.5 Conclusion

Parmi les initiatives prises en faveur du développement, un processus de développement statistique continu a été mis en place pour aider les pays en développement à produire les données nécessaires au suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à l'élaboration de comptes rendus. Il est impératif de continuer à travailler au renforcement des capacités des États membres à produire, analyser, stocker, diffuser et exploiter leurs données statistiques. Il est nécessaire d'obtenir des financements supplémentaires et d'accepter les nouvelles sources de données, les innovations et les informations géospatiales. Les initiatives prises pour le développement statistique doivent prendre en compte les difficultés énumérées ci-dessus de façon à ce que les pays africains puissent produire et diffuser en temps opportun des données statistiques de haute qualité et pertinentes, ceci afin de suivre la mise en œuvre de leurs programmes de développement nationaux et de rendre compte des progrès réalisés par rapport à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063.

Il est impératif de continuer à travailler au renforcement des capacités des États membres à produire, analyser, stocker, diffuser et exploiter leurs données statistiques.

Le Consensus africain sur les données préconise les actions suivantes pour accompagner la révolution des données et suivre efficacement la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les pays d'Afrique :

- Établir un écosystème de données inclusif, impliquant le gouvernement, le secteur privé, le milieu universitaire, la société civile, les communautés locales et les partenaires du développement capable d'appréhender les aspects informationnels de la prise de décision en matière de développement d'une manière coordonnée. Les gouverne-

ments doivent jouer un rôle proactif pour impliquer cette communauté et les autres parties prenantes doivent mettre en avant le partenariat avec le gouvernement. Cet élément peut être rapproché de la stratégie de développement de la statistique. Les stratégies nationales existantes pour le développement de la statistique devraient être révisées afin de tendre vers l'inclusion de l'intégralité des communautés de données.

- Comme premier pas critique pour renforcer l'écosystème des données, évaluer les besoins en matière de capacités, les cadres juridiques et financiers, les institutions participantes, les atouts et lacunes en matière de données au niveau national, local et communautaire en vue de reconnaître les rôles des diverses parties prenantes et d'élaborer une feuille de route réalisable identifiant les étapes clés.
- Faire en sorte que les gouvernements mènent le processus pour s'assurer que les coûts de production et de vulgarisation de toute donnée requise soient financés par des ressources provenant de sources nationales et durables. Il convient de mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources.
- Faire en sorte que les gouvernements identifient une structure autorisée à certifier les données ouvertes produites par les communautés de données, sur la base des critères reconnus de qualité, de fiabilité, d'opportunité et de pertinence par rapport aux besoins en informations statistiques.
- Élaborer des systèmes d'enregistrement d'état civil qui produisent des données essentielles et fiables doit constituer la pierre angulaire de la révolution des données. De la même façon, il faut appuyer les systèmes de données sur la population, l'économie, l'emploi, la santé, l'éducation, la gestion foncière et agricole pour assurer la production de données fiables et à temps en vue d'assister le processus de prise de décisions aux niveaux national et local.
- Adopter, encourager et renforcer les partenariats public-privé comme stratégie pour le transfert des connaissances et des technologies et la promotion des collaborations, un financement et un partage d'expériences durables

- Étendre, tant que c'est possible, l'applicabilité des normes et standards relatifs aux données officielles à toutes les données pour améliorer leur validité et fiabilité.
- Encourager des méthodologies et technologies innovantes et intégrées, y compris les technologies géospatiales, dans l'objectif d'améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données. Il est important d'intégrer des données statistiques des indicateurs spécifiques sensibles au genre dans le suivi et l'évaluation.
- Faire en sorte que les institutions panafricaines telles que la BDA, la Commission de l'Union africaine et la CEA s'approprient la mise en œuvre du Consensus africain sur les données conjointement avec d'autres partenaires du développement.

CHAPITRE 2

*Objectif de
développement durable 1 :
Éliminer la pauvreté sous
toutes ses formes et
partout dans le monde*

2.1 Introduction

L'objectif de développement durable 1 vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, y compris l'extrême pauvreté, d'ici à 2030. Tous les individus, partout dans le monde, y compris les plus pauvres et les plus vulnérables, devraient bénéficier d'un niveau de vie élémentaire et d'une protection sociale convenable. En effet, l'éradication de la pauvreté est encore à ce jour l'un des plus grands défis du monde, ce qui explique l'attention continue portée à cet objectif global dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

L'éradication de la pauvreté est encore à ce jour l'un des plus grands défis du monde, ce qui explique l'attention continue portée à cet objectif global dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063.



2.2 Cibles et cohérence de l'objectif 1 avec l'Agenda 2063

L'objectif de développement durable 1 présente 7 cibles et 12 indicateurs et s'aligne sur l'objectif 1 de l'Agenda 2063, qui présente quant à lui 12 cibles similaires (voir [TABLEAU 2.1](#)). Il existe ordinairement des données internationales relatives à cet objectif pour au moins trois des sept cibles. La disponibilité des données à l'échelle

nationale est plus variable, avec des écarts considérables en termes de qualité, de rapidité d'obtention et de niveau de ventilation. Malgré l'accent mis sur les indicateurs et les cibles de l'objectif 1 dans ce rapport, le programme continental n'est pas perdu de vue.

TABLEAU 2.1 COHÉRENCE DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 1 DU PROGRAMME 2030 AVEC CELUI DE L'AGENDA 2063

CIBLES OMD 1	COHÉRENCE AVEC L'AGENDA 2063 : OBJECTIFS 1, 5, 7, 17, 20* CIBLES
1.1. D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	1.1.2.1 Réduire d'au moins 30 % les niveaux de pauvreté constatés en 2013
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.1.2.1 Réduire d'au moins 30 % les niveaux de pauvreté constatés en 2013 1.1.2.2 Réduire d'au moins 50% la pauvreté chez les femmes

CIBLES OMD 1	COHÉRENCE AVEC L'AGENDA 2063 : OBJECTIFS 1, 5, 7, 17, 20* CIBLES
1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.1.3.1 Fournir une protection sociale à au moins 30 % des individus vulnérables, notamment aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux enfants
1.4. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	1.1.4.10 Améliorer l'accès aux services de base (eau, assainissement, électricité, transports et connexion Internet) pour au moins 70 % de la population 6.17.1.1 Garantir l'égalité des droits économiques pour les femmes, notamment en ce qui concerne les droits de posséder et d'hériter de biens immobiliers, de signer un contrat, d'économiser, d'immatriculer et de gérer une entreprise et de posséder un compte en banque d'ici à 2026 6.17.1.2. Assurer l'accès aux outils de production, y compris aux terres et aux subventions, aux crédits, aux recettes, aux services financiers et à l'information, et le contrôle de ceux-ci pour au moins 20 % des femmes dans les zones rurales
1.5. D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérables et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	1.7.3.3 Réduire d'au moins 30 % les décès et les pertes matérielles dus aux catastrophes naturelles ou anthropiques et aux phénomènes climatiques extrêmes 1.5.1.5 Faire en sorte que la proportion de fermiers, d'éleveurs et de pêcheurs résilients aux risques climatiques et météorologiques atteigne 30 %
1.a. Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles pour mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1.1.2.1 Réduire d'au moins 30 % les niveaux de pauvreté constatés en 2013
1.b. Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1.1.2.2 Réduire d'au moins 50% la pauvreté chez les femmes

Source : analyse réalisée par l'auteur à partir des données de la Division de statistique (2017b) et la Commission de l'Union Africaine (2015).

* Objectif 1 (Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous), Objectif 5 (Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues) et Objectif 7 (Des économies et des communautés résilientes au climat et écologiquement durables) de l'aspiration 1, Objectif 17 (Égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie) de l'aspiration 6 et Objectif 20 (L'Afrique prend pleinement en charge le financement de son développement) de l'aspiration 7.

2.3 Progrès vers la réduction de la pauvreté

Le Programme 2030, le plus coûteux et le plus ambitieux des deux programmes, s'appuie sur l'héritage laissé par le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont pris fin en décembre 2015. D'importants progrès ont été réalisés quant à la plupart des problèmes de développement social rencontrés au début du siècle. En 2012, une personne sur huit dans le monde vivait dans des conditions d'extrême pauvreté (Nations Unies, 2016 ; voir **ENCADRÉ 2.1**). Cependant, la situation globale masque les défis qui font obstacle à la réduction de la pauvreté d'ici à 2030 dans d'autres régions du monde telles que l'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) et l'Océanie, où la faiblesse des revenus reste omniprésente malgré les efforts mis en place entre 2002 et 2015. En 2013, en Afrique, les taux de pauvreté basés sur le seuil de 1,9 \$ par jour (à l'exclusion de l'Afrique du Nord), avaient été réduits d'au moins 15 %, passant de 56,9 % en 1990 à 41 % (Banque mondiale, 2016b), les taux de réduction les plus rapides ayant été enregistrés entre 2002 et 2012. Ces progrès sont largement dus à une

forte croissance et aux efforts communs en faveur de l'accélération du développement humain, consacrés au sein du programme des objectifs du Millénaire pour le développement, mais le caractère non inclusif de la croissance, les inégalités, l'insécurité alimentaire, les dynamiques de population et la fragilité face aux chocs demeurent des obstacles au programme de réduction de la pauvreté en Afrique.

Des performances économiques solides, associées à une hausse de l'aide publique au développement (APD) entre les années 2000 et 2013 ont ouvert une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour augmenter les dépenses liées à l'éducation, à la santé et à l'agriculture. Malheureusement, les prémices de la récession économique de 2014, déclenchée par de nombreux facteurs tels que l'épidémie de maladie à virus Ebola, les grandes sécheresses, les inondations et la diminution des prix des denrées de base, ont eu de graves répercussions sur le développement socioéconomique de l'Afrique (voir **FIGURE 2.1**) et ont fléchi les tendances générales de croissance économique depuis 2010.

... Le caractère non inclusif de la croissance, les inégalités, l'insécurité alimentaire, les dynamiques de population et la fragilité face aux chocs demeurent des obstacles au programme de réduction de la pauvreté en Afrique.

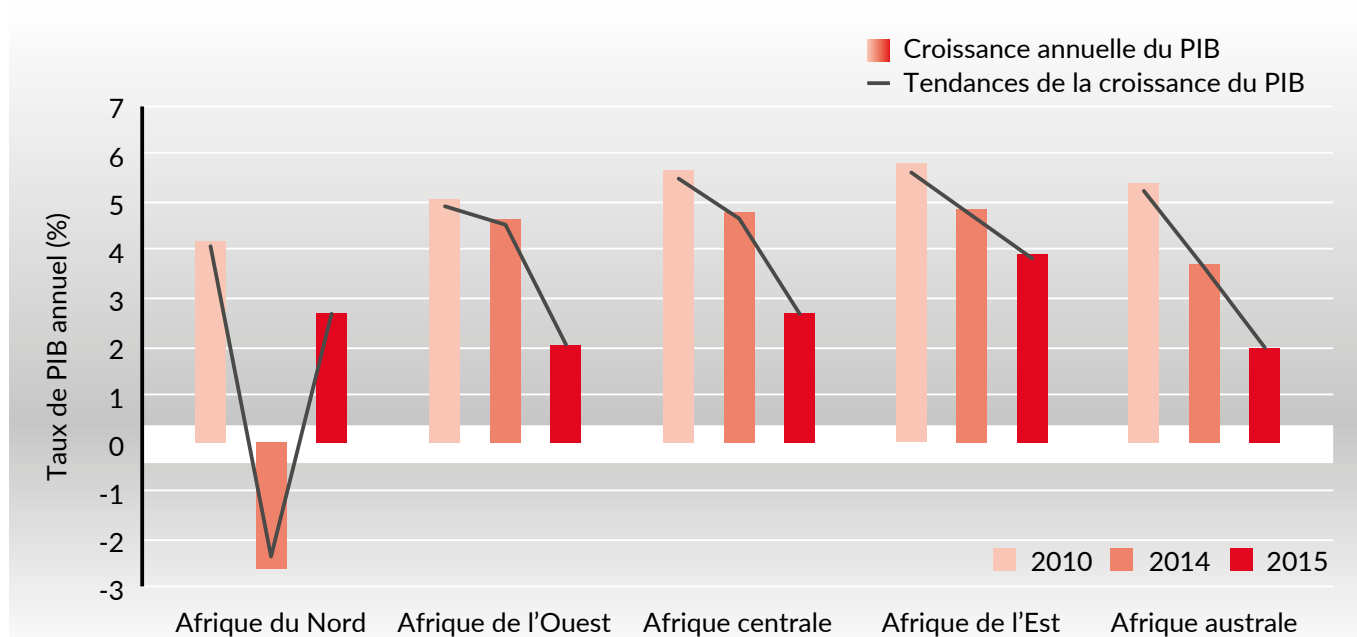
En 2015, la croissance économique sur le continent a été quelque peu ralentie. Toutes les régions ont été marquées par une baisse de régime, en dehors de l'Afrique du Nord, qui a enregistré une remontée significative, et de l'Afrique de l'Ouest, où la croissance était à la hausse (voir **FIGURE 2.1**), grâce aux performances solides de quelques pays au sein de ces sous-régions. En Afrique du Nord, par exemple, une croissance importante en Algérie, en Égypte et au Maroc a fait remonter la moyenne régionale de façon significative tandis que

ENCADRÉ 2.1 PAUVRETÉ MONDIALE : VUE D'ENSEMBLE

Au moins 13 % de la population mondiale vivait dans des conditions d'extrême pauvreté en 2012, contre 26 % en 2000. À l'échelle mondiale, une personne sur huit vivait dans des conditions d'extrême pauvreté en 2012 et au moins 10 % des travailleurs et leurs familles vivaient avec moins de 1,90 \$ par personne et par jour en 2015, contre 28 % en 2000. Les 15-24 ans sont plus susceptibles de faire partie des travailleurs pauvres : 16 % des jeunes actifs vivaient dans des conditions d'extrême pauvreté en 2015 contre 9 % des adultes actifs. Au total, 20 % de la population recevait des aides ou des prestations sociales dans les pays à faible revenu, contre 67 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Source : Nations Unies, (2016a)

FIGURE 2.1 ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE DU PIB À L'ÉCHELLE INFRARÉGIONALE ET CROISSANCE ANNUELLE DU PIB PAR RÉGION, 2010-2015



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2016.

la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Sénégal et le Togo ont eu un effet globalement positif sur les perspectives de croissance de l'Afrique de l'Ouest, malgré quelques ralentissements économiques en Guinée, au Nigéria et en Sierra Leone.

D'un autre côté, la performance globale de l'Afrique Centrale, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique du Sud a pâti d'un important recul de l'activité économique dans un certain nombre de pays, principalement ceux qui dépendent du pétrole ou de ressources minérales. Ce recul a été observé au Botswana, au Tchad, en Guinée équatoriale, en Afrique du Sud, au Soudan du Sud, en Zambie et au Zimbabwe, tandis que l'Éthiopie, le Kenya, le Mozambique, le Rwanda, l'Ouganda et la République unie de Tanzanie ont continué à consolider la croissance stable de l'Afrique de l'Est, avec un taux de croissance annuel de 6,76 % (voir FIGURE 2.2).

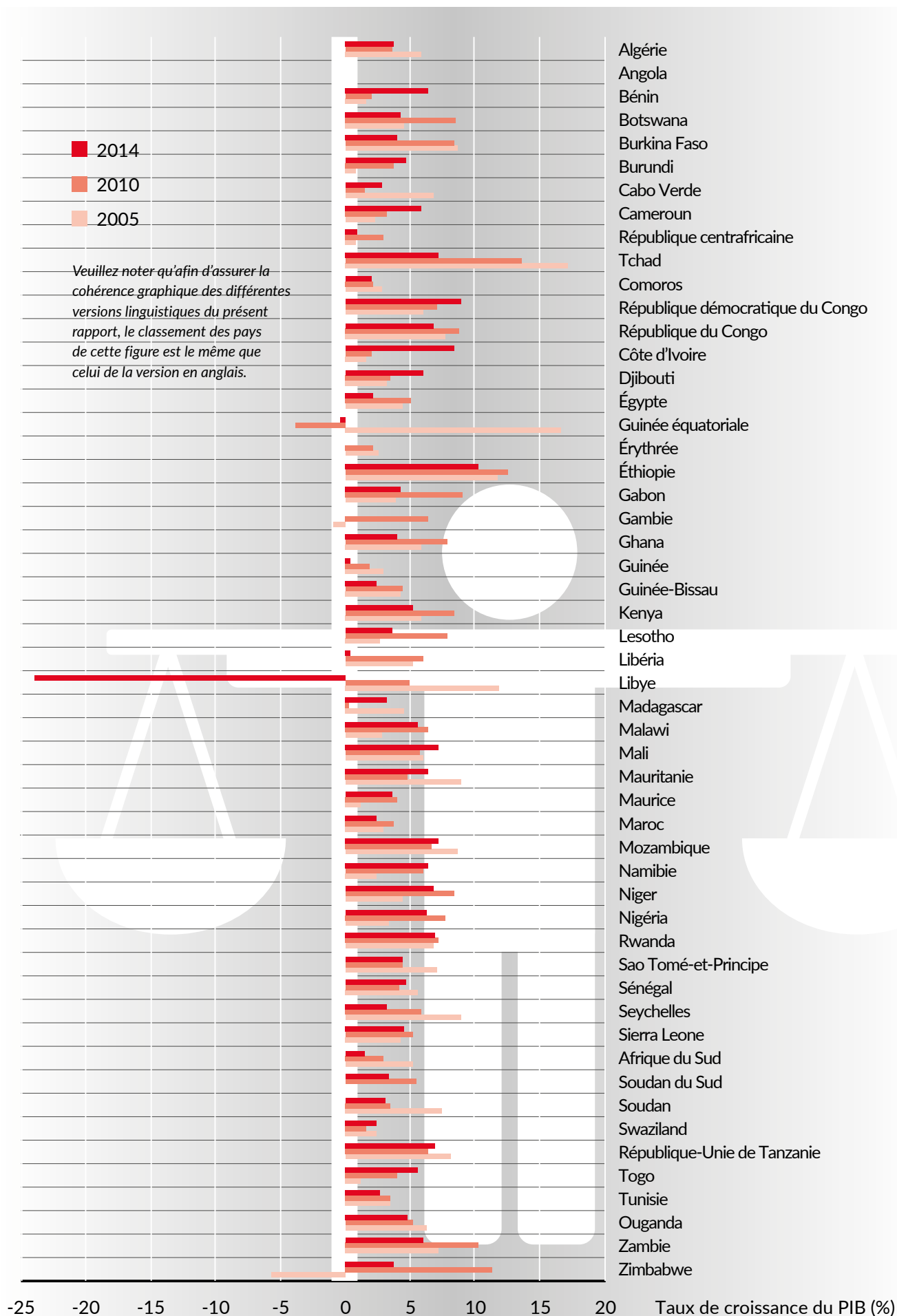
Une telle instabilité, bien que commune aux cycles de croissance, n'est pas propice à des efforts durables de réduction de la pauvreté, surtout lorsqu'elle touche des économies qui ne disposent pas des moyens de se protéger des chocs et d'éviter que le processus de développement ne s'inverse, comme c'est souvent le cas sur le continent. L'éradication de la pauvreté, ou sa réduction de 30 %, en accord avec la cible de l'Agenda 2063, dépendra en grande partie du renforcement des interactions entre l'objectif de développement durable 8 pour une croissance inclusive annuelle d'au moins 7 % aux fins de création d'emplois décents pour tous, y compris pour les femmes et les jeunes, l'accès à l'édu-

cation, aux soins de santé et à d'autres services sociaux pour accélérer le développement humain (objectifs 3, 4, 6 et 15), la réduction des inégalités grâce aux objectifs 5 et 10, notamment à la mise en place de filets de sécurité sociale, et l'utilisation durable de la terre pour renforcer la sécurité alimentaire, encourager la diversification et lutter contre le changement climatique (objectifs 12 à 14).

Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ont le potentiel de poser les jalons d'un développement durable grâce auquel la pauvreté et les inégalités pourront être réduites de manière significative, à la condition qu'ils soient correctement mis en œuvre. Concernant l'Afrique, il sera impératif de suivre les progrès réalisés quant à ces objectifs interdépendants afin de pouvoir mesurer la réalisation de l'objectif global de réduction de la pauvreté, c'est-à-dire l'objectif 1 de l'aspiration 1 de l'Agenda 2063 qui vise un niveau et une qualité de vie élevé et le bien-être pour tous, et vient donc soutenir les priorités mondiales de développement.

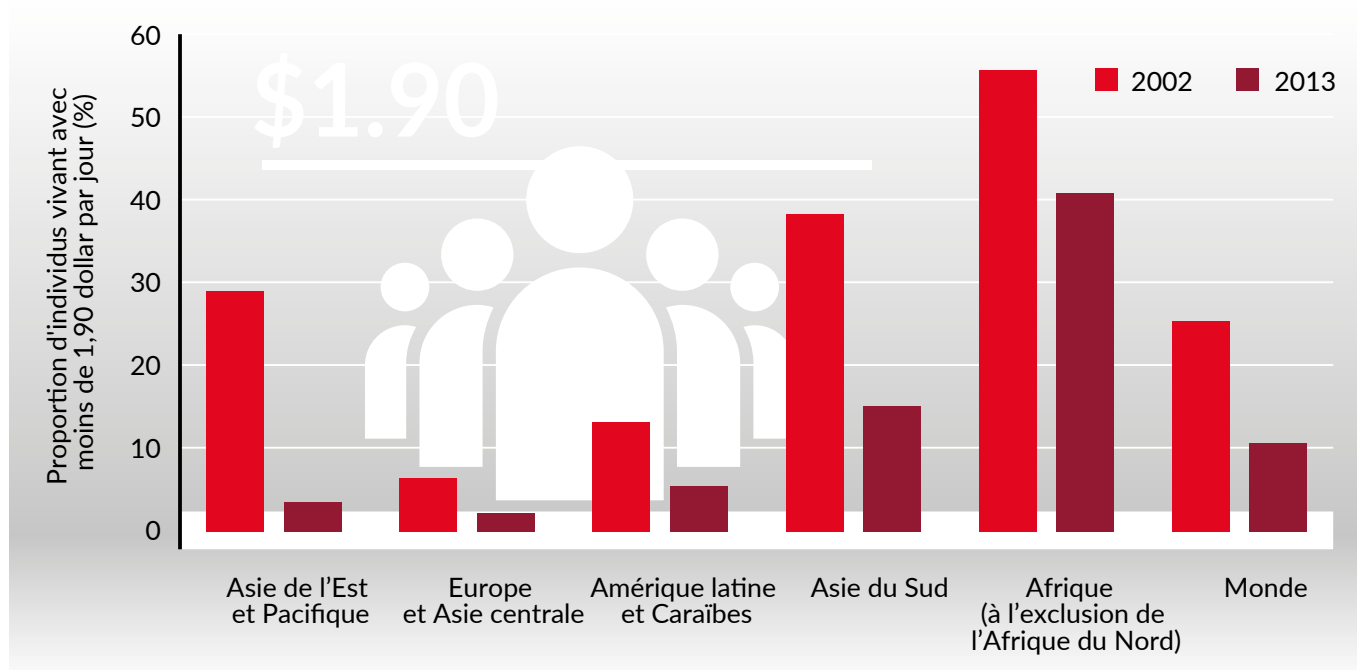
L'objectif de développement durable 1 et l'objectif 1 de l'Agenda 2063 appellent tous deux à en finir avec la pauvreté sous toutes ses formes et présentent des cibles visant à garantir que des mesures soient prises pour soutenir les groupes de population les plus vulnérables par la mise en place de filets de sécurité sociale et la réduction des inégalités d'emploi entre hommes, femmes et jeunes. Aussi, les sections suivantes décrivent les tendances actuelles en matière de pauvreté en Afrique et les mettent en parallèle avec

FIGURE 2.2 TAUX DE CROISSANCE DU PIB, 2005-2015



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2016.

FIGURE 2.3 PROPORTION D'INDIVIDUS VIVANT AVEC MOINS DE 1,90 DOLLAR PAR JOUR, 2002 -2013



Source : Banque mondiale (2016).

les cibles de l'objectif 1 et, quand c'est possible, avec l'objectif 1 de l'Agenda 2063, qui servira de repère pour le suivi et l'analyse des futurs progrès concernant cet objectif. La section suivante évalue les progrès réalisés par rapport à chacune des cibles.

Cible 1.1 de l'objectif de développement durable 1

D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)

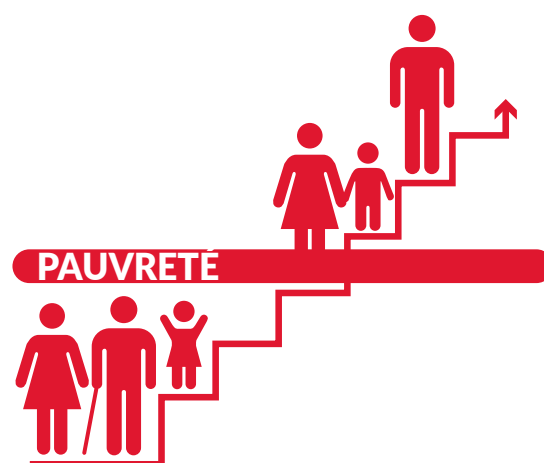
Cible de l'Agenda 2063 correspondante :

- i Réduire les niveaux de pauvreté constatés en 2013 d'au moins 30 %.

Bien qu'elle soit encore très présente en Afrique, sauf en Afrique du Nord, la pauvreté ne cesse de régresser. D'importants progrès ont été réalisés en matière de réduction de la pauvreté sur le continent, mais des difficultés persistent, en particulier en dehors de l'Afrique du Nord. Cette dernière est en effet la région du monde qui a le plus progressé en matière de réduction de la pauvreté : entre 1990 et 2012, les taux de pauvreté ont chuté de 70 %. En revanche, l'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) fait toujours face à d'importantes difficultés à cet égard et présente des taux de pauvreté parmi les plus élevés du monde, ceux-ci ayant dépassé les 40 % en 2012 et en 2013¹, taux le plus élevé après

l'Océanie (voir FIGURE 2.3). Néanmoins, les taux de pauvreté ont diminué d'au moins 15 % depuis 1990, ce qui témoigne des progrès faits dans la bonne direction.

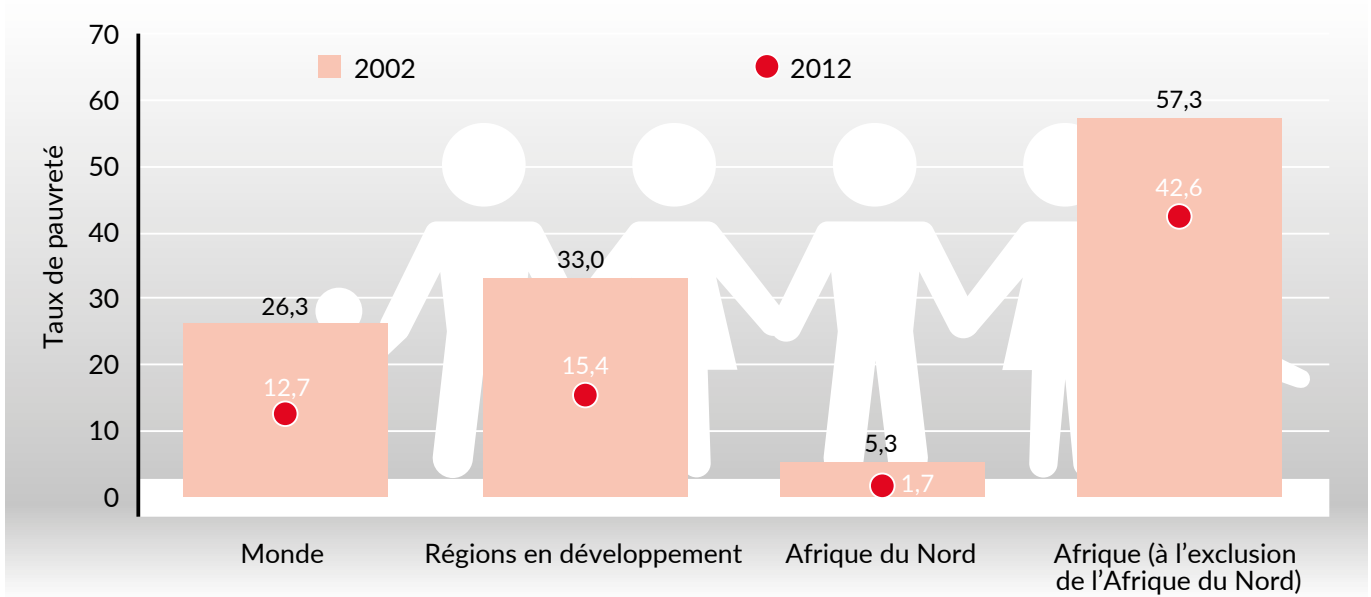
Cependant, le rythme de réduction de la pauvreté en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) a été plus lent que prévu en raison des difficultés structurelles rencontrées dans la région et de son manque de résistance aux chocs, ce qui expose le continent à un risque de nombreuses régressions. Il semblerait que les réductions constatées aujourd'hui aient été atteintes grâce à une croissance relativement forte, atteignant une



du Nord et celles sur le Moyen Orient, ce qui complique la comparaison entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord seule. Les tendances en matière de pauvreté dessinées par la Division de statistique et la Banque mondiale se recoupent largement. Les deux sources de données ont été exploitées dans ce rapport sans que cela n'affecte pour autant l'analyse de chaque ensemble séparément.

1 Selon les données les plus récentes de la Banque mondiale, le taux de pauvreté de l'Afrique subsaharienne atteignait 41 % en 2013. Les données de la Banque mondiale combinent les données sur l'Afrique

FIGURE 2.4 ÉVOLUTION DES TAUX DE PAUVRETÉ, 2002-2012



Source : Division de statistique (2016).

moyenne de 5 % par an depuis le milieu des années 2000, ainsi qu'à des efforts concertés réalisés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Malgré ces efforts, la région n'est parvenue à réduire la pauvreté en moyenne que de 1,5 % par an entre 2002 et 2012, contre 2,7 % par an en moyenne dans l'ensemble des régions en développement (voir FIGURE 2.4). Pour réduire davantage la pauvreté, il sera nécessaire d'investir massivement dans la croissance inclusive afin d'agir sur la pauvreté de revenu et sur certaines sources d'investissement dont dépendent d'autres dimensions de la pauvreté. Le rythme de réduction de la pauvreté par région est présenté à la FIGURE 2.4.

Cible 1.2 de l'Objectif de développement durable 1

D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

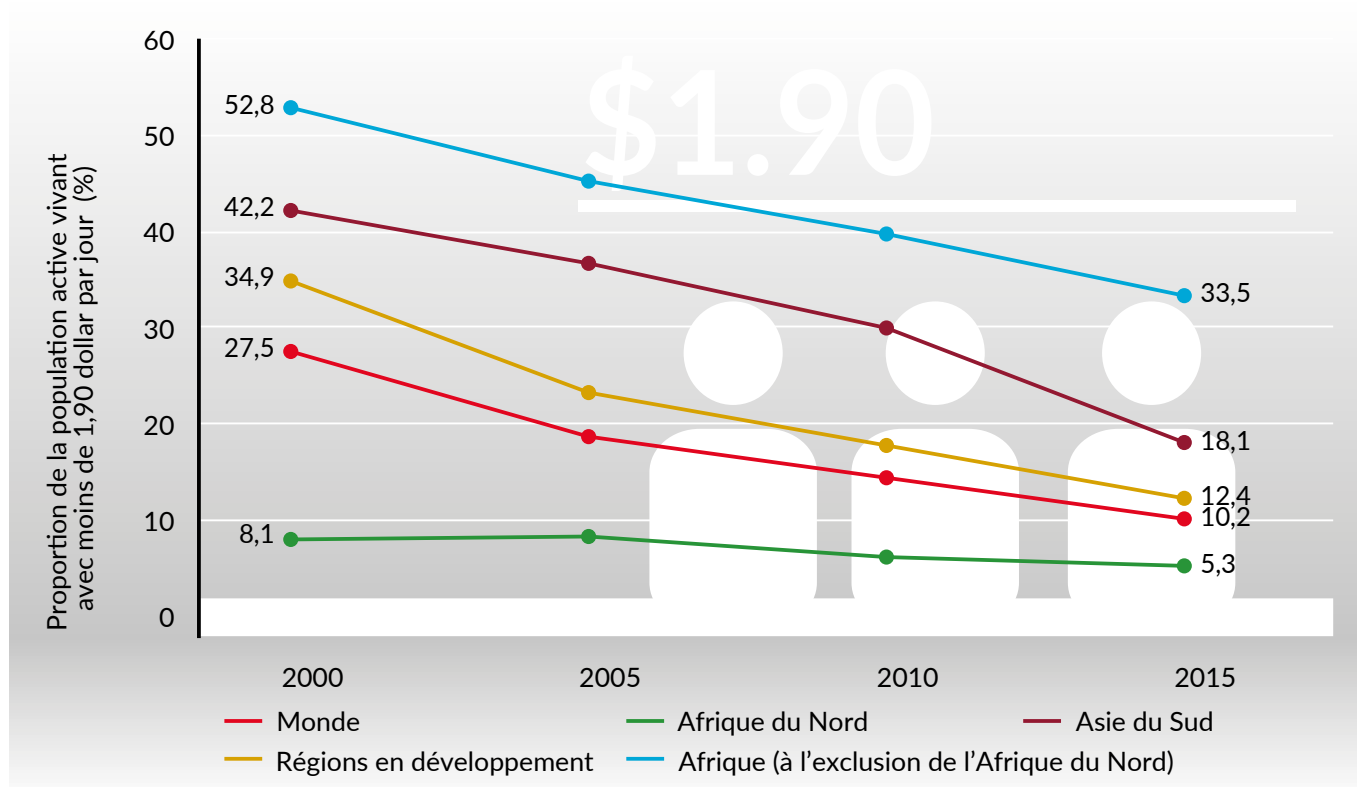
- i Réduire les niveaux de pauvreté constatés en 2013 d'au moins 30 %.
- ii Réduire la pauvreté chez les femmes d'au moins 50%.

C'est en Afrique que l'on retrouve le taux de travailleurs pauvres le plus élevé du monde, et ce, malgré une tendance à l'amélioration. Depuis 2000, la proportion d'individus vivant dans des conditions d'extrême pauvreté n'a fait que décliner, avec quelques diffé-

rences régionales notables. Les conditions initiales jouent encore un rôle prépondérant dans le reste de l'Afrique, qui présentait les proportions les plus élevées de travailleurs pauvres au début de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui met en évidence la nécessité de promouvoir la transformation structurelle et la création d'emplois décents. Plus de 52,8 % de la population active africaine du continent vivait avec moins de 1,90 dollar par jour, contre 8,1 % en Afrique du Nord en 2000 (voir FIGURE 2.5). En 2015, un tiers de la population active en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) vivait dans des conditions d'extrême pauvreté, contre plus de la moitié de sa population active en 2000. L'Asie du Sud est l'unique autre région dont les conditions initiales sont comparables à celles du reste de l'Afrique. Cependant, les économies de cette région ont réussi à créer des emplois décents et à réduire significativement les niveaux de pauvreté de sa population active, et les niveaux de pauvreté de façon générale. Entre 2000 et 2015, l'Asie du Sud a réduit les taux de pauvreté des travailleurs pauvres d'au moins 24 %. Les avancées technologiques et économiques ont nourri la majeure partie des progrès de cette région, ce qui a soutenu la création d'emplois décents pour la plupart.

Les travailleurs pauvres africains occupent souvent des emplois précaires pour lesquels les rétributions sont faibles, ce qui augmente le risque pour ce groupe de population de retomber dans la pauvreté malgré les progrès réalisés. La proportion d'actifs dont les emplois sont précaires reste cependant inacceptable, atteignant presque 60 % en 2014 (voir FIGURE 2.6), et concerne souvent majoritairement les

FIGURE 2.5 PROPORTION DE LA POPULATION ACTIVE VIVANT AVEC MOINS DE 1,90 DOLLAR PAR JOUR



Source : Division de statistique (2016)

jeunes et les femmes. Ces chiffres vont continuer de faire obstacle à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'aspiration visant à réduire la pauvreté d'au moins 30 % d'ici à 2030 présentée dans l'Agenda 2063.

La répartition par âge et par sexe des actifs vivant dans la pauvreté montre que les jeunes et les femmes restent de loin les plus touchés par ce fléau. Dans toutes les régions, et malgré le déclin de cette tendance au fil des années, le poids de la pauvreté écrase principalement les jeunes et les femmes. Les inégalités entre les différents groupes d'âge sont particulièrement nombreuses dans l'ensemble des régions en développement, où les conditions initiales étaient bien plus critiques que dans le reste du monde en 2000. Sur le continent, conformément aux tendances générales au regard de la pauvreté, l'écart entre les adultes et les jeunes est particulièrement important lorsque l'on compare l'Afrique du Nord avec le reste de l'Afrique. Les niveaux de pauvreté des jeunes actifs sont invariablement supérieurs à ceux des adultes actifs dans toutes les régions. Ils courent davantage le risque d'être pauvres que les adultes et sont plus susceptibles de migrer, d'exprimer leur mécontentement ou de chercher des moyens de survie alternatifs, ce qui peut menacer le progrès du développement. Ce groupe n'en est pas moins plein de

La proportion d'actifs dont les emplois sont précaires reste cependant inacceptable, atteignant presque 60 % en 2014, et concerne souvent majoritairement les jeunes et les femmes.



FIGURE 2.6 LES EMPLOIS PRÉCAIRES PAR RÉGION

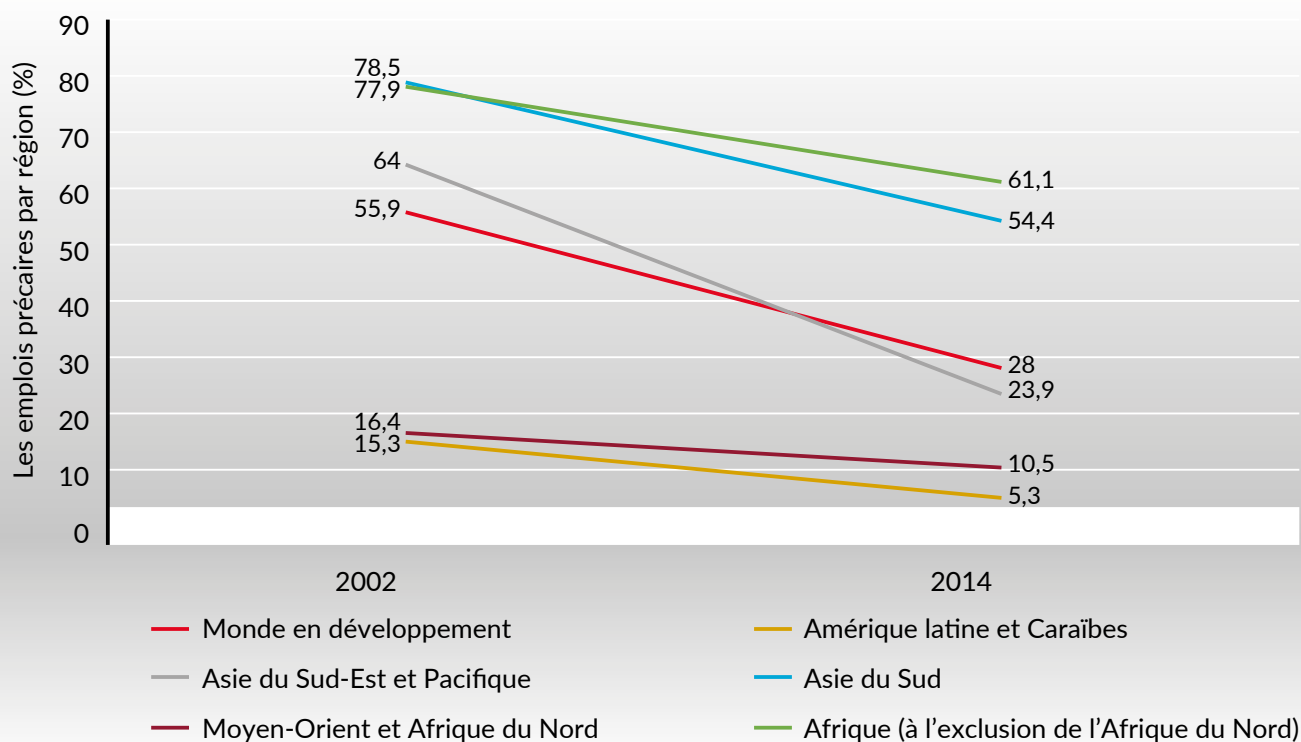


FIGURE 2.7 PROPORTION DE LA POPULATION ACTIVE VIVANT EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ, RÉPARTIE PAR ÂGE

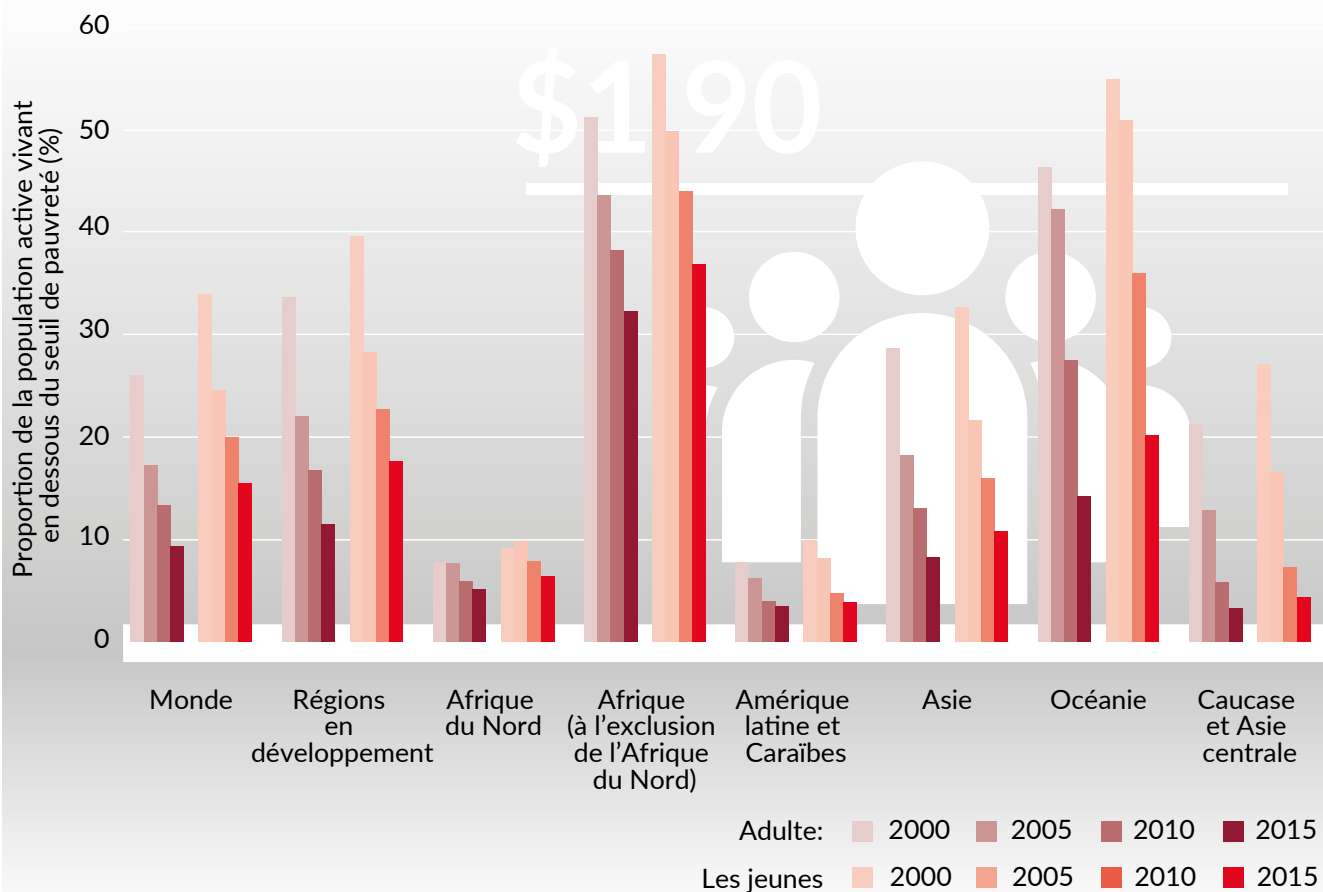
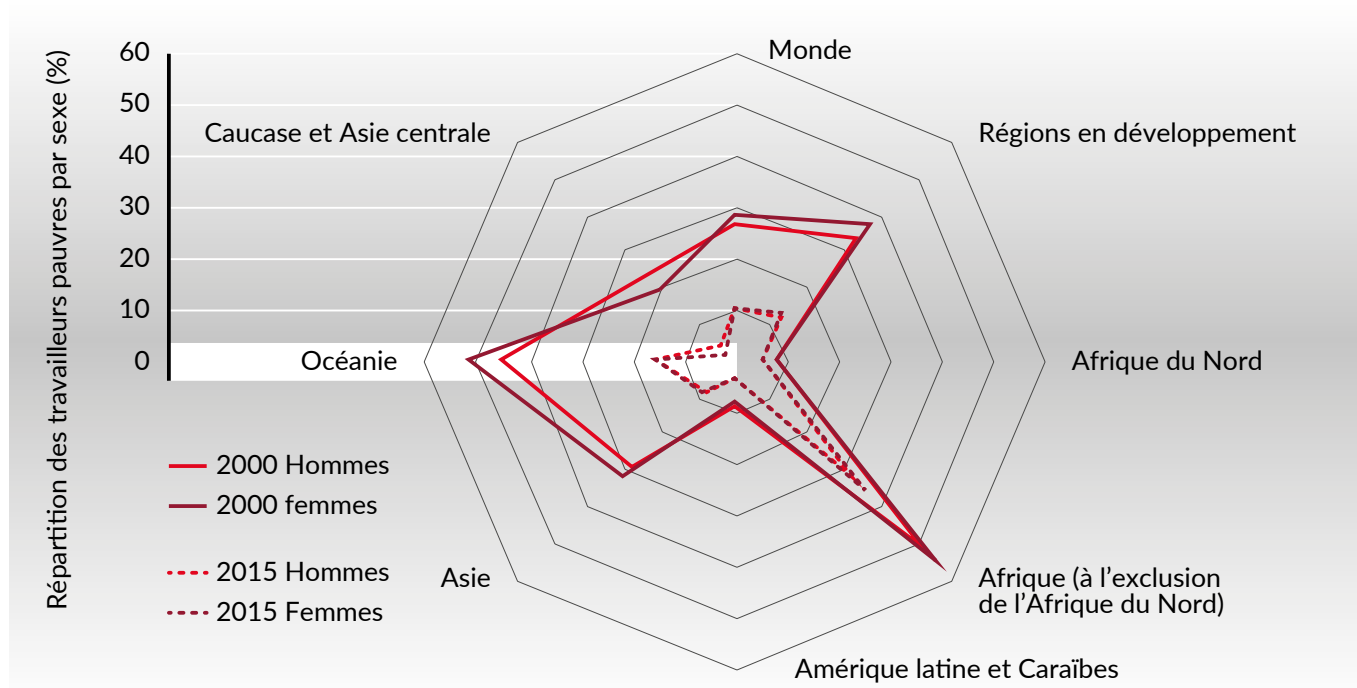


FIGURE 2.8 RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS PAUVRES PAR RÉGION ET PAR SEXE



Source : Division de statistique (2016)

belles promesses pour le développement qu'il convient d'exploiter et de concrétiser.

Bien que la tendance générale soit identique dans toutes les régions, il existe des variations régionales qui font écho aux dynamiques politiques et économiques intra-régionales. L'écart entre les travailleurs pauvres adultes et jeunes n'a que très légèrement baissé au fil des années, passant de 6,2 % en 2000 à 5,8 % en 2010 puis à 4,6 % en 2015 (voir FIGURE 2.7).

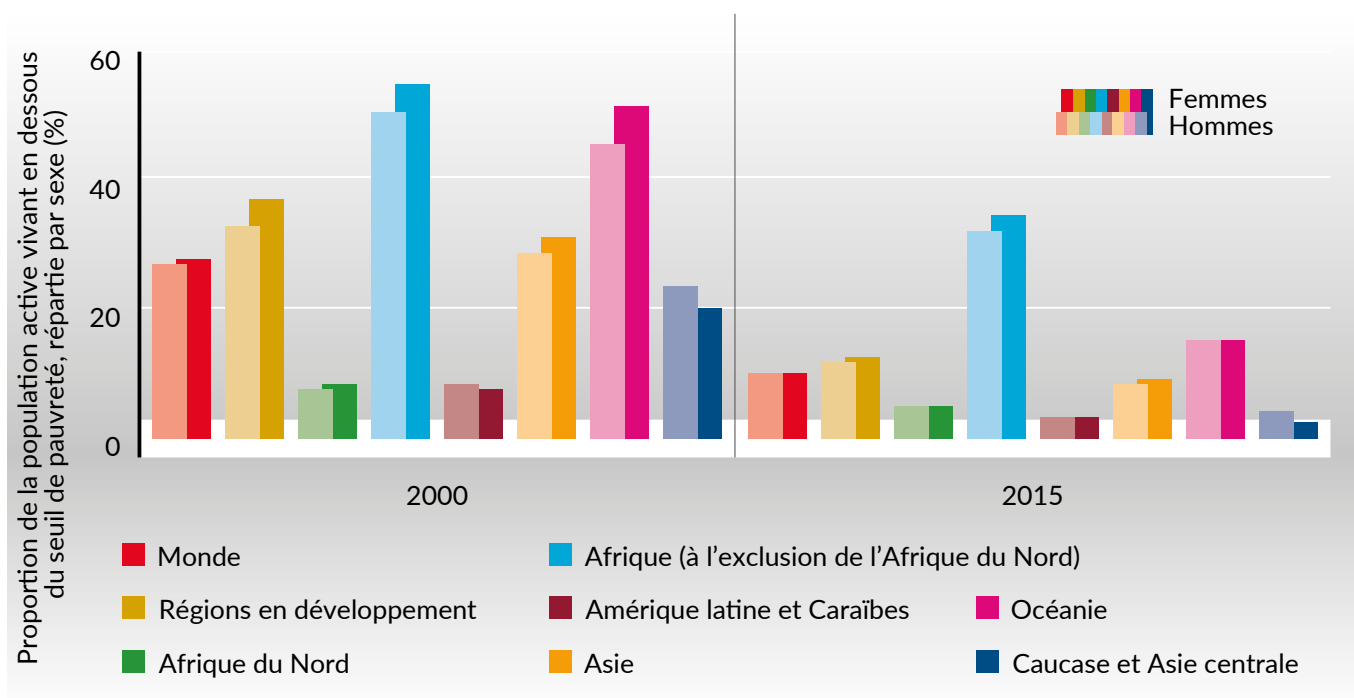
Dans son ensemble, l'Afrique du Nord a fait l'expérience d'une situation légèrement différente. En 2000, l'écart entre les adultes et les jeunes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté n'était que de 1,3 %, mais il s'est creusé considérablement pour atteindre 2 % en 2010 avant de retomber à 1,3 % en 2015. Les facteurs qui ont contribué à cette tendance sont communs au continent tout entier, mais étaient plus prononcés en Afrique du Nord en 2010. L'augmentation du nombre de jeunes (qui est une potentielle bombe à retardement démographique pour le continent), la hausse du chômage, le bas niveau de vie et l'explosion de la corruption, entre autres, ont creusé les écarts de pauvreté et provoqué le mécontentement général de la région. Le Printemps arabe, qui a débuté en Tunisie en 2011 en réponse aux mécontentements du peuple au sein du pays, et en particulier des jeunes, s'est rapidement étendu dans toute l'Afrique du Nord et dans la totalité de la région arabe. Bien que le reste de l'Afrique n'ait pas toujours connu de réac-

tions similaires à celle du Printemps arabe, le continent sa part de manifestations et de témoignages de fragilité émanant d'un sentiment de déposssession dû à une pauvreté généralisée et à un manque d'emplois à revenu décent, ce qui a paralysé l'activité économique de pays comme l'Afrique du Sud.

Malgré un certain effacement de cette tendance, les femmes actives portent toujours le poids de la pauvreté, ainsi que les jeunes. Bien que, d'un point de vue général, la pauvreté des hommes et des femmes de toutes les régions décline, la proportion de femmes vivant dans la pauvreté est toujours plus élevée que celle des hommes. Grâce à l'attention toute particulière portée à l'égalité des sexes par le programme des objectifs du Millénaire pour le développement, des progrès significatifs ont été constatés quant à la réduction des écarts entre hommes et femmes à l'échelle mondiale, bien qu'il reste des défis à relever en la matière. La réduction des écarts de pauvreté entre les sexes a été la plus rapide en Océanie, où les proportions étaient comparables à celles de l'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) en 2000, mais avaient déjà été réduites d'au moins 30 % pour finalement être éliminées en 2015 (voir FIGURE 2.9).

En Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord), où les disparités restent importantes, la proportion de femmes actives vivant dans la pauvreté est passée de 54,8 % en 2000 (contre 51,3 % pour les hommes) à 35,1 % en 2015 (contre 32,1 % pour l

FIGURE 2.9 PROPORTION DE LA POPULATION ACTIVE VIVANT EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ, RÉPARTIE PAR SEXE



Source : Division de statistique (2016)

es hommes) (voir **FIGURE 2.9**). Bien que ces progrès soient encourageants, il convient de rappeler que l'écart réel entre les hommes et les femmes, de 3,5 % en moyenne, n'a été réduit que de 0,5 point de base entre 2000 et 2015. L'Afrique du Nord, quant à elle, a réussi à réduire la proportion de travailleurs pauvres qu'elle présentait en 2000 de façon moins linéaire. En 2000, 8,2 % des femmes actives y vivaient dans la pauvreté contre 8 % des hommes actifs, et ces proportions ont respectivement été ramenées à 5,4 et à 5,2 % en 2015. Dans l'ensemble, on ne constate aucune réduction de l'écart réel entre hommes et femmes actifs, lequel reste à 0,2 % depuis 2000. Bien que cet écart soit bien plus faible comparé à la moyenne mondiale, et que les proportions soient largement inférieures à cette dernière, atteindre ces dernières poches de pauvreté représente un vrai défi pour la plupart des pays, et particulièrement ceux de l'Afrique du Nord, s'ils doivent ne laisser personne pour compte lors de la mise en œuvre du Programme 2030.

Cible 1.3 de l'Objectif de développement durable 1

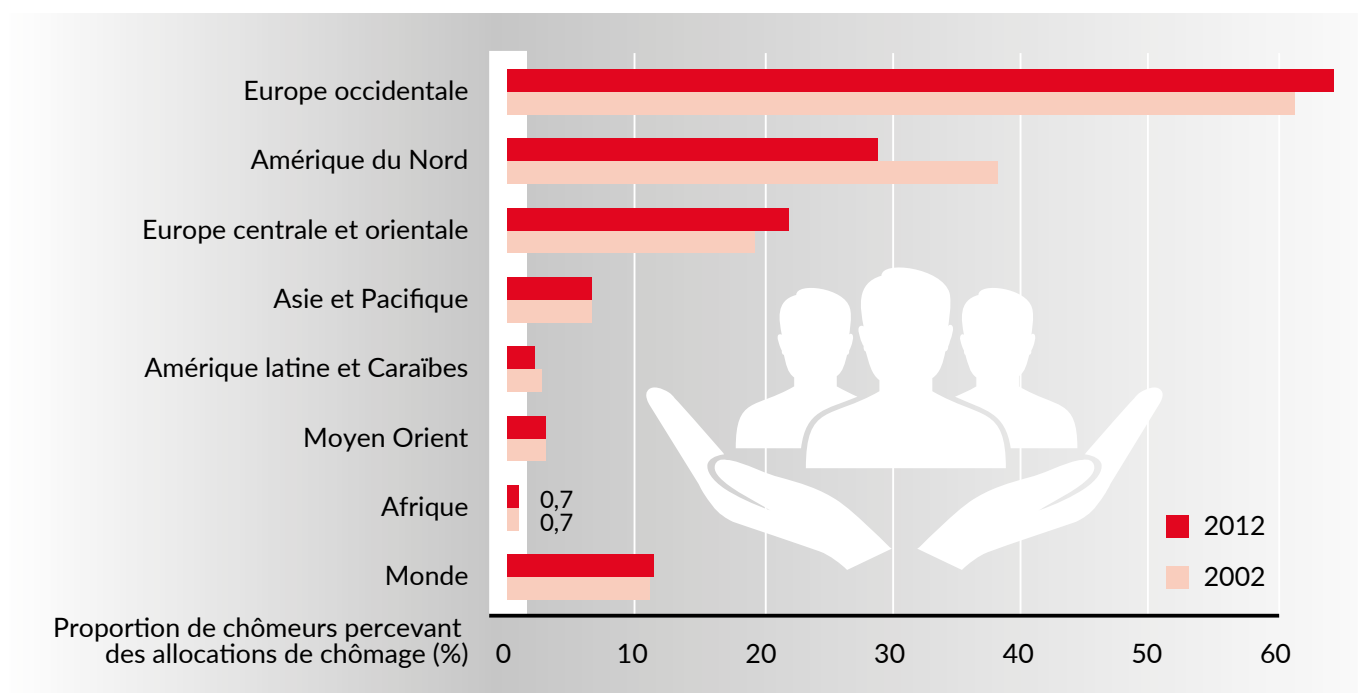
Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Fournir une protection sociale à au moins 30 % des personnes vulnérables telles que les personnes handicapées, les personnes âgées et les enfants.
- ii Fournir une sécurité sociale pour tous les travailleurs du secteur formel.
- iii Garantir l'accès à la sécurité sociale à au moins 20 % des travailleurs du secteur informel et du secteur rural.



FIGURE 2.10 PROPORTION DE CHÔMEURS PERCEVANT DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE



Source : Division de statistique (2016)

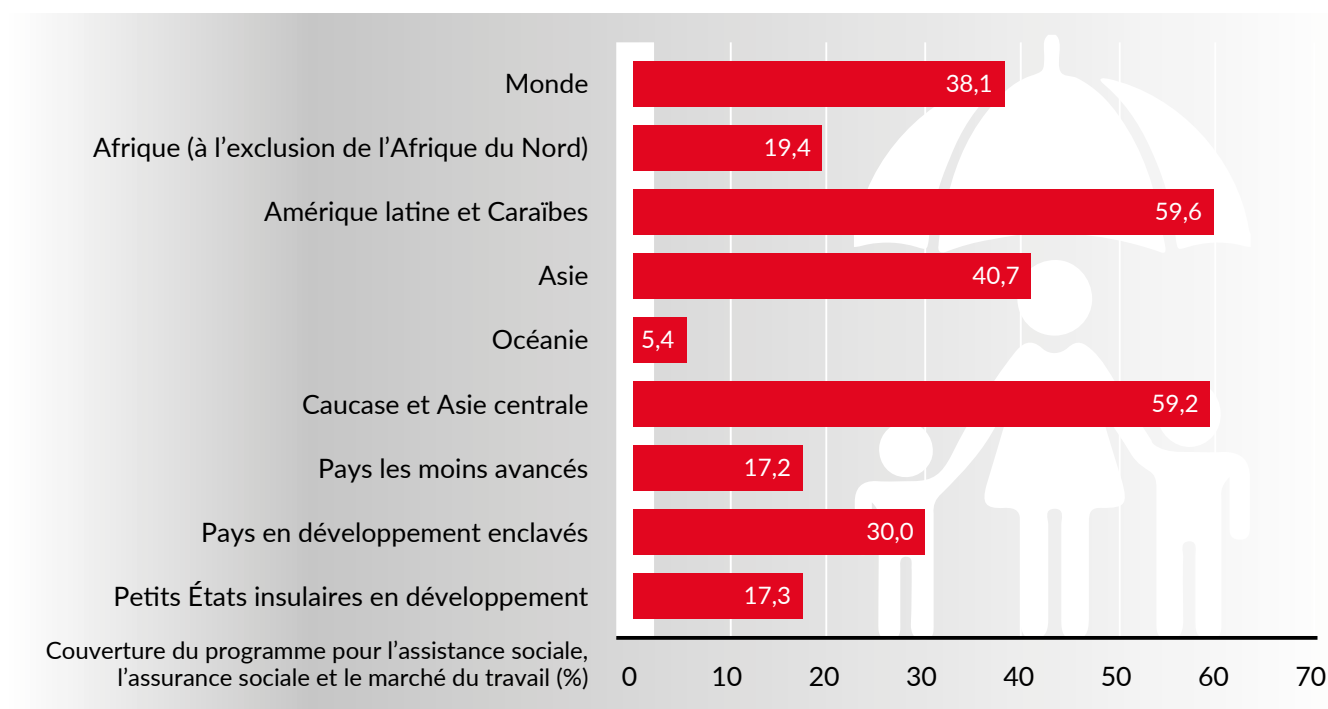
La faible proportion de la population couverte par les systèmes de protection sociale associée aux faibles niveaux de protection de ces systèmes entravent les efforts de réduction de la pauvreté en Afrique. En complément d'une croissance forte et inclusive, les programmes et les systèmes d'assistance sociale jouent un rôle important dans la réduction de la pauvreté et des inégalités dans le monde. C'est ce constat qui a inspiré l'inclusion de cibles portant sur les mécanismes de protection sociale au Programme 2030 et à l'Agenda 2063. Les niveaux de pauvreté sont bien plus faibles dans les régions où les efforts d'augmentation de la productivité économique sont associés à la mise en place d'une assistance sociale ciblée, comme l'octroi d'allocations de chômage, la fourniture d'une assistance sociale, d'une assurance sociale ou encore d'autres transferts monétaires. Or, dans l'ensemble de l'Afrique, moins de 1 % de la population active reçoit une quelconque forme de soutien, sans parler des personnes qui occupent un emploi précaire (voir FIGURE 2.10). Dans les régions développées, à l'inverse, la plupart des chômeurs perçoivent des allocations de chômage. Les pays les plus pauvres ne sont pas en mesure de maintenir un système global d'allocations de chômage, notamment à cause de l'amplitude du phénomène, des recettes trop faibles et des dépenses que cela impliquerait pour le Trésor.

Bien qu'il soit difficile pour les régions en développement de fournir des allocations de chômage, des efforts ont été faits pour mettre en place d'autres programmes

Les niveaux de pauvreté sont bien plus faibles dans les régions où les efforts d'augmentation de la productivité économique sont associés à la mise en place d'une assistance sociale ciblée, comme l'octroi d'allocations de chômage, la fourniture d'une assistance sociale, d'une assurance sociale ou encore d'autres transferts monétaires. Or, dans l'ensemble de l'Afrique, moins de 1 % de la population active reçoit une quelconque forme de soutien

d'assistance sociale à destination des personnes en situation d'extrême pauvreté. Ces programmes ont eu un effet bénéfique dans les pays ayant développé des programmes complets comme l'Amérique latine (le Brésil, par exemple), le Caucase, l'Asie centrale et l'Asie, où les investissements ont été relativement élevés (plus de 40 % au minimum). L'Afrique (à l'exclusion de

FIGURE 2.II COUVERTURE DU PROGRAMME POUR L'ASSISTANCE SOCIALE, L'ASSURANCE SOCIALE ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL, 2000-2014



Source : Division de statistique (2016)

l'Afrique du Nord) en a amélioré la couverture au fil des années (de 19 % en moyenne) (voir [FIGURE 2.II](#)). Le financement de tels programmes a toujours été un

vrai défi pour la plupart des gouvernements et pour les acteurs du développement, compte tenu du ralentissement de l'économie et des coupes budgétaires.

2.4 Conclusion

Les taux de pauvreté du continent africain régressent lentement. Il existe d'importants écarts entre l'Afrique du Nord et le reste de l'Afrique, celle-ci ayant réussi à réduire ses taux de pauvreté d'un peu moins de 2 % en 2012 tandis que celui-ci fait encore face à une pauvreté généralisée, plus de 40 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté. L'éradication de la pauvreté nécessitera de plus en plus de stratégies diversifiées et coordonnées pour en combattre les multiples dimensions. Il s'agira par exemple de veiller à ce que la croissance soit inclusive et durable et de lutter contre la pauvreté de revenu en créant des emplois décents, en intervenant sur le marché du travail et en garantissant l'accès à des services qui encouragent le développement humain par le biais de multiples interventions dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'accessibilité à l'eau potable et de l'assainissement, ainsi qu'en prenant d'autres mesures visant à réduire les inégalités telles que la mise en place de filets de sécurité sociale et de subventions.

Cependant, le bilan régional masque les performances individuelles des pays au sein desquels les résultats varient et où des écarts considérables subsistent en termes de preuves et de données. Il faut investir pour renforcer les systèmes de données des pays et permettre une planification, une mise œuvre et un système d'élaboration de rapports fondés. Il sera nécessaire de disposer d'informations sur les pauvres, leur sexe, leur tranche d'âge, leur localisation géographique et leurs contraintes pour passer la ligne d'arrivée sans abandonner personne.

Face à des taux de pauvreté aussi élevés, une attention toute particulière devra être portée aux groupes de population les plus vulnérables. À moins que les manques de données ne soient comblés, l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes restera un défi pour la majeure partie du continent africain.

CHAPITRE 3

*Objectif de
développement durable 2 :
Faim « zéro »*

3.1 Introduction

Bien qu'elles aient régressé, la faim et l'insécurité alimentaire restent des défis clés du développement en Afrique. Quelque 194 millions de personnes sur le continent sont en situation d'insécurité alimentaire sévère et 161 millions sont en situation d'insécurité alimentaire modérée. Les pays de la région du Sahel et de l'Afrique du Sud ont été particulièrement touchés par d'importantes sécheresses dues au phénomène El Niño et aggravées par le point culminant d'événements perturbateurs, notamment des conflits internes. L'accès des communautés affectées aux moyens de subsistance a été sévèrement perturbé, ce qui a nécessité la mise en place d'une aide alimentaire. Ces difficultés ont freiné les progrès de la région vers la fin de la malnutrition aiguë, de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire.

Ce chapitre présente une évaluation des progrès réalisés dans le cadre de l'objectif numéro 2 du développement durable, à savoir éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, tout en comparant ses performances avec celles du reste du monde. Depuis l'entrée

en vigueur des objectifs en 2016, les pays poursuivent leurs efforts pour mettre en place des systèmes visant la mise en œuvre de ces objectifs, leur suivi et l'élaboration de rapports les concernant. Dans la mesure où les besoins en matière de données sont conséquents, la plupart des pays doivent encore établir les cibles et les indicateurs prioritaires et mettre en place des bases de référence. En se basant sur les données disponibles, ce chapitre fournit une mise à jour de la situation actuelle eu égard aux cibles et indicateurs pertinents, en insistant sur l'analyse des tendances actuelles.

**Bien qu'elles aient régressé,
la faim et l'insécurité
alimentaire restent des défis
clés du développement en
Afrique**



3.2 Cibles et cohérence de l'objectif 2 avec l'Agenda 2063

L'objectif de développement durable 2 présente 8 cibles et 14 indicateurs et s'aligne sur les objectifs de l'Agenda 2063 suivants : objectif 1 (Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous), objectif 3 (Des citoyens en bonne santé et bien nourris), objectif 4 (Transformation des économies et création d'emplois), objectif 5 (Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues), objectif 7 (Des économies et des communautés résilientes au climat et écologiquement durables) et objectif 8 (Une Afrique unie [fédérale ou confédérée]) (voir [TABLEAU 3.1](#)).

Ce chapitre informe sur les progrès réalisés en matière de réduction de la faim et d'amélioration de la sécurité alimentaire tout en proposant les orientations

politiques nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable contenus dans l'Agenda 2063. L'analyse présentée souligne plusieurs problèmes et défis clés. Tout d'abord, l'Afrique fait des progrès significatifs dans plusieurs domaines liés à la faim et à la sécurité alimentaire, mais elle reste exposée aux chocs et se situe bien en deçà de son potentiel de production alimentaire, comme le démontrent les progrès réalisés dans d'autres régions du monde. La prévalence de la sous-alimentation en Afrique du Nord est demeurée relativement faible, s'établissant sous les 5 % entre 2000 et 2016, tandis qu'elle est passée de 30 % à 22,9 % en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) au cours de la même période. Dans toute l'Afrique, environ 217 millions d'individus étaient sous-alimentés au cours de la période 2014-2016, ce qui représente une

TABLEAU 3.1 COHÉRENCE DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2 DU PROGRAMME 2030 AVEC CELUI DE L'AGENDA 2063

CIBLES DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2	AGENDA 2063, OBJECTIFS 1, 3, 4, 5, 7 ET 8 *
2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	1.1.2.4. Réduire d'au moins 80 % la proportion de la population touchée par la faim constatée en 2013 1.1.2.4. Réduire d'au moins 80 % la proportion de la population touchée par la faim constatée en 2013 1.5.1.9 Éliminer la faim en Afrique
2.2. D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	1.1.2.4 Réduire d'au moins 80 % la proportion de la population touchée par la faim constatée en 2013 1.1.2.5 Réduire à 10 % la proportion d'enfants touchés par l'émaciation et à 5 % la proportion d'enfants touchés par l'insuffisance pondérale 1.3.1.7 Réduire d'au moins 50% les niveaux de prévalence de la malnutrition constatés en 2013 1.3.1.8 Réduire à 10 % le taux d'émaciation 1.5.1.9 Éliminer la faim en Afrique 1.5.1.10 Éliminer la sous-nutrition chez les enfants afin de réduire les cas d'émaciation à 10 % et d'insuffisance pondérale à 5 %
2.3. D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	1.5.1.2 Dans le domaine agricole, doubler la productivité totale des facteurs 1.5.1.3 Augmenter d'au moins 30 % la participation des jeunes et des femmes aux chaînes de valeur agricoles intégrée
2.4. D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	1.5.1.5 Faire en sorte que la proportion de fermiers, d'éleveurs et de pêcheurs résilients aux risques climatiques et météorologiques atteigne 30 % 1.7.1.2 Préserver au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures et au moins 10 % des zones côtières et marines 1.7.2.2 Améliorer de 60 % les niveaux de productivité des ressources hydriques issues de l'agriculture pluviale et de l'irrigation constatés en 2013 1.7.3.1 Avoir au minimum 30 % des terres agricoles gérées via des pratiques de gestion durables
2.5. D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale	1.7.1.4 La diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques, et des espèces sauvages apparentées ainsi que d'autres espèces à valeur socioéconomique ou culturelle, fait l'objet de conservation

CIBLES DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2	AGENDA 2063, OBJECTIFS 1, 3, 4, 5, 7 ET 8 * CIBLES
2.a. Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	1.5.1.1 Allouer un minimum de 10 % des dépenses publiques annuelles à l'agriculture et développer le secteur d'au moins 6 % par an 1.5.1.2 Dans le domaine agricole, doubler la productivité totale des facteurs 1.7.1.4 La diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques, et des espèces sauvages apparentées ainsi que d'autres espèces à valeur socioéconomique ou culturelle, fait l'objet de conservation
2.b. Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement	2.8.1.1 Mettre en place la liberté de circulation des personnes et des biens/services entre les États membres des communautés économiques régionales 2.8.1.3 Étendre les opportunités réservées aux membres des communautés économiques régionales aux citoyens qui n'en sont pas membres 2.8.1.5 Avoir au moins triplé le volume du commerce intra-africain constaté en 2013 1.4.3.2 Réduire d'au moins 50% les niveaux d'importation de produits alimentaires constatés en 2013 1.4.3.4 Augmenter d'au moins 100 % la valeur réelle du niveau de commerce intra-africain des denrées agricoles de base 1.5.1.8 Tripler le commerce intra-africain de denrées agricoles de base et de services agricoles 2.8.1.6 Augmenter d'au moins 10 % le volume du commerce avec les États insulaires africains
2.c. Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires	1.4.2.4 Rendre au moins cinq bourses de marchandises fonctionnelles

Source : analyse réalisée par l'auteur à partir des données de la Division de statistique (2017b) et la de Commission de l'Union Africaine (2015).

* Objectif 1 (Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous), objectif 3 (Des citoyens en bonne santé et bien nourris), objectif 4 (Transformation des économies et création d'emplois), objectif 5 (Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues) et objectif 7 (Des économies et des communautés résilientes au climat et écologiquement durables) de l'aspiration 1, et objectif 8 (Une Afrique unie (fédérale ou confédérée)) de l'aspiration 2.

L'Afrique fait des progrès significatifs dans plusieurs domaines liés à la faim et à la sécurité alimentaire, mais elle reste exposée aux chocs et se situe bien en deçà de son potentiel de production alimentaire



ENCADRÉ 3.1 FAIM DANS LE MONDE : VUE D'ENSEMBLE RÉCENTE

Au cours de la période 2014-2016, 11 % de la population mondiale souffrait de la faim, contre 15 % sur la période 2000-2002. Cependant, plus de 800 millions d'individus n'ont toujours pas accès à une quantité suffisante de nourriture ; 25 % des enfants de moins de cinq ans (soit environ 158,6 millions) présentaient un retard de croissance en 2014 ; et la part d'enfants de moins de cinq ans en surcharge pondérale a augmenté de près de 20 % entre 2000 et 2014, pour atteindre environ 41 millions.

Source : Nations Unies (2016a).

hausse de 6 % par rapport à la période 2010-2012. Dans le même temps, la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère a diminué, passant de 7,7 % en 2014 à 6,4 % en 2015 en Afrique du Nord, tandis qu'elle a légèrement augmenté dans le reste de l'Afrique, de 25,3 % en 2014 à 26,1 % en 2015. Ensuite, malgré les engagements pris dans le cadre du Protocole de Maputo en matière d'investissement ciblé, l'agriculture reste largement négligée. Aucune des sous-régions n'a réussi à allouer 10 % de son budget national à l'agriculture. Vu le rôle de l'agriculture dans la réduction de la faim et de l'insécurité alimentaire, il est impératif que des mesures proactives soient prises pour

augmenter la productivité agricole par le biais d'investissements dans la recherche et le développement, pour augmenter l'irrigation des terres agricoles, pour accroître le développement des chaînes de valeurs, ainsi qu'améliorer la mise en place des règles et réglementations favorable aux investisseurs. A cela, s'ajoute la nécessité d'un suivi convenable des objectifs de développement durable en insistant sur l'importance des données disponibles durable. Il est urgent d'investir davantage de ressources financières et humaines ainsi que d'investir dans les nouvelles technologies afin de produire et de diffuser des données à tous les niveaux, de façon à permettre un suivi efficace.

3.3 Progrès et tendances concernant les cibles

Les progrès réalisés par le continent africain en ce qui concerne l'objectif de développement durable 2 sont mitigés. On constate des avancées significatives vers la réduction de la faim mais des efforts restent à faire en vue de rattraper le retard par rapport au reste du monde. Les progrès en matière de réduction de l'insécurité alimentaire sont lents, avec des taux de prévalence qui s'étaient légèrement aggravés en 2015. La productivité du travail agricole en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) a augmenté de 9 % au cours de la période 2010-2015 et a dépassé celle de l'Asie du Sud en 2010, mais elle reste toujours bien en deçà de la moyenne mondiale et de celle de la plupart des autres régions. La valeur ajoutée agricole par travailleur en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) atteignait 74 % de celle de l'Asie et Pacifique, 62 % de la moyenne mondiale et seulement 17 % de celle de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'Afrique n'a pas été efficace en ce qui concerne l'irrigation des terres agricoles, ce qui est une des raisons sous-jacentes de sa faible produc-

On constate des avancées significatives vers la réduction de la faim mais des efforts restent à faire en vue de rattraper le retard par rapport au reste du monde

tivité. Les terres agricoles irriguées ne représentaient que 5 % des terres agricoles en Afrique en 2010, contre 41 % en Asie et 21 % à l'échelle mondiale.

Bien qu'ils soient importants pour la création d'emplois et la sécurité alimentaire, les investissements dans l'agriculture sont extrêmement faibles en Afrique. En réalité, les investissements publics dans l'agriculture ont progressivement baissé en Afrique (à l'exclusion

ENCADRÉ 3.2 EL NIÑO MENACE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

Le continent africain fait face à sa crise alimentaire la plus sévère depuis les prémices du phénomène El Niño, début 2015 (Programme alimentaire mondial, 2015) tandis que des impacts similaires à ceux d'El Niño ont été ressentis au Sahel, affectant tout particulièrement la Mauritanie et le Sénégal, qui ont fait l'expérience des sécheresses les plus graves de ces vingt dernières années. Les effets les plus récents ont été constatés dans la Corne de l'Afrique et en particulier en Éthiopie et en Somalie, ainsi que dans la plupart des pays d'Afrique australe, et plus encore au Zimbabwe. En Éthiopie, 10,2 millions d'individus étaient en situation d'insécurité alimentaire début 2016 (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2014), multipliant ainsi par trois les besoins humanitaires en une seule année du fait de mauvaises récoltes successives et de nombreuses pertes de bétail. Des circonstances similaires ont été constatées en Somalie et au Soudan du Sud, affectant environ 7,5 millions de personnes. La plupart des pays d'Afrique australe ont également été affectés par les événements de la fin 2015 avec les pires cas de sécheresse observés depuis des dizaines d'années en Afrique du Sud, à Madagascar, au Malawi, au Swaziland et au Zimbabwe. Près de 40 millions de personnes ont été touchées.

Les effets dévastateurs d'El Niño à travers l'Afrique sont révélateurs de sévères problèmes en matière de politiques. Premièrement, des actions d'aide humanitaire à grande échelle sont nécessaires afin de porter assistance aux populations en situation d'insécurité alimentaire, d'appuyer les dispositions institutionnelles et de soutenir la coordination. Deuxièmement, ces effets mettent en lumière le besoin de l'ensemble des pays d'être prêts à faire face à de telles situations d'urgence, notamment en renforçant les pratiques agricoles adaptées au changement climatique, en investissant dans l'irrigation et en mettant en place des réserves alimentaires de secours. Troisièmement, l'adaptation aux conséquences des changements climatiques et la mise en place d'actions proactives visant à réduire les contributions humaines au changement climatique pourraient grandement modifier la façon dont les catastrophes qui y sont liées sont combattues sur le long terme. Enfin, un développement économique soutenu et durable pourrait amortir de telles crises en fournissant de l'intérieur les ressources nécessaires aux populations affectées pour renforcer leur résilience aux chocs.

de l'Afrique du Nord) au fil des années, contrairement aux investissements publics dans le monde entier. La part des dépenses publiques allouée à l'agriculture, exprimée en pourcentage du PIB, est passée de 0,25 en 2001 à 0,14 en 2013 en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) ; Ainsi donc, le secteur agricole reste fortement sous-financé et les pays ont des difficultés à atteindre l'objectif du Protocole de Maputo préconisant d'affecter 10 % du PIB à l'agriculture.

L'APD dévolue à l'agriculture dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés est en augmentation depuis 2010, mais représente moins de la moitié de ce qui était perçu dans les années 1980. L'APD allouée à l'agriculture en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) a ainsi chuté brutalement, passant de son point culminant à environ 25 % au début des années 1980 à environ 6 % en 2017. Dans le même temps, on note une diminution considérable des subventions allouées aux exportations agricoles.

Cible 2.1 de l'objectif de développement durable 2

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Réduire d'au moins 80 % la proportion de la population touchée par la faim constatée en 2013 ;
- ii Mettre fin à la faim en Afrique.

Cette cible de l'objectif de développement durable 2 présente deux indicateurs : 2.1.1 (prévalence de la sous-alimentation) et 2.1.2 (prévalence estimée d'une insécurité alimentaire modérée ou grave chez la population adulte). Les indicateurs similaires de l'Agenda 2063 préconisent : a) mettre fin à la faim en Afrique ; b) réduire la part de la population vivant avec un apport nutritionnel quotidien inférieur au niveau minimum ; et c) réduire la proportion de la population qui souffre de la faim d'au moins 80 % par rapport à 2013.

TABLEAU 3.2 PRÉVALENCE MONDIALE DE LA SOUS-ALIMENTATION PAR RÉGION
(EN POURCENTAGES)

RÉGION	2000-02	2005-07	2010-12	2014-16
Monde	14,9	14,3	11,8	10,8
Régions en développement	18,2	17,3	14,1	12,9
Afrique du Nord	< 5,0	< 5,0	< 5,0	< 5,0
Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord)	30,0	26,5	24,2	22,9
Amérique latine et Caraïbes	11,4	8,4	6,4	5,5
Asie de l'Est	16,0	15,2	11,8	9,6
Asie du Sud	18,5	20,1	16,1	15,7
Asie du Sud-Est	22,3	18,3	12,1	9,6
Asie de l'Ouest	8,6	9,3	8,9	8,4
Océanie	16,5	15,4	13,5	14,2
Caucase et Asie centrale	15,3	11,3	8,9	7,0
Régions développées	< 5,0	< 5,0	< 5,0	< 5,0

Source : Division de statistique (2016).

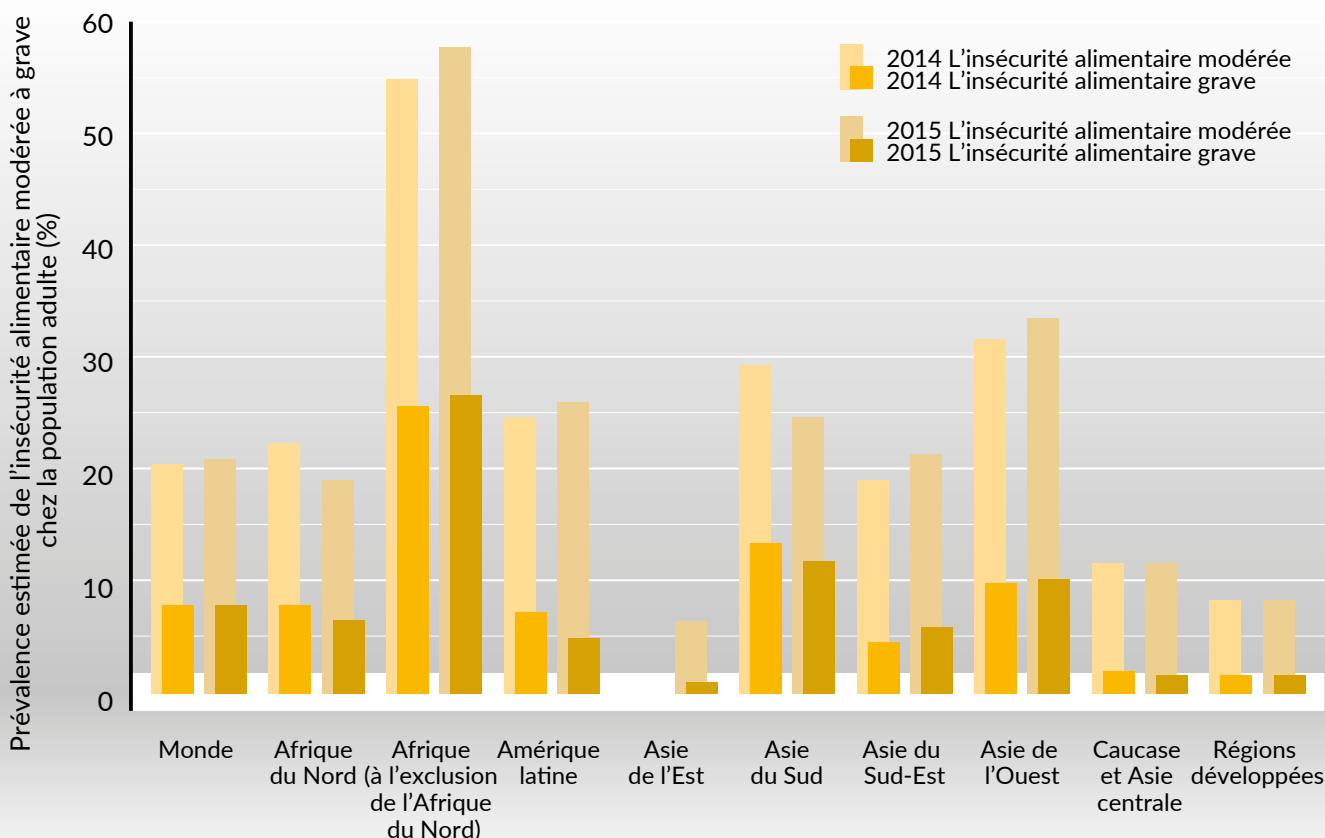
Dans l'ensemble, l'Afrique a fait des progrès significatifs en termes de réduction de la faim au fil des années. La prévalence de la sous-alimentation en Afrique du Nord, par exemple, est relativement faible, et se situait en dessous des 5 % entre 2000 et 2016, tandis qu'elle est passée de 30 % à 22,9 % en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) au cours de la même période (voir le tableau 3.2). Néanmoins, la faim reste bien plus présente en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) que dans les autres régions. La prévalence de la sous-alimentation en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) au cours de la période 2014-2016 était deux fois plus élevée que la moyenne mondiale de 10,8 %, tendance qui persiste ces dernières décennies. Durant les périodes 2010-2012 et 2014-2016, la prévalence de la sous-alimentation a fortement diminué dans le Caucase et en Asie centrale (21 %), en Asie du Sud-Est (20 %), en Asie de l'Est (18 %) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (14 %) alors qu'elle a diminué de 5 % en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord).

Parallèlement, l'insécurité alimentaire modérée reste élevée en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) avec un taux de prévalence augmentant légèrement, de 54,3 % en 2014 à 57,2 % en 2015, tandis que ce taux est passé de 21,8 % à 18,6 % en Afrique du Nord au cours de la même période (voir figure 3.1). Les effets du phénomène El Niño sur le continent africain, et en particulier dans la Corne de l'Afrique (notamment en Éthiopie) et en Afrique australe, ont contribué à l'aggravation de l'insécurité alimentaire

dans la région. Le nombre d'individus sous-alimentés en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord), estimé à 217 millions pour la période 2014-2016, représente une augmentation de 6 % par rapport à la période 2010-2012. L'Éthiopie, le Nigéria, l'Ouganda et la République unie de Tanzanie, avec respectivement 31,6, 12,9, 10,3 et 16,8 millions de personnes en situation de sous-alimentation, regroupent un tiers des personnes sous-alimentées d'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord). Environ 355 millions de personnes se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire modérée à grave en Afrique en 2015, tandis qu'on ne constatait qu'une légère hausse de l'insécurité alimentaire modérée à l'échelle mondiale et une augmentation modeste de celle-ci en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et en Asie de l'Ouest.

La prévalence de l'insécurité alimentaire a également subi une légère augmentation, passant de 25,3 % en 2014 à 26,1 % en 2015 en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord), tandis qu'en Afrique du Nord, celle-ci est passée de 7,7 % à 6,4 % (voir la FIGURE 3.1). Alors que la prévalence de l'insécurité alimentaire reste stable à l'échelle mondiale, elle connaît une importante détérioration en Asie du Sud-Est où elle a augmenté de 24% et elle affiche une hausse modérée de 5.3% en Asie de l'Ouest. En 2015, un total de 161 millions de personnes était en situation d'insécurité alimentaire grave, dont la grande majorité d'entre elles (96 %), vivait dans des zones rurales. Parmi les circonstances qui ont conduit à ces taux, on retrouve le ralentisse-

FIGURE 3.1 PRÉVALENCE ESTIMÉE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE MODÉRÉE AGGRAVÉE CHEZ LA POPULATION ADULTE



Source : Division de statistique (2016)

Remarque : estimations calculées au moyen de l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire.

ment économique (de 5 % en 2014 à 3,4 % en 2015, et à environ 1,6 % en 2016) et la sécheresse dont ont souffert de nombreux pays d'Afrique (Fonds monétaire international, 2015 ; 2016).

Les points d'analyse évoqués ci-dessus décrivent les défis clés quant à la sécurité alimentaire et à la sous-alimentation. Ces dernières sont des obstacles au développement africain et nécessitent une attention politique soutenue.

**la sécurité alimentaire
et à la sous-alimentation
sont des obstacles au
développement africain et
nécessitent une attention
politique soutenue**

Cible 2.2 de l'objectif de développement durable 2

D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Baisser le retard de croissance à 10 % et l'insuffisance pondérale à 5 %.
- ii Baisser le retard de croissance à 10 %.
- iii Mettre fin à la faim en Afrique.

Cette cible présente deux indicateurs : 2.2.1 (prévalence du retard de croissance¹) et 2.2.2 (proportion d'enfants de moins de cinq ans dont l'indice poids/taille est inférieur à -2 écarts-types). Les indicateurs correspondants de

1 On parle de retard de croissance lorsque l'indice taille/-âge est inférieur à -2 écarts-types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans.

TABEAU 3.3 ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS DONT L'INDICE TAILLE/ÂGE EST INFÉRIEUR À -2, PAR RÉGION*
(EN POURCENTAGES)

RÉGION	2000	2005	2010	2014
Monde	32,7	29,4	26,2	23,8
Régions en développement	36,0	32,3	28,8	26,0
Afrique du Nord	24,1	21,7	19,6	17,9
Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord)	43,2	40,5	37,8	35,7
Amérique latine et Caraïbes	16,7	14,2	12,1	10,6
Asie de l'Est	19,1	13,2	9,0	6,5
Asie du Sud	49,5	44,3	39,3	35,4
Asie du Sud-Est	38,3	34,2	30,2	27,3
Asie de l'Ouest	23,6	20,9	18,5	16,7
Océanie	37,6	38,1	38,6	38,9
Caucase et Asie centrale	26,9	22,2	18,1	15,3
Régions développées	4,8	4,6	4,4	4,2

Source : Division de statistique (2017).

* (HAZ < -2): cas de malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 59 mois dont l'indice taille/âge est inférieur de -2 écarts-types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS.

L'Agenda 2063 incluent la prévalence du retard de croissance chez les enfants âgés de moins de cinq ans et la prévalence de l'émaciation chez les enfants âgés de moins de cinq ans.

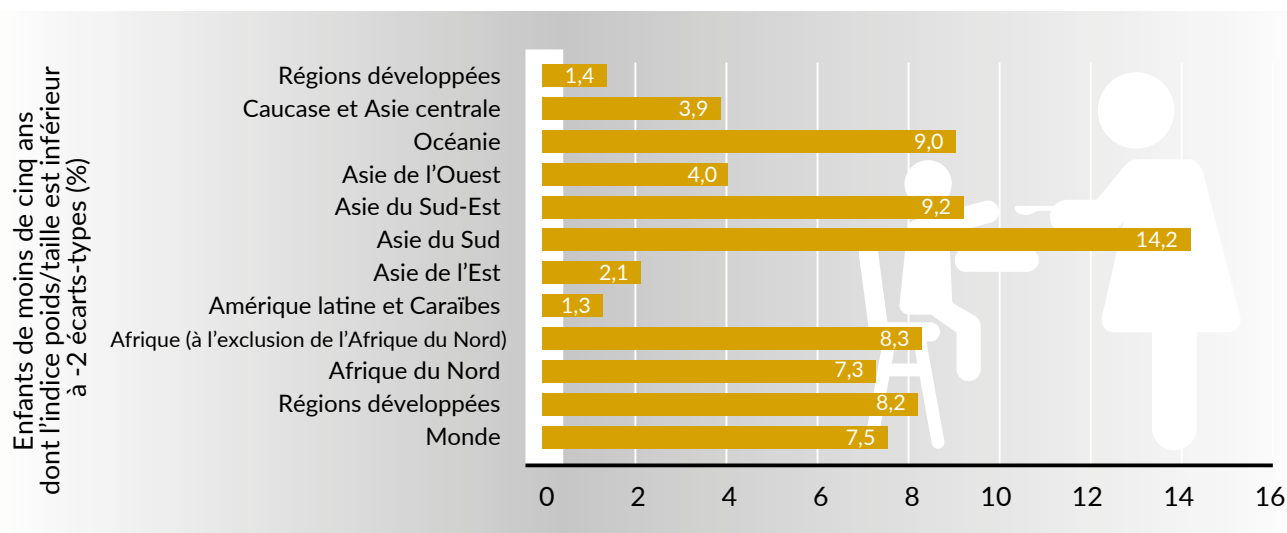
L'Afrique a réalisé des progrès quant à la réduction de la malnutrition entre 2000 et 2014, mais à un rythme bien plus lent que les autres régions. Comme évoqué dans le **TABEAU 3.3**, la proportion d'enfants de moins de cinq ans dont l'indice taille/âge est inférieur à -2 écarts-types à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (HAZ < -2) était de 35,7 % en Afrique, qui n'a donc que l'Océanie derrière elle (38,9 %). La prévalence du retard de croissance a chuté de 17,3 % en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord), contre 25,7 % en Afrique du Nord, 27,2 % à l'échelle mondiale, 66 % en Asie de l'Est, 43,1 % dans le Caucase et l'Asie centrale et 36,5 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. Seule l'Océanie a vu son taux de prévalence du retard de croissance augmenter, de 37,6 % en 2000 à 38,9 %, le taux le plus élevé du monde, en 2014. Le nombre d'enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) s'élevait à 57,3 millions en 2014, témoignant donc d'une augmentation par rapport aux 55,8 millions constatés en 2010 et aux 50,1 millions constatés en 2000. Le retard de croissance est un problème qui n'a pas reçu l'attention qu'il mérite, tout particulièrement en Afrique. La cause principale de

ce retard est l'apport insuffisant en calories et micro-nutriments qui favorisent une croissance normale de l'enfant. Cette situation découle de problèmes tels que les conditions environnementales et économiques défavorables, comme la mauvaise qualité de l'air, les infections dues à un manque d'installations d'assainissement et un accès limité à des aliments nutritifs.

La proportion d'enfants de moins de cinq ans dont l'indice poids/taille est inférieur de -2 écarts-types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS (WHZ < -2) était de 8,3 % en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) et de 7,3 % en Afrique du Nord en 2014 (voir **FIGURE 3.2**). Cette proportion est légèrement supérieure à la moyenne mondiale de 7,5 %, et bien au-dessus des moyennes de l'Amérique latine et des Caraïbes (1,3 %), de l'Asie de l'Est (2,1 %), de l'Asie de l'Ouest (4 %) et du Caucase et de l'Asie centrale (3,9 %), mais encore bien en dessous de celle de l'Asie du Sud (14,2 %).

La proportion d'enfants en surpoids en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) était stable en 2014, s'élevant à 4,5 %. Le surpoids est un problème tout particulier chez les enfants d'Afrique du Nord où la proportion d'enfants qui en souffrent est passée de 12,2 % en 2000 à 13,5 % en 2005, puis à 14,9 % en 2010.

FIGURE 3.2 ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS DONT L'INDICE POIDS/TAILLE EST INFÉRIEUR À -2 ÉCARTS-TYPES, 2014



Remarque : WHZ < -2 fait référence aux enfants de 0 à 59 mois dont l'indice poids/taille est inférieur à -2 écarts-types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définie par l'OMS.

Source : Division de statistique (2016).

Le retard de croissance chez l'enfant est un défi majeur pour le capital humain de l'Afrique car il a des répercussions à vie sur le développement du cerveau. L'augmentation de la quantité d'aliments nutritifs consommés par les enfants de moins de cinq ans, notamment en renforçant la production et la distribution des denrées alimentaires et en améliorant les conditions sanitaires et environnementales, est indispensable à la réduction du retard de croissance au sein de la région.

Cible 2.3 de l'objectif de développement durable 2

D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Doubler la productivité globale des facteurs agricoles ;
- ii Augmenter d'au moins 30 % le taux de participation des jeunes et des femmes aux chaînes de valeur agricoles intégrées.

Cette cible présente un indicateur : 2.3.1 (volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de

l'exploitation agricole, pastorale ou forestière). Les indicateurs correspondants de l'Agenda 2063 incluent : doubler la productivité agricole totale, réduire la proportion des pertes post-messiales et augmenter le pourcentage de croissance du PIB agricole produit par les agriculteurs commerciaux.

La productivité du travail agricole en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) a augmenté de 9 % au cours de la période 2010-2015 et a dépassé celle de l'Asie du Sud en 2010. Cependant, la productivité agricole en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) reste bien en deçà de celle du reste du monde. Par exemple, la valeur ajoutée agricole par travailleur en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord), s'élevant à 1 221 dollars US constants de 2010, était en dessous de la moyenne mondiale de 1 978 dollars US et de la moyenne en Asie et Pacifique de 1 657 dollars US en 2015 (voir le TABLEAU 3.4). Elle se situe également bien en dessous de la moyenne de l'Amérique latine et des Caraïbes (7 140 dollars US) et des pays à revenu élevé (environ 30 000 dollars US). La valeur ajoutée agricole par travailleur dans le reste de l'Afrique atteignait 74 % de celle de l'Asie et Pacifique, 62 % de celle du monde et seulement 17 % de celle de l'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, la productivité du continent ne s'élève qu'à 4 % de celle des pays à revenu élevé.

Des investissements plus importants seront nécessaires en vue d'améliorer la productivité agricole en Afrique. À cette fin, et, par la même occasion, pour améliorer la sécurité alimentaire de la région, l'Afrique devra peut-être se concentrer sur des domaines tels

TABEAU 3.4 VALEUR AJOUTÉE AGRICOLE PAR TRAVAILLEUR
(EN DOLLARS AMÉRICAINS CONSTANTS DE 2010)

RÉGION	2010	2015	POURCENTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE DES PAYS À REVENU ÉLEVÉ (2015)	RATIO DE L'AFRIQUE (À L'EXCLUSION DE L'AFRIQUE DU NORD) COMPARÉ AUX AUTRES RÉGIONS (2015)
Monde	1 944,8	1 978,3	6,60	0,62
Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord)	1 121,2	1 221,6	4,07	1,00
Amérique latine et Caraïbes	6 410,1	7 139,9	23,81	0,17
Asie de l'Est et Pacifique	1 464,3	1 656,9	5,53	0,74
Asie du Sud	1 048,5	1 124,5	3,75	1,09
Pays à revenu élevé	31 899,8	29 982,9	100,00	0,04

Source : Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale (2016).

que les applications technologiques, l'irrigation, la gestion de l'eau et le secteur agro-alimentaire.

La productivité du travail agricole en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) a augmenté de 9 % au cours de la période 2010-2015 et a dépassé celle de l'Asie du Sud en 2010. Cependant, la productivité agricole en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) reste bien en deçà de celle du reste du monde.

Cible 2.4 de l'objectif de développement durable 2

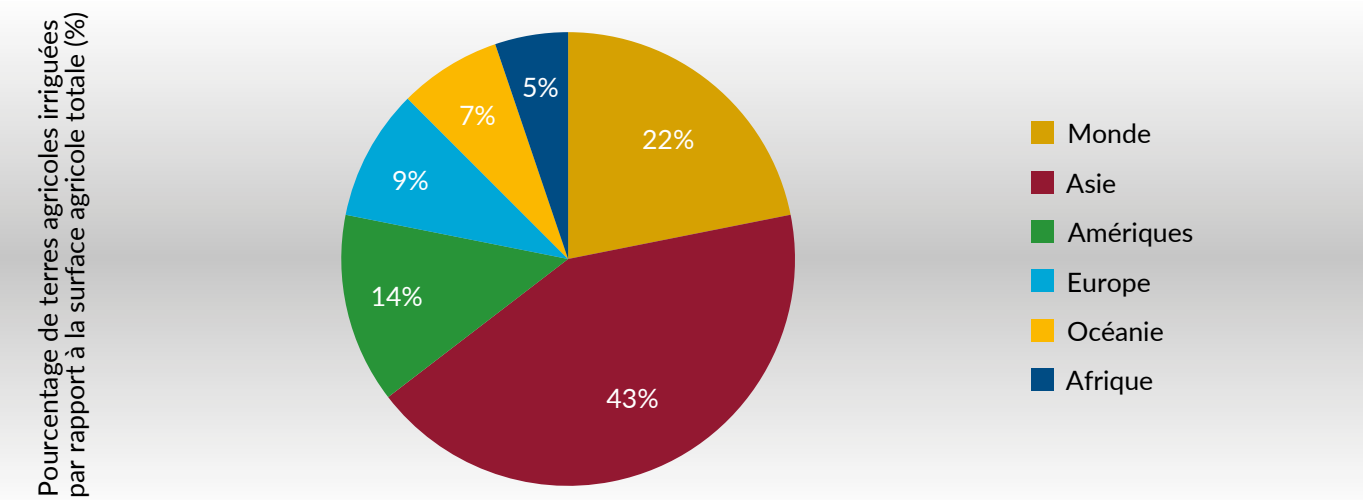
D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Faire en sorte que la proportion de fermiers, d'éleveurs et de pêcheurs résilients aux risques climatiques et météorologiques atteigne 30 %.
- ii Avoir au minimum 30 % des terres agricoles gérées via des pratiques de gestion durables.
- iii Préserver au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures et au moins 10 % des zones côtières et marines.
- iv Améliorer de 60 % les niveaux de productivité des ressources hydriques issues de l'agriculture pluviale et de l'irrigation constatés en 2013.

Cette cible présente un indicateur : 2.4.1 (pourcentage de zones agricoles où l'agriculture durable est pratiquée). Les indicateurs correspondants de l'Agenda 2063 incluent : a) la proportion de fermiers et de pêcheurs résilients aux risques climatiques et météorologiques ; b) la proportion de terres agricoles gérées via des pratiques de gestion durables ; c) la proportion des eaux terrestres et intérieures et des zones côtières et marines préservées ; et d) la proportion de productivité des ressources hydriques issues de l'agriculture pluviale et de l'irrigation.

Les progrès restent cependant limités, et de nouveaux investissements du secteur public et du secteur privé seront nécessaires pour que l'Afrique puisse bénéficier pleinement de son immense potentiel agricole, augmenter sa capacité à nourrir ses habitants et accroître ses recettes d'exportation. En 2010, les terres agricoles irriguées ne représentaient que 5 % des terres agricoles en Afrique, contre 41 % en Asie et 21 % à l'échelle mondiale (voir la FIGURE 3.3).

FIGURE 3.3 POURCENTAGE DE TERRES AGRICOLES IRRIGUÉES PAR RAPPORT À LA SURFACE AGRICOLE TOTALE

Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2014)

L'essentiel de la production agricole africaine dépend ainsi de l'agriculture pluviale, une pratique non durable en raison de l'augmentation de la population et de la demande alimentaire qui en découle. Avec le changement climatique et l'évolution du régime des précipitations, le continent devra donc investir dans l'irrigation s'il souhaite assurer une production alimentaire durable et augmenter sa productivité de facteurs.

Cible 2.5 de l'objectif de développement durable 2

D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale

Cible de l'Agenda 2063 correspondante :

- i La diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques, et des espèces sauvages apparentées ainsi que d'autres espèces à valeur socio-économique ou culturelle, fait l'objet de conservation.

Cette cible présente un indicateur : 2.5.2 (pourcentage de cultures et d'animaux d'élevage locaux ainsi que d'espèces sauvages apparentées considérés comme en danger, hors de danger ou exposés à un risque d'extinction de niveau non connu). L'Agenda 2063 présente également un indicateur : l'indice de diversité (la diversité génétique des

plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques, et des espèces sauvages apparentées ainsi que d'autres espèces à valeur socio-économique ou culturelle, fait l'objet de conservation).

En Afrique, le risque d'extinction connu des espèces locales est modéré, comparé aux autres régions du monde. La proportion d'espèces locales considérées comme en danger n'est que de 1,9 % en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) contre 19,7 % à l'échelle mondiale. Cette proportion n'en reste pas moins supérieure à celle de l'Asie du Sud (0,4 %) et de l'Amérique latine et des Caraïbes (1,5 %). Cependant, elle est inférieure à celle de l'Asie de l'Ouest (5,4 %) et de l'Asie de l'Est (4,2 %). La proportion d'espèces hors de danger est de 9,3 % en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) et ne dépasse que celle de l'Amérique latine et des Caraïbes (3 %). Le niveau de risque d'extinction classifié « non connu » concerne une grande partie des espèces, 65 % des espèces à l'échelle mondiale et même 100 % des espèces dans certaines régions, ce qui signifie que le risque d'extinction réel pourrait être bien plus élevé que celui enregistré pour la plupart des régions (voir TABLEAU 3.5).

Cible 2.a de l'objectif de développement durable 2

Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

TABEAU 3.5 RISQUE DE DISPARITION DES ESPÈCES LOCALES, PAR RÉGION
(EN POURCENTAGES)

RÉGION	HORS DE DANGER*	EN DANGER*	INCONNU**
Monde	15,6	19,7	64,7
Régions en développement	11,6	2,1	89,3
Afrique du Nord	0	0	100
Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord)	9,3	1,9	88,8
Amérique latine et Caraïbes	3	1,5	95,5
Asie de l'Est	24,5	4,2	71,3
Asie du Sud	13,2	0,4	86,5
Asie du Sud-Est	17,9	2,6	79,5
Asie de l'Ouest	9,4	5,4	85,2
Océanie	0	0	100
Caucase et Asie centrale	0	0	100
Régions développées	19,7	37,4	42,9

Source : Division de statistique (2016).

* Les données concernant les statuts « en danger » et « hors de danger » ont moins de 10 ans.

** Le statut « non connu » signifie qu'aucune mise à jour des données concernant le nombre d'individus n'a été reçue au cours de ces 10 dernières années.

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Allouer au moins 10 % des dépenses publiques annuelles à l'agriculture et imprimer au secteur agricole une croissance annuelle d'au moins 6 %.
- ii Doubler la productivité globale des facteurs agricoles.
- iii La diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques, et des espèces sauvages apparentées ainsi que d'autres espèces à valeur socio-économique ou culturelle, fait l'objet de conservation.

Cette cible présente deux indicateurs : 2.a.1 (indice d'orientation agricole des dépenses publiques) et 2.a.2 (total des apports publics [aide publique au développement, et autres apports publics] alloués au secteur agricole).

L'Agenda 2063 présente quatre indicateurs correspondants : a) proportion des dépenses annuelles allouée à l'agriculture ; b) pourcentage de la contribution du secteur agricole au PIB ; c) multiplication par deux de la production et de la productivité agricoles globales ; d) indice de diversité (préservation la diversité génétique

des cultures, des animaux d'élevage et domestiques, et des espèces sauvages apparentées, ainsi que d'autres espèces à valeur socio-économique ou culturelle).

Parmi les indicateurs servant à évaluer les progrès réalisés en termes d'investissements agricoles, on retrouve « l'indice d'orientation agricole » qui exprime la mesure dans laquelle les dépenses publiques allouées à l'agriculture reflètent (ou non) l'importance de l'agriculture dans l'ensemble de l'économie. Malgré leur forte incidence sur la création d'emplois et sur la sécurité alimentaires, les investissements dans l'agriculture ont progressivement diminué en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord). L'indice des dépenses publiques est passé de 0,25 en 2001 à 0,18 en 2010, puis à 0,14 en 2013 en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord), tandis qu'à l'échelle mondiale, il est passé de 0,37 en 2001 à 0,25 en 2013 (voir le [TABLEAU 3.6](#)). Les régions au sein desquelles une augmentation de cet indice a été constatée sont le Caucase et l'Asie centrale (338 %), l'Asie de l'Ouest (94 %) et l'Asie du Sud (65 %). L'Afrique du Nord a enregistré la plus forte chute de l'indice (87 %), indiquant un déclin des dépenses publiques allouées à l'agriculture.

TABLEAU 3.6 INDICE D'ORIENTATION AGRICOLE DES DÉPENSES PUBLIQUES*

RÉGION	2001	2005	2010	2013
Monde	0,37	0,35	0,25	0,25
Régions en développement	0,37	0,35	0,35	0,33
Afrique du Nord	1,05	0,26	0,14	0,14
Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord)	0,25	0,25	0,18	0,14
Amérique latine et Caraïbes	0,26	0,21	0,34	0,22
Asie de l'Est	1,53	1,58	0,39	0,37
Asie du Sud	0,2	0,27	0,38	0,33
Asie du Sud-Est	0,52	0,33	0,24	0,29
Asie de l'Ouest	0,34	1,09	0,47	0,66
Océanie		0,24	0,19	0,16
Caucase et Asie centrale	0,13	0,48	0,73	0,57
Régions développées	0,49	0,53	0,42	0,41

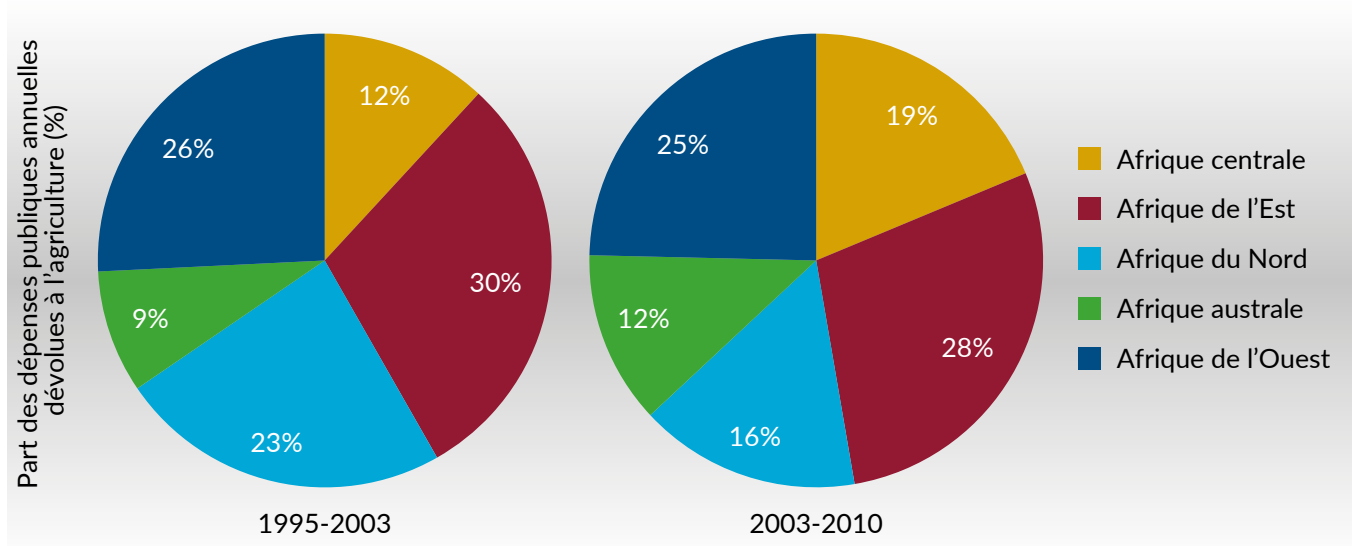
Source : Division de statistique (2016).

* L'indice d'orientation agricole des dépenses publiques est calculé en divisant de l'agriculture dans les dépenses des pouvoirs publics par la part de l'agriculture dans le PIB. Le terme agriculture fait référence aux exploitations agricoles, forestières, de pêche et de chasse.

Le niveau actuel des dépenses publiques allouées à l'agriculture indique un écart important quant à l'un des engagements les plus importants, pris dans le cadre du Protocole de Maputo, qui demande aux gouvernements africains d'allouer 10 % de leurs ressources budgétaires à l'agriculture et à la mise en œuvre d'une politique de développement rural d'ici cinq ans, c'est-

à-dire d'ici à 2008. À ce jour, aucune des sous-régions africaines n'a atteint cet objectif et le niveau d'investissement s'est montré erratique, certaines régions progressant alors que d'autres régressent. Le niveau d'investissement dans l'agriculture le plus élevé a été atteint par l'Afrique de l'Est avec 5,8 % des dépenses publiques totales (voir FIGURE 3.4).

FIGURE 3.4 PART DES DÉPENSES PUBLIQUES ANNUELLES DÉVOLUES À L'AGRICULTURE



Source : Système d'analyse de la stratégie régionale et d'appui à la connaissance.

nouveaux investissements du secteur public et du secteur privé seront nécessaires pour que l'Afrique puisse bénéficier pleinement de son immense potentiel agricole, augmenter sa capacité à nourrir ses habitants et accroître ses recettes d'exportation.

Le second indicateur servant à évaluer la progression des investissements agricoles est le flux annuel total d'APD allouée à l'agriculture. Au cours de l'histoire, l'agriculture est le secteur qui a reçu le moins d'APD. Depuis le milieu des années 1980, par exemple, le soutien agricole a chuté de 43 %. Ce déclin semble cependant s'être ralenti au cours de ces dernières années. La part de l'APD allouée à l'agriculture par les membres du Comité d'aide au développement a baissé de façon plus marquée, n'atteignant que les 6 % en 2003 (Organisation de coopération et de développement économiques, 2010). À l'instar de cette tendance, les flux d'APD allouée à l'agriculture en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) ont subi une chute brutale d'environ 25 % au début des années 1980, puis une chute de 6 % en 2007 (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2009). Comme indiqué dans le [TABLEAU 3.7](#), l'APD dévolue à l'agriculture dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés est en augmentation depuis 2010, mais représente moins de la moitié de ce qui était perçu dans les années 1980. En outre, les flux d'APD allouée à l'agriculture dans les pays sans littoral et dans les petits États insulaires en développement ont subi une chute encore plus importante.

TABLEAU 3.7 DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES POUR L'AGRICULTURE
(EN MILLIARDS DE DOLLARS US CONSTANTS DE 2014)

	2000	2005	2010	2014
Totalité des pays développés	9,37	5,73	11,98	12,1
Pays les moins avancés	3,4	1,79	3,66	3,89
Pays en développement sans littoral	2,94	1,33	2,76	2,65
Petits États insulaires en développement	0,65	0,14	0,42	0,29

Source : Division de statistique (2016).

Cible 2.b de l'objectif de développement durable 2

Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Réduire d'au moins 30 % le niveau de pauvreté constaté en 2013.
- ii Augmenter d'au moins 100 % la valeur réelle du niveau de commerce intra-africain des denrées agricoles de base.
- iii Tripler le volume du commerce intra-africain de produits de base et services agricoles.
- iv La libre circulation des personnes et des biens/ services au sein des États membres des CER (communautés économiques régionales) est effective.
- v Avoir au moins triplé le volume du commerce intra-africain constaté en 2013.

Cette cible présente deux indicateurs : 2.b.1 (soutien aux producteurs) et 2.b.2 (subventions à l'exportation dans le secteur agricole).

Les indicateurs correspondants de l'Agenda 2063 incluent : a) pourcentage des aliments importés ; b) pourcentage d'augmentation du commerce intra-africain des produits de base agricoles ; c) volume du commerce intra-africain des services et des produits de base agricoles en place ; d) nombre d'obstacles signalés quant à la libre circulation des personnes, des biens et des services ; e) pourcentage d'opportunités offertes aux citoyens des commissions économiques

régionales étendues aux citoyens qui n'en sont pas membres ; f) taux d'accroissement du volume annuel du commerce intra-africain ; g) taux d'accroissement du volume des échanges annuels avec les États insulaires africains.

Tandis que le soutien aux producteurs du secteur agricole a augmenté de façon significative à l'échelle mondiale, il a légèrement régressé dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Par exemple, des estimations indiquent que le soutien aux producteurs à l'échelle mondiale a plus que doublé, passant de 258 milliards de dollars US en 2000 à 584 milliards de dollars US en 2014. Sur ce total, la part du soutien de l'OCDE est passée de 95 % (244 milliards de dollars US) à 40 % (239 milliards de dollars US) au cours de la même période (voir [TABLEAU 3.8](#)).

De nombreux pays ont volontairement supprimé les subventions allouées aux exportations agricoles en raison du prix élevé des produits de base, et seule une poignée de pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a toujours recours à des subventions pour les exportations agricoles (Organisation mondiale du commerce, 2015). La tendance à la baisse des subventions aux exportations a été suivie d'un engagement de la part des membres de l'OMC lors de la dixième conférence ministérielle de l'organisation à Nairobi en 2015 visant l'abolition des subventions allouées aux exportations agricoles.

Les subventions aux exportations agricoles, dont la majorité a été délivrée par des pays développés, ont été réduites de façon significative, de 3 milliards de dollars à un montant presque nul en 2014 (voir [TABLEAU 3.9](#))².

TABLEAU 3.8 ESTIMATION DU SOUTIEN AUX PRODUCTEURS
(EN MILLIARDS DE DOLLARS US)

	2000	2005	2010	2014
Monde*	258	318	440	584
Pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques	244	266	247	239

Source : Division de statistique (2016).

* Les estimations du soutien aux producteurs recouvrent les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les pays émergents qui, ensemble, représentent environ 88 % de la valeur ajoutée agricole mondiale.

TABLEAU 3.9 SUBVENTIONS AUX EXPORTATIONS AGRICOLES
(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	2000	2005	2010	2014
Ensemble des membres de l'Organisation mondiale du commerce	2,97	2,72	0,46	0,11
Membres en développement de l'Organisation mondiale du commerce	0,1	0,08	0,02	0,002
Membres développés de l'Organisation mondiale du commerce	2,89	2,64	0,43	0,1

Remarque : Notifications des États membres de l'Organisation mondiale du commerce au titre de l'Accord sur l'agriculture Le registre des notifications est modifié d'une année sur l'autre et l'ensemble de pays représenté par les données peut donc changer en fonction de l'année, et en particulier au cours de ces dernières années.

Source : Division de statistique (2016).



² Veuillez noter que les subventions aux exportations évoquées peuvent ne pas englober toutes les subventions, comme celles non couvertes par les dépenses publiques.

3.4 Conclusion

Les progrès accomplis par l'Afrique pour atteindre l'objectif de développement durable 2 sont mitigés. Les avancées du continent dans la réalisation des cibles de l'objectif ont été tantôt importantes, tantôt lentes. La réduction de la faim a connu une avancée significative. La prévalence de la sous-alimentation est passée de 30 % en 2000 à 22,9 % en 2016 en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord), tandis qu'elle s'est maintenue à des taux relativement bas en Afrique du Nord, ne dépassant pas les 5 % au cours de cette période. Malgré une diminution de la prévalence du retard de croissance de 17,3 % en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) et de 25,7 % en Afrique du Nord, le retard de croissance reste élevé, avec une prévalence de 37,5 % qui n'est ainsi inférieure qu'à celle de l'Océanie (38,9 %). La prévalence de l'insécurité alimentaire modérée, qui est passée de 54,3 % en 2014 à 57,2 % en 2015, et de l'insécurité alimentaire, qui est passée de 25,3 % en 2014 à 26,1 % en 2015, reste importante en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord). En 2015, quelque 355 millions d'individus se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire modérée à grave en Afrique. Le nombre d'individus sous-alimentés en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord), évalué à 217 millions pour la période 2014-2016, démontre une augmentation de 6 % par rapport à la période 2010-2012.

La productivité du travail agricole en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) a augmenté de façon significative (57 %), la progression la plus importante à l'échelle mondiale pour la période 2000-2015, mais reste toujours bien en deçà de la moyenne mondiale et de celle de la plupart des autres régions. La croissance de la productivité agricole a ralenti depuis 2005, bien que des avancées aient été observées récemment. Les terres agricoles irriguées ne représentaient que 5 % des terres agricoles en Afrique, contre 41 % en Asie et 21 % à l'échelle mondiale, ce qui explique en partie le manque de productivité du continent. La valeur ajoutée agricole par travailleur en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord), se maintenant à 1 221 dollars US en 2010, est en dessous de la moyenne mondiale de 1 978 dollars US et de la moyenne en Asie et Pacifique de 1 657 dollars US. Les investissements publics dans l'agriculture ont décliné progressivement en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord), à un rythme plus soutenu qu'à l'échelle mondiale, tandis que le flux

La lutte contre l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation est un défi clef quant au succès des objectifs de développement durable. À cet égard, une hausse des investissements dans l'agriculture et une augmentation de la productivité agricole seront nécessaires, notamment par le biais de meilleurs niveaux d'irrigation, de technologie et de valeur ajoutée.

d'APD allouée à l'agriculture a chuté de 25 % au début des années 1980 et a fini par atteindre les 6 % en 2007. Par ailleurs, les subventions aux exportations agricoles ont sensiblement diminué.

La lutte contre l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation est un défi clef quant au succès des objectifs de développement durable. À cet égard, une hausse des investissements dans l'agriculture et une augmentation de la productivité agricole seront nécessaires, notamment par le biais de meilleurs niveaux d'irrigation, de technologie et de valeur ajoutée. Les engagements pris dans le cadre du Protocole de Maputo visant à allouer 10 % des budgets nationaux à l'agriculture et au développement rural devraient servir d'inspiration pour la réalisation de cet objectif. L'amélioration de la résilience aux chocs, notamment grâce à l'adaptation aux effets du changement climatique, et le renforcement des mécanismes de réponse institutionnels, ainsi que le développement soutenu et durable, permettront aux pays d'avoir le champ libre pour assurer une gestion des catastrophes plus efficace et lutter contre l'insécurité alimentaire. Les besoins en matière de données permettant un suivi approprié des objectifs sont immenses et l'analyse réalisée révèle d'importants écarts concernant ceux-ci. Il est urgent d'investir davantage dans la production et dans la diffusion des données à tous les niveaux de façon à permettre un suivi efficace.

CHAPITRE 4

*Objectif de
développement durable 3 :
bonne santé et bien-être*

4.1 Introduction

L'objectif de développement durable 3 du Programme 2030, qui est de permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, aborde l'ensemble des priorités en matière de santé. Il couvre ainsi la santé reproductive, maternelle et infantile, la couverture maladie universelle, les maladies transmissibles et non transmissibles, ou liées à l'environnement, et l'accès de tous à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, abordables et de qualité. Il appelle en outre à une augmentation de la recherche et du développement, à un renforcement du financement de la santé, mais aussi à une amélioration de la capacité à réduire et à gérer les risques sanitaires dans tous les pays. Un autre objectif de l'Agenda 2063 est d'avoir des citoyens bien nourris et en bonne santé. Il existe donc un haut degré de correspondance entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

La santé est étroitement liée aux autres objectifs de développement durable. Elle est influencée par les questions environnementales et les facteurs socioéconomiques, tels que les conditions de vie. Il est nécessaire qu'une personne soit en bonne santé pour être productive et être en mesure d'apporter sa contribution à la vie en général. Une population saine est également la promesse d'une valeur ajoutée à l'économie et à la société.



La santé est étroitement liée aux autres objectifs de développement durable. Elle est influencée par les questions environnementales et les facteurs socioéconomiques.

4.2 Cibles et cohérence avec l'Agenda 2063

L'objectif de développement durable 3, qui se compose de 13 cibles et 21 indicateurs, est parfaitement cohérent avec l'objectif 3 de l'Agenda 2063 (des citoyens bien alimentés et en bonne santé), et partiellement cohérent avec l'objectif 17 (égalité totale des sexes dans tous les domaines de la vie) (voir [TABLEAU 4.1](#)).



TABEAU 4.1 COHÉRENCE DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 3 DU PROGRAMME 2030 AVEC CELUI DE L'AGENDA 2063

CIBLES ODD 3	OBJECTIFS 3 ET 17 DE L'AGENDA 2063* CIBLES
3.1. D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	1.3.1.3 Réduire d'au moins 50 % le taux de mortalité infantile, maternelle et néonatale de 2013 6.17.2.3 Élimination de toutes les barrières à l'éducation, aux services sociaux et aux services de santé de qualité en faveur des femmes et des filles, d'ici à 2020. 6.17.2.3 Élimination de toutes les barrières à l'éducation, aux services sociaux et aux services de santé de qualité en faveur des femmes et des filles, d'ici à 2020.
3.2. D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	1.3.1.3 Réduire d'au moins 50 % le taux de mortalité infantile, maternelle et néonatale de 2013
3.3. D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	1.3.1.4 Réduire d'au moins de 50 % la proportion des décès liés au VIH/SIDA, au paludisme et à la tuberculose, par rapport à 2013 1.3.1.5 Réduire les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, dus au paludisme, d'au moins 80 %. 1.3.1.6 Réduire d'au moins 80 % le taux d'incidence du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose de 2013 1.3.1.9 Réduire les décès dus à la dengue et au chikungunya de 50 % (pour les États insulaires) par rapport à 2013
3.4. D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	
3.5. Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	
3.6. D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	
3.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	1.3.1.2 Augmenter d'au moins 30 % les niveaux de 2013 de l'accès des femmes et des adolescentes aux services de santé sexuelle et procréative
3.8. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	1.3.1.1 Accroître au moins de 40 % l'accès aux soins et aux services de santé de base, par rapport à 2013 1.3.1.10 L'accès aux médicaments antirétroviraux (ARV) est de 100 %

CIBLES ODD 3

OBJECTIFS 3 ET 17 DE L'AGENDA 2030*
CIBLES

3.9. D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

1.7.3.3 Réduire d'au moins 30 % les décès et les pertes de biens dus aux catastrophes naturelles et d'origine humaine ainsi qu'aux phénomènes climatiques extrêmes

3.a. Renforcer dans tous les pays, s'il y a lieu, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3.b. Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui apportent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments

1.3.1.10 L'accès aux médicaments antirétroviraux (ARV) est de 100 %

3.c. Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

3.d. Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Source : Analyse de l'auteur basée sur la Division de statistique (2017b) et la Commission de l'Union Africaine (2015).

* Objectif 3 (citoyens en bonne santé et bien alimentés), aspiration 1 ; et Objectif 17 (égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie), aspiration 6.



ENCADRÉ 4.1 ÉTAT SANITAIRE MONDIAL : VUE D'ENSEMBLE RÉCENTE

Entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle a baissé de 44 %, et la mortalité des moins de cinq ans a chuté de plus de 50 %. Environ 5,9 millions d'enfants de moins de cinq ans sont décédés en 2015, la plupart de causes évitables. Entre 2000 et 2015, l'incidence du VIH, du paludisme et de la tuberculose a diminué partout dans le monde. Cependant, en 2015, 2,1 millions de personnes ont été infectées par le VIH et environ 214 millions de personnes ont contracté le paludisme. Environ 50 % de la population mondiale est exposée au paludisme, mais l'Afrique (hors Afrique du Nord) recensait 89 % de l'ensemble cas en 2015. Cette même année, environ 75 % des femmes en âge de procréer (entre 15 et 49 ans) mariées ou en couple ont satisfait leurs besoins de planification familiale en utilisant des méthodes de contraception modernes. En 2012, presque deux tiers des décès dus à des maladies non transmissibles chez les adultes de moins de 70 ans ont été attribués aux maladies cardiovasculaires et au cancer.

Source : Nations Unies (2016a).

4.3 Situation actuelle de l'Afrique et avancées

La présente discussion se concentre sur les sept cibles les plus pertinentes de l'objectif de développement durable 3, principalement les cibles 3.1 à 3.7, et définit le statut et les tendances en fonction de l'indicateur spécifié.

Cible 3.1 de l'objectif de développement durable 3

D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

Cible de l'Agenda 2063 correspondante :

- i Réduire d'au moins 50 % le taux de mortalité infantile, maternelle et néonatale constaté en 2013.

Indicateur 3.1.1 Taux de mortalité maternelle

Les problèmes survenant au cours de la grossesse et l'accouchement sont l'une des causes principales de décès ou de handicap chez les femmes en âge de procréer (entre 15 et 49 ans) dans les pays en développement. L'indicateur fait office de rapport sur les décès liés à la grossesse ou à l'accouchement, et reflète la

capacité du système de santé d'un pays à prodiguer des soins au moment de la grossesse et de l'accouchement.

Le taux de mortalité maternelle mondial a baissé de 44 % entre 1990 et 2015. Au fil des ans, l'Afrique a fait des progrès remarquables concernant la réduction de la mortalité maternelle. Le taux a diminué, passant de 846 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2000, à 546 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 en Afrique (hors Afrique du Nord) ; tandis que le taux pour l'Afrique du Nord est resté bas à 70 décès pour 100 000 naissances vivantes, soit la cible de l'objectif de développement durable (voir [TABLEAU 4.2](#)). Cependant, en Afrique (hors Afrique du Nord), le taux demeure plus élevé que dans les autres régions. En Afrique et dans d'autres régions en développement, le risque de décès lié à la mater-

En Afrique et dans d'autres régions en développement, le risque de décès lié à la maternité est environ 23 fois plus élevé que dans les pays développés.

TABLEAU 4.2 TAUX DE MORTALITÉ MATERNELLE PAR RÉGION
(DÉCÈS POUR 100 000 NAISSANCES VIVANTES)

RÉGION	2000	2005	2010	2015
Monde	341	288	246	216
Régions en développement	377	319	273	239
Afrique du Nord	113	95	82	70
Afrique (hors Afrique du Nord)	846	717	624	546
Amérique latine et Caraïbes	99	88	81	67
Asie de l'Est	59	48	36	27
Asie du Sud	377	288	221	176
Asie du Sud Est	201	166	136	110
Asie de l'Ouest	122	110	96	91
Océanie	292	239	206	187
Caucase et Asie centrale	50	46	37	33
Régions développées	17	15	13	12

Source : Division de statistique (2016).

nité est environ 23 fois plus élevé que dans les pays développés.

Le taux de mortalité maternelle varie considérablement à travers le continent africain. Des progrès en matière de réduction ont d'ailleurs été enregistrés dans beaucoup de pays africains entre 1990 et 2015. Cependant, le taux de mortalité maternelle d'un grand nombre de ces pays demeure très élevé. En 2015, 20 pays africains affichaient un taux de mortalité maternelle de plus de 500 décès pour 100 000 naissances vivantes (Figure 4.1). C'était en Sierra Leone que la mortalité maternelle était la plus élevée avec un taux de 1 360 décès pour 100 000 naissances vivantes. Seuls cinq pays africains (Cabo Verde, Égypte, Libye, Maurice et Tunisie) affichaient un taux plus faible que la cible de l'objectif de développement durable qui est de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes. L'Agenda 2063 cherche à réduire les taux de mortalité maternelle de 2013 d'au moins 50 % en 2023. Des progrès en matière de réduction du taux de mortalité maternelle ont été enregistrés entre 2013 et 2015 dans tous les pays africains, à l'exception de la République centrafricaine et du Zimbabwe. En République centrafricaine, l'augmentation peut être attribuée au conflit persistant dans le pays et au Zimbabwe, à la prévalence du VIH/sida.

Parmi les facteurs qui ralentissent les progrès sur le continent, on trouve un personnel accouchant peu qualifié, des moyens de contraception modernes peu disponibles et donc peu répandus, d'importants besoins non satisfaits en matière de planification familiale et de soins obstétriques et néonataux, ainsi que la persistance des violences sexuelles et sexistes, et les taux élevés de fécondité des adolescentes. Dans la région d'Afrique australe, le VIH/sida reste l'une des causes principales des décès maternels.

En Éthiopie, où le plus fort pourcentage de baisse du taux de mortalité maternelle a été constaté, des pratiques innovantes portent leurs fruits. Premièrement, la répartition des tâches relatives à la santé maternelle, néonatale, infantile et adolescente et la planification familiale, améliore les services essentiels de soins de santé primaires. Deuxièmement, les collaborations et partenariats solides avec le gouvernement ont permis d'accroître la volonté politique en vue d'augmenter le nombre d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié, en étendant et en consolidant le programme de santé communautaire, en renforçant les capacités des sages-femmes et en améliorant leur formation, ainsi qu'en mettant en place une base de données permettant de suivre ce personnel. Troisièmement, les lois sur l'avortement ont

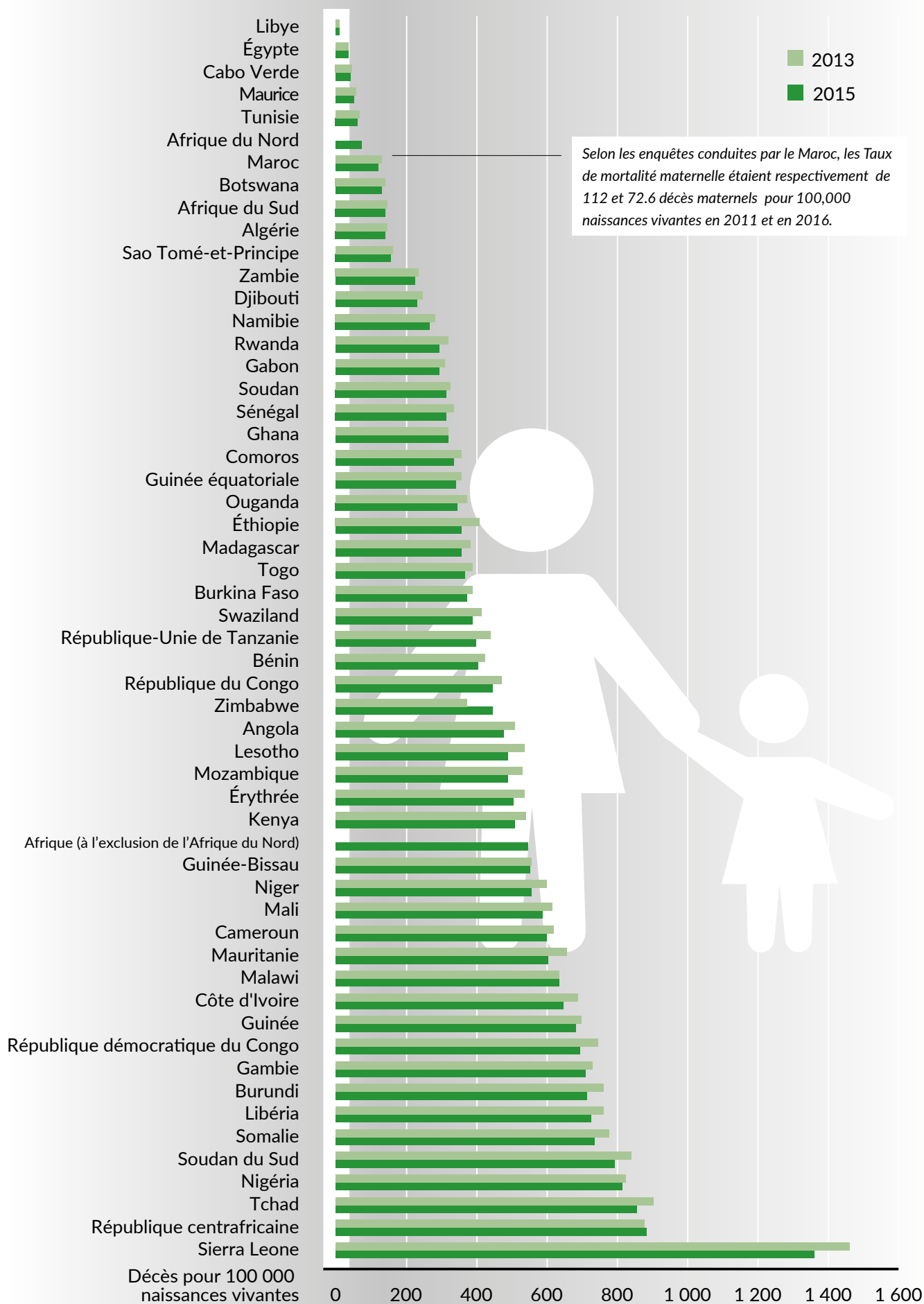
été réformées et l'accès à des services d'avortement sûrs a été étendu. En République unie de Tanzanie, la mise en place de mécanismes de répartition des tâches permet d'assurer la prestation de services en matière santé maternelle, néonatale, infantile et adolescente et de planification familiale même concernant les soins de santé primaires. Le Rwanda a également prouvé qu'un leadership solide, une prise en main par les pouvoirs publics et un engagement fort pour le programme de la santé maternelle, néonatale, infantile et adolescente améliorent la santé maternelle. En outre, un système d'assurance maladie communautaire obligatoire a été mis en œuvre en tant que source principale de financement de santé et de financement axé sur la performance. Dans le cadre de ce système, les agents de santé communautaires reçoivent une formation de base sur la santé maternelle, néonatale, infantile et adolescente, ainsi qu'une incitation financière (en plus d'un salaire de base) afin d'améliorer l'accès aux services de santé procréative même concernant les soins de santé primaires. La situation de la mortalité maternelle dans le pays s'en est trouvée améliorée.

Indicateur 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

En dépit des progrès réalisés ces dix dernières années pour augmenter la proportion de naissances assistées par du personnel de santé qualifié, les accouchements en Afrique (hors Afrique du Nord) restent risqués par rapport au reste du monde. Selon la Division de statistique, en 2015, seulement 51 % des accouchements survenus en Afrique ont été assistés par du personnel de santé qualifié (voir [FIGURE 4.2](#)). Les chiffres montrent que les accouchements assistés par du personnel de santé qualifié sont un indicateur de progrès de la mortalité maternelle mondiale, étant donné que l'on considère qu'entre 13 et 33 % des décès maternels pourraient être évités grâce à la présence de ces professionnels. Onze pays africains (Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Cabo Verde, Congo-Brazzaville, Égypte, Libye, Maurice, Sao Tomé-et-Principe, Tunisie) ont indiqué que plus de 90 % des accouchements sont assistés par du personnel de santé qualifié. La plupart des pays africains se doivent de redoubler d'efforts pour atteindre les 90 % d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié recommandés.

L'absence de personnel de santé qualifié dans ces pays peut être due à plusieurs facteurs : l'éloignement d'un centre de santé, l'accessibilité financière et le faible niveau d'éducation des femmes. Des études ont prouvé qu'en Afrique, des revenus par habitant plus élevés et une meilleure éducation des mères donnent

FIGURE 4.1 TAUX DE MORTALITÉ MATERNELLE PAR PAYS EN 2013 ET 2015



Source : Division de statistique (2016).

de meilleurs résultats concernant la mère et l'enfant. De la même façon, des interventions rentables telles que le déploiement d'agents de santé en Éthiopie, ou d'agents de santé communautaires et de bénévoles au Rwanda pour s'occuper des besoins sanitaires urgents des femmes dans les zones rurales et pour les soins primaires, ont grandement amélioré l'accès aux soins de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (Commission économique pour l'Afrique et Organisation de coopération et de développement économiques, 2014, Basinga et al., 2011). De plus, un investissement considérable a été réalisé au Rwanda pour le développement et la formation continue de professionnels de santé aux niveaux national et international. Ces programmes, appuyés par un leadership solide, un engagement, des partenariats et la motivation du personnel de santé, ont réussi à rapprocher les services des populations, en particulier des habitants des zones rurales, lesquels ont toujours eu des difficultés à accéder aux soins (Organisation mondiale de la Santé, 2013).

Cible 3.2 de l'objectif de développement durable 3 :

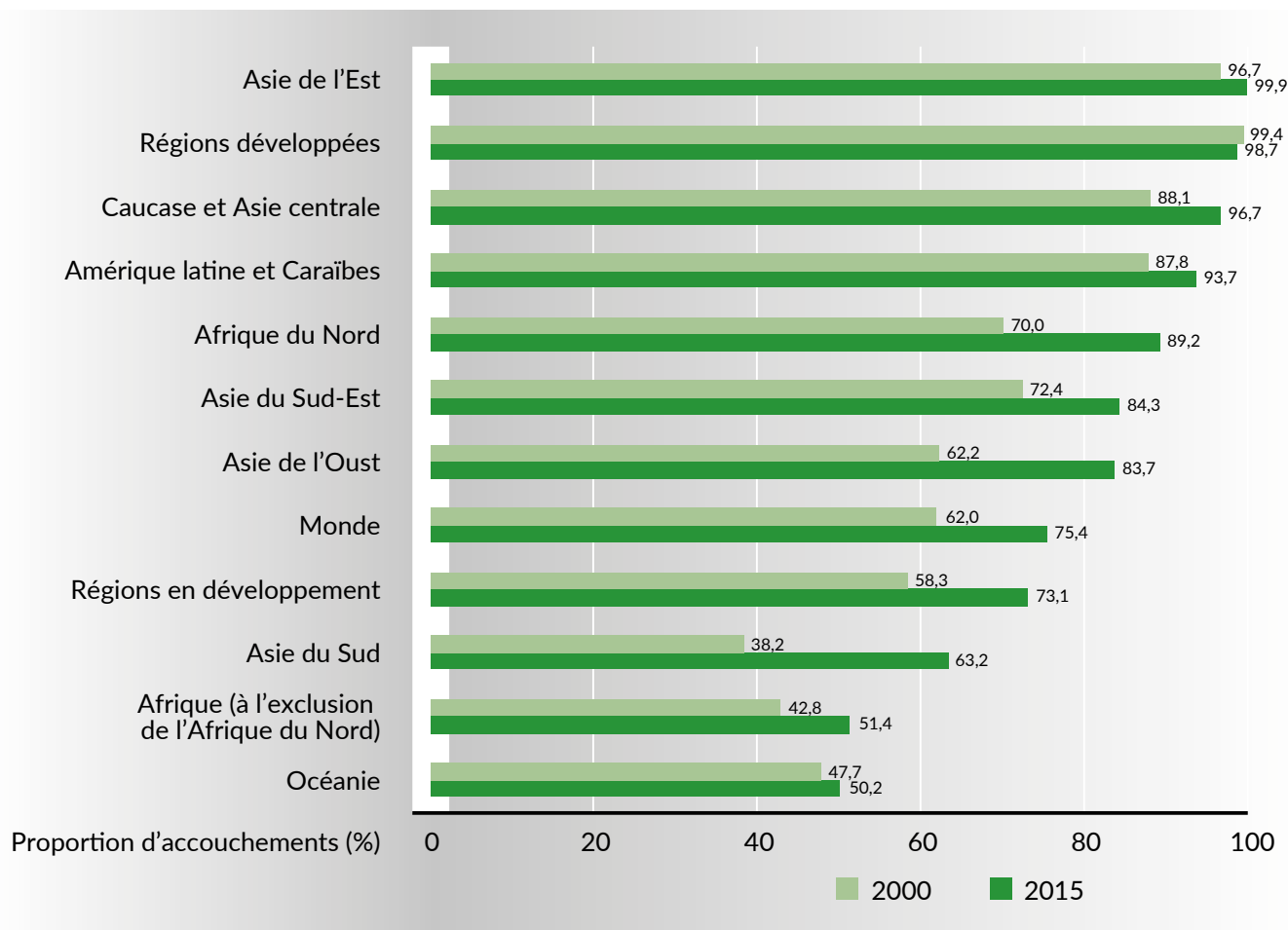
D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Réduire d'au moins 50 % le taux de mortalité infantile, maternelle et néonatale constaté en 2013.
- ii Réduire d'au moins 80 % les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, dus au paludisme.

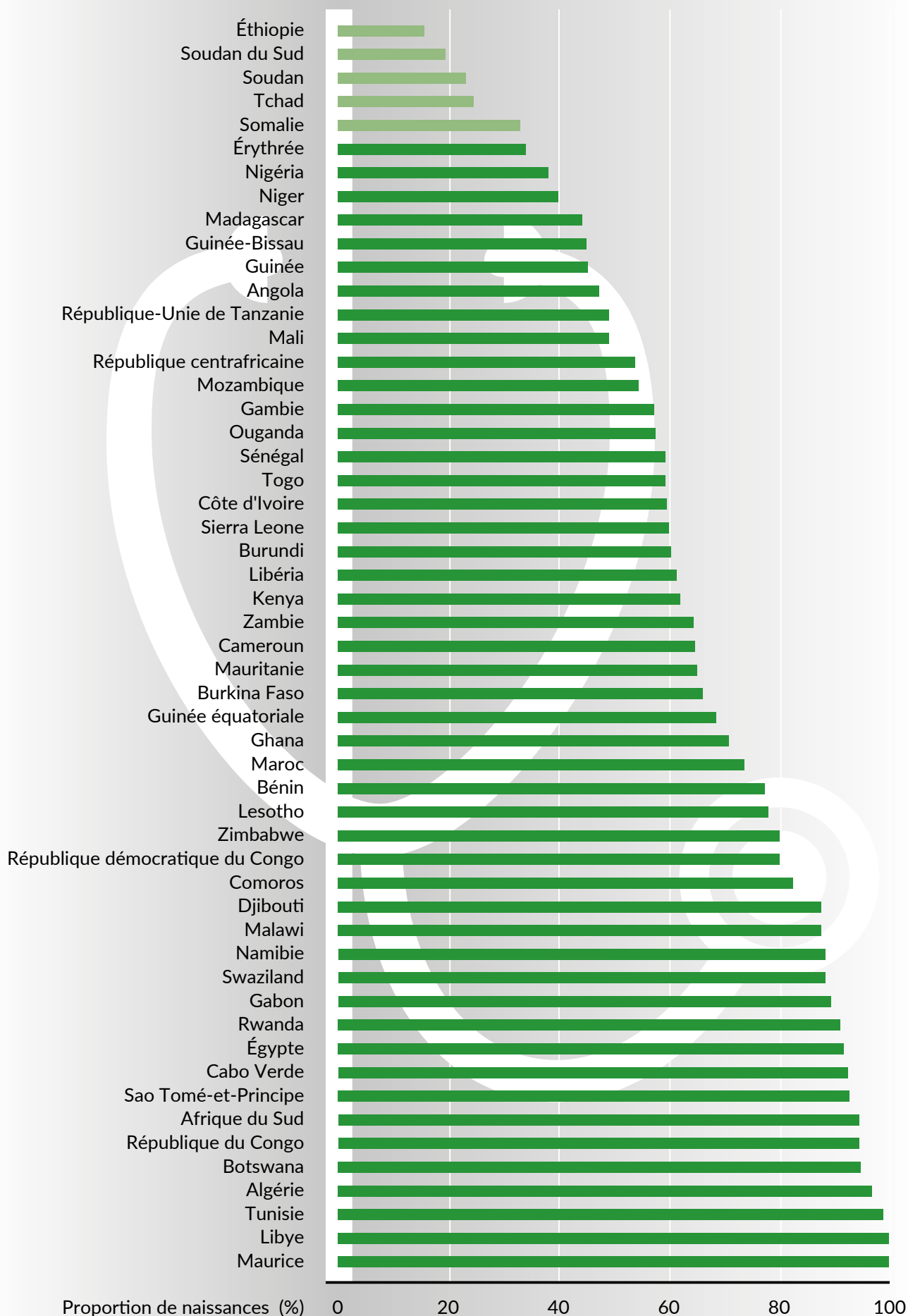
En Afrique, les causes principales de décès chez les enfants âgés de 1 à 59 mois sont la diarrhée (18 %), la pneumonie (15 %) et le paludisme (16 %). Les décès néonataux comptent pour 29 % des décès d'enfants de moins de cinq ans. Chez les nouveau-nés, les causes principales de décès comprennent les complications avant terme, l'asphyxie et la septicémie (Union afri-

FIGURE 4.2 PROPORTION D'ACCOUCHEMENTS ASSISTÉS PAR DU PERSONNEL DE SANTÉ QUALIFIÉ PAR RÉGION



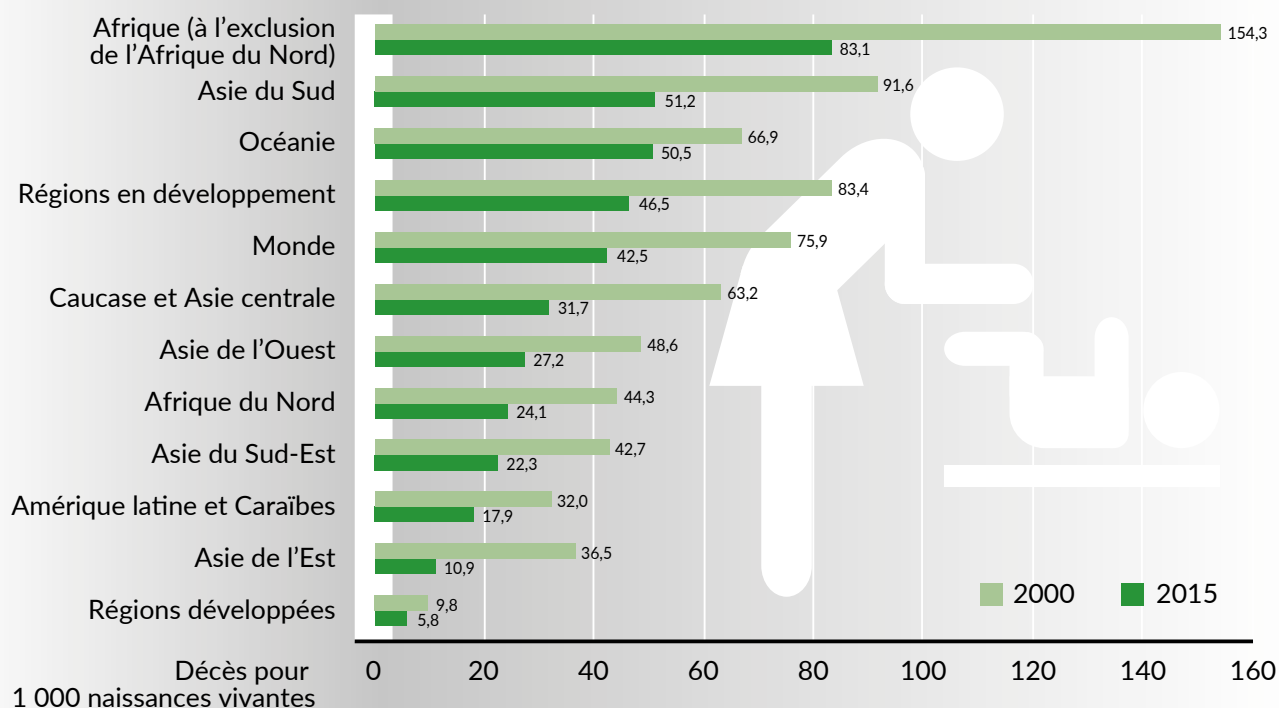
Source : Division de statistique (2016).

FIGURE 4.3 PROPORTION DE NAISSANCES PRISES EN CHARGE PAR DU PERSONNEL ACCOUCCHANT COMPÉTENT DANS LES PAYS D'AFRIQUE



Source : Division de statistique (2016).

FIGURE 4.4 TAUX DE MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS PAR RÉGION



Source : Division de statistique (2016).

caïne, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, 2016). Dans la plupart des pays africains, soit les progrès à ce sujet ont été plutôt lents, soit les taux de mortalité néonatale ont stagné. La situation est plus grave encore pour les importantes populations rurales africaines car leur accès aux services de santé maternels et néonataux et leur utilisation de ces services sont faibles.

L'amélioration de la survie infantile dépendra de la mise en place d'interventions qui réduiront la mortalité néonatale. Les interventions rentables ayant une forte incidence sont les suivantes : l'assistance par du personnel de santé qualifié à la naissance et les soins obstétricaux d'urgence ; la gestion des naissances prématurées, y compris les corticostéroïdes anténatals pour la maturation pulmonaire ; les soins néonataux de base ; la réanimation néonatale ; l'identification précoce et le traitement antibiotique des infections graves ; les soins hospitaliers pour les nouveau-nés très prématurés et malades ; et la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. L'incorporation de ces interventions dans les modalités de prestations des services est en outre essentielle. Ainsi, un impact plus fort sera obtenu si les services de santé de qualité du centre de santé sont appuyés par une sensibilisation et un suivi solides, ainsi que par des services de référence. De plus, faire la promotion de comportements

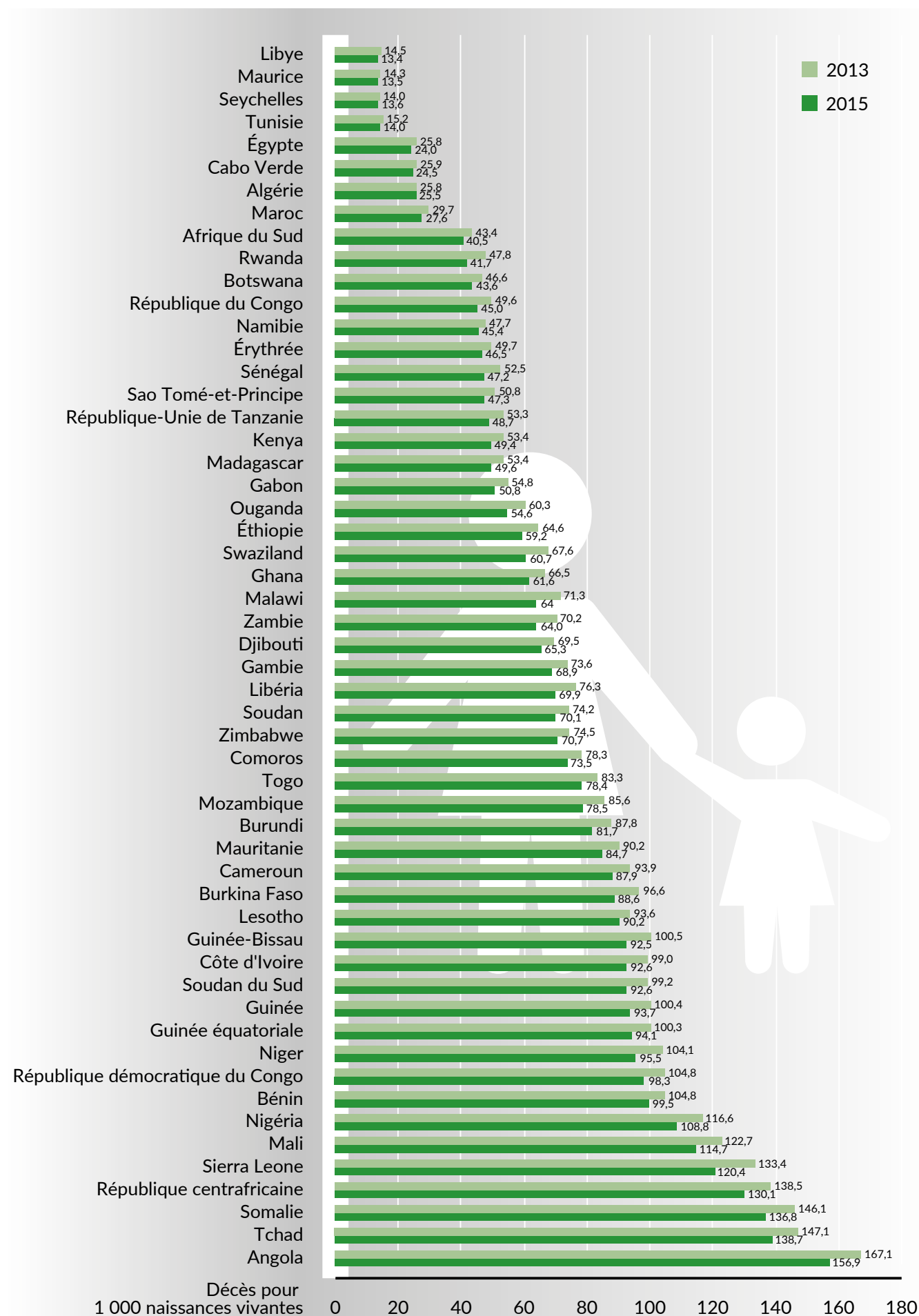
sains au domicile et prendre plus tôt la décision de se faire prendre en charge aidera également à réduire la mortalité infantile¹.

Indicateur 3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est un indicateur général de la santé infantile et du statut socioéconomique, environnemental et nutritionnel des enfants. Le but est de ramener la mortalité des enfants de moins de cinq ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus. Dans l'Agenda 2063 figure également l'objectif de réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans d'au moins 50 % par rapport à 2013 d'ici à 2023. Depuis 2000, le taux mondial de mortalité des moins de cinq ans a baissé de 44 %, passant de 76 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990, à 43 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2015. C'est en Afrique (hors Afrique du Nord) que la réduction de la mortalité des moins de cinq ans a été la plus rapide par rapport aux autres régions du monde. Le taux de mortalité des moins de cinq ans y a en effet baissé de 46 %, passant de 154 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2000, à 83 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2015. Cependant, l'Afrique (hors Afrique du Nord) reste

1 Nations Unies, (2015)

FIGURE 4.5 TAUX DE MORTALITÉ DES MOINS DE CINQ ANS EN 2013 ET 2015 PAR PAYS



Source : Division de statistique (2016).

la région du monde enregistrant la plus forte mortalité des enfants de moins de cinq ans (voir [FIGURE 4.4](#)).

En 2015, six pays africains (Cabo Verde, Égypte, Libye, Maurice, Seychelles et Tunisie) ont communiqué des chiffres inférieurs à la cible de l'objectif de développement durable qui est de 25 décès pour 1 000 naissances vivantes (voir [FIGURE 4.5](#)).

Indicateur 3.2.2 Taux de mortalité néonatale

Le taux de mortalité néonatale correspond au nombre de décès de nouveau-nés survenant entre la naissance et les 28 premiers jours de vie complets. Il se mesure en nombre de décès survenant au cours des 28 premiers jours de vie pour 1 000 naissances vivantes sur un an ou sur une période donnée. La plupart des décès infantiles se produisent lors de la période néonatale. Ce taux permet d'obtenir une mesure générale de l'environnement sanitaire durant les premières étapes de la vie, et il est utile pour connaître la qualité des soins à la naissance d'un pays.

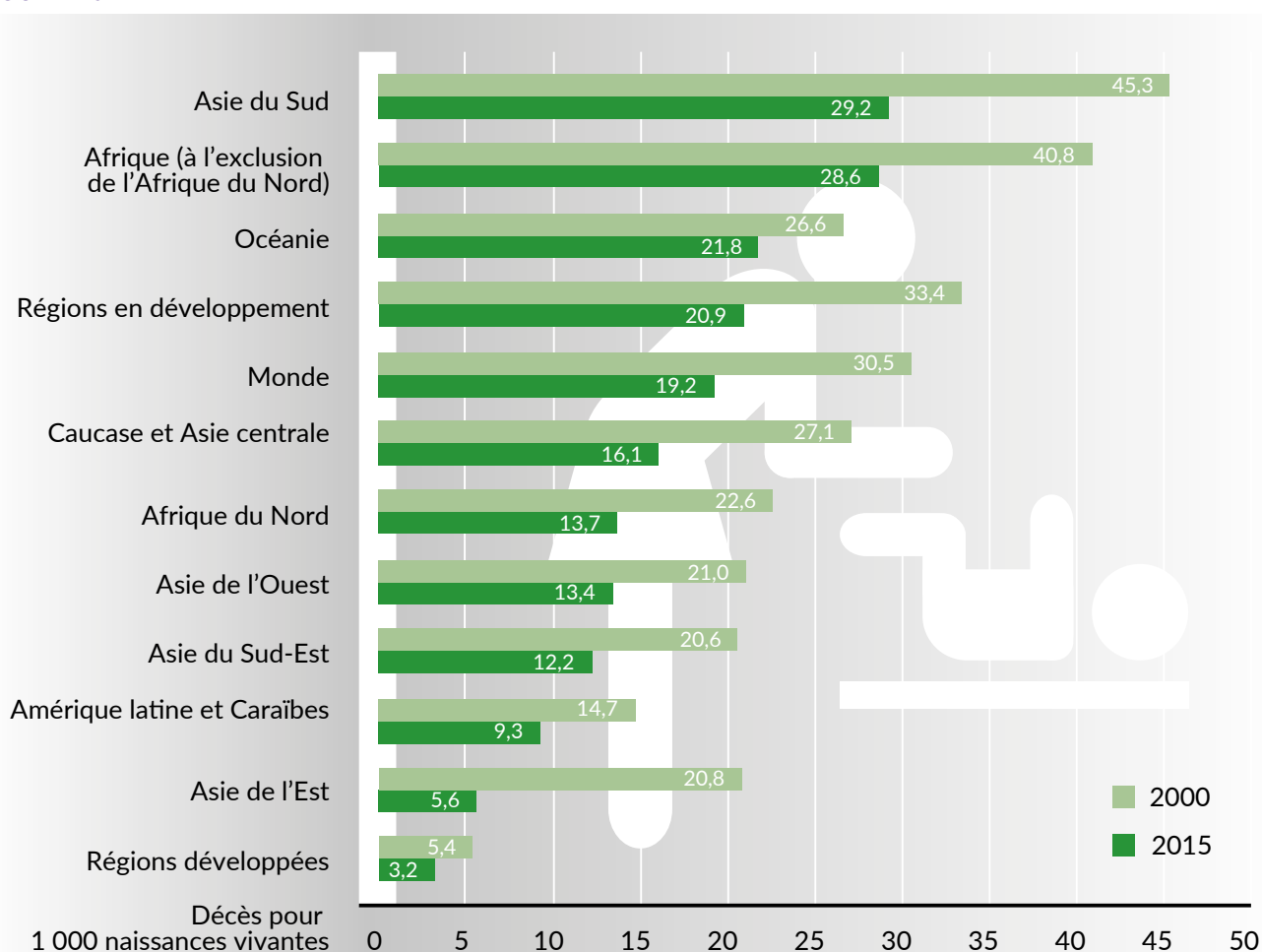
L'ensemble des régions du monde ont enregistré des améliorations en matière de réduction de la mortalité néonatale entre 2000 et 2015. En Afrique (hors Afrique du Nord), la mortalité néonatale a diminué de 30 % sur cette même période, néanmoins, son taux y reste le plus élevé par rapport aux autres régions du monde, à l'exception de l'Asie du Sud (voir [FIGURE 4.6](#)).

En 2015, cinq pays africains (l'Afrique du Sud, la Libye, Maurice, les Seychelles et la Tunisie) ont communiqué des chiffres plus faibles que la cible de l'objectif de développement durable qui est de 12 décès pour 1 000 naissances vivantes (voir [FIGURE 4.7](#)).

Cible 3.3 de l'objectif de développement durable 3 :

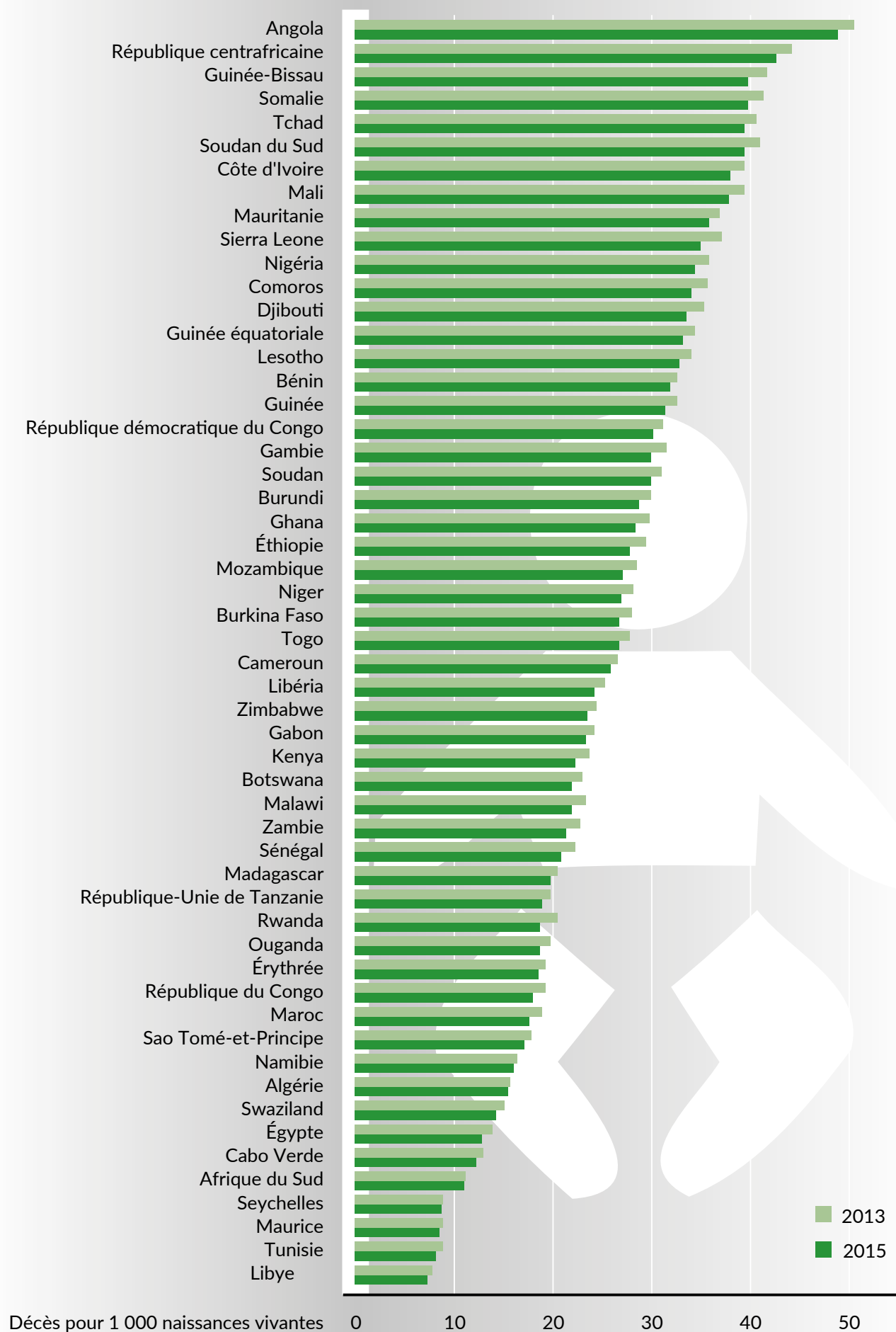
D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

FIGURE 4.6 TAUX DE MORTALITÉ NÉONATALE PAR PAYS



Source : Division de statistique (2016).

FIGURE 4.7 TAUX DE MORTALITÉ NÉONATALE PAR PAYS



Source : Division de statistique (2016).

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Réduire d'au moins 80 % le taux d'incidence du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose constaté en 2013.
- ii Réduire d'au moins 50 % la proportion des décès liés au VIH/SIDA, au paludisme et à la tuberculose constatée en 2013.

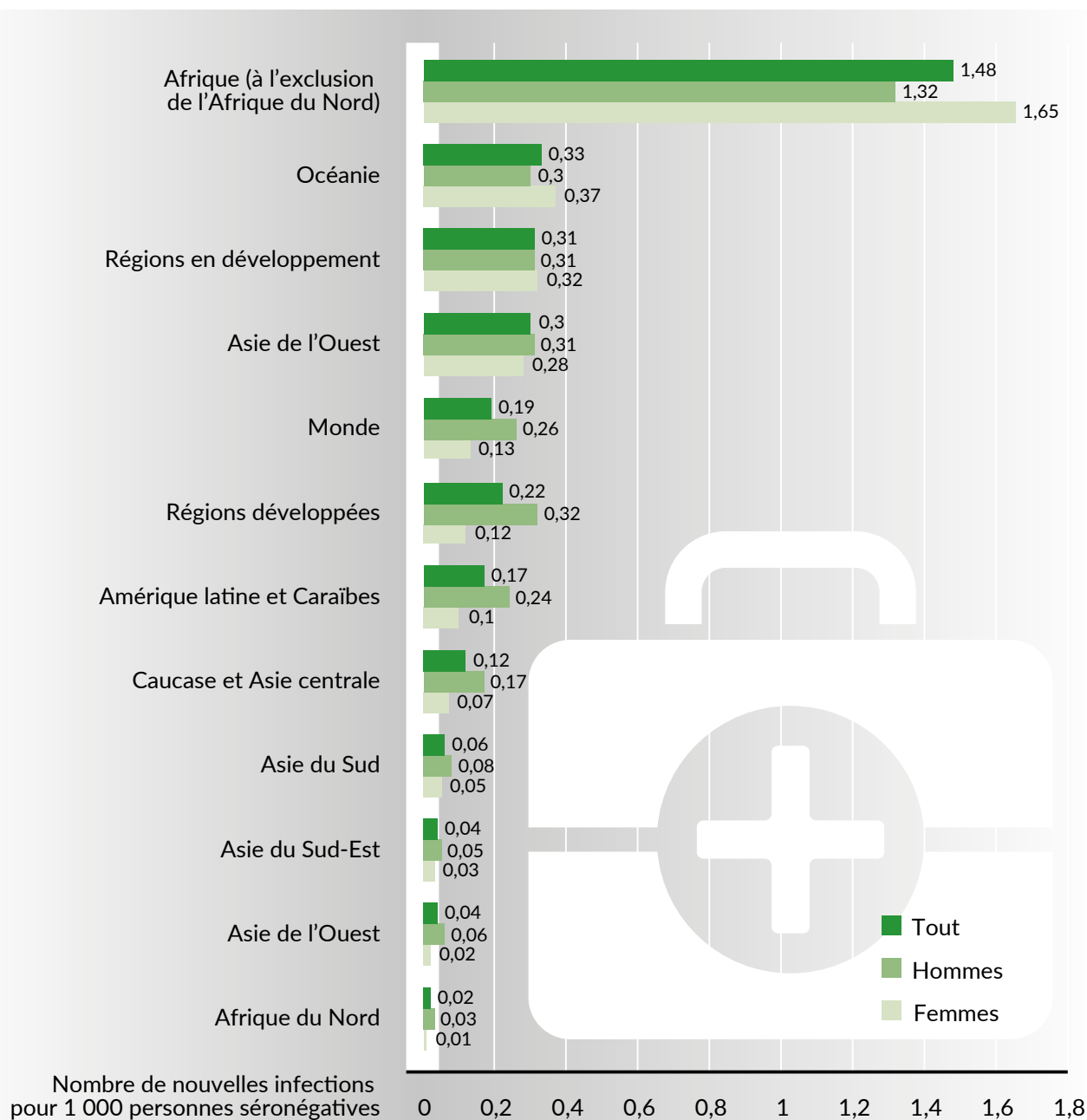
Indicateur 3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives (ventilé par groupe d'âge, sexe et principaux groupes de population)

Le monde s'est engagé à mettre fin à l'épidémie du sida d'ici à 2030. Selon le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, les améliorations des traite-

ments sont en grande partie à l'origine de la baisse de 26 % des décès liés sida dans le monde depuis 2010, passant de 1,5 million en 2010 à 1,1 million en 2015. Le taux d'infections à VIH était de 0,3 pour 1 000 personnes séronégatives, et environ 2,1 millions de personnes ont été nouvellement infectées en 2015. C'est en Afrique (hors Afrique du Nord) que l'incidence du VIH était la plus élevée, avec environ 1,5 nouveau cas d'infection pour 1 000 personnes séronégatives en 2015 (voir [TABLEAU 4.3](#)).

En 2015, en Afrique (hors Afrique du Nord), en Océanie et dans les régions en développement en général, l'incidence du VIH était plus forte chez les femmes que chez les hommes (voir [FIGURE 4.8](#)).

FIGURE 4.8 TAUX ESTIMÉ D'INCIDENCE DU VIH, PAR SEXE, 2015



Cible 3.4 de l'objectif de développement durable 3 :

D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.

Aucune donnée ne permet de savoir si l'objectif a été atteint.

Cible 3.5 de l'objectif de développement durable 3 :

Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

L'Agenda 2063 ne comprend pas de cible correspondante.

Indicateur 3.5.2 Abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile

L'abus d'alcool est un important fardeau de santé publique, qui touche tout le monde. Les problèmes de santé dus à l'abus d'alcool apparaissent sous

la forme de maladies aiguës et chroniques, et des conséquences sociales défavorables sont également courantes quand elles sont liées à la consommation d'alcool (Organisation mondiale de la Santé, 2010). Au niveau mondial, la consommation moyenne d'alcool a été évaluée à 6,3 litres d'alcool pur par habitant âgé de 15 ans ou plus. En 2015, c'est dans les régions développées qu'elle était la plus élevée, et en Afrique du Nord qu'elle était la plus faible. La consommation d'alcool a augmenté dans le monde entier (voir [TABLEAU 4.3](#)).

Cible 3.6 de l'objectif de développement durable 3 :

D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.

L'Agenda 2063 ne comprend pas de cible correspondante.

Indicateur 3.6.1 Taux de mortalité liée à des accidents de la route

Au niveau mondial, c'est en Afrique (hors Afrique du Nord) que le taux de décès et de blessures dus à des accidents de la route est le plus élevé, et ce, malgré une tendance à l'amélioration (voir [FIGURE 4.9](#)).

TABLEAU 4.3 TAUX ESTIMÉ D'INCIDENCE DU VIH PAR RÉGION
(NOMBRE DE NOUVELLES INFECTIONS À VIH POUR 1 000 PERSONNES SÉRONÉGATIVES)

RÉGION	2000	2005	2010	2015
Monde	0,55	0,4	0,33	0,3
Régions en développement	0,65	0,47	0,37	0,31
Afrique du Nord	0,02	0,02	0,02	0,02
Afrique (hors Afrique du Nord)	3,87	2,57	1,94	1,48
Amérique latine et Caraïbes	0,26	0,21	0,18	0,17
Asie de l'Est	0,05	0,05	0,04	0,04
Asie du Sud	0,19	0,11	0,08	0,06
Asie du Sud Est	0,26	0,27	0,22	0,19
Asie de l'Ouest	0,01	0,02	0,03	0,04
Océanie	0,76	0,43	0,32	0,33
Caucase et Asie centrale	0,17	0,16	0,1	0,12
Régions développées	0,14	0,15	0,17	0,22

Source : Division de statistique (2016).

TABEAU 4.4 CONSOMMATION D'ALCOOL PAR RÉGION
(EN LITRES D'ALCOOL PUR PAR HABITANT)

RÉGION	2005	2010	2015
Monde	6	6,2	6,3
Pays en développement	4,5	5	5,4
Afrique du Nord	0,8	0,7	0,5
Afrique (hors Afrique du Nord)	6,2	6,1	6,3
Amérique latine et Caraïbes	8,4	7,7	7,5
Asie de l'Est	5,1	6,8	7,7
Asie du Sud	2,8	3,3	3,8
Asie du Sud Est	2,9	3,3	3,8
Asie de l'Ouest	1,8	1,3	1,5
Océanie	3,2	2,9	3
Caucase et Asie centrale	5,8	5,6	5
Régions développées	11,6	10,8	10,4

Source : Division de statistique (2016).

Cible 3.7 de l'objectif de développement durable 3 :

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Cible de l'Agenda 2063 correspondante :

- i Augmenter d'au moins 30 % les niveaux de 2013 de l'accès des femmes et des adolescentes aux services de santé sexuelle et procréative.

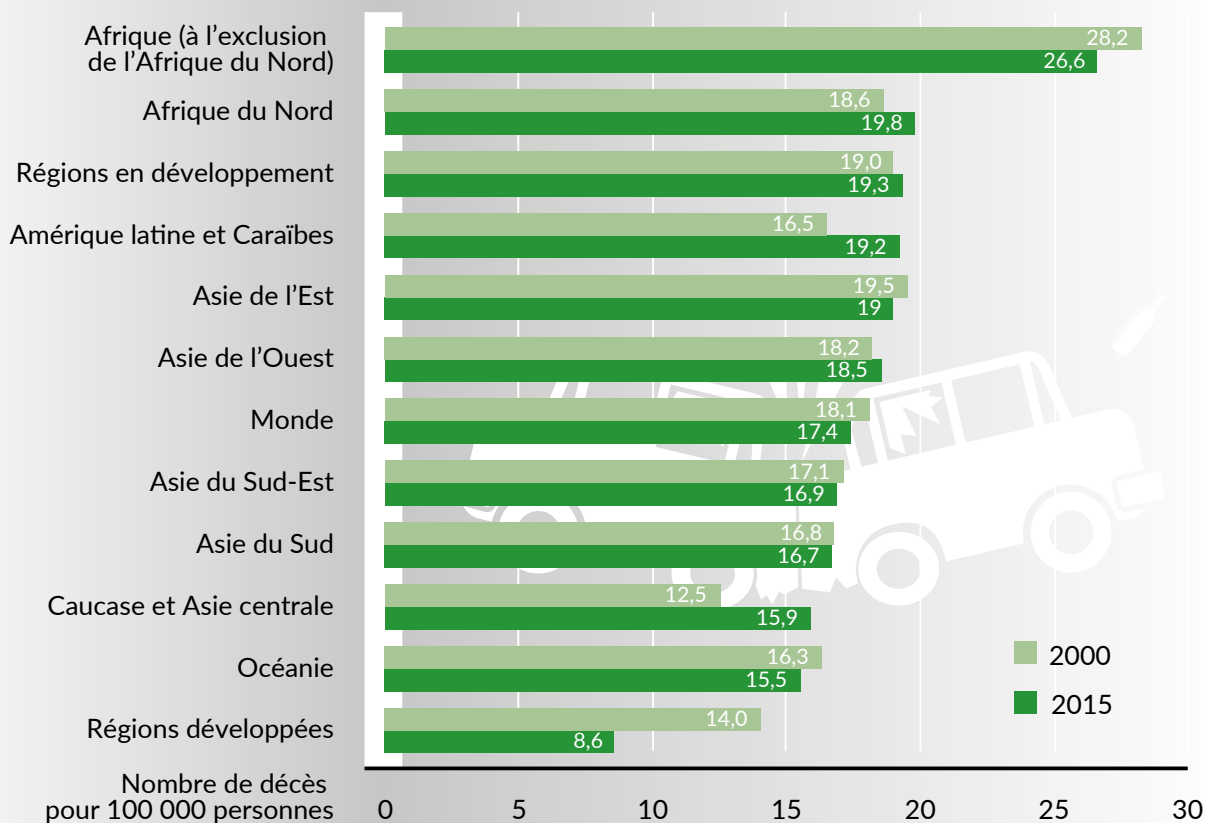
Indicateur 3.7.1 Pourcentage de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) utilisant des méthodes modernes de planification familiale

Au niveau mondial, la proportion de femmes en âge de procréer (entre 15 et 49 ans) mariées ou en couple qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale a augmenté entre 2000 et 2015 dans toutes les régions, à l'exception de l'Asie de l'Est où elle a légèrement baissé. Cependant, en 2015, c'est l'Afrique (hors Afrique du Nord) qui avait la proportion la plus basse de femmes mariées ou en couple utilisant des méthodes modernes de planification familiale (voir **FIGURE 4.10**).

Si tous les besoins de planification familiale étaient comblés, le nombre de grossesses non désirées chuterait de 83 %, passant de 18 millions à 3 millions par an, et celui d'avortements non médicalisés de 84 %, passant de 5,7 millions à 0,9 million (Singh et al., 2014). Si des moyens de contraception modernes étaient fournis à tous et qu'à cela étaient ajoutés des soins intégrés et améliorés, y compris des services liés au VIH pour la totalité des femmes enceintes et des nouveau-nés, le nombre de décès maternels chuterait de 69 %, passant de 183 000 à 58 000 par an, et celui des décès de nouveau-nés de 82 %, passant de 1,2 million à 213 000. De plus, les infections à VIH chez les nouveau-nés seraient réduites de 93 %, passant de 115 000 à 8 000. Répondre aux besoins de santé sexuelle et procréative des femmes a également d'autres bénéfices sur le long terme. Cela permettrait par exemple d'améliorer le niveau d'éducation des femmes, leur participation au marché du travail, leur productivité et leurs revenus, mais également de faire plus d'économies et d'avoir plus de biens au sein du ménage. Les gouvernements doivent faire d'importants efforts pour investir dans la planification fami-

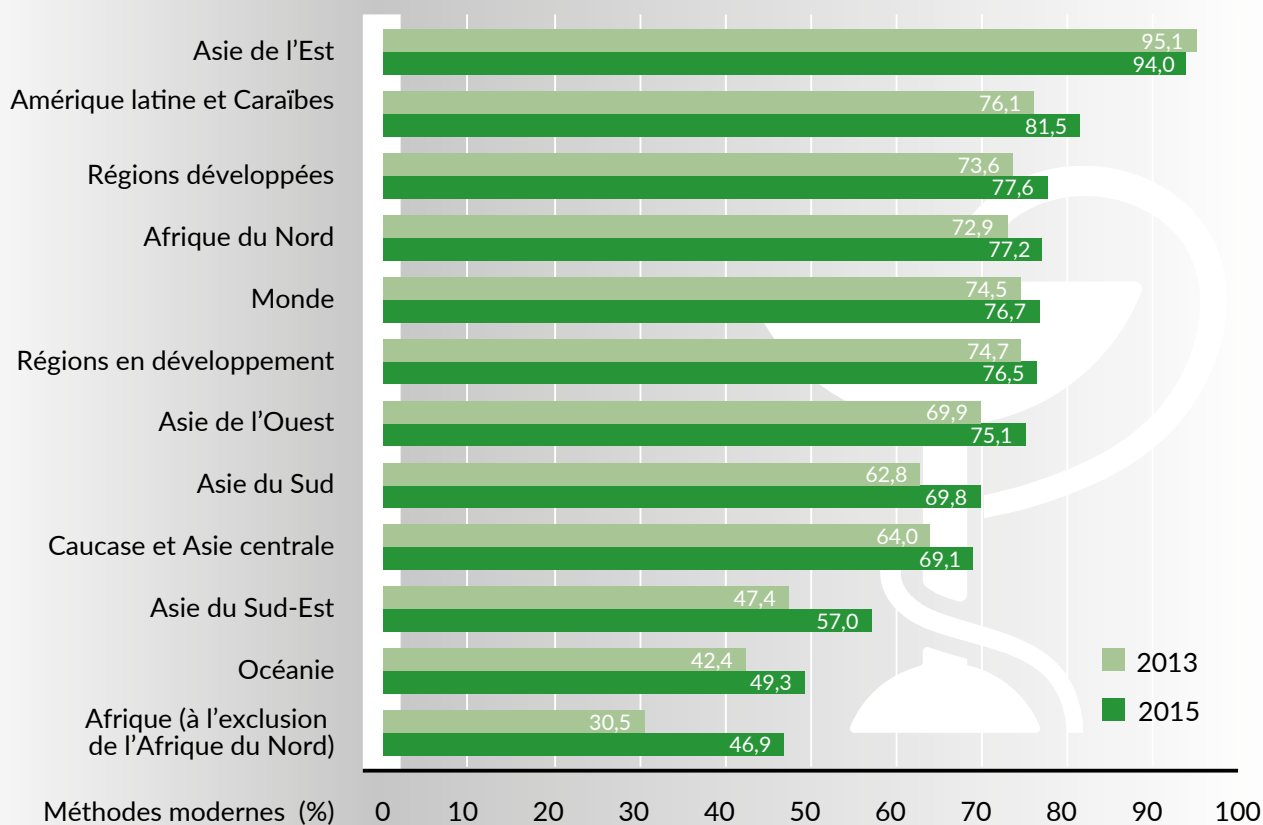


FIGURE 4.9 TAUX DE MORTALITÉ LIÉE À DES ACCIDENTS DE LA ROUTE



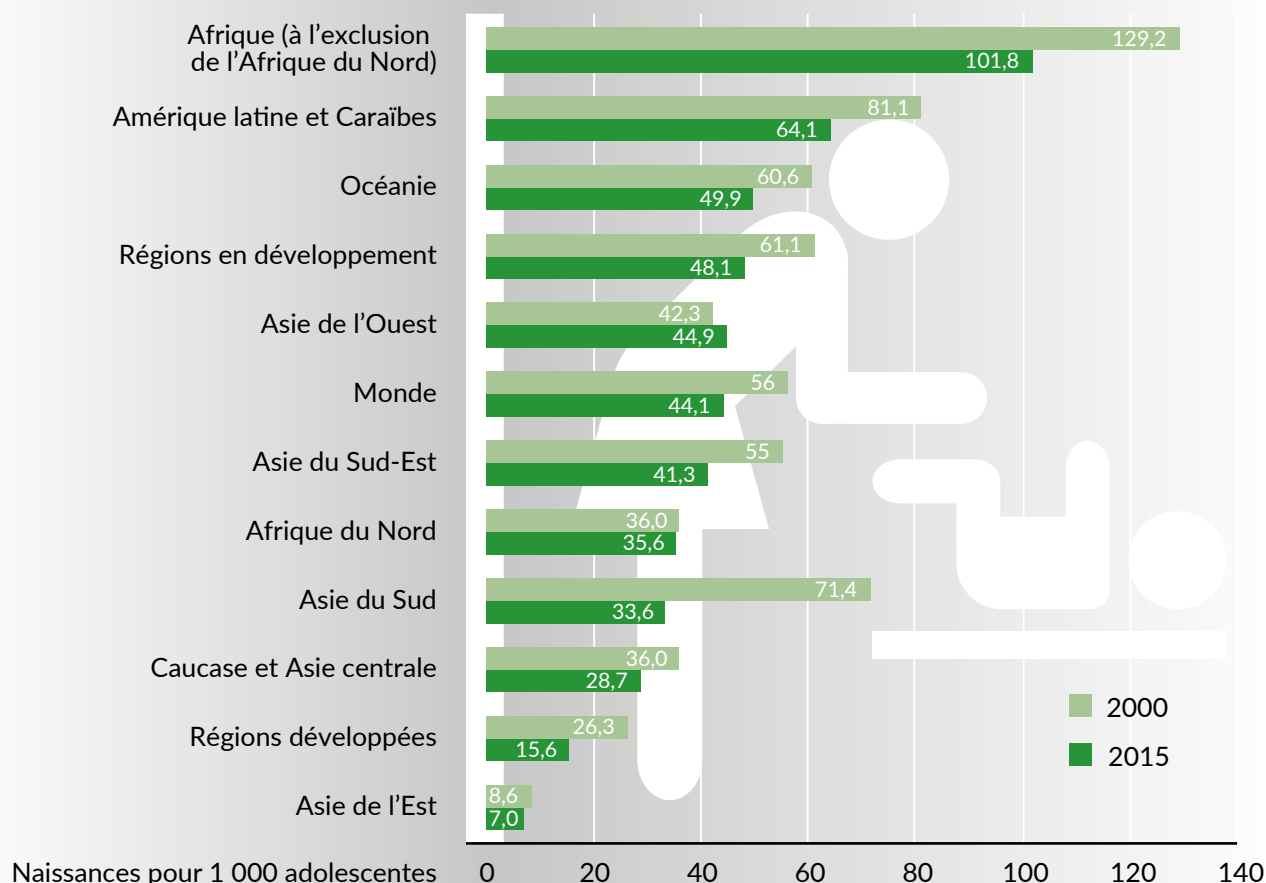
Source : Division de statistique (2016).

FIGURE 4.10 FEMMES MARIÉES OU EN COUPLE EN ÂGE DE PROCRÉER (15 À 49 ANS) DONT LES BESOINS EN MÉTHODES MODERNES DE PLANIFICATION FAMILIALE SONT SATISFAITS, PAR RÉGION



Source : Division de statistique (2016).

FIGURE 4.II TAUX DE NATALITÉ CHEZ LES ADOLESCENTES DE 15 À 19 ANS PAR RÉGION, 2000 ET 2015



Source : Division de statistique (2016).

liale ainsi que dans les services de santé procréative, étant donné qu'ils sont rentables, qu'ils sauvent des vies et qu'ils constituent des piliers du développement durable.

Indicateur 3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans pour 1 000 adolescentes

À l'exception de l'Asie du Sud-Est, toutes les régions ont enregistré une baisse du taux de natalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans, entre 2000 et 2015. Bien que l'Afrique (hors Afrique du Nord) ait réussi à réduire le taux de natalité chez les adolescentes de 21 % entre 2010 et 2015, elle restait en 2015 la région du monde ayant le taux de natalité le plus élevé chez les adolescentes avec 102 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans (voir FIGURE 4.II). Vingt-cinq pays africains ont des taux de natalité de plus de 100 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans. Par ailleurs, seuls neuf pays africains ont des taux de natalité de moins de 50 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.

Les conséquences des grossesses d'adolescentes sur la mère et l'enfant sont sérieuses. Elles incluent les avortements non médicalisés et leurs répercussions, l'anémie, le paludisme, le VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles, les hémorragies post-partum, les troubles mentaux tels que la dépression, et la fistule obstétricale.² Les taux de naissances prématurées, d'insuffisance pondérale à la naissance et d'asphyxie sont plus élevés chez les enfants d'adolescentes, ce qui augmente les risques de décès ou de futurs problèmes de santé du bébé. Étant donné que la majorité (66 %) des pays africains fait toujours face à un taux de natalité élevé chez les adolescentes, les implications pour la mère et l'enfant ont de lourdes conséquences sur le développement socioéconomique.

2 OMS (2006) http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/43650/1/9789242593785_fre.pdf

4.4 Conclusion

L'évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable 3, qui est cohérent avec l'objectif 3 de l'Agenda 2063, a mis en évidence les améliorations notables enregistrées dans le domaine de la santé au cours de la dernière décennie, y compris la baisse de la mortalité infantile et maternelle. Malgré tout, le continent reste la région la plus touchée par les décès maternels et infantiles, comparé aux autres régions dans le monde. Les progrès diffèrent selon les régions, et en leur sein, ainsi que selon les pays.

L'accès faible et inégal à un accouchement assisté par du personnel de santé qualifié, le taux de natalité élevé chez les adolescentes, ainsi que le recours à la planification familiale demeurent des défis en matière de santé maternelle en Afrique. Le manque de données, en particulier de données ventilées, est aussi à pallier afin de parvenir à un suivi et une évaluation adaptés.

le continent reste la région la plus touchée par les décès maternels et infantiles, comparé aux autres régions dans le monde. Les progrès diffèrent selon les régions, et en leur sein, ainsi que selon les pays.

Il est donc nécessaire de renforcer les interventions indispensables pour améliorer la santé procréative et réduire la mortalité maternelle et infantile.

Il est donc nécessaire de renforcer les interventions indispensables pour améliorer la santé procréative et réduire la mortalité maternelle et infantile. Les partenariats avec les parties prenantes doivent également être consolidés, afin de clore les dossiers inachevés des objectifs du Millénaire pour le développement, et de mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 de manière efficace et intégrée.

Des cadres de suivi et d'évaluation solides et robustes devraient être mis en place pour documenter les analyses ainsi que l'élaboration des politiques et leur application. Le renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistiques est donc indispensable pour répondre à la grande demande de données. De plus, la consolidation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil facilitera également le suivi de la réalisation de l'objectif de développement durable 3.



CHAPITRE 5

*Objectif de
développement durable 5 :
égalité des sexes*

5.1 Introduction

L'objectif de développement durable 5 de parvenir à l'égalité des sexes et d'autonomiser toutes les femmes et les filles souligne l'importance d'améliorer l'égalité des sexes et les opportunités de développement durable. Il prouve également à quel point l'incidence négative des discriminations envers les femmes et les filles peut entraver le développement économique et social. L'égalité des sexes fait partie intégrante du développement durable et est un ingrédient essentiel du progrès économique. Quand les femmes et aux filles ont les moyens de participer et de contribuer pleinement au développement socioéconomique, les bénéfices directs et indirects aboutissent à l'amélioration des sociétés et des États-nations dans leur intégralité.

L'égalité des sexes fait partie intégrante du développement durable et est un ingrédient essentiel du progrès économique.

Bien que l'Afrique ait fait d'importants progrès en matière d'égalité des sexes, les avancées ont été lentes et irrégulières à travers la région. Par rapport aux décennies précédentes, les inégalités entre les hommes et les femmes se sont réduites. À présent, un plus grand nombre de filles va à l'école et les disparités liées au genre particulièrement tenaces en matière de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire sont en train de s'effacer. Les femmes ont en outre un meilleur accès aux soins par rapport

aux dernières décennies, ce qui améliore la situation sanitaire. Grâce aux progrès des droits des femmes en matière de procréation et des soins de santé procréative, les taux de mortalité maternelle de la plupart des pays africains ont baissé. En outre, étant donné que plus de femmes cherchent un travail dans les secteurs formel et informel, les inégalités des sexes au niveau de la participation au marché du travail ont diminué. À la différence des autres régions, l'écart hommes-femmes est moins prononcé en Afrique.

Cependant, il reste de nombreux défis à relever dans des sphères variées et à plusieurs niveaux. Les mœurs sociales et les traditions continuent à être des obstacles à l'autonomisation des femmes, et les contraintes structurelles entravent les progrès. Les rôles de genre traditionnels imposent aux femmes une charge de travail plus lourde et un accès plus restreint aux ressources et aux opportunités, par rapport aux hommes. De surcroît, les femmes continuent d'être victimes de violences à la fois au sein de leur propre foyer et dans les espaces publics. Les violences à l'égard des femmes peuvent être particulièrement graves dans les situations de conflit et en période de guerre. C'est en Afrique que la situation sanitaire des femmes est la moins bonne. De la même façon, c'est sur ce continent que le nombre de décès maternels est le plus élevé. Au niveau structurel, une infrastructure fragile, une mauvaise application des lois et une qualité médiocre des services publics sont des obstacles majeurs à l'autonomisation des femmes et aux progrès en matière d'égalité des sexes.

5.2 Cibles et cohérence avec l'Agenda 2063

L'objectif de développement durable 5 se compose de 9 cibles et 14 indicateurs, et est cohérent avec les objectifs 3, 5, 10 et 17 de l'Agenda 2063, le dernier objectif traitant de l'égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie (voir [TABLEAU 5.1](#)).



TABEAU 5.1 COHÉRENCE DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 5 DU PROGRAMME 2030 AVEC LES OBJECTIFS DE L'AGENDA 2063

CIBLES DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 5 :	CIBLES DES OBJECTIFS 3, 5, 10 ET 17 DE L'AGENDA 2063*
5.1. Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	6.17.2.2 Réduction de 50 % de toutes les normes sociales et de toutes les pratiques coutumières néfastes à l'égard des femmes et des filles et de toutes les formes de discrimination contre les femmes et les filles 6.17.2.4 Élimination de toutes les formes de discrimination politique, sociale, économique, juridique ou administrative contre les femmes et les filles, d'ici à 2023. 6.17.1.1 Égalité des droits économiques pour les femmes, y compris les droits de posséder et d'hériter de biens immobiliers, de signer des contrats, d'enregistrer et de gérer une entreprise, de posséder et d'avoir un compte bancaire d'ici à 2026 6.17.2.1 Réduction des niveaux de violence à l'égard des femmes et des filles, d'au moins 20 % par rapport à 2013
5.2. Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	6.17.2.1 Réduction des niveaux de violence à l'égard des femmes et des filles, d'au moins 20 % par rapport à 2013
5.3. Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	6.17.2.2 Réduction de 50 % de toutes les normes sociales et de toutes les pratiques coutumières néfastes à l'égard des femmes et des filles (ex. MGF, mariage précoce) et de toutes les formes de discrimination contre les femmes et les filles
5.4. Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	6.17.1.2 Garantir l'accès aux outils de production, y compris aux terres et aux subventions, aux crédits, aux recettes, aux services financiers et à l'information, et le contrôle de ceux-ci pour au moins 20 % des femmes dans les zones rurales
5.5. Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.	6.17.1.1 Égalité des droits économiques pour les femmes, y compris les droits de posséder et d'hériter de biens immobiliers, de signer des contrats, d'enregistrer et de gérer une entreprise, de posséder et d'avoir un compte bancaire d'ici à 2026 6.17.1.2 Garantir l'accès aux outils de production, y compris aux terres et aux subventions, aux crédits, aux recettes, aux services financiers et à l'information, et le contrôle de ceux-ci pour au moins 20 % des femmes dans les zones rurales 6.17.1.3 Les femmes représentent au moins 30 % de tous les élus aux niveaux local, national et régional, ainsi que dans les institutions judiciaires 6.17.1.5 Accroître l'égalité entre les hommes et les femmes jusqu'à atteindre la parité de 50-50 à tous les postes de responsabilité

TABLEAU 5.1 (CONT)
CIBLES DE L'OBJECTIF DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE 5 :

CIBLES DES OBJECTIFS 3, 5, 10 ET 17 DE L'AGENDA 2063*

5.6. Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

1.3.1.2 Augmenter d'au moins 30 % les niveaux de 2013 de l'accès des femmes et des adolescentes aux services de santé sexuelle et procréative

5.a. Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

1.5.1.3 Augmenter d'au moins 30 % le taux de participation des jeunes et des femmes aux chaînes de valeur agricoles intégrées

1.5.1.3 Augmenter d'au moins 30 % le taux de participation des jeunes et des femmes aux chaînes de valeur agricoles intégrées

6.17.1.1 Égalité des droits économiques pour les femmes, y compris les droits de posséder et d'hériter de biens immobiliers, de signer des contrats, d'enregistrer et de gérer une entreprise, de posséder et d'avoir un compte bancaire d'ici à 2026

6.17.1.2 Garantir l'accès aux outils de production, y compris aux terres et aux subventions, aux crédits, aux recettes, aux services financiers et à l'information, et le contrôle de ceux-ci pour au moins 20 % des femmes dans les zones rurales

6.17.1.4 Au moins 25 % des marchés publics annuels à des niveaux nationaux et sous-nationaux sont décernés à des femmes

5.b. Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes

2.10.1.5 Doubler la pénétration des TIC et leur contribution au PIB

2.10.1.6 Augmenter d'au moins 70 % l'accès au haut débit d'ici à 2020.

2.10.1.7 La radiodiffusion numérique est la norme en 2016

2.10.1.5 Doubler la pénétration des TIC et leur contribution au PIB

2.10.1.8 Atteindre 100 % de pénétration du mobile d'ici à 2020.

5.c. Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux, et renforcer celles qui existent.

6.17.1.3 Les femmes représentent au moins 30 % de tous les élus aux niveaux local, national et régional, ainsi que dans les institutions judiciaires

6.17.1.4 4 Au moins 25 % des marchés publics annuels à des niveaux nationaux et sous-nationaux sont décernés à des femmes

6.17.1.6 L'indice de la Déclaration solennelle (SDI) développé par GIMAG et la CEA sur l'égalité est calculé semestriellement et utilisé dans la conception des politiques/décisions d'allocation des ressources

6.17.2.4 Élimination de toutes les formes de discrimination politique, sociale, économique, juridique ou administrative contre les femmes et les filles, d'ici à 2023

Source : Analyse de l'auteur basée sur la Division de statistique (2017b) et la Commission de l'Union africaine (2015).

* Objectif 3 (citoyens en bonne santé et bien alimentés) et Objectif 5 (agriculture moderne pour une productivité et une production accrues), aspiration 1 ; Objectif 10 (l'Afrique est interconnectée par des infrastructures de classe mondiale), aspiration 2 ; et Objectif 17 (égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie), aspiration 6.

5.3 Les synergies entre Le Programme 2030, l'Agenda 2063 et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing

Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ont tous les deux pour objectif de contribuer aux progrès accomplis en matière d'égalité des sexes de façon durable et équitable. L'objectif de développement durable 5 est de parvenir à l'égalité des sexes et d'autonomiser toutes les femmes et les filles, tandis que l'objectif 17 de l'Agenda 2063 veut la pleine égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie. Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 considèrent l'égalité des sexes comme un objectif de développement en soi. De plus, ils réaffirment la place centrale de l'égalité des sexes dans la réalisation d'une transformation structurelle des économies africaines en faveur d'une croissance équitable et durable sur le continent. Ils sont également conformes aux engagements internationaux tels que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, qui envisagent un monde dans lequel chaque femme et chaque fille peut être libre,

faire ses propres choix et exercer ses droits, y compris le droit de vivre sans subir de violence, d'aller à l'école, de participer aux prises de décision et de gagner le même salaire pour le même travail. Les 12 domaines de préoccupation du Programme d'action de Beijing correspondent aux priorités de l'objectif de développement durable 5 et de l'objectif 17 de l'Agenda 2063. De surcroît, ils se renforcent mutuellement. Cette correspondance dynamique permettra de contrôler et de soutenir les efforts des pays pour mettre en œuvre ces deux objectifs qui consistent en l'égalité des sexes et en l'autonomisation des femmes et des filles sur le continent.

La **FIGURE 5.1** souligne les synergies entre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

5.4 Situation actuelle et avancées

Le suivi des progrès concernant l'objectif de développement durable 5, qui est de parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, sera particulièrement crucial en Afrique. Cependant, il existe actuellement peu de données relatives aux indicateurs en matière d'égalité des sexes correspondants aux cibles de l'objectif 5. C'est la raison pour laquelle la portée analytique du chapitre est réduite. Ainsi, dans la mesure du possible, deux bases de données ont été utilisées : le portail des Nations Unies dédié aux objectifs de développement durable pour l'analyse et, dans d'autres cas, le portail des indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale.

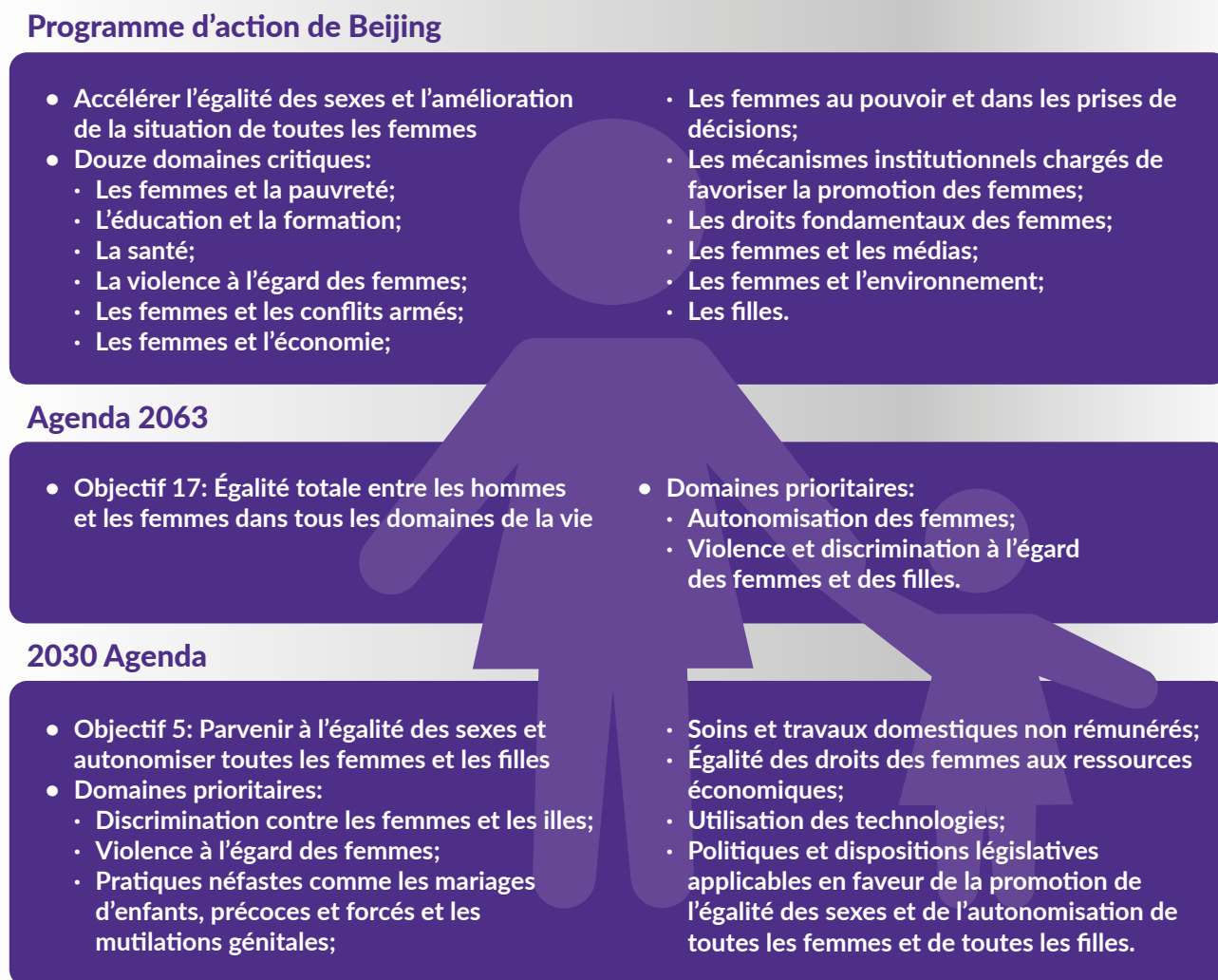
Cible 5.1 de l'objectif de développement durable 5 :

Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Réduire de 50 % toutes les normes sociales et pratiques coutumières qui portent atteinte aux femmes et aux filles, et celles qui encouragent la violence et la discrimination à leur égard.
- ii Mettre fin, à toutes les formes de discrimination politique, juridique ou administrative envers les femmes et les filles, d'ici à 2023.
- iii Donner aux femmes les mêmes droits économiques, d'ici 2026, y compris les droits de propriété et d'héritage, le droit de signer un contrat, d'épargner, de créer et gérer une entreprise, de posséder et d'exploiter un compte bancaire.
- iv Réduire les niveaux de violence faite aux femmes et aux filles d'au moins 20 % par rapport à 2013.

FIGURE 5.1 LES SYNERGIES ENTRE LA DÉCLARATION ET LE PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ET LE PROGRAMME 2030 ET L'AGENDA 2063



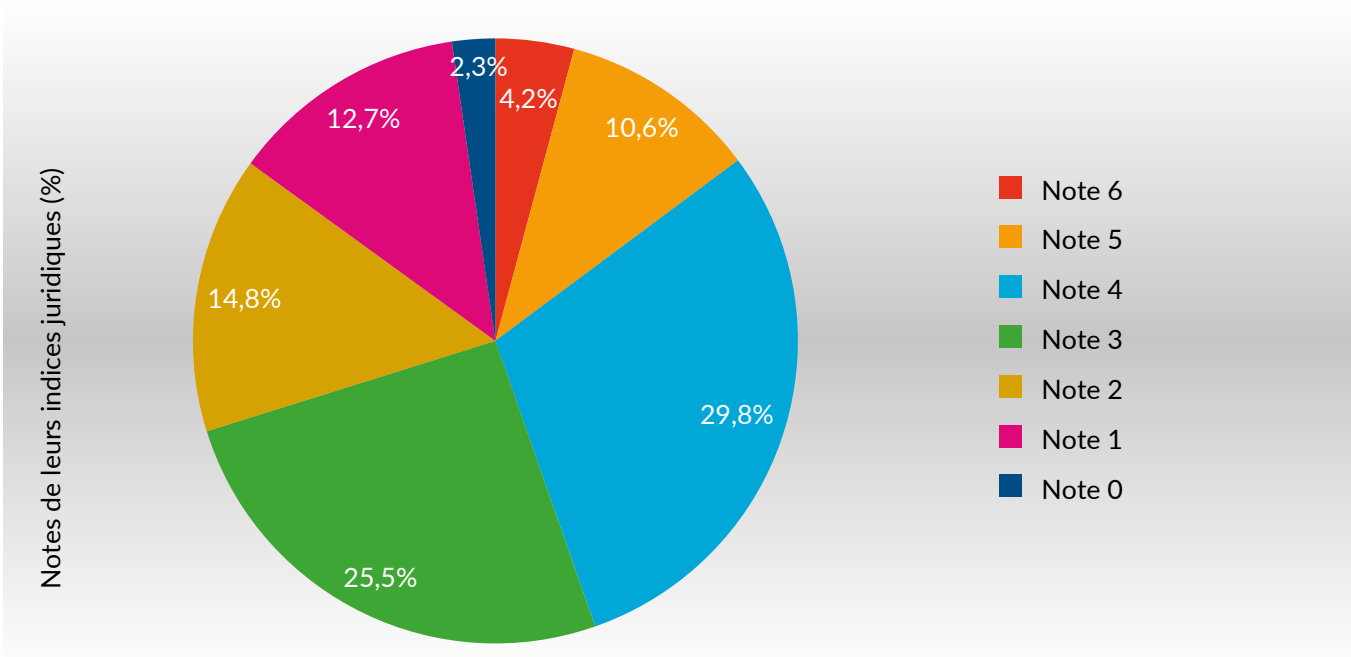
Indicateur 5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe

Un examen des différents cadres juridiques en vigueur en Afrique suggère que, bien que des progrès aient été réalisés, un certain nombre de pays disposent toujours de lois qui discriminent les femmes dans les secteurs privés comme publics. Un indice a été mis en place pour évaluer la mesure dans laquelle les pays avaient adopté des lois en faveur de l'égalité des sexes. Cet indice mesurait l'existence ou non de lois dans un certain nombre de domaines : l'égalité salariale, la non-discrimination à l'embauche, le congé maternité rémunéré ou non, la violence domestique, la criminalisation du viol conjugal et le harcèlement sexuel. Un pays ayant adopté toutes les lois se voyait obtenir la note de six, et une note de zéro s'il n'en avait adopté aucune.

Un examen des différents cadres juridiques en vigueur en Afrique suggère que, bien que des progrès aient été réalisés, un certain nombre de pays disposent toujours de lois qui discriminent les femmes dans les secteurs privés comme publics.

Les données concernant l'Afrique (hors Afrique du Nord) montrent que, sur 47 pays, 4,2 % ont adopté ces six lois (voir **FIGURE 5.2**). La majorité des pays (29,8 %) avaient adopté quatre des six lois et 25,5 % en avaient adopté trois. Les résultats indiquent que la plupart des pays ont adopté au moins une ou plusieurs de ces lois qui protègent les droits des femmes dans une certaine mesure. Cependant, une protection juridique complète,

FIGURE 5.2 ADOPTION DE LOIS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES PAR LES PAYS AFRICAINS (HORS AFRIQUE DU NORD) EN SE BASANT SUR LES NOTES DE LEURS INDICES JURIDIQUES



Source : Banque mondiale

qui correspond donc à une note de six, n'a été atteinte que dans deux pays : la Namibie et le Zimbabwe, les deux seuls pays à disposer des six lois en faveur de l'égalité des sexes.

Cible 5.2 de l'objectif de développement durable 5 :
Éliminer toutes les formes de violence
faite aux femmes et aux filles

Cible de l'Agenda 2063 correspondante :

- i Réduction des niveaux de violence à l'égard des femmes et des filles, d'au moins 20 % par rapport à 2013.

Indicateur 5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 derniers mois par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par groupe d'âge

Les données des pays d'Afrique sélectionnés pour l'étude (à l'exception de l'Afrique du Nord) indiquent une prévalence élevée de violence à l'égard des femmes. Dans un grand nombre de pays, plus d'un tiers des femmes ont déclaré être victimes de violence physique ou sexuelle (voir **FIGURE 5.3**), les taux atteignant jusqu'à 43 à 44 % dans certains pays. Dans plusieurs États fragiles, la violence sexuelle contre les femmes a été utilisée comme arme de guerre. La violence à l'égard des femmes a non seulement des

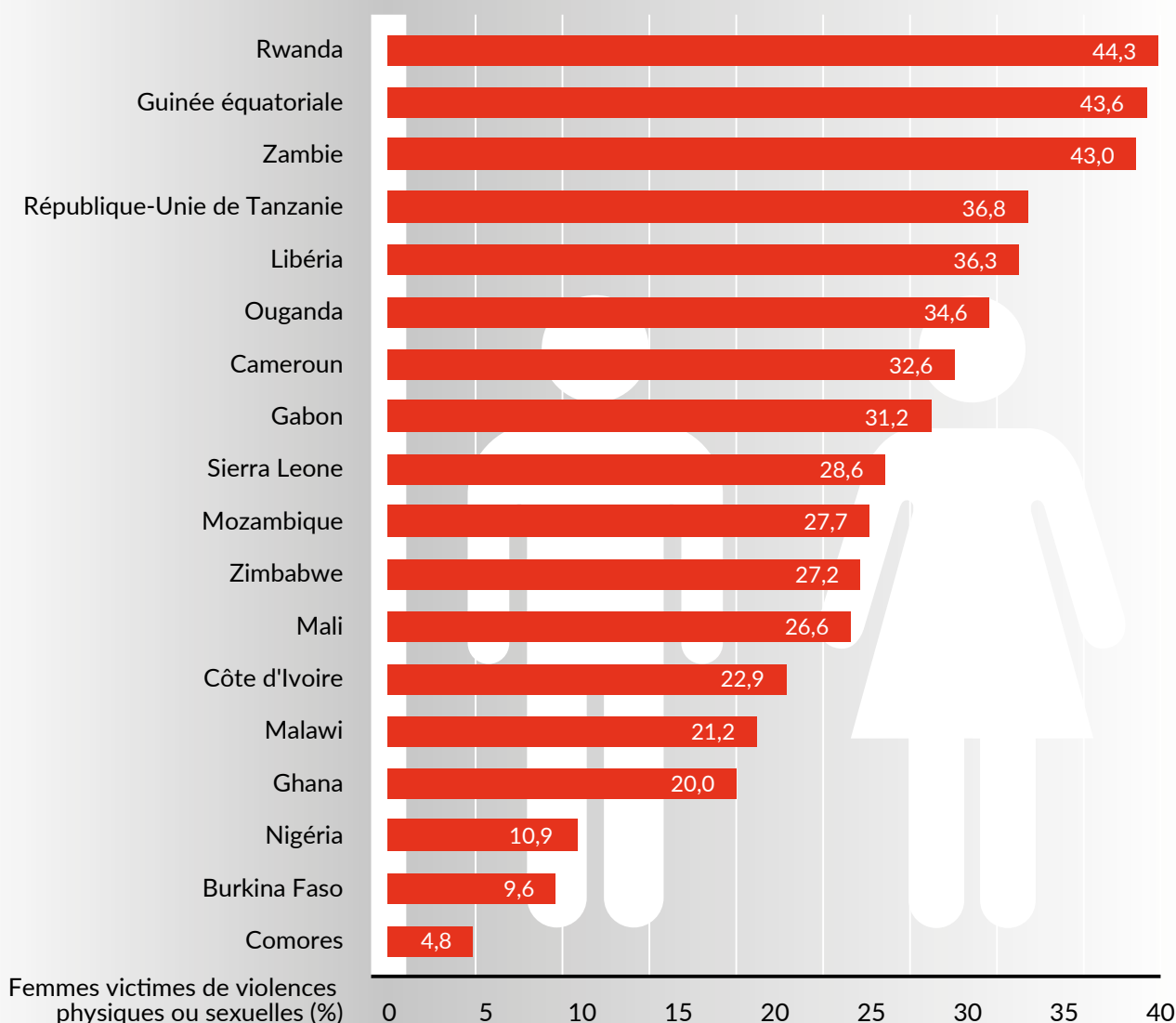
incidences psychologiques aliénantes sur ses victimes et sur les générations futures, mais pèse également sur les différents problèmes de santé qui peuvent affecter les femmes pendant leur grossesse ainsi que sur les risques de maladies telles que le VIH. Bien que plusieurs pays d'Afrique aient adopté des lois contre la violence sexiste, d'importantes lacunes persistent en matière de signalement de ces violences et d'application des lois. En effet, en raison de la stigmatisation et d'un sentiment de honte généralement associés à ce type de violence, les victimes ont tendance à ne pas les signaler et à ne pas porter l'affaire en justice. Par ailleurs, le faible degré d'application de la loi, et le manque de compassion à l'égard des victimes qui s'en dégage dissuadent ces dernières de porter plainte et de demander réparation.

Cible 5.3 de l'objectif de développement durable 5 :
Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Réduction de 50 % de toutes les normes sociales et de toutes les pratiques coutumières néfastes à l'égard des femmes et des filles et de toutes les formes de discrimination contre les femmes et les filles

FIGURE 5.3 FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES PHYSIQUES OU SEXUELLES DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS



Source : Division de statistique des Nations Unies

Indicateur 5.3.1 Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

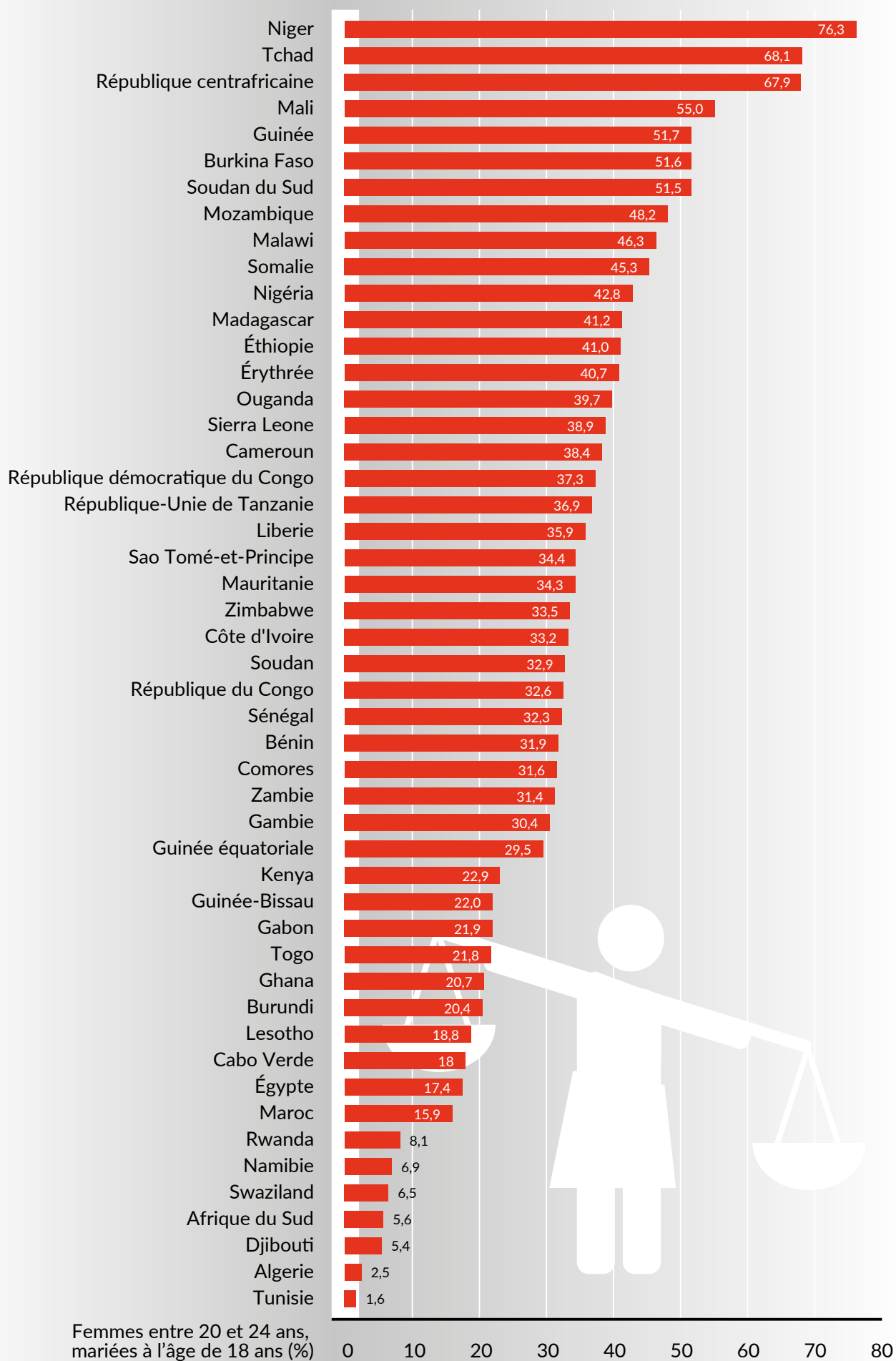
Les mariages d'enfants ont un impact aliénant sur la croissance et les perspectives d'épanouissement des filles, ce qui compromet leur capacité à réaliser leur plein potentiel. Dans la plupart des pays de la région, les coutumes et les traditions exigent que les filles se marient et commencent à avoir des enfants tôt. La pratique du mariage d'enfants réduit non seulement les possibilités d'éducation et de développement personnel des femmes, mais met aussi en péril leur propre santé et leur survie.

Des études menées en République démocratique du Congo et en Ouganda montrent que les mariages d'enfants vont de pair avec un niveau d'éducation bas, des

Les mariages d'enfants ont un impact aliénant sur la croissance et les perspectives d'épanouissement des filles, ce qui compromet leur capacité à réaliser leur plein potentiel.

ressources faibles, et un taux d'activité plus élevé (Male and Wodon, 2016a, 2016b). Les grossesses précoces sont associées à des taux de fécondité plus élevés et à un risque accru de mortalité maternelle. Les tendances montrent que certains pays d'Afrique ont réussi à retarder l'âge du mariage chez les femmes. Moins de 10 % des femmes de 20 à 24 ans étaient mariées dès l'âge de 18 ans dans des pays comme Djibouti, le Rwanda, le Swaziland et la Tunisie (voir FIGURE 5.4).

FIGURE 5.4 PROPORTION DE FEMMES ENTRE 20 ET 24 ANS, MARIÉES À L'ÂGE DE 18 ANS



Source: Division de statistique (2017).

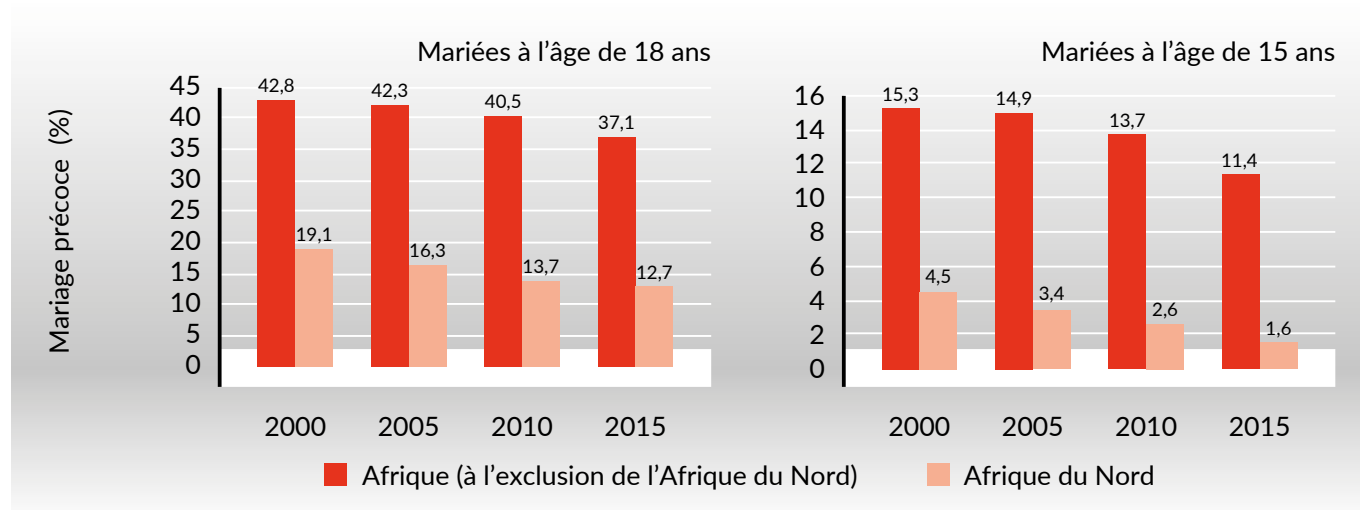
À l'inverse, la prévalence la plus forte a été observée en République centrafricaine, en Guinée, au Niger et au Soudan du Sud. Dans ces pays, plus de 50 % des femmes entre 20 et 24 ans étaient déjà mariées à l'âge de 18 ans. Au Niger, où la prévalence de mariages d'enfants est la plus importante, plus de 75 % des femmes âgées de 20 à 24 ans étaient mariées avant leur 18 ans.

Dans l'ensemble, la pratique des mariages d'enfants a connu un certain déclin dans la région, tant en Afrique du Nord que dans le reste du continent (voir [FIGURE 5.5-a](#)). Une comparaison des données sur les mariages d'enfants en fonction des sous-régions montre en outre que la pratique est beaucoup plus répandue en Afrique (hors Afrique du Nord). En effet, le mariage d'enfants dès l'âge de 15 ans est moins commun en Afrique du Nord que dans le reste du continent (voir [FIGURE 5.5-b](#)). Les tendances montrent que la pratique du mariage d'enfants décline à un rythme modéré dans les deux sous-régions. En Afrique (hors Afrique du Nord), la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans déjà mariées à l'âge de 18 ans est passée de 43 % en 2000 à 37 % en 2015 ; en Afrique du Nord, la proportion a diminué, passant de 19 à 13 % au cours de la même période.

Indicateur 5.3.2 Proportion de jeunes filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par groupe d'âge

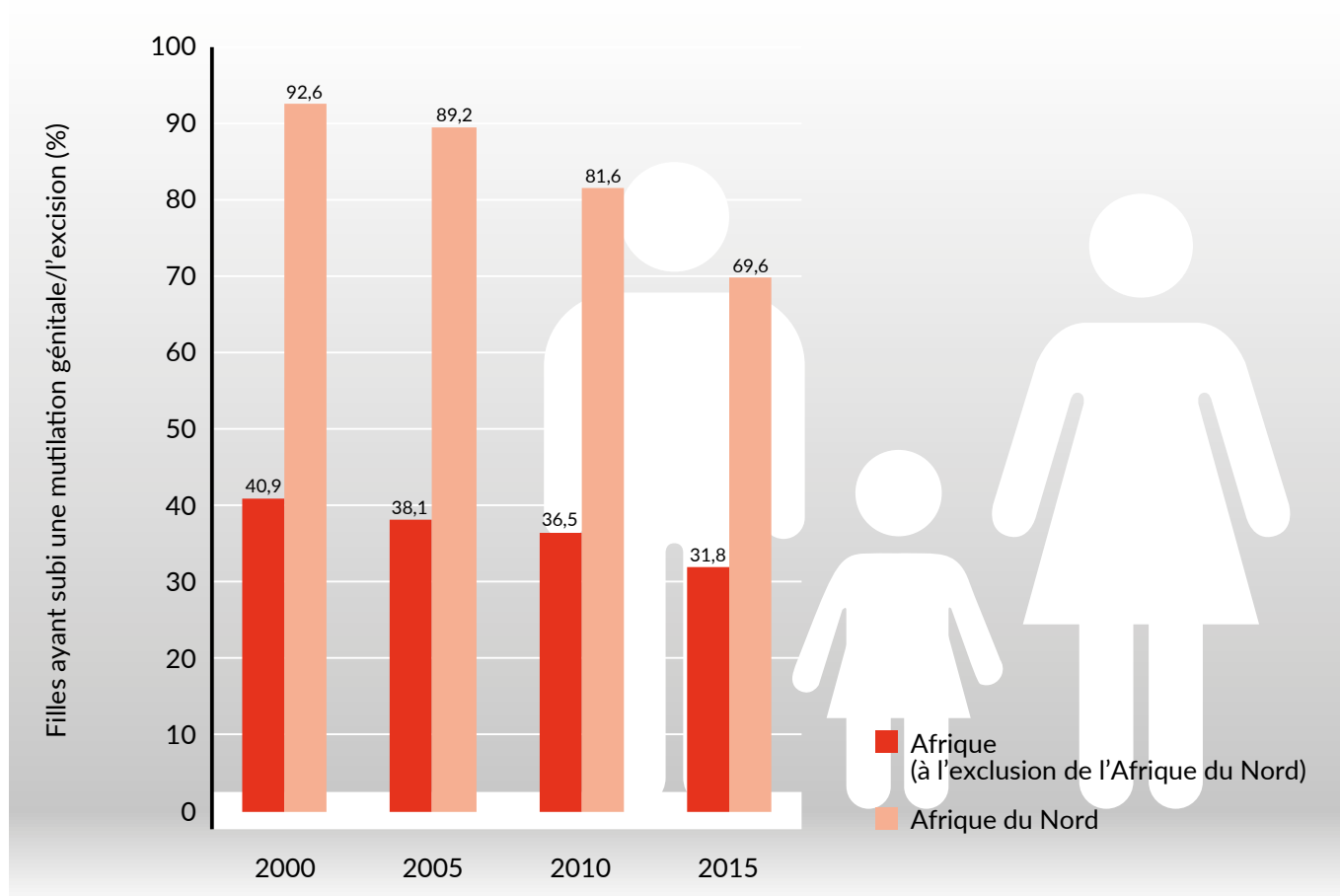
Des millions de filles ont été soumises à la pratique barbare des mutilations génitales/l'excision, afin de freiner leur comportement sexuel lors de leur passage à l'adolescence. La pratique des mutilations génitales féminines, bien que largement reconnue comme une violation des droits de l'homme, demeure très répandue dans la région. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (2017), les mutilations génitales féminines sont le reflet des inégalités profondément enracinées entre les deux sexes et constituent une forme extrême de discrimination à l'égard des femmes. Alors que le nombre exact de filles et de femmes victimes de cette pratique est inconnu à l'échelle mondiale, on estime qu'au moins 200 millions y ont été soumises dans 30 pays (Nations Unies, 2016b). En 2015, près de 70 % des filles âgées de 15 à 19 ans avaient subi des mutilations génitales en Afrique du Nord, contre plus de 90 % en 2000 (voir [FIGURE 5.6](#)). La prévalence dans le reste de l'Afrique est également élevée, mais relativement inférieure, en comparaison avec l'Afrique du Nord, avec environ 32 % des filles ayant subi des mutilations en 2015. Une tendance à la baisse de cette pratique néfaste a été observée ces 15 dernières années, avec un déclin plus accentué dans la sous-région de l'Afrique du Nord, par rapport au reste du continent.

FIGURE 5.5 MARIAGE PRÉCOCE EN AFRIQUE



Source : Division de statistique (2017).

FIGURE 5.6 PROPORTION DE FILLES ENTRE 15 ET 19 ANS AYANT SUBI UNE MUTILATION GÉNÉTALE/L'EXCISION



Source : Division de statistique (2017)..

Cible 5.5 de l'objectif de développement durable 5 :

Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

en vue d'atteindre, au moins, l'objectif de 50-50 entre les hommes et les femmes

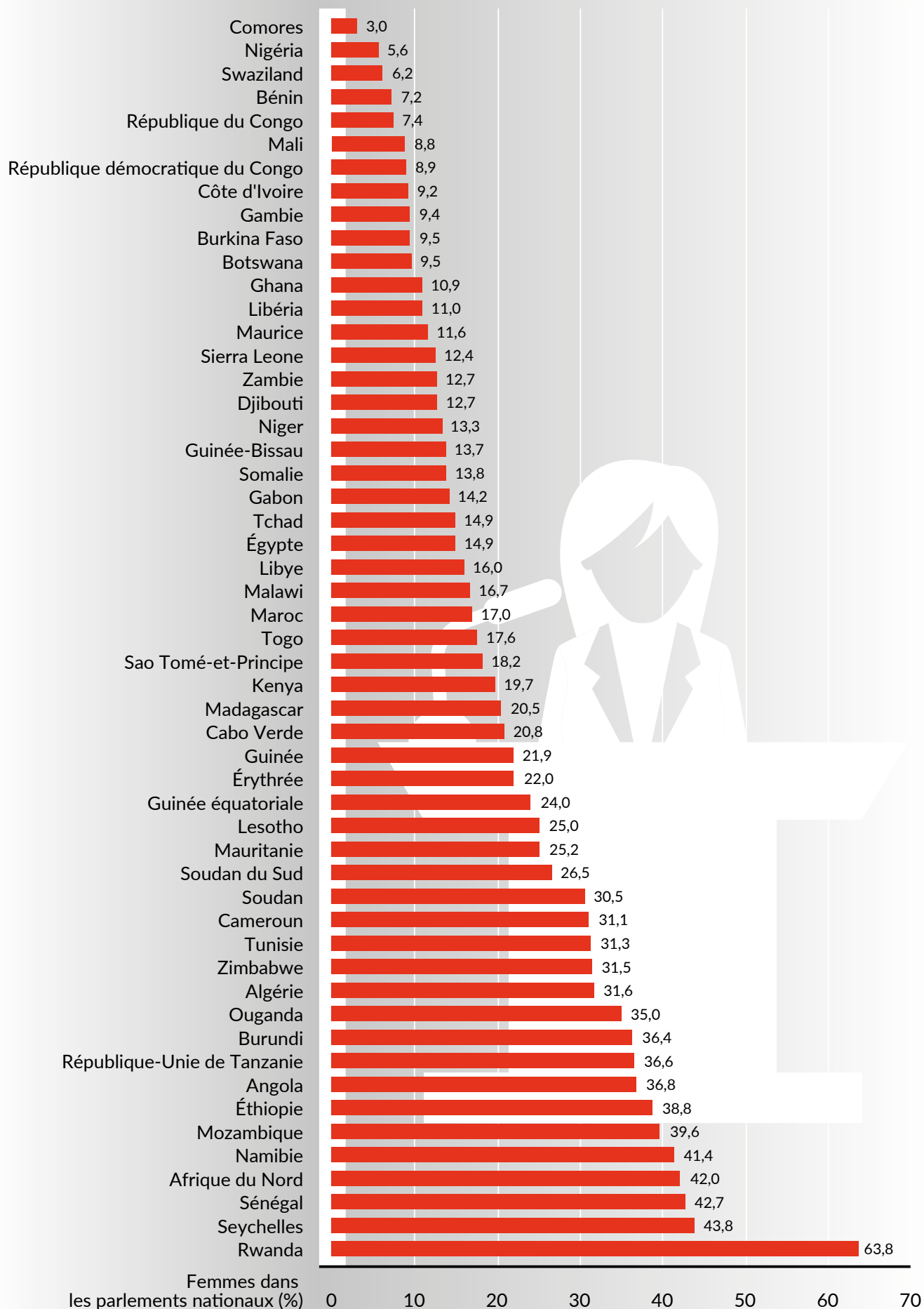
Indicateur 5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i** Égalité des droits économiques pour les femmes, y compris les droits de posséder et d'hériter de biens immobiliers, de signer des contrats, d'enregistrer et de gérer une entreprise, de posséder et d'avoir un compte bancaire d'ici à 2026
- ii** Au moins 20 % des femmes des zones rurales ont accès aux facteurs de production et en ont le contrôle, à savoir la terre, le crédit, les intrants, les services financiers et l'information
- iii** Les femmes représentent au moins 30 % de tous les élus aux niveaux local, national et régional, ainsi que dans les institutions judiciaires
- iv** Augmenter la parité des sexes dans les postes décisionnels à tous les niveaux,

Les femmes continuent d'être sous-représentées dans le domaine politique, mais des progrès encourageants ont été relevés en ce qui concerne l'augmentation de la représentation des femmes dans les parlements nationaux. La proportion de femmes dans les parlements nationaux s'est accrue de manière significative dans les deux sous-régions. En Afrique (hors Afrique du Nord), la proportion de sièges détenus par les femmes dans les parlements nationaux est passée de 10,2 % en 1997 à 23,5 % en 2016 (voir **FIGURE 5.7**). En 2000, la représentation des femmes dans les parlements y était plus élevée qu'en Afrique du Nord. Toutefois, des progrès importants ont été observés en Afrique du Nord au cours des 16 dernières années. De 2000 à 2016, la proportion de femmes dans les parlements nationaux a quadruplé en Afrique du Nord et, en 2016, l'écart entre les deux sous-régions s'était réduit considérablement.

FIGURE 5.7 PROPORTION DE FEMMES DANS LES PARLEMENTS NATIONAUX, 2016



Source : Division de statistique (2017)..

Certains pays de la région ont réalisé des progrès exemplaires en ce qui concerne la représentation des femmes dans les parlements nationaux (voir [FIGURE 5.7](#)). Le Rwanda, pays où les femmes détiennent près de 64 % des sièges au parlement national, est le premier pays au monde en matière de représentation féminine au Parlement. Des pays comme la Namibie, le Sénégal et l'Afrique du Sud affichent également des taux élevés de représentation et de participation politique des femmes, allant de 41 à 44 % des sièges dans les parlements nationaux. En outre, le Liberia, le Malawi et le Mozambique, par exemple, ont eu des femmes chefs d'État et plusieurs autres pays ont eu des femmes vice-présidentes.

Malgré les succès observés dans les pays sélectionnés, le leadership politique des femmes demeure insuffisant dans la plupart des pays de la région. La grande majorité des pays ne disposent pas d'une représentation égale d'hommes et de femmes dans les parlements nationaux. Le manque de représentation des femmes dans l'élaboration des politiques et la gouvernance a des incidences sur les avancées en matière d'égalité des sexes dans ces pays. Certaines recherches montrent que les femmes en politique mettent en avant des problèmes que d'autres négligent, adoptent des projets de loi auxquels d'autres s'opposent, investissent dans des projets que d'autres rejettent, cherchent à mettre fin aux abus ignorés par certains et sont plus susceptibles de parvenir à des accords de paix (National Democratic Institute, 2017).

Cible 5.a de l'objectif de développement durable 5 : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

L'accès aux institutions financières tend à être plus faible chez les femmes que chez les hommes. Ces faibles niveaux d'accès au financement limitent l'accès des femmes aux ressources et leurs possibilités d'autonomisation économique. Dans la plupart des pays de la région, les données concernant la possession d'un compte au sein d'une institution financière montrent un pourcentage plus faible pour les femmes par rapport

L'accès aux institutions financières tend à être plus faible chez les femmes que chez les hommes.

Malgré les succès observés dans les pays sélectionnés, le leadership politique des femmes demeure insuffisant dans la plupart des pays de la région.

aux hommes (voir [FIGURE 5.8](#)). Les données ont permis de déterminer si les hommes et les femmes de 15 ans et plus, avaient déclaré disposer d'un compte en leur nom ou par le biais d'un tiers dans une banque ou une autre institution financière. À l'exception de l'Afrique du Sud, l'accès à une institution financière était toujours plus faible chez les femmes que chez les hommes. En moyenne, 25,1 % des femmes en Afrique (hors Afrique du Nord) ont accès à une institution financière, contre 32,7 % des hommes.

Cible 5.b de l'objectif de développement durable 5 :
Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Atteindre une pénétration mobile de 100 % d'ici à 2020

La technologie mobile devient rapidement un outil important pour promouvoir l'autonomisation des femmes, étant donné qu'elle élargit les connaissances et les informations mises à la disposition des femmes. Les téléphones portables sont de plus en plus utilisés pour diffuser des informations relatives à la santé, à l'éducation et à l'autonomisation économique. Cependant, des disparités entre les sexes existent en matière d'accès à la technologie mobile. Les femmes sont moins souvent propriétaires d'un compte de téléphonie mobile par rapport aux hommes (10,3 % contre 12,8 %) en Afrique (hors Afrique du Nord) (voir [FIGURE 5.9](#)).

FIGURE 5.8 PROPORTION DE PERSONNES DÉTENANT UN COMPTE DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE EN AFRIQUE (HORS AFRIQUE DU NORD)

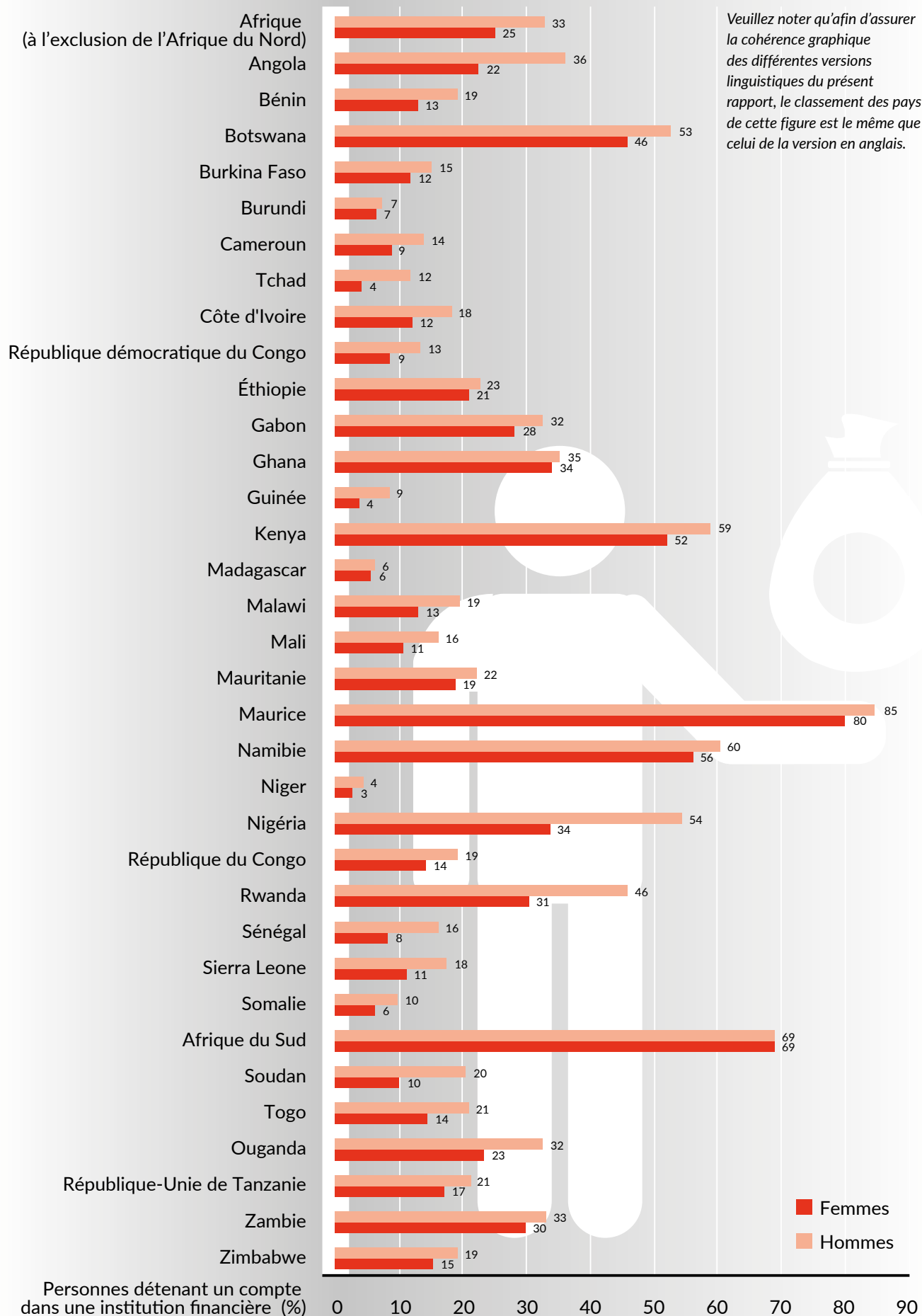
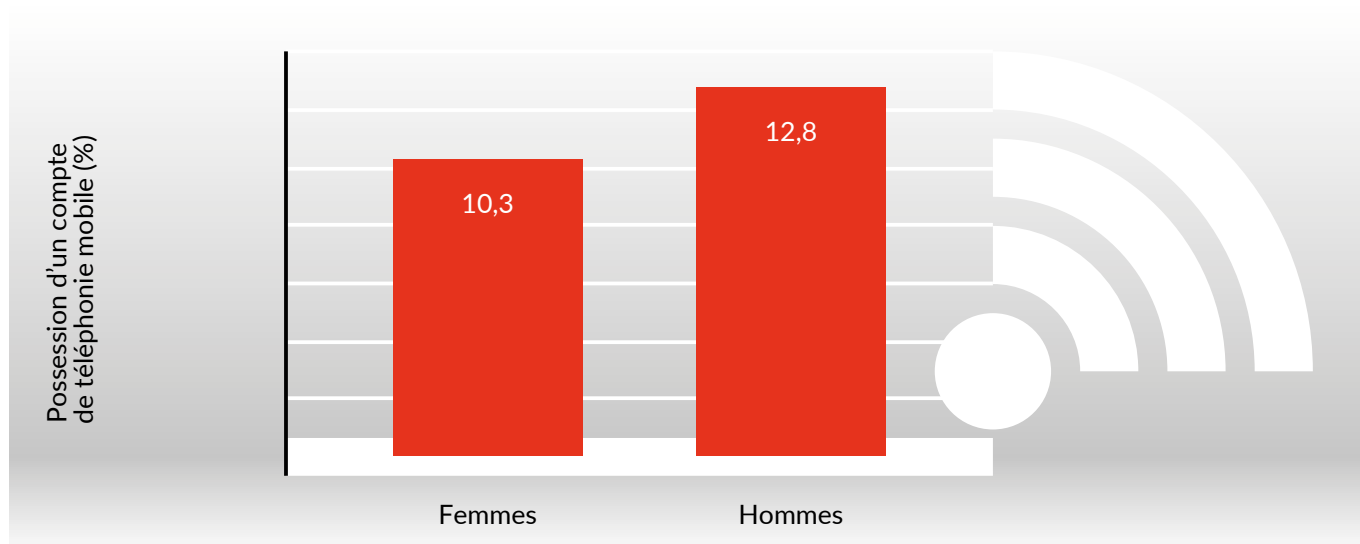


FIGURE 5.9 POSSESSION D'UN COMPTE DE TÉLÉPHONIE MOBILE EN AFRIQUE (HORS AFRIQUE DU NORD)



Source : Banque mondiale

5.5 Conclusion

L'analyse des données sur les indicateurs correspondant à l'objectif du développement durable 5 montre qu'en dépit des nombreux progrès réalisés en faveur de l'égalité des sexes en Afrique, il reste encore beaucoup à faire pour autonomiser les femmes et réduire les disparités entre les sexes. Étant donné qu'un plus grand nombre de femmes cherchent à accéder à l'éducation et entrent dans le monde du travail, il convient de tirer parti, en priorité, de leur contribution productive à la croissance économique et au développement durable. À moins que les disparités entre les sexes ne soient traitées en toute urgence, les contributions potentielles des femmes à la croissance économique resteront inexploitées. Transformer les engagements politiques en actions concrètes reste un défi. Des efforts plus soutenus sont nécessaires pour renforcer les lois, améliorer les services publics, accroître la représentation des femmes en matière de leadership ainsi que leur accès aux ressources. En outre, le manque de données disponibles sur le sujet est une contrainte majeure pour le suivi des progrès et pour l'évaluation de l'impact des engagements politiques en matière d'égalité des sexes. Renforcer la disponibilité des données sera essentiel pour évaluer les résultats obtenus dans le cadre de l'objectif de développement durable 5.

À moins que les disparités entre les sexes ne soient traitées en toute urgence, les contributions potentielles des femmes à la croissance économique resteront inexploitées.



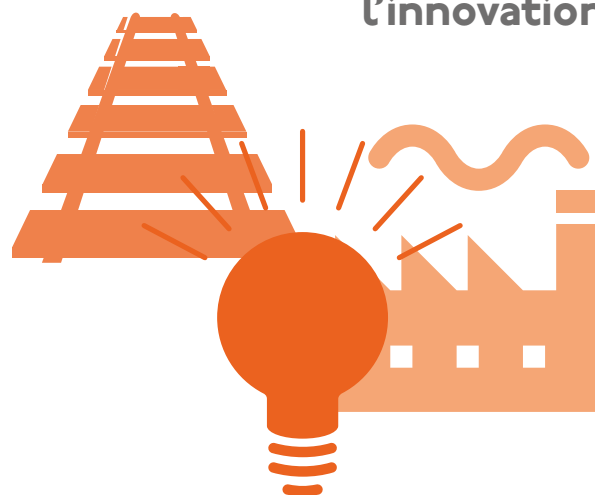
CHAPITRE 6

*Objectif de
développement durable 9 :
industrie, innovation
et infrastructure*

6.1 Introduction

L'objectif de développement durable 9, qui est de bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation, aborde trois aspects importants du développement durable : l'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation. L'infrastructure fournit les installations physiques de base essentielles à tout développement commercial et sociétal ; l'industrialisation favorise la croissance économique et la création d'emplois décents, réduisant ainsi la pauvreté monétaire ; l'innovation élargit les capacités technologiques des secteurs industriels et mène au développement de nouvelles compétences. L'objectif est de consolider les efforts nationaux et internationaux visant à promouvoir le développement de l'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation. Sa réalisation est subordonnée à une mobilisation financière nationale et internationale accrue, un soutien technologique et technique, la recherche et l'innovation, et à un meilleur accès aux technologies de l'information et de la communication. L'objectif de développement durable 9 est l'un des objectifs les plus cruciaux pour l'appui apporté à l'Afrique dans son désir de développement et de transformation rapides, par des capacités de production accrues. La réalisation de cet objectif aura des effets multiplicateurs positifs pour tous les autres objectifs.

L'objectif de développement durable 9, qui est de bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation, aborde trois aspects importants du développement durable : l'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation.



6.2 Cibles et cohérence avec l'Agenda 2063

L'objectif de développement durable 9 se compose de huit cibles et de douze indicateurs et est cohérent avec sept objectifs de l'agenda 2063. Les domaines du développement durable énoncés dans cet objectif sont également couverts par les objectifs suivants de l'Agenda 2063 (voir [TABLEAU 6.1](#)) : l'objectif 1 (niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous), l'objectif 4 (économie transformée et création d'emplois), l'objectif 5 (agriculture moderne pour accroître la productivité et la production), l'objectif 6 (économie bleue pour une croissance économique accélérée),

l'objectif 8 (une Afrique unie [fédérale ou confédérée]), l'objectif 10 (l'Afrique est interconnectée par des infrastructures de classe mondiale) et l'objectif 19 (l'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique). Le domaine prioritaire numéro 2 de l'objectif 4, à savoir la science, les technologies et la production manufacturière axée sur l'innovation, l'industrialisation et l'ajout de valeur, couvre les questions d'industrialisation et d'innovation ; et le domaine prioritaire de l'objectif 10 est axé exclusivement sur l'infrastructure.

TABLEAU 6.1 COHÉRENCE DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 9 (ODD 9) DU PROGRAMME 2030 AVEC CELUI DE L'AGENDA 2063

CIBLES DE L'ODD 9	CIBLES DES OBJECTIFS 1, 4,5, 6,7, 8,10 ET 19 * DE L'AGENDA 2063
9.1. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	1.1.4.8 Finaliser au moins le rapport sur l'Étude de faisabilité financière et technique d'un système de transport rapide pour toutes les villes de plus de 2 millions d'habitants
	1.1.4.11 Tous les établissements dans les pays insulaires sont reliés par des systèmes de transport terrestre, aérien et maritime, fréquents, efficaces et rapides d'ici à 2020
	1.4.3.4 Le commerce intra-africain des produits de base agricoles en termes réels a au moins doublé
	1.4.3.5 Le commerce intra africain des services en termes réels a au moins doublé
	1.4.4.3 La contribution du tourisme au PIB en termes réels est augmentée d'au moins 100 % par rapport à 2013
	1.5.1.8 Tripler le volume du commerce intra-africain de produits et services agricoles
	1.6.2.2 Les compagnies maritimes nationales transportent au moins 5 % du tonnage de fret.
	2.8.1.5 Le volume des échanges intra-africains est au moins le triple de celui de 2013
	2.8.1.6 Le volume des échanges avec les États insulaires africains s'est accru d'au moins 10 %.
	2.10.1.1 Au moins l'état de préparation sur le plan national pour la mise en œuvre du chaînon manquant de l'autoroute transafricaine est réalisé.
9.2. Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	2.10.1.2 Au moins l'état de préparation sur le plan national pour la connectivité à l'intérieur des pays au Réseau ferroviaire africain à haute vitesse est réalisé d'ici à 2019
	2.10.1.3 L'espace aérien est complètement ouvert aux compagnies aériennes africaines
	1.4.1.2 Au moins 30 % de la production totale des industries non extractives proviennent des entreprises locales
	1.4.2.1 La valeur réelle des produits manufacturés dans le PIB est supérieure à la valeur de 2013, de 50 %
	1.4.2.2 La part de la production manufacturière à forte intensité de main d'œuvre est supérieure à la valeur de 2013, de 50 %
	1.4.1.2 Au moins 30 % de la production totale des industries non extractives proviennent des entreprises locales
	1.4.1.3 Les entreprises locales produisent au moins 20 % de la production totale des industries extractives
	1.4.2.3 Au moins 20 % de la production totale de l'industrie extractive se fait par la valeur ajoutée des entreprises locales
9.3. Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés	

CIBLES DE L'ODD 9

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

9.5. Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030

9.a. Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

9.b. Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

CIBLES DES OBJECTIFS 1, 4,5, 6,7, 8,10 ET 19 * DE L'AGENDA 2063

1.1.4.9 Recyclage d'au moins 50 % des déchets urbains

1.7.3.5 Toutes les villes répondent aux normes de la qualité de l'air ambiant de l'OMS d'ici à 2025.

1.4.2.5 Les dépenses nationales brutes en R et D en pourcentage du PIB sont de 1 % en 2023

1.4.3.6 Au moins 1 % du PIB est alloué à la recherche en science, en technologie et en innovation et au développement de l'entrepreneuriat axé sur la science, la technologie et l'innovation.

7.19.1.2 Les infrastructures/systèmes nationaux pour la recherche et le développement sont pleinement fonctionnels

2.10.1.1 Au moins l'état de préparation sur le plan national pour la mise en œuvre du chaînon manquant de l'autoroute transafricaine est réalisé.

2.10.1.2 Au moins l'état de préparation au plan national pour la connectivité à l'intérieur des pays au Réseau ferroviaire africain à haute vitesse est réalisé d'ici à 2019

2.10.1.3 L'espace aérien est complètement ouvert aux compagnies aériennes africaines

1.4.1.2 Au moins 30 % de la production totale des industries non extractives proviennent des entreprises locales

1.4.1.3 Les entreprises locales produisent au moins 20 % de la production totale des industries extractives

1.4.2.1 La valeur réelle des produits manufacturés dans le PIB est supérieure à la valeur de 2013, de 50 %

1.4.2.2 La part de la production manufacturière à forte intensité de main d'œuvre est supérieure à la valeur de 2013, de 50 %

1.4.2.3 Au moins 20 % de la production totale de l'industrie extractive se fait par la valeur ajoutée des entreprises locales.

1.4.2.5 Les dépenses nationales brutes en R et D en pourcentage du PIB sont de 1 % en 2023

1.4.3.1 L'indice de diversification de 2013 a augmenté d'au moins de 20 %

1.4.3.6 Au moins 1 % du PIB est alloué à la recherche en science, en technologie et en innovation et au développement de l'entrepreneuriat axé sur la science, la technologie et l'innovation.

7.19.1.3 Augmentation du niveau des exportations enregistré en 2013 de 20 % en termes réels

9.c. Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

2.10.1.8 Atteindre une pénétration mobile de 100 % d'ici à 2020.

1.1.4.6 Accroître l'accès à l'électricité et à l'Internet, et leur utilisation, de 50 % par rapport à 2013.

2.10.1.5 Doubler la pénétration des technologies de l'information et de la communication et leur contribution au PIB.

2.10.1.6 Augmenter d'au moins 70 % l'accès au haut débit d'ici à 2020

2.10.1.7 La radiodiffusion numérique est la norme en 2016

7.19.1.2 Les infrastructures/systèmes nationaux pour la recherche et le développement sont pleinement fonctionnels

Source : Analyse de l'auteur basée sur la Division de statistique (2017b) et la Commission de l'Union africaine (2015).

* Objectif 1 (niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous), objectif 4 (économie modifiée et création d'emplois), objectif 5 (agriculture moderne pour une productivité et une production accrues), objectif 7 (des économies et des communautés résilientes au climat et écologiquement durables) de l'aspiration 1 ; objectif 8 (Une Afrique unie [fédérale ou confédérée], objectif 10 (l'Afrique est interconnectée par des infrastructures de classe mondiale) de l'aspiration 2, et objectif 19 (l'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique) de l'aspiration 7.

6.3 Disponibilité des données, situation actuelle en Afrique et avancées

Malgré l'importance de l'objectif de développement durable 9, la disponibilité des données est limitée pour certaines des cibles et certains des indicateurs. La cible 9.1, qui porte sur les indicateurs liés à l'infrastructure, ne comprend que des données sur les transports aériens et les infrastructures ferroviaires. Il n'existe cependant pas de données répertoriées sur le transport routier et maritime. La cible 9.2, axée sur l'industrialisation, comprend des données relatives aux indicateurs correspondants. Aucune donnée n'est disponible pour les deux indicateurs de la cible 9.3 : pour l'indicateur 9.3.1 (part en pourcentage des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie) et pour l'indicateur 9.3.2 (pourcentage de petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit). La cible 9.4 comporte trois indicateurs : 9.4.1 (émissions de dioxyde de carbone), 9.4.2 (émissions de dioxyde de carbone par unité de PIB [parité de pouvoir d'achat]), et 9.4.3 (émissions de dioxyde de carbone par unité de valeur ajoutée manufacturière). Des données de 27 à 29 pays africains sont disponibles pour ces trois indicateurs, jusqu'à l'année 2013. La cible 9.5, axée sur la recherche et la technologie de l'innovation, comprend des données pour les indicateurs correspondants. Il n'existe pas de données

pour les indicateurs de la cible 9.a. Des données sont disponibles pour les indicateurs des cibles 9.b et 9.c.

Cible 9.1 de l'objectif de développement durable 9 :

Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Finaliser au moins le rapport sur l'Étude de faisabilité financière et technique d'un système de transport rapide pour toutes les villes de plus de 2 millions d'habitants.
- ii Tous les établissements dans les pays insulaires sont reliés par des systèmes de transport terrestre, aérien et maritime, fréquents, efficaces et rapides d'ici à 2020
- iii Le commerce intra-africain des produits de base agricoles en termes réels a au moins doublé.

ENCADRÉ 6.1 FAITS ESSENTIELS DANS L'INDUSTRIE, L'INNOVATION ET L'INFRASTRUCTURE DANS LE MONDE

En 2015, dans les régions développées, la valeur ajoutée manufacturière par habitant était de près de 5 000 de dollars US par habitant par an, alors qu'elle était inférieure à 100 dollars US par habitant par an dans les pays les moins avancés. À l'échelle mondiale, l'efficacité énergétique et l'utilisation de carburants et de technologies plus propres ont réduit les émissions de dioxyde de carbone par unité de valeur ajoutée de 13 %, entre 2000 et 2013. Bien que les dépenses en recherche et développement continuent de croître à l'échelle mondiale, les pays les plus pauvres, en particulier ceux d'Afrique, dépensent une très faible proportion de leur PIB dans ces domaines. En 2013, les investissements mondiaux en recherche et développement s'élevaient à 1,700 milliards de dollars US (parité de pouvoir d'achat), contre 732 milliards de dollars en 2000. Les régions développées ont consacré près de 2,4 % de leur PIB à la recherche et au développement en 2013, alors que la moyenne des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral étaient inférieurs à 0,3 %. À l'échelle mondiale, le haut débit mobile de troisième génération (3G) couvrait 89 % de la population urbaine en 2015, mais seulement 29 % de la population rurale.

Source : Nations Unies (2016a).

- iv Le commerce intra africain des services en termes réels a au moins doublé.
- v La contribution du tourisme au PIB en termes réels est augmentée d'au moins 100 % par rapport à 2013.
- vi Tripler le volume du commerce intra-africain de produits et services agricoles.
- vii Les compagnies maritimes nationales transportent au moins 5 % du tonnage de fret.
- viii Le volume des échanges intra-africains est au moins le triple de celui de 2013.
- ix Le volume des échanges avec les États insulaires africains s'est accru d'au moins 10 %
- x Au moins l'état de préparation sur le plan national pour la mise en œuvre du chaînon manquant de l'auto-route transafricaine est réalisé.
- xi Au moins l'état de préparation sur le plan national pour la connectivité à l'intérieur des pays au Réseau ferroviaire africain à haute vitesse est réalisé d'ici 2019.
- xii L'espace aérien est complètement ouvert aux compagnies aériennes africaines.

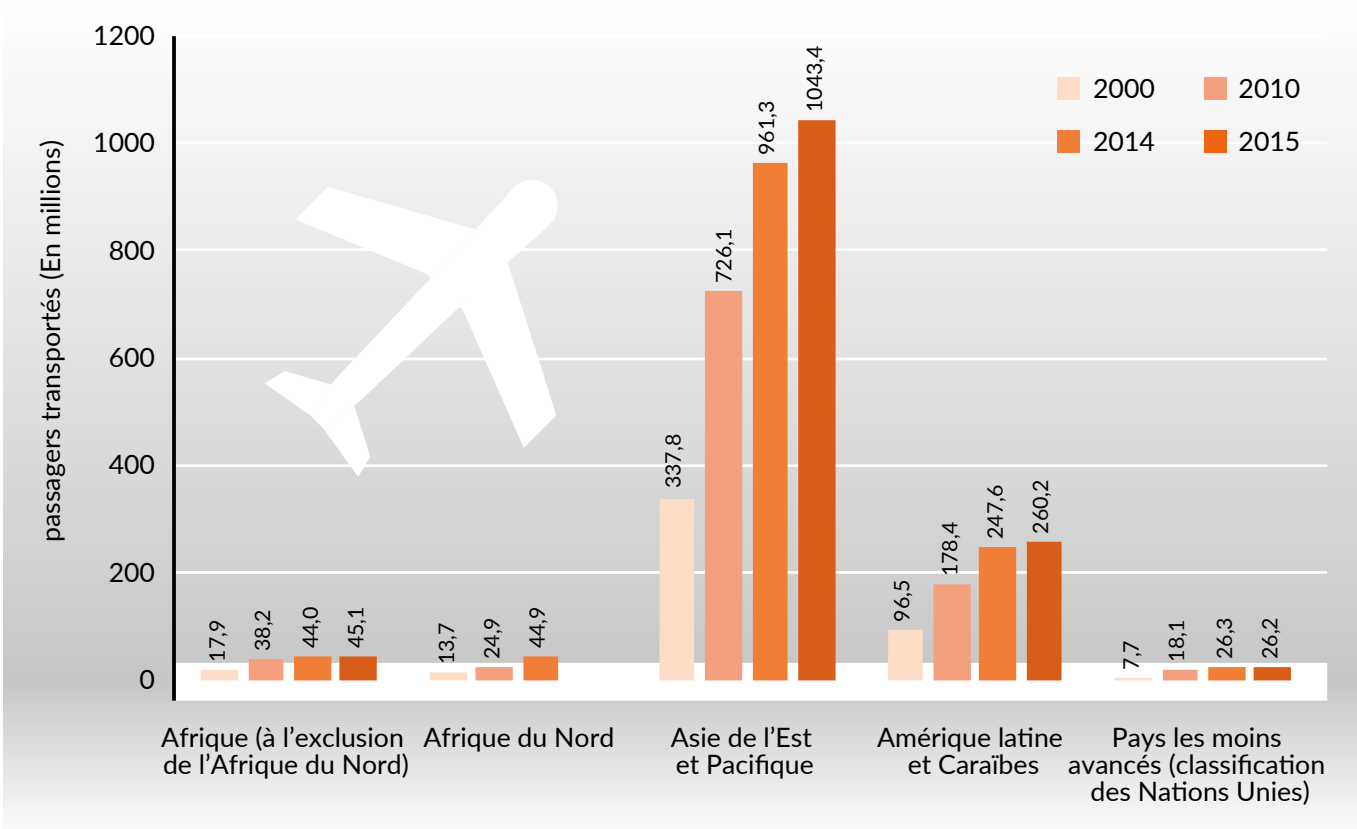
Indicateurs 9.1.1 (part de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année) et 9.1.2 (nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport)

Une infrastructure de qualité est une condition préalable importante à la promotion de la fabrication et de l'industrialisation. Cela permet de créer des liens entre les producteurs et les marchés de manière efficace, et ainsi de réduire les coûts de production et de distribution, d'augmenter la compétitivité, d'attirer de nouveaux investisseurs et de favoriser la croissance économique. En raison du manque de données, ce chapitre contient principalement des informations sur les progrès réalisés dans le transport aérien et ferroviaire. Aucune donnée agrégée n'est disponible sur le transport routier et maritime. Le transport aérien est un élément essentiel pour les infrastructures physiques et est crucial pour le commerce international. Le nombre de passagers transportés par voie aérienne et le volume de marchandises sont des indicateurs intéressants du dynamisme et de la qualité du transport aérien.

Les FIGURES 6.1 et 6.2 présentent l'état actuel et l'évolution de ces indicateurs pour l'Afrique, en les comparant à d'autres régions et groupements économiques. Elles démontrent que le transport et le trafic aériens restent extrêmement limités en Afrique (hors Afrique du Nord). En 2015, le nombre de passagers transportés par voie aérienne était de 45 millions, tandis que l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes atteignaient respectivement des niveaux 23 et six fois plus élevés.

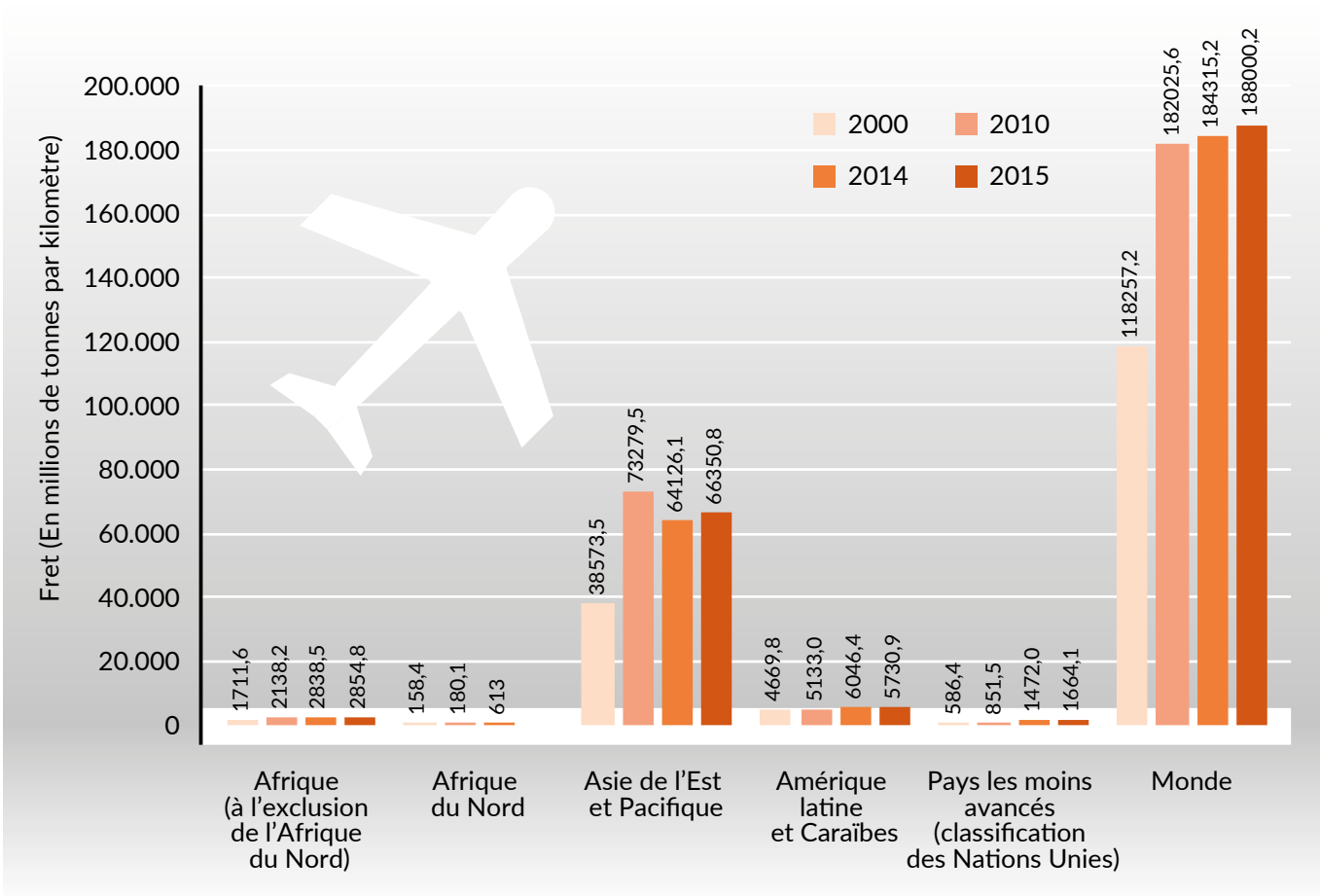
Par ailleurs, le volume de fret aérien s'élevait à 2 854 millions de tonnes, soit un niveau 23 fois plus bas que celui de l'Asie et le Pacifique et deux fois inférieur à celui de l'Amérique latine et les Caraïbes. Sur la

FIGURE 6.1 TRANSPORTS AÉRIENS, PASSAGERS TRANSPORTÉS



Source : Division de statistique (2017) et indicateurs du développement dans le monde 2017 de la Banque mondiale 2017

FIGURE 6.2 TRANSPORT AÉRIEN DE MARCHANDISES, FRET



Source : Division de statistique (2017) et indicateurs du développement dans le monde 2017 de la Banque mondiale

base de ces chiffres, en 2015, l'Afrique (hors Afrique du Nord) représentait respectivement 1,3 % et 1,5 % des voyages et des transports de marchandises aériens mondiaux. Il est néanmoins encourageant de constater que les deux indicateurs se sont considérablement améliorés par rapport à leurs niveaux de 2000 et de 2010. En ce qui concerne le fret aérien, il a augmenté de 25 % au cours de la période 2000-2010 et de 34 % au cours de la période 2010-2015. Pour le transport aérien, il a progressé de 113 % et de 18 %, respectivement, pendant les périodes 2000-2010 et 2010-2015.

La situation globale masque des disparités importantes. Par exemple, pour les deux indicateurs, les niveaux de 2015 du groupe des pays les moins développés (africains et non africains) étaient inférieurs à ceux de l'Afrique (hors Afrique du Nord). Cela indique clairement que les pays africains les moins développés ont des lacunes importantes dans le domaine des infrastructures de transport aérien qui doivent être palliées s'ils veulent devenir plus compétitifs et promouvoir leur industrialisation plus rapidement.

En ce qui concerne l'Afrique du Nord, le nombre de passagers transportés en 2014 (soit 44,9 millions) est supérieur au chiffre correspondant au reste du continent (44 millions). Cela est probablement dû à l'importance du tourisme dans les pays d'Afrique du Nord. Le schéma est différent en ce qui concerne le transport aérien de marchandises. En effet, le volume de fret aérien en Afrique du Nord était de 613 millions de tonnes en 2014, soit six fois inférieur au reste du continent (voir [FIGURE 6.2](#)). Néanmoins, l'Afrique du Nord a réalisé de grands progrès dans les deux indicateurs depuis le début du siècle. L'indicateur des déplacements aériens a augmenté de 82 % et 80 %, respectivement, pendant les périodes 2000-2010 et 2010-2014. Par ailleurs, le fret aérien a augmenté de 14 % au cours de la période 2000-2010 et de 240 % au cours de la période 2010-2014.

Le transport ferroviaire a été un facteur déterminant dans la promotion de l'industrialisation dans les pays avancés et émergents et il pourrait en être de même en Afrique. Aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par exemple, l'avènement et la propagation de la révolution industrielle dépendaient de la capacité à transporter des matières premières et des produits finis sur de longues distances, auxquelles les chemins de fer ont grandement contribué¹. De même, en Inde, les chemins de

fer contribuent à l'économie de nombreuses façons, y compris en fournissant un moyen de transport rapide et fiable pour les personnes et divers produits alimentaires et non alimentaires (p. ex., les produits pétroliers)². Dans ces pays, les chemins de fer ont contribué à accroître la disponibilité des produits manufacturés et des aliments, et à réduire les coûts de ces produits³. Ils ont également contribué au développement de l'industrie ferroviaire grâce à la création de nombreuses usines ferroviaires, générant ainsi un nombre considérable d'emplois. Le transport ferroviaire est encore très peu développé en Afrique. D'après des données de 2013 provenant de la base de données des indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, dans le reste de l'Afrique, la longueur totale des lignes ferroviaires s'élevait à 59 634 km, soit 6 % du total des lignes ferroviaires dans le monde. Si l'on compare avec d'autres régions en développement : la proportion est de 12 % pour l'Asie et le Pacifique, 10 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 3 % pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Le transport routier en Afrique a un grand potentiel pour promouvoir la croissance économique et faire baisser la pauvreté. Les informations existantes indiquent cependant une stagnation significative de l'amélioration des infrastructures au cours des dernières décennies. La densité moyenne des routes en Afrique ne représente que 20,4 km de route par 100 km² de terres, dont 25 % sont pavées. Ce chiffre est faible comparé à la moyenne mondiale de 94,4 km par 100 km² avec plus de la moitié pavée. Le taux d'accès routier en Afrique rurale est de seulement 34 % (limi et al., 2016) alors que dans d'autres régions en développement, 50 % de la population ont accès aux routes (Programme de développement des infrastructures en Afrique, 2015 et Gicheru et Nkem, 2017), avec des variations importantes dans les zones rurales, par exemple, allant de 17 % en Zambie à 56 % au Kenya (limi et al., 2016). Lorsqu'il existe une infrastructure routière, sa qualité reste un problème majeur. Selon Escribano et al. (2008), dans 33 pays africains, la proportion de routes pavées sur la totalité des routes disponibles était d'environ 50 %, et seulement de 10 % dans 10 pays africains.

1 Voir http://industrialrevolutionresearch.com/industrial_revolution_transportation.php.

2 Voir www.importantindia.com/10832/importance-of-railways-in-india/.

3 Voir www2.needham.k12.ma.us/nhs/cur/Baker_00/baker_1800_soc/baker_by_gw_p.1/railroads.htm.

Cible 9.2 de l'objectif de développement durable 9 :

Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Au moins 30 % de la production totale des industries non extractives proviennent des entreprises locales.
- ii La valeur réelle des produits manufacturés dans le PIB est supérieure à la valeur de 2013, de 50 %.
- iii La part de la production manufacturière à forte intensité de main d'œuvre est supérieure à la valeur de 2013, de 50 %.

Indicateur 9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière (en pourcentage du PIB)

L'ajout de valeur aux produits de l'Afrique par le biais de la manufacture est essentiel pour apporter un changement et la prospérité à tous, conformément à l'Agenda 2063. En effet, comme l'ont expérimenté d'autres régions du monde, la manufacture présenterait un grand potentiel pour accroître la productivité, créer des emplois décents et ainsi améliorer les perspectives de développement socioéconomique. L'Afrique a commencé l'ère post-2015 par un déve-

loppement relativement faible en manufacture, avec une situation nettement meilleure en Afrique du Nord que sur le reste du continent. En 2015, la valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB s'est établie à 10,5 % en Afrique (hors Afrique du Nord) et à 11,3 % en Afrique du Nord. À titre de comparaison ce chiffre était de 14,0 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, de 12,6 % dans tous les pays les moins avancés, de 23 % en Asie et dans le Pacifique et de 16 % à l'échelle mondiale. Ni l'Afrique du Nord ni le reste de l'Afrique n'ont fait de progrès significatifs au cours de la première moitié de la décennie en cours. La valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB n'a augmenté que légèrement ; entre 2010 et 2015 elle est passée de 10,3 à 10,5 % en Afrique (hors Afrique du Nord) et de 11,2 à 11,5 % en Afrique du Nord. Il convient de noter qu'en 2000, les mêmes indicateurs s'élevaient à 25 % en Asie et dans le Pacifique et ont diminué légèrement depuis, ce qui a entraîné une baisse totale de 2 points de pourcentage entre 2000 et 2013.

Indicateurs 9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière (en pourcentage du PIB)

Les indicateurs 9.2.1 et 9.2.2 concernent la valeur ajoutée par habitant et les emplois générés par le secteur manufacturier. La valeur ajoutée par habitant en Afrique illustre le niveau de développement manufacturier sur le continent. Les **TABLEAUX 6.2** et **6.3** fournissent des informations sur les deux indicateurs au cours de la période 2005-2015. Lorsque l'on tient

TABLEAU 6.2 VALEUR AJOUTÉE MANUFACTURIÈRE PAR HABITANT
(DOLLARS AMÉRICAINS CONSTANTS DE 2010)

	2005	2010	2015	VARIATION 2010-2015 (POURCENTAGE)	VARIATION 2005-2010 (POURCENTAGE)
Afrique du Nord	348	404	406	0,5	16,1
Afrique (hors Afrique du Nord)	139	144	165	14,6	3,6

Source : Division de statistique (2017)

TABLEAU 6.3 EMPLOI DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE EN PROPORTION DE L'EMPLOI TOTAL
(EN POURCENTAGES)

	2000	2005	2010	2013	2005-2010	2000-2005
Afrique du Nord	11,9	11,2	11,9	...	6,25	-6,25
Afrique (hors Afrique du Nord)	6,1	5,6	5,4	5,4	-3,57	-8,93

Source : Division de statistique (2017)

compte de la taille de la population, la valeur ajoutée manufacturière est faible bien qu'en hausse, en particulier en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est, et en Afrique centrale et australe, pris en tant que groupe. En 2015, la valeur ajoutée manufacturière par habitant était de 406 en Afrique du Nord contre 165 dans le reste de l'Afrique. Cependant, les chiffres de 2015 montrent une amélioration de 14,6 % pour l'Afrique (hors Afrique du Nord) et une légère augmentation de 0,5 % pour l'Afrique du Nord, par rapport à la situation de 2010.

De même, l'emploi dans le secteur manufacturier est généralement faible en Afrique, mais plus encore cependant dans les pays non nord-africains. Entre 2010 et 2013, l'emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total, a stagné à 5,4 % en Afrique (hors Afrique du Nord). À titre de comparaison, l'Afrique du Nord a affiché une valeur deux fois plus élevée (11,2 %) en 2010 (voir [TABLEAU 6.3](#)). Il convient de noter que, contrairement à l'Afrique du Nord, l'emploi dans l'industrie manufacturière a régressé dans le reste du continent entre 2000 et 2013.

Cible 9.3 de l'objectif de développement durable 9 :

Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Au moins 30 % de la production totale des industries non extractives proviennent des entreprises locales.
- ii Les entreprises locales produisent au moins 20 % de la production totale des industries extractives.
- iii Au moins 20 % de la production totale de l'industrie extractive se fait par la valeur ajoutée des entreprises locales.

Indicateur 9.3.1 Part des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie

Il n'existe pas de données concernant cet indicateur.

Cible 9.4 de l'objectif de développement durable 9 :

D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Recyclage d'au moins 50 % des déchets urbains.
- ii Toutes les villes répondent aux normes de la qualité de l'air ambiant de l'Organisation mondiale de la Santé d'ici à 2025.

Les indicateurs de cette cible se réfèrent principalement à la qualité des systèmes de production, en particulier dans le secteur manufacturier, et évaluent dans quelle mesure ceux-ci polluent. Étant donné que l'Afrique se trouve toujours à un stade très précoce de son processus de développement industriel, il est opportun d'examiner rigoureusement sa capacité à promouvoir des industries et un développement durables.

Indicateurs 9.4.1 (Émissions de dioxyde de carbone) et 9.4.2 (Émissions de dioxyde de carbone par unité de PIB [parité de pouvoir d'achat])

D'après les données factuelles disponibles, les contributions de l'Afrique aux émissions de dioxyde de carbone (CO²) restent négligeables. En 2013, tous les pays africains combinés ont produit un peu plus de 1 000 tonnes métriques de CO², une fraction négligeable des émissions mondiales, lesquelles équivalent à plus de 32 000 tonnes métriques. En ce qui concerne les émissions de CO² par unité de PIB (parité de pouvoir d'achat), le niveau de l'Afrique est d'environ 0,2 unité tandis que le niveau mondial est de 0,3 unité par unité de PIB. Bien qu'en apparence, les faibles émissions en Afrique représentent un développement positif, ce dernier s'explique en réalité par le faible niveau de développement industriel du continent. Néanmoins, bien que l'Afrique soit en retard en matière d'industrialisation, il est possible de trouver des moyens de parvenir au développement industriel sans que cela soit synonyme d'émissions de carbone élevées grâce à l'adoption de nouvelles technologies et d'énergies renouvelables. Le Maroc offre un bon exemple dans ce domaine (voir [ENCADRÉ 6.2](#)).

ENCADRÉ 6.2 PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU MAROC

Le Maroc fait des efforts importants pour promouvoir les énergies renouvelables, ce qui contribuera à rendre les industries plus durables, avec une utilisation plus rationnelle des ressources. Sa stratégie énergétique nationale poursuit deux objectifs importants :

- D'ici à 2020, s'assurer que 44 % de l'énergie électrique en place provienne de sources renouvelables : 2 000 MW de l'énergie solaire ; 2 000 MW de l'énergie éolienne ; et 2 000 MW de l'énergie hydroélectrique.
- Garantir l'efficacité au niveau énergétique, en économisant 12 % de l'énergie en 2020 et 15 % en 2030, principalement dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et des transports.

Le premier complexe solaire, NOOR I, a été établi à Ouarzazate en juin 2013. D'une capacité de 500 MW, ce dernier devait produire de l'électricité pour la première fois fin 2015. Les prochaines étapes sont NOOR II et NOOR III.

En outre, le Maroc prévoit de poursuivre des programmes ciblés afin de réhabiliter l'environnement et d'améliorer les conditions de vie des citoyens grâce à sa stratégie nationale de développement durable qui transformera les engagements du pays en développement durable.

Source : Gouvernement du Maroc (2015).

Cible 9.5 de l'objectif de développement durable 9 :

Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- Les dépenses nationales brutes en recherche et développement en pourcentage du PIB sont de 1 % en 2023.
- Au moins 1 % du PIB est alloué à la recherche en science, en technologie et en innovation et au développement de l'entrepreneuriat axé sur la science, la technologie et l'innovation.
- Les infrastructures/systèmes nationaux pour la recherche et le développement sont pleinement fonctionnels.

Indicateurs 9.5.1 (Dépenses de recherche-développement en pourcentage du PIB) et 9.5.2 (Nombre de chercheurs [équivalent plein temps] par million d'habitants)

À l'heure actuelle, l'Afrique, en tant que région, dépense moins de la moitié d'un 1 % de son PIB dans la recherche et le développement, contre plus d'un 1 % dans l'ensemble de la région en développement et 2 % dans les régions développées.

Les avancées dans le domaine des connaissances scientifiques et technologiques grâce à la recherche sont essentielles pour éradiquer la pauvreté et promouvoir l'économie nationale et le développement social. L'expansion des connaissances et la mise à disposition de données actualisées fournissent aux pays les outils nécessaires pour relever les nouveaux défis.

À l'heure actuelle, l'Afrique, en tant que région, dépense moins de la moitié d'un 1 % de son PIB dans la recherche et le développement, contre plus d'un 1 % dans l'ensemble de la région en développement et 2 % dans les régions développées. Cela a des conséquences néfastes sur l'innovation et la transformation des pays africains. Entre 2000 et 2013, les dépenses de l'Afrique dans la recherche et le développement (en pourcentage du PIB) ont légèrement augmenté : de 0,23 % en Afrique du Nord et de 0,01 % sur le reste du continent. Indépendamment de l'augmentation margi-

nale en Afrique, les chiffres sont nettement inférieurs à ceux d'autres groupes de pays. En 2013, des hausses de 2,36 %, 1,16 % et 1,70 % ont respectivement été enregistrées dans les pays développés, dans les pays en développement et à l'échelle mondiale. Le nombre de chercheurs à plein temps suit une tendance similaire en Afrique : l'Afrique (hors Afrique du Nord) disposait de 95 chercheurs à temps plein pour 1 million d'habitants en 2013, tandis que d'autres groupes avaient bien plus de chercheurs pour le même nombre d'habitants. Les pays développés comptent 3 641 chercheurs pour 1 million d'habitants, les pays en développement, 536 chercheurs et l'ensemble des pays du monde, 1 083 chercheurs.

Il ne fait aucun doute que les pays africains vont devoir réaliser des dépenses importantes dans la recherche et le développement. En outre, compte tenu de leur sous-performance, une harmonisation stratégique avec les cibles de développement est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable.

Cible 9.a de l'objectif de développement durable 9 :

Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

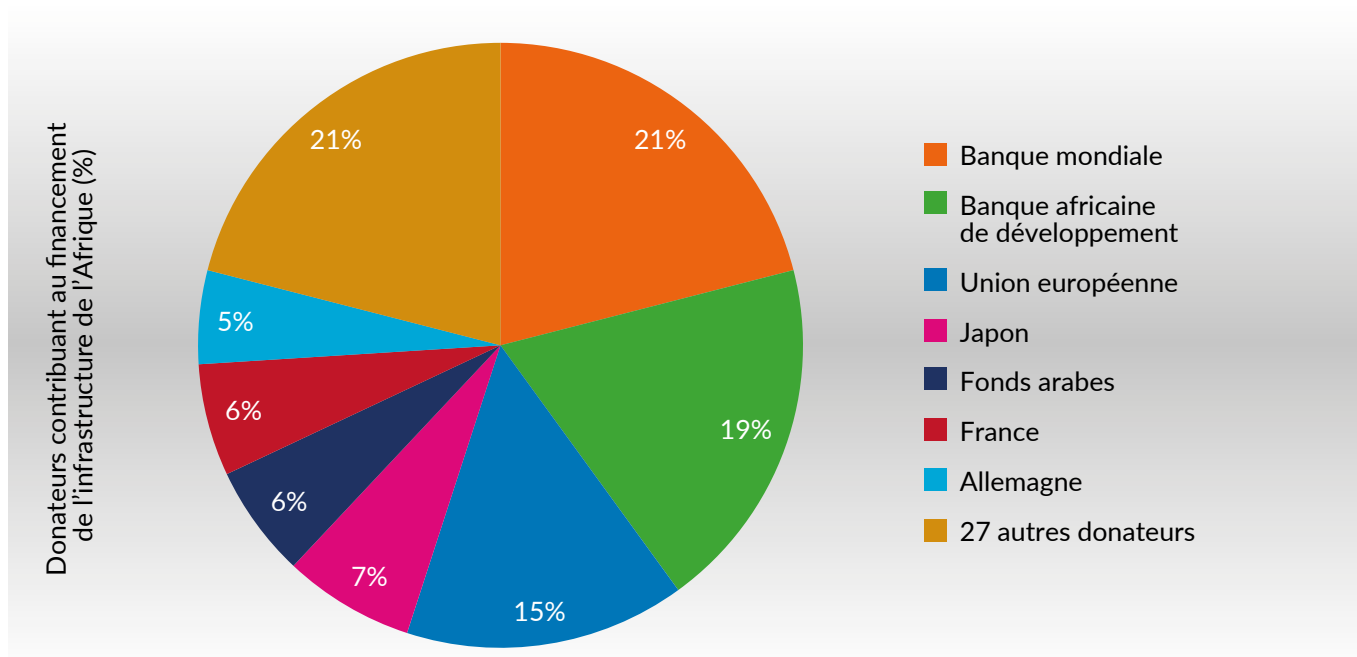
Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Au moins l'état de préparation sur le plan national pour la mise en œuvre du chaînon manquant de l'auto-route transafricaine est réalisé.
- ii Au moins l'état de préparation sur le plan national pour la connectivité à l'intérieur des pays au Réseau ferroviaire africain à haute vitesse est réalisé d'ici à 2019.
- iii L'espace aérien est complètement ouvert aux compagnies aériennes africaines.

Indicateur 9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) allouée aux infrastructures

Les données disponibles indiquent que l'Afrique a connu un déficit financier de près de 50 milliards de dollars par année pour couvrir ses besoins de dépenses dans l'infrastructure, allant jusqu'à 93 millions de dollars au cours de la période 2001-2006. Environ deux tiers des besoins de financement ont été couverts par les gouvernements africains, avec des contributions du secteur privé s'élevant à hauteur de 20 % (Banque mondiale, 2010 ; Organisation de coopération et de développement économiques, 2012). La **FIGURE 6.3** montre la contribution des donateurs au financement de l'infrastructure en Afrique. Au cours de la période 2008-2010, les organisations multilatérales, à savoir la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD)

FIGURE 6.3 DONATEURS CONTRIBUANT AU FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DE L'AFRIQUE, 2008-2010



Source : Organisation de coopération et développement économiques, 2012.

L'Afrique a connu un déficit financier de près de 50 milliards de dollars par année pour couvrir ses besoins de dépenses dans l'infrastructure, allant jusqu'à 93 millions de dollars au cours de la période 2001-2006.

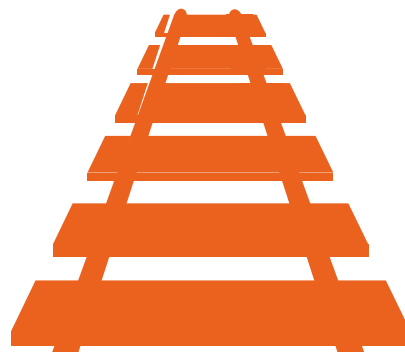
et l'Union européenne, ont fourni plus de la moitié du financement public du développement (APD et fonds non concessionnels). Parmi les donateurs bilatéraux, les contributions les plus importantes proviennent de l'Allemagne, des États arabes, de la France et du Japon.

Cible 9.b de l'objectif de développement durable 9 :

Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

Cibles de l'Agenda 2063 correspondantes :

- i Les entreprises locales produisent au moins 20 % de la production totale des industries extractives.
- ii Au moins 30 % de la production totale des industries non extractives proviennent des entreprises locales.
- iii La valeur réelle des produits manufacturés dans le PIB est supérieure à la valeur de 2013, de 50 %. La part de la production manufacturière à forte intensité de main d'œuvre est supérieure à la valeur de 2013, de 50 %.
- iv Au moins 20 % de la production totale de l'industrie extractive se fait par la valeur ajoutée des entreprises locales.
- v Les dépenses nationales brutes en recherche et développement en pourcentage du PIB sont de 1 % en 2023.
- vi L'indice de diversification de 2013 a augmenté d'au moins 20 %.
- vii Au moins 1 % du PIB est alloué à la recherche en science, en technologie et en innovation et au développement de l'entrepreneuriat axé sur ces mêmes domaines.
- viii Augmentation du niveau des exportations enregistré en 2013 de 20 % en termes réels.



Indicateur 9.b.1 Pourcentage dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie

Les données relatives à cet indicateur sont disponibles pour 29 pays africains. Sur la base des données les plus récentes (c.-à-d., 2013), le pourcentage dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie est, en moyenne, de seulement 0,1 % pour tous les pays africains disposant de données, un pourcentage extrêmement faible comparé à celui affiché par les pays développés comme le Royaume-Uni et les États-Unis (0,5 %). Ces chiffres sont restés les mêmes depuis 2010, et six pays affichent un ratio nul.

Cible 9.c de l'objectif de développement durable 9 :

Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

Cibles de l'Agenda 2063 :

- i Atteindre une pénétration mobile de 100 % d'ici à 2020.
- ii Accroître l'accès à l'électricité et à l'Internet, et leur utilisation, de 50 % par rapport à 2013.
- iii Les infrastructures/systèmes nationaux pour la recherche et le développement sont pleinement fonctionnels.
- iv Doubler la pénétration des technologies de l'information et de la communication et leur contribution au PIB.
- v Augmenter d'au moins 70 % l'accès au haut débit d'ici à 2020.
- vi La radiodiffusion numérique est la norme en 2016.

Indicateur 9.c.1 Pourcentage de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie

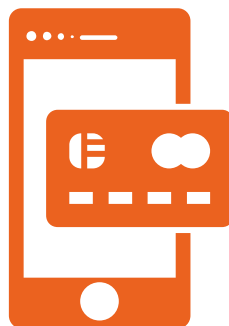
L'accès généralisé à l'Internet à large bande est un facteur clé de la croissance économique, de la création d'emplois et de l'inclusion sociale. De plus, cela constitue une transition vers des économies à forte intensité de connaissances (Gelvanovska et al., 2014). L'augmentation de la connectivité des téléphones portables en Afrique est une source majeure d'informations et d'interaction sociale. Elle contribue également à la création de plateformes pour l'innovation dans le secteur des entreprises. Au Kenya, par exemple, la plateforme de paiement mobile de Safaricom, M-PESA, mène une révolution commerciale jouant en faveur de l'inclusion financière et à la rapidité et l'efficacité des transactions. En 2016, M-PESA compte plus de 25 millions d'abonnés (Safaricom, 2016).

En ce qui concerne la généralisation des services de téléphonie mobile, l'Afrique a fait des progrès exceptionnels sur l'accès à l'Internet à haut débit grâce aux réseaux mobiles 3G. Au cours de la dernière décennie,

les chiffres représentant la part de la population utilisant le réseau mobile 3G ont convergé entre l'Afrique et le reste du monde.

En 2014, 53,2 % de la population de l'Afrique (hors Afrique du Nord) avaient accès à un réseau mobile 3G, une comparaison avantageuse avec les pays les moins avancés (50,1 %), les pays en développement sans littoral (48,7 %) et les petits États insulaires en développement (48,8 %). Mais ce taux reste bien inférieur à la moyenne des pays développés (94,6 %) et à celle du reste du monde (66,0 %). La connectivité 3G à large bande à des coûts abordables peut offrir une large gamme d'avantages socioéconomiques, y compris l'accès aux services financiers, tels que les comptes de paiement mobile. Par conséquent, les responsables et décideurs doivent s'efforcer d'étendre la couverture aux régions africaines rurales et éloignées où l'accès est relativement inférieur.

L'augmentation de la connectivité des téléphones portables en Afrique est une source majeure d'informations et d'interaction sociale. Elle contribue également à la création de plateformes pour l'innovation dans le secteur des entreprises.



6.4 Conclusion

Le bilan des progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable 9, aligné sur les objectifs 1, 4 et 10 de l'Agenda 2063, met en évidence les niveaux relativement bas d'infrastructures, d'industries manufacturières et de développement industriel en Afrique par rapport à d'autres régions en développement. Les tendances antérieures indiquent que des progrès importants ont été enregistrés dans le développement des infrastructures, mais le développement du secteur manufacturier et industriel a stagné s'agissant de sa contribution à la valeur ajoutée et à la création d'emplois.

Le bilan indique que les systèmes de production du continent sont moins polluants que dans le reste du monde, ce qui peut plutôt être attribué aux faibles niveaux d'industrialisation qu'aux bonnes performances en termes d'intrants et de techniques utilisées. Sur une note positive, l'accès du continent à la technologie s'améliore de manière significative, grâce à une couverture des réseaux mobiles (2G et 3G) se développant plus rapidement et se rapprochant de celle du reste du monde.

L'Afrique a besoin de concrétiser l'objectif de développement durable 9 si elle veut améliorer ses capacités de production, réduire la dépendance du continent aux matières primaires et promouvoir la croissance de l'emploi grâce à la valeur ajoutée. Les pays africains et leurs partenaires doivent donc faire tout leur possible pour réaliser l'objectif 9. Les tendances observées, dans le présent rapport notamment, permettent de formuler un certain nombre de recommandations.

Pour encourager l'industrialisation, l'Afrique doit notamment élaborer des stratégies ambitieuses de développement industriel, soutenues par des politiques judicieuses. Selon le contexte de chaque pays, de telles stratégies peuvent être basées sur les ressources, l'agriculture ou la technologie. Les systèmes éducatifs et la formation technique doivent être orientés vers les besoins des stratégies adoptées en vue d'augmenter la productivité manufacturière, qui a décliné, passant de 7,3 % entre 2000 et 2008 à 3,5 % entre 2009 et 2014 (Commission économique pour l'Afrique, 2017).

Pour encourager l'industrialisation, l'Afrique doit notamment élaborer des stratégies ambitieuses de développement industriel.



Le continent doit augmenter ses dépenses dans le domaine de la recherche et du développement en vue d'atteindre des niveaux comparables aux autres régions en développement. Afin d'améliorer la place et le rôle de la recherche et du développement dans le processus de développement, il est important de freiner la fuite des cerveaux et d'accroître les capacités dans les domaines des sciences et de la technologie. Une augmentation significative de la mobilisation des ressources intérieures est un autre défi urgent. Une meilleure gouvernance et un meilleur contrôle des flux financiers illicites pourraient contribuer à améliorer la situation dans ce domaine. Les progrès continus dans le milieu des affaires sont essentiels pour mobiliser l'investissement direct étranger et les ressources intérieures pour le développement industriel. L'accès limité des industries et des petites et moyennes entreprises à l'énergie et à l'eau semble constituer un obstacle de taille au développement industriel. Cette situation doit faire l'objet d'une attention particulière. Tout aussi importante est la nécessité pour les pays de faire attention aux normes internationales et aux normes

de production et d'emballage. Cela permettra ainsi aux produits africains d'être plus compétitifs et d'accroître la demande internationale à leur égard. Mettre davantage l'accent sur les avantages comparatifs des pays est également important pour accélérer le développement industriel et une meilleure coordination des politiques industrielles au sein des commissions économiques régionales et au niveau continental.

L'Afrique doit également être plus stratégique dans sa coopération avec le reste du monde, en veillant à ce que chacune de ces initiatives débouchent sur des avantages réels. Il faut donc assurer un transfert de technologie efficace et utile, créer davantage d'opportunités commerciales internationales et attirer des investissements directs étrangers de qualité qui génèrent du travail en masse et des emplois décents. Suite aux récents débats sur la faisabilité continue de la zone de libre-échange de l'Atlantique Nord pilotée par les États-Unis, l'Afrique pourrait également faire pression sur la renégociation de sa coopération dans ses accords de partenariat économique avec l'Europe. À cet égard, la coalition pour la coopération Sud-Sud et triangulaire, créée en vertu de la décision n° 465 du vingtième sommet de l'Union africaine, devrait servir à améliorer les résultats de la coopération économique de l'Afrique avec ses partenaires de développement.

Pour mettre en œuvre ces recommandations, il est primordial que les pays africains renforcent les capacités de leurs bureaux nationaux de planification du développement. Une planification efficace grâce à des équipes techniques plus solides et mieux qualifiées a été un facteur de réussite important dans le rapide développement socioéconomique de pays tels que la Chine, le Japon et la Malaisie (Commission économique pour l'Afrique, 2016).

Au niveau continental et infrarégional, les nombreuses initiatives qui pourraient accélérer le développement des infrastructures et le développement industriel en Afrique doivent être exploitées. Il s'agit notamment du Plan d'action pour le développement industriel en Afrique dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, du Plan d'action pour le développement industriel accéléré en Afrique, de la zone de libre-échange continentale, de la stratégie africaine des produits de base menée par l'Union africaine, et de l'accord de libre-échange tripartite établi entre le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté est-africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

CHAPITRE 7

*Objectif de
développement durable 14 :
vie aquatique*

7.1 Introduction

L'objectif de développement durable 14, qui est de préserver et d'exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, vise à promouvoir la préservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, à prévenir la pollution marine, et à accroître les avantages économiques des petits états insulaires en développement et des pays les moins avancés par une exploitation durable des ressources marines.

L'eau est une artère de vie (Shahin, 2002), ce qui donne aux océans et aux mers une place centrale pour l'humanité et la vie en général. Les zones côtières attirent une population importante (estimée à environ 40 % de la population mondiale), attirée par les ressources riches, en particulier les ressources alimentaires et les autres ressources de subsistance, les points d'accès au commerce et aux transports maritimes, les activités récréatives, et leur connexion entre la terre et la mer (Neumann et al., 2015, National Oceanic and Atmospheric Administration, 2013). Dans le monde

entier, la croissance de la population et les taux d'urbanisation des zones côtières sont beaucoup plus élevés que pour l'arrière-pays en raison d'une activité économique et d'une migration intérieure importantes. La population mondiale vivant dans les zones côtières de faible altitude devrait passer de près de 625 millions de personnes en 2000 à environ 900 millions d'ici à 2030 (Neumann et al., 2015). Le poisson représente la source exclusive de protéines animales de plus de 3 milliards de personnes, et la pêche maritime constitue le moyen de subsistance d'environ 300 millions de personnes (The Economist, 2017, Neumann et al., 2015). Les océans jouent un rôle clé dans la régulation du climat et des températures mondiales, et dans l'approvisionnement en eau et en oxygène ainsi qu'en agissant comme le réceptacle des gaz à effet de serre.

Compte tenu de la forte croissance démographique, de l'activité économique croissante et du fait que l'eau est une ressource commune mondiale, la gestion et

TABLEAU 7.1 COHÉRENCE DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 14 DU PROGRAMME 2030 AVEC CELUI DE L'AGENDA 2063

CIBLES DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 14	CIBLES DES OBJECTIFS 4, 6 ET 7 DE L'AGENDA 2063*
14.1. D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	1.7.1.2 Préserver au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures, et 10 % des zones côtières et marines.
14.2. D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	1.7.1.2 Préserver au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures, et 10 % des zones côtières et marines.
14.3. Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux	1.7.1.2 Préserver au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures, et 10 % des zones côtières et marines.
14.4. D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	

CIBLES DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 14	CIBLES DES OBJECTIFS 4, 6 ET 7 DE L'AGENDA 2063*
14.5. D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	1.7.1.2 Préserver au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures, et 10 % des zones côtières et marines.
14.6. D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce	
14.7. D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	1.4.4.2 D'ici à 2020, augmenter de 20 % le tourisme côtier respectueux de l'environnement, avec au moins 10 % des recettes publiques en découlant destinés à financer les programmes de développement des communautés. 1.6.1.1 D'ici à 2023, accroître la valeur ajoutée en termes réels dans le secteur de la pêche, d'au moins 50 %. 1.6.1.3 Augmenter la contribution en termes réels de la biotechnologie marine au PIB d'au moins 50 % par rapport au niveau de 2013.
14.a. Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	1.6.1.1 Accroître la valeur ajoutée en termes réels dans le secteur de la pêche, d'au moins 50 %, d'ici à 2023.
14.b. Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	
14.c. Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	

Source : analyse réalisée par les auteurs à partir des données de la Division de statistique (2017b) et de la Commission de l'Union africaine (2015).

* Objectif 4 (économie transformée et création d'emplois), objectif 6 (économie bleue pour une croissance économique accélérée) et objectif 7 (économies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables) de l'aspiration 1.

Sur les côtes africaines, en particulier autour de l'Afrique de l'Est, le plus grand enjeu de sécurité est la piraterie

l'exploitation optimale des ressources sous-marines et des zones côtières en général constituent un défi. Par exemple, plus de 80 % de la pollution marine provient de l'environnement terrestre. L'introduction d'espèces envahissantes, y compris par l'échange des eaux de ballast des navires, est une préoccupation majeure (Nations Unies, 2017). La gestion des écosystèmes côtiers de manière durable nécessite de maintenir un bon équilibre entre l'utilisation économique, la biodiversité et la préservation de l'habitat, éclairé par les avis d'experts scientifiques et les bonnes pratiques. Les petits États insulaires en développement, en particulier, souffrent fortement de la dégradation des écosystèmes marins.

La sécurité maritime est essentielle dans la plupart des zones côtières. Étant donné qu'ils émanent de l'activité humaine, la plupart des problèmes en mer proviennent du continent (Smed, 2015). Le crime, la contrebande et les attaques armées en mer découlent des mêmes enjeux que sur le continent. La sécurité maritime comprend la protection du commerce maritime, l'utilisation des ressources, la protection de l'environnement et la compétence des autorités responsables.

Sur les côtes africaines, en particulier autour de l'Afrique de l'Est, le plus grand enjeu de sécurité est la piraterie (Banque africaine de développement, 2010). La piraterie le long des côtes de l'Afrique de l'Est a considérablement augmenté entre 2006 et 2008 ; le nombre d'attentats sur la Corne de l'Afrique a presque doublé, passant de 84 à 160, et les détournements ont augmenté de 5 à 44 (Smed, 2015). La bonne nouvelle est que les données récentes montrent un réel déclin de la piraterie, qu'il s'agisse du nombre ou de la gravité des attaques : 55 attaques de piraterie ont été enregistrées en 2014, contre 79 en 2013. Parmi celles-ci, 41 se sont produites à l'ouest, dans le golfe de Guinée et sur la côte de l'océan Atlantique, et 12 le long des côtes de l'Afrique de l'Est (Walker, 2015).

D'après Walker (2015), environ la moitié des incidents de piraterie survenant au large des côtes guinéennes ne sont pas signalés. Il est donc important pour les pays côtiers de renforcer leurs efforts visant à améliorer la collecte de données et le partage d'informations, en vue d'obtenir des rapports précis afin de mieux comprendre l'ampleur des efforts de coordination nécessaires. Le terrorisme et les activités rebelles, les associations locales de malfaiteurs, les différends non résolus relatifs à la délimitation des frontières maritimes et les désaccords sur l'emplacement et l'extraction des ressources sont d'autres aspects importants de la sécurité maritime (Smed, 2015 ; Walker, 2015).

7.2 Cibles et cohérence avec l'Agenda 2063

L'objectif de développement durable 14 comprend dix cibles ; il est totalement cohérent avec l'objectif 6 (économie bleue pour une croissance accélérée) de l'Agenda 2063 et en partie aligné sur l'objectif 4 (économie transformée et création d'emplois) et l'objectif 7 (économies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables). Le préambule de l'objectif 6 de l'Agenda 2063 souligne l'importance cruciale de la zone marine du continent africain. Trois fois plus grande que sa masse terrestre, elle constitue un moteur potentiel de croissance économique et de

transformation. Les cibles de l'Agenda 2063 devraient être atteintes grâce aux avancées en biotechnologie marine et aquatique, à l'investissement de davantage de ressources dans le développement des transports par voies maritimes, fluviales et par les lacs, et au développement de la capacité de pêche et d'exploitation minière. L'ENCADRÉ 7.1 souligne quelques-uns des faits importants de la vie aquatique dans le contexte de l'Afrique.

ENCADRÉ 7.1 FAITS IMPORTANTS À PROPOS DE LA VIE AQUATIQUE POUR L'AFRIQUE

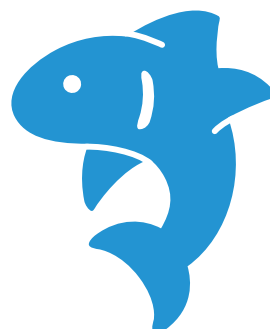
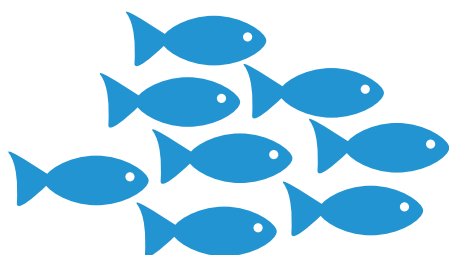
Au moins 38 pays africains sont des états côtiers, six sont des États insulaires et s'intéressent donc vivement à la gestion améliorée de la vie aquatique. L'ensemble du littoral africain s'étend sur environ 40 000 km. Si Madagascar possède le littoral le plus long (environ 4 800 km), c'est à la Somalie (3 000 km), à l'Afrique du Sud (2 800 km), au Mozambique (2 500 km) et à l'Égypte (2 500 km) qu'appartiennent les plus longues plages du continent.

En raison de l'attrait qu'elles présentent, les zones côtières ont tendance à être densément peuplées, avec une croissance démographique élevée, augmentant d'environ 3,3 % par an. Les zones côtières africaines affichent les taux de croissance démographique et d'urbanisation les plus élevés au monde. La population africaine vivant dans des zones côtières de faible altitude devrait passer de 54 millions en 2000 à environ 100 millions d'ici à 2030.

Les zones côtières sont donc essentielles à la croissance et à la transformation économique de l'Afrique et du monde entier ; elles favorisent de grands volumes de commerce international à faible coût ainsi que l'éradication de la pauvreté, l'emploi et le tourisme. Des estimations récentes montrent que plus de 90 % des exportations et des importations africaines sont transportées par mer (BusinessTech, 2015), un taux supérieur à la moyenne mondiale, qui est d'environ 80 %. Toutefois, les ports maritimes du continent sont souvent surpeuplés en raison de l'inefficacité managériale et d'échanges croissants qui dépassent la capacité des installations existantes (Banque africaine de développement, 2010). Des investissements durables pour déployer des installations maritimes et des innovations qui tiennent compte des conséquences environnementales d'un développement futur, sont donc nécessaires.

Le plus grand risque pour les zones côtières est la dégradation de l'environnement, qui s'intensifie par la surpêche, la destruction des récifs coralliens et des mangroves, la pollution (due aux matières plastiques, aux déversements d'hydrocarbures, etc.) et par la sédimentation. Depuis le XIXe siècle, la température des eaux océaniques a augmenté de 0,7 degré Celsius, et la tendance se poursuit. Les estimations actuelles montrent que la durabilité des stocks de poissons diminue, passant de 70,1 % en 2009 à 68,6 % en 2013. Environ 90 % des stocks de poissons dans le monde sont pêchés à des niveaux non viables. L'impact de la dégradation de l'environnement sur les zones côtières est plus grave dans les pays en développement. Les populations côtières sont confrontées au risque d'élévation du niveau de la mer, un phénomène susceptible de toucher sévèrement les pays côtiers africains, en particulier les habitants des zones de faible altitude (10 mètres ou moins au-dessus du niveau de la mer). Les estimations les plus récentes montrent que le nombre total de personnes exposées au risque d'inondations côtières oscillera entre 268 et 286 millions en 2030. La population à risque en Afrique devrait en outre doubler, passant de 13 millions d'habitants en 2000 à 26 millions d'ici à 2030.

Source : Banque africaine de développement, 2010 ; Neumann et al., 2015 ; The Economist, 2017.



7.3 Disponibilité des données, situation actuelle en Afrique et réalisés

Si l'importance de l'objectif de développement durable 14 ne saurait être surestimée, la majorité des indicateurs de cet objectif manquent cruellement de données et de définitions méthodologiques. Seulement deux objectifs (14.4.4 et 14.4.5) présentent des indicateurs pour lesquels des données sont disponibles avec une méthodologie reconnue. Plus précisément, sur les dix indicateurs, seulement deux (14.4.1 et 14.5.1) ont atteint le niveau I (avec les données), tandis que le reste est au niveau III (voir [TABLEAU 7.2](#)).

Cible 4.4 de l'objectif de développement durable 14 :

D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

TABLEAU 7.2 INDICATEURS DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 14 PAR NIVEAU DE DISPONIBILITÉ DES DONNÉES ET DÉFINITION MÉTHODOLOGIQUE¹

CIBLE	INDICATEUR	NIVEAU
14.1	14.1.1 Indice d'eutrophisation côtière et densité de débris de plastique flottant	III
14.2	14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées à l'aide d'approches écosystémiques	III
14.3	14.3.1 Acidité marine moyenne (pH) mesurée à la suite approuvée de stations d'échantillonnage représentatif	III
14.4	14.4.1 Proportion de stocks de poissons correspondant à des niveaux biologiquement viables	I
14.5	14.5.1 Couvertures des zones protégées par rapport aux zones marines	I
14.6	14.6.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	III
14.7	14.7.1 Pourcentage du PIB représenté par la pêche durable dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays	III
14.a	14.a.1 Budget alloué à la recherche sur les techniques marines en pourcentage du budget total consacré à la recherche	III
14.b	14.b.1 Progrès réalisés par les pays dans l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant le droit d'accès des petits pêcheurs	III
14.c	14.c.1 Nombre de pays qui progressent dans la ratification, l'acceptation et la mise en œuvre, par des cadres juridiques, politiques et institutionnels, d'instruments relatifs aux océans appliquant le droit international, comme le reflète la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des océans et leurs ressources	III

Source : Division de statistique (2016)

1 Les indicateurs de niveau I sont bien définis sur le plan conceptuel, la méthodologie est établie, les normes sont disponibles et les données régulièrement produites par les pays.

Les indicateurs de niveau II sont bien définis sur le plan conceptuel, la méthodologie est établie et les normes sont disponibles. Les données ne sont pas régulièrement produites par les pays.

Les indicateurs de niveau III sont en cours. Il n'existe aucune méthodologie établie et les normes ou méthodologies sont en cours d'élaboration/d'expérimentation.

Cette cible ne correspond à aucune cible de l'Agenda 2063

Indicateur 14.4.1 Proportion de stocks de poissons correspondant à des niveaux biologiquement viables

Les données relatives à cet indicateur ne sont disponibles au niveau mondial que jusqu'en 2013. Selon les données les plus récentes, la durabilité des stocks de poissons diminue progressivement, passant de 72,6 % en 2000 à 70,1 % en 2009 et à 68,6 % en 2013 (Division de statistique, 2017). Les principales menaces pesant sur la viabilité de la pêche à l'échelle mondiale sont la surpêche, la pêche illicite et non réglementée et les pratiques de pêche destructrices. Les subventions accordées à l'industrie de la pêche font l'objet d'une attention accrue en raison de leur relation complexe avec le commerce, la durabilité écologique et le développement socioéconomique. De telles pratiques nuisent à la chaîne alimentaire océanique et peuvent conduire à une insécurité alimentaire et à un manque de moyens de subsistance (Nations Unies, 2017).

Cible 4.5 de l'objectif de développement durable 14 :

D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

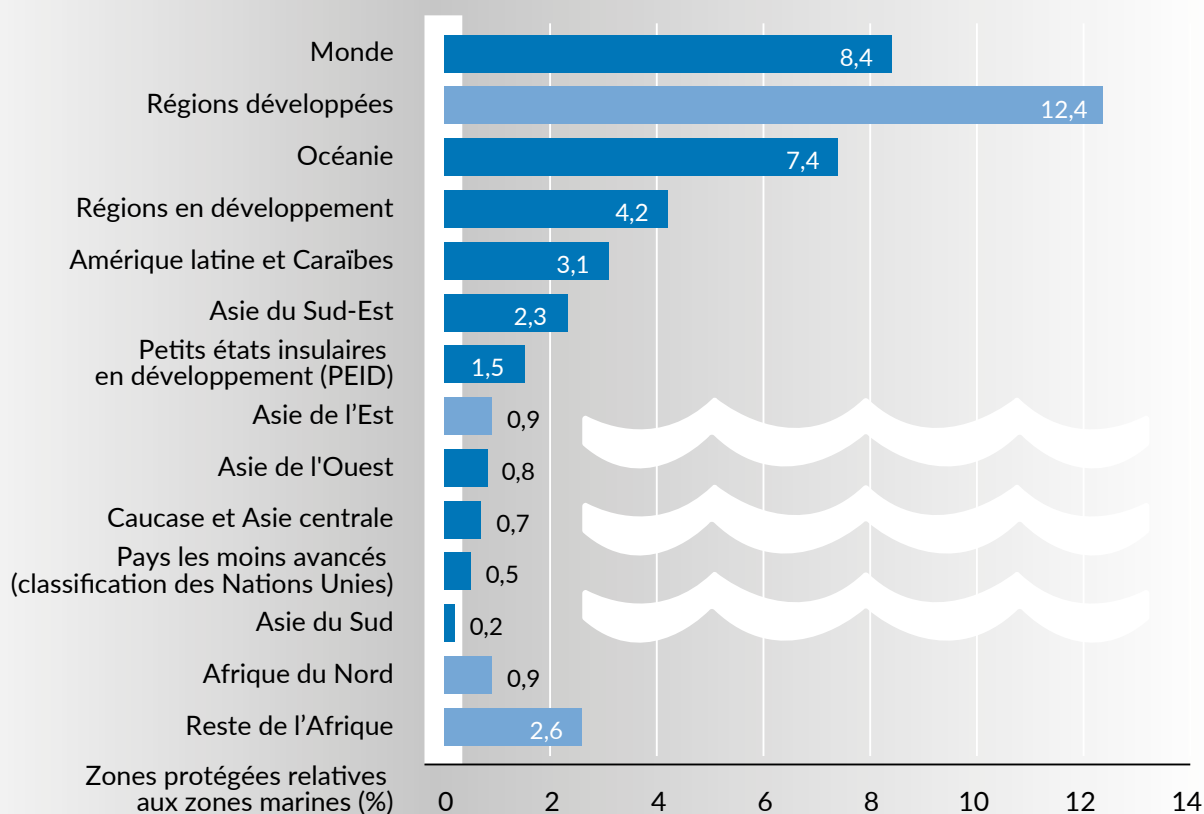
Cible de l'Agenda 2063 correspondante :

- Préserver au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures, et 10 % des zones côtières et marines.

Indicateur 14.5.1 Couverture des zones protégées par rapport aux zones marines

Comparé à l'Afrique du Nord et à une grande partie de l'Asie, le reste de l'Afrique obtient de bons résultats s'agissant de la protection des zones marines. En 2014, l'Afrique (hors Afrique du Nord) avait une couverture de 2,6 %, contre 0,9 % en Afrique du Nord. Dans la plupart des pays d'Asie, les taux de couverture oscillent entre 0,2 % (Asie du Sud) et 2,3 % (Asie du Sud-Est). En Afrique cependant, les chiffres sont bien plus bas que ceux enregistrés en Amérique latine et aux Caraïbes (3,1 %), dans les régions en développement (4,2 %), en Océanie (7,4 %), en Asie de l'Est (0,9 %) et en Asie de l'Ouest (0,8 %).

FIGURE 7.1 COUVERTURE DES ZONES PROTÉGÉES PAR RAPPORT AUX ZONES MARINES, PAR RÉGION (2014)



Source : Division de statistique (2017).

en Océanie (7,4 %) et dans les régions développées (12,4 %) (FIGURE 7.1).

Trente des 38 pays côtiers africains disposent de données pour les années 2000, 2010 et 2016. Cependant, les données sont identiques pour les trois années. Sur les 30 pays, sept affichaient une couverture des zones protégées de plus de 20 % en 2016,

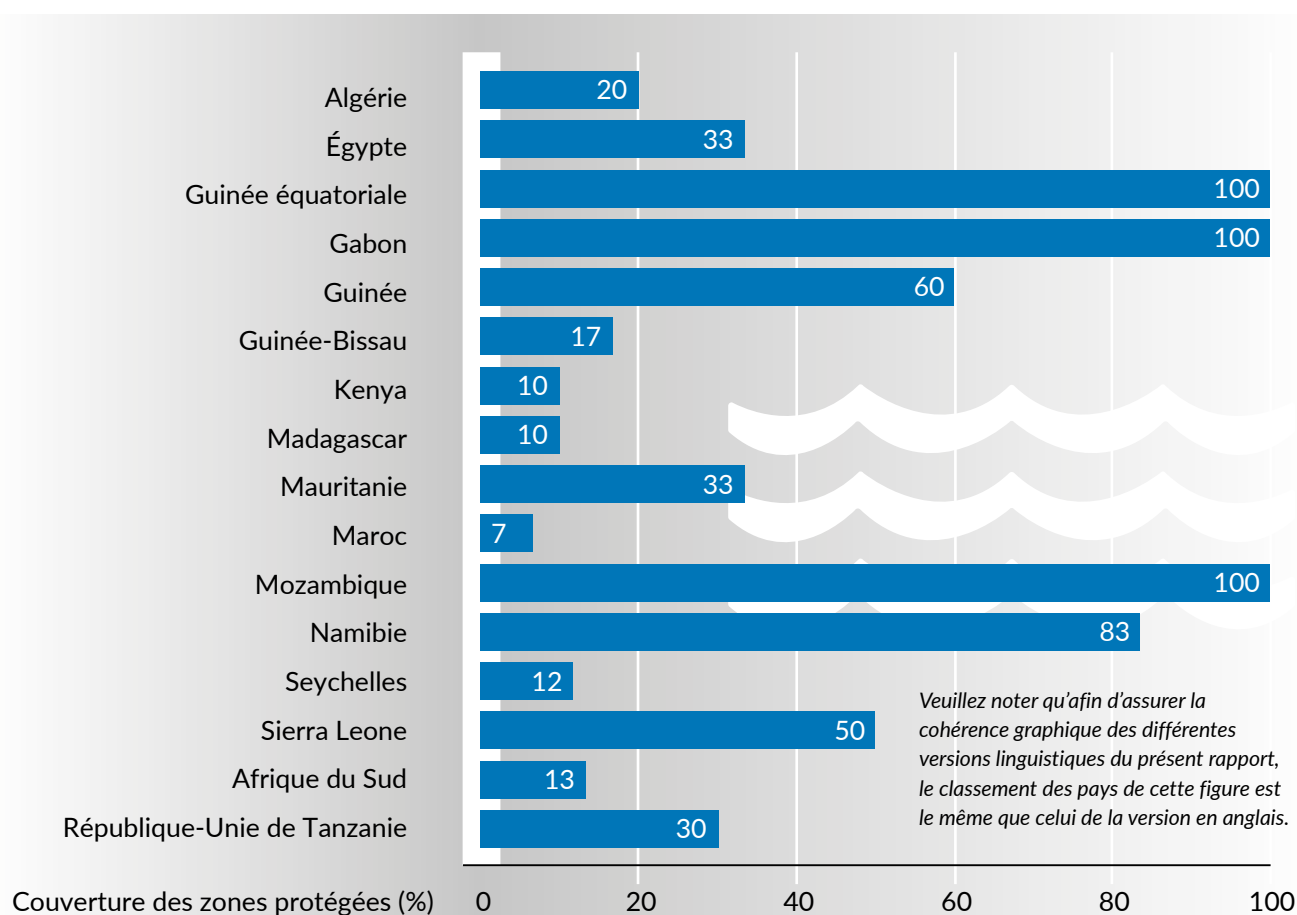
dont quatre (Guinée équatoriale, Gabon, Mozambique et Namibie), supérieure à 80 % (voir FIGURE 7.2). Quatorze des pays ayant des zones côtières affichent une couverture de protection nulle par rapport à leurs zones marines. Compte tenu des conséquences catastrophiques probables de la dégradation de l'environnement dans les zones côtières, cette situation fait l'objet de préoccupation.

7.4 Implications pour les petits États insulaires en développement

L'Afrique compte six États insulaires : Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles dans l'océan Indien et Cabo Verde et Sao Tomé-et-Principe dans l'océan Atlantique. Outre Madagascar (587 000 km²), les autres sont classés comme petits États insulaires en développement en raison de leur superficie de moins

de 2 000 km², de leur origine volcanique et de leurs atolls de corail de faible altitude (Shahin, 2002). Les petits États insulaires en développement font face à des défis particuliers en matière de développement durable : faible population, ressources limitées, vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et aux chocs

FIGURE 7.2 COUVERTURE DES ZONES PROTÉGÉES, 2016



Source : Division de statistique (2017).

ENCADRÉ 7.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES PESANT SUR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT : LEÇONS TIRÉES DE L'EXPÉRIENCE DES SEYCHELLES

Avec une population de 93 419 personnes en 2015 (environ 200 personnes par km²) et un revenu par habitant de 14 760 dollars en 2015 (Banque mondiale, 2017), les Seychelles sont un pays à revenu intermédiaire et l'un des six petits États insulaires en développement de l'Afrique. Grâce à ses espèces d'oiseaux et à ses forêts uniques, les Seychelles sont l'une des principales zones de biodiversité au monde. L'objectif de développement durable 14 et les cibles 4, 6 et 7 de l'Agenda 2063 sont donc d'une importance cruciale pour l'île. Le pays s'est engagé à lutter contre les changements climatiques pour promouvoir le développement durable. Avec un taux de natalité de 18,1 pour 1 000 personnes par an, un taux de croissance économique d'environ 3,5 % par an en 2015 et une hausse du tourisme d'environ 9,4 % entre 2011 et 2016 (303 177 visiteurs en 2016 contre 194 476 en 2011), la pression de l'activité humaine sur les terres, le nombre d'habitats en bord de mer, l'utilisation de l'eau, de la nourriture et de l'énergie dans les pays fragiles et pauvres en ressources devraient augmenter considérablement d'ici à 2020.

Le développement durable est inscrit dans la constitution et le pays vise à devenir un chef de file mondial en la matière. La stratégie de développement durable pour la période 2012-2020 offre une vision de la réalisation du potentiel national économique, social et culturel, grâce à des approches innovantes axées sur les connaissances, tout en préservant l'intégrité de l'environnement naturel et du patrimoine pour les générations présentes et futures. La stratégie comprend 13 priorités, entre autres, le développement social et humain durable, l'assainissement de l'eau et la gestion des déchets, l'utilisation des terres, les zones côtières et l'urbanisation, une économie verte et les changements climatiques. Le ministère de l'Environnement et de l'Énergie et tous les autres ministères engagé, à l'aide d'un portefeuille pertinent, leur responsabilité coordonnée dans la mise en œuvre de la stratégie.

Les Seychelles ont été l'un des premiers pays de l'océan Indien occidental à définir des zones marines protégées. Grâce à des efforts soutenus, 47 % de son territoire se trouve sous protection juridique. Entre 1995 et 2000, les Seychelles ont séquestré plus de 800 gigagrammes d'émissions de gaz à effet de serre, faisant du pays un réceptacle de gaz à effet de serre, et ce, malgré l'augmentation de 34 % des émissions de dioxyde de carbone, notamment en raison de l'utilisation accrue du pétrole pour la production d'électricité. Parmi les mesures de réduction mises en place figure la ferme éolienne de 18 MW achevée en 2012.

Cependant, compte tenu de l'ampleur des défis, les ressources nécessaires pour maintenir un programme complet de réglementation environnementale sont limitées. Les menaces qui pèsent sur la biodiversité et l'environnement naturel en raison des activités humaines, des conséquences des changements climatiques et des invasions biologiques nécessitent une surveillance étroite. La majorité des récifs coralliens du pays ont été affectés par le blanchissement massif des coraux de 1998 provoqué par le réchauffement inattendu des eaux au passage d'El Niño. Les Seychelles n'ont pas de ressources naturelles en eau douce. La migration des poissons en raison des changements de la température de la mer devrait donc nuire à l'industrie du thon. Les sécheresses prolongées affectent les populations d'oiseaux et de tortues. L'érosion côtière due à l'élévation du niveau de la mer et les conditions météorologiques extrêmes affectent les sites de nidification des tortues et les infrastructures côtières. En outre, le pays est confronté à de grands problèmes de pollution de l'eau liés aux sous-produits industriels et aux eaux usées. Le gouvernement envisage une politique visant à interdire l'utilisation des plastiques dans le pays.

La surveillance de l'environnement est rendue plus compliquée en raison du grand nombre d'îles (115 au total) réparties sur une superficie de 1,3 million de km². Toutes les îles assemblées forment un littoral total de près de 500 km², avec des récifs coralliens environnants atteignant près de 1 700 km².

Source : Gouvernement des Seychelles, 2012 ; 2013 ; Bureau national de la statistique, 2017.

extérieurs, forte dépendance vis-à-vis des importations étrangères et économies d'échelle limitées. Les pays les moins avancés rencontrent souvent les mêmes

difficultés. L'ENCADRÉ 7.2 présente certaines questions environnementales concernant les Seychelles ainsi que les solutions apportées par le gouvernement.

7.5 Conclusion

Les océans et les mers du monde entier jouent un rôle essentiel dans le soutien aux populations, l'activité économique et la régulation du climat à l'échelle mondiale. La dégradation de l'environnement et les risques d'inondation sont les principaux défis pesant sur les océans et les zones côtières. Il est nécessaire de déployer des efforts à tous les niveaux (communautaire, national, régional et international) pour assurer leur pérennité. Malheureusement, il s'agit d'un des objectifs de développement durable pour lesquels le manque de données mesurant les progrès est important. La vie aquatique et les changements climatiques sont des domaines nécessitant un effort international concerté pour jeter les bases d'une notification efficace.

Les gouvernements des États côtiers, avec le soutien de la communauté internationale, doivent faire davantage pour atténuer l'impact de la pression démographique et des activités économiques sur les habitats côtiers grâce à une planification et une recherche mieux coordonnées. Ils pourraient ainsi prendre les mesures suivantes, par exemple :

- A coordination renforcée entre les pays côtiers, ce qui permettra de développer et de mettre en œuvre des zones côtières intégrées et des programmes de gestion des océans ;
- B planification efficace de la croissance démographique, des activités économiques et des établissements résidentiels selon les vulnérabilités des zones côtières et préparatifs d'urgence pour faire face à la hausse des températures et des niveaux de la mer ;
- C recherches supplémentaires pour comprendre et développer la résilience, ainsi que des mécanismes d'adaptation pour les populations vivant dans des zones de faible altitude ;
- D renforcement de la capacité technique des pays côtiers à faire face à la dégradation de l'environnement.

L'action de la communauté internationale est nécessaire pour définir les droits de propriété et les responsabilités en matière d'investissement supplémentaire, et résoudre la question de la protection des biens communs. La plupart des eaux se trouvant en dehors du champ des juridictions nationales, une coordination et des mesures internationales sont nécessaires pour assurer leur protection. La Conférence des Nations Unies sur les océans, tenue du 5 au 9 juin 2017 et axée sur l'objectif de développement durable 14, visait à discuter des mesures permettant de promouvoir la population marine, de préserver et restaurer les écosystèmes marins et côtiers, de lutter contre l'acidification des océans, de rendre la pêche durable et de développer les connaissances scientifiques et la technologie marine. De tels efforts doivent être renforcés et des ressources mobilisées pour mettre en œuvre les recommandations formulées.

Le Centre africain pour la politique en matière de climat de la Commission économique pour l'Afrique prend les rênes du soutien aux petits États africains insulaires en développement ; il évalue leurs vulnérabilités aux effets néfastes des changements climatiques et élabore des stratégies de réduction de l'exposition de la population. Ces efforts doivent être soutenus par les pays membres et les autres partenaires de développement.

Il est nécessaire de déployer des efforts à tous les niveaux (communautaire, national, régional et international) pour assurer leur pérennité. Malheureusement, il s'agit d'un des objectifs de développement durable pour lesquels le manque de données mesurant les progrès est important.

CHAPITRE 8

Conclusion et recommandations

8.1 Conclusion

Conformément au thème du forum politique de haut niveau de 2017 sur le développement durable, le rapport régional de la même année sur l'Agenda 2063 et le Programme 2030 s'est concentré sur les six objectifs de développement durable suivants : Objectif 1 (Pas de pauvreté), Objectif 2 (Faim « zéro »), Objectif 3 (Bonne santé et bien-être), Objectif 5 (Égalité entre les sexes), Objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et Objectif 14 (Vie aquatique). Les deux programmes prévoient un cadre pour la mobilisation du soutien mondial et régional dans la réalisation des priorités nationales et comptent sur l'action collective de toutes les parties prenantes. L'intégration des deux programmes dans les cadres et les plans de développement nationaux, ainsi que la conception de mécanismes de suivi et de compte rendu des progrès devraient donc être la première étape entreprise par l'ensemble des gouvernements africains.

Les deux programmes prévoient un cadre pour la mobilisation du soutien mondial et régional dans la réalisation des priorités nationales et comptent sur l'action collective de toutes les parties prenantes.

Le rapport s'ouvre sur une analyse de l'énorme déficit de données qui met à mal la mise en œuvre et le suivi de la performance des pays vis-à-vis des deux programmes. Les déficits de données proviennent en grande partie de la faiblesse des systèmes statistiques nationaux, du manque de priorité et de financement accordés aux statistiques et du manque de volonté politique. Les auteurs du rapport constatent que la croissance africaine n'a pas été exhaustive, entraînant ainsi une lente baisse de la pauvreté, un phénomène qui reste répandu, avec de grandes inégalités entre et au sein même des pays, en particulier en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est, en Afrique australe et centrale. De même, l'insécurité alimentaire reste un défi majeur dans de nombreux pays africains, notam-

ment en raison d'investissements limités dans l'agriculture et d'une faible productivité agricole. Néanmoins, des progrès substantiels ont été réalisés dans la réduction de la mortalité infantile et maternelle, en partie

La mise en œuvre efficace des deux programmes nécessitera le renforcement des capacités de collecte, d'analyse et de notification des données. Une base de données solide est également essentielle à l'élaboration de politiques fondées sur les données probantes.

grâce à un accès renforcé aux sages-femmes qualifiées et à une baisse du nombre d'accouchements chez les adolescentes. L'évaluation de la parité dans les écoles primaires et secondaires et la représentation accrue des femmes dans les parlements nationaux indiquent une meilleure autonomisation des femmes. Cependant, les progrès ont été ralentis par la persistance des normes culturelles discriminatoires qui renforcent les pratiques telles que les mutilations génitales féminines. Le secteur manufacturier et la valeur ajoutée dans la plupart des économies africaines restent faibles, en partie à cause d'une infrastructure limitée. Cela a contribué à une croissance limitée de l'emploi et à une prévalence élevée des emplois précaires et des travailleurs pauvres, en particulier chez les femmes et les jeunes.

La mise en œuvre efficace des deux programmes nécessitera le renforcement des capacités de collecte, d'analyse et de notification des données. Une base de données solide est également essentielle à l'élaboration de politiques fondées sur les données probantes. La mise à jour de certaines données, y compris celles relatives à la pauvreté et aux inégalités, qui sont générées dans le cadre d'enquêtes nationales, prend trop de temps, limitant alors la prise de décisions stratégiques opportunes et éclairées.

8.2 Recommandations

Il est nécessaire d'adopter une approche harmonisée et intégrée vis-à-vis de l'Agenda 2063 et du Programme 2030

La nature intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 exige l'adoption d'une approche intégrée vis-à-vis de leur mise en œuvre et de l'établissement de rapports. Cela permettra d'éviter la duplication des efforts tout en promouvant la cohérence au niveau de la conception et de l'application des politiques.

Lutter de concert contre la pauvreté et l'inégalité

Les efforts visant à réduire la pauvreté sont liés à l'objectif 10 de l'Agenda 2063 et doivent donc être alignés sur ce dernier. Des études ont montré que la réduction des inégalités par l'amélioration des moyens de subsistance des plus pauvres et des plus vulnérables contribue à réduire la pauvreté plus rapidement. Les mesures sur la création d'emplois, l'augmentation du revenu familial, l'obtention des droits de propriété, l'avancement du développement des infrastructures et l'amélioration du capital humain et de la productivité du travail sont importantes pour promouvoir l'inclusion, réduire la pauvreté et assurer une croissance inclusive.

Lutter contre l'inégalité persistante entre les sexes

Il est essentiel de combler les écarts en matière de scolarisation et d'achèvement des études, en particulier aux niveaux secondaire et tertiaire, et de mettre fin aux mariages d'enfants et aux mutilations génitales féminines. Renforcer l'application de la loi, la qualité des services publics et la sensibilisation aux avantages d'un engagement équivalent à l'égard des hommes et des femmes, contribueront à faire avancer l'égalité des sexes. Il est en outre nécessaire de lutter contre les mœurs, les traditions sociales et les contraintes structurelles qui entravent l'autonomisation des femmes si l'on veut améliorer la qualité de vie et le développement social des femmes.

Augmenter les investissements dans l'agriculture

Il est urgent de réduire la faim extrême, de promouvoir la sécurité alimentaire et de soutenir les industries agro-alimentaires et les exportations. Malgré les engagements en faveur d'investissements ciblés dans l'agriculture au titre du Protocole de Maputo, le secteur reste fortement sous-investi. Aucune sous-région africaine n'a atteint l'objectif consistant à allouer 10 % de son budget national à l'agriculture. Des investissements accrus dans la recherche et le développement, afin d'obtenir des espèces résistantes aux changements climatiques et une technologie appropriée, l'irrigation et le développement des chaînes de valeur ainsi que d'autres mesures proactives, telles que les politiques et les règlements favorables aux investisseurs, sont nécessaires pour renforcer à la fois la production agricole et la productivité.

Élargir les opportunités d'emploi

Avec la croissance rapide de la population et notamment celle des jeunes dans la plupart des pays africains, le renforcement des capacités et de la formation professionnelle pour améliorer les opportunités d'emploi sont plus que jamais nécessaires. Comparé à la croissance des secteurs à forte intensité de capital et riches en emplois qualifiés, tels que l'exploitation minière, la finance et l'immobilier, une attention accrue aux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, comme l'agriculture et l'industrie de transformation, est nécessaire pour promouvoir l'emploi et réduire la pauvreté et les inégalités plus rapidement.

Promouvoir le commerce

La part de l'Afrique dans les exportations mondiales de marchandises reste faible : environ 2,4 % en 2015. Si cette situation résulte en partie des prix défavorables des marchandises, qui dominent la majeure partie des exportations africaines, l'Afrique peut faire davantage pour bénéficier de la chaîne de valeur internationale croissante. L'élimination des obstacles internes et externes au commerce, y compris l'insuffisance d'infrastructures et les droits de douane, et la promotion du transfert de technologie et de l'acquisition de compétences sont des facteurs essentiels à la compé-

tivité commerciale. À cet égard, le renforcement du commerce intrarégional et de la coopération Sud-Sud peut être utile pour partager les expériences et introduire de nouveaux produits sur des marchés moins concurrentiels. Des forums d'intégration et de développement régional plus influents sont essentiels pour soutenir le commerce entre les pays du Sud.

Accroître la marge de manœuvre budgétaire en faveur de dépenses équitables

Pour réaliser les deux programmes, dans toute leur ampleur et leur envergure, il est important que les gouvernements africains élaborent des mesures visant à développer leur politique budgétaire. Certains des domaines à envisager sont : l'amélioration de l'administration fiscale^o; l'élargissement de la base d'imposition^o; l'élimination des niches fiscales, en particulier parmi la population riche^o; la priorisation des dépenses ayant le plus grand impact sur les moins favorisés (en particulier l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement et la protection sociale); le contrôle des dépenses publiques allouées aux bénéficiaires visés ; et la lutte contre les flux financiers illicites. Les emprunts domestiques au profit des dépenses prioritaires essentielles, telles que l'éducation, la santé et le développement de l'infrastructure, devraient être considérés comme une première solution. Le financement extérieur concessionnel et les émissions de dettes devraient également être requis pour de gros investissements.

Renforcer les systèmes de collecte et de gestion des données et les capacités en la matière

Afin de favoriser les prises de décisions politiques en temps voulu et la comparaison adéquate au sein et entre des pays, les bureaux nationaux de statistique de l'ensemble du continent requièrent une plus grande capacité de collecte et d'analyse de données sur un large éventail de questions. Il est capital d'obtenir des données aux fins de référence ainsi que d'analyser en permanence l'impact de différentes mesures macroéconomiques et microéconomiques sur l'évolution de la pauvreté et des inégalités, de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de la protection sociale, entre autres. En outre, il est également important d'analyser les dépenses de divers secteurs de l'économie et leur impact sur la croissance économique globale ainsi que les progrès vers la réduction de la pauvreté et des inégalités. Les données ventilées par âge, sexe, revenu

et situation géographique sont nécessaires à l'évaluation précise des progrès réalisés dans divers domaines, à l'identification et à la classification des lacunes et des problèmes de façon à ce qu'ils puissent être traités par les autorités compétentes. Appuyés par les partenaires de développement, les bureaux nationaux de statistique doivent renforcer leurs systèmes de développement de statistiques et leurs plans de collecte de données afin de pouvoir satisfaire aux exigences des deux programmes en matière de production de rapports.

Mettre en place un cadre harmonisé de suivi des progrès

Afin de pouvoir mesurer l'impact des efforts déployés de manière efficace, les gouvernements ont besoin d'un cadre harmonisé pour surveiller et signaler les progrès réalisés concernant les deux programmes. À l'heure actuelle, il existe plusieurs outils qui tentent de fournir de telles mesures, dont : la stratégie d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques, qui vise à transposer les objectifs de développement durable dans les plans nationaux de développement (elle ne prend toutefois pas en compte l'Agenda 2063) ; l'instrument de renforcement de la cohérence des politiques au service du développement durable, qui vise à identifier des cibles claires et la responsabilité de la communauté internationale vis-à-vis des objectifs de développement durable ; et le programme intégré de mise en œuvre de l'économie verte, qui soutient la planification des économies écologiques aux niveaux national et infranational. Il est en outre nécessaire de disposer d'une boîte à outils ou d'une plateforme dynamique qui permettrait d'évaluer le degré d'intégration entre les deux programmes, d'une part, et entre les plans de développement nationaux, d'autre part, et qui mesurerait en même temps les progrès réalisés concernant chacun des deux cadres.

Renforcer les institutions

La mise en œuvre réussie des deux programmes nécessite une architecture institutionnelle efficace favorable à une stratégie intégrée et coordonnée de résolution des problèmes et d'élaboration des politiques. Le rôle d'organismes de planification nationaux et infranationaux renforcés et compétents, et de leur personnel, est primordial ; ces derniers garantissent en effet que les différents secteurs collaborent afin que les trois dimensions du développement durable se reflètent dans tous les aspects des programmes de développement. La planification à long terme, la coordination des politiques, les avancées continues dans le suivi des

progrès, ainsi que les évaluations d'impact, sont nécessaires pour identifier ce qui fonctionne et remédier aux échecs et aux lacunes des politiques.

Prioriser le développement d'infrastructures de qualité

Disposer d'infrastructures de qualité est une condition préalable importante pour le commerce, la production manufacturière et l'industrialisation. L'amélioration des systèmes de transport aérien, maritime, ferroviaire et

routier, et des interconnexions sur l'ensemble du continent contribuera à stimuler la croissance économique par un accroissement du commerce. Étant donné le coût élevé de ces investissements, une approche régionale de la conception et du financement des infrastructures est nécessaire. Celle-ci devrait mettre en commun les fonds des pays bénéficiaires au profit des investissements dans des biens publics régionaux, tels que les routes et les infrastructures énergétiques.

Références

- Banque africaine de développement, 2010, *African Development Report 2010*, Tunis.
- Banque mondiale, 2016a, Les femmes, l'entreprise et le droit 2016 – Parvenir à l'égalité, Washington, D.C.
- _____, 2016b, données publiques de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse suivante : <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/povOnDemand.aspx>.
- _____, 2017, Base de données – Indicateurs de développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=Indicateurs%20du%20d%C3%A9veloppement%20dans%20le%20monde>.
- Basinga, P., Gertler P. J., Binagwaho, A., Soucat, A. L. B., Sturdy, J., et Vermeersch, C. M. J., 2011, Effect on maternal and child health services in Rwanda of payment to primary health-care providers for performance: an impact evaluation. *The Lancet*, vol. 377, n° 9775, p. 1421-1428.
- Bureau national de statistique, 2017, Bulletin statistique mensuel : tourisme (mai 2017), Gouvernement des Seychelles.
- BusinessTech, 2015, Africa's biggest shipping ports, 8 mars. Disponible à l'adresse suivante : <https://businesstech.co.za/news/general/81995/africas-biggest-shipping-ports/>.
- Cassidy, Megan, 2014, Assessing gaps in indicator availability and coverage, Sustainable Development Solutions Network.
- Center for Global Development, 2014, Delivering on the data revolution in Sub-Saharan Africa.
- Commission de l'Union africaine, 2015, Le genre en Afrique – Fiche d'évaluation. Disponible à l'adresse suivante : https://au.int/sites/default/files/documents/31260-doc-2015_auc_african_gender_scorecard_fr.pdf.
- _____, 2015, Agenda 2063 L'Afrique que nous voulons – Cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable – PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE 2014-2023. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/en/africra/osaa/pdf/au/agenda2063-first10yearimplementation.pdf.
- _____, 2016, Le genre en Afrique – Fiche d'évaluation.
- Commission économique pour l'Afrique, 2008, Rapport de la Commission économique pour l'Afrique à la Commission de statistique, Trente-neuvième session, 26-29 février 2008. Disponible à l'adresse suivante : <https://unsstats.un.org/unsd/statcom/doc08/2008-14-ECA-F.pdf>.
- _____, 2010, Le cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, Addis-Abeba.
- _____, 2013, Rapport de la Commission économique pour l'Afrique à la Commission de statistique, Quarante-quatrième session, 26 février-1er mars 2013. Disponible à l'adresse suivante : <http://undocs.org/fr/E/CN.3/2013/14>.
- _____, 2016, Planning for Africa's development: Lessons, insights and messages from past and present experiences, Addis-Abeba.
- _____, 2017, *Rapport économique sur l'Afrique : l'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique*, Addis-Abeba.
- Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine, 2014, *Assessment report on the 2010 round of population and housing census in Africa*. Disponible à l'adresse suivante : www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Statistics/statcom2014/assessment_report_on_2010_round_of_census_edited_en.pdf.
- Commission économique pour l'Afrique, Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, 2015, Consensus sur les données en Afrique, Addis-Abeba : Commission économique pour l'Afrique. Disponible à l'adresse suivante : www.uneca.org/sites/default/files/PageAttachments/final_adc_-_english.pdf.
- _____, 2016, OMD-Agenda 2063/ODD – *Rapport de transition 2016 – Vers une approche intégrée et cohérente du développement durable en Afrique*. Publication annuelle conjointe de la Commission économique pour l'Afrique, de la Banque africaine de développement, de la Commission de l'Union africaine et du Programme des Nations Unies pour le développement.
- Commission économique pour l'Afrique et Organisation de coopération et de développement économiques, 2014, EXAMEN MUTUEL de l'efficacité du développement en Afrique : promesses & résultats, Commission économique pour l'Afrique et Organisation de coopération et de développement économiques.
- Commission économique pour l'Afrique, Programme des Nations Unies pour le développement, OpenData et World Wide Web Foundation, 2016, *The Africa data revolution report 2016 : highlighting developments in African data ecosystems*, Addis-Abeba : Commission économique pour l'Afrique. Disponible à l'adresse suivante : www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ACS/africa-data-revolution-report-2016.pdf.
- Digital Globe, 2015, Transforming our world : geospatial information key to achieving the 2030 Agenda for Sustainable Development.

- Division de statistique, 2016, Tier classification for global SDG indicators, New York. Disponible à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/sdgs/files/meetings/iaeg-sdgs-meeting-05/Tier_Classification_of_SDG_Indicators_21_Dec_2016.pdf.
- , 2017a, UNdata : a world of information. Disponible à l'adresse suivante : <http://data.un.org/Data.aspx>.
- , 2017b, SDG indicators : revised list of global Sustainable Development Goal indicators. Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>.
- Fondation Mo Ibrahim, 2016, Strength in numbers: Africa's data revolution.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2016, *La Situation des enfants dans le monde 2016 : l'égalité des chances pour chaque enfant*, New York.
- , 2017, UNICEF Data : Monitoring the Situation of Children and Women. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/topic/maternal-health/maternal-mortality/#>.
- Fonds monétaire International, 2015, *World Economic Outlook : Adjusting to World Commodity Prices*, Washington, D.C.
- , 2016, Inequality, gender gaps and economic growth: comparative evidence for sub-Saharan Africa. Working Paper, WP/16/111, Washington, D.C.
- , 2016, *World economic outlook: a shifting global economic landscape*. Mise à jour de janvier 2017, Washington, D.C.
- Gelvanovska, N., Rogy, M. et Rossotto, C. M., 2014, Broadband Networks in the Middle East and North Africa : Accelerating High-Speed Internet Access, Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Girls Not Brides, 2015, Ending child marriage in Africa. Note d'orientation. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.girlsnotbrides.org/wp-content/uploads/2015/02/Child-marriage-in-Africa-A-brief-by-Girls-Not-Brides.pdf>.
- Gouvernement des Seychelles, 2012, National preparations for the United Nations Conference for Sustainable Development, Rio 2012. Disponible à l'adresse suivante : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1019Seychelles%20National%20Report.pdf>.
- , 2013, Seychelles Sustainable Development Strategy 2012-2020 (Volume 1). Disponible à l'adresse suivante : www.egov.sc/edoc/pubs/frmpubdetail.aspx?publd=26.
- Gouvernement du Maroc, 2015, Le Maroc entre Objectifs du Millénaire pour le Développement et Objectifs de Développement Durable – Les acquis et les défis. Rapport national 2015.
- Groupe de conseil d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable (2014). A world that counts: mobilizing the data revolution for sustainable development (Un monde qui compte : Mobiliser la révolution des données pour le développement durable). Disponible à l'adresse suivante : www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/11/A-World-That-Counts.pdf.
- IAEG, 2016, Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à la Commission de statistique. Quarante-septième session. Disponible à l'adresse suivante : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N16/045/25/PDF/N1604525.pdf?OpenElement>.
- Kiregyera, Ben, 2015, *The Emerging Data Revolution in Africa: Strengthening the Statistics, Policy and Decision-making Chain*, SUN MeDIA Stellenbosch.
- Liu, L., Oza, S., Hogan, D., Perin, J., Rudan, I., Lawn, J. E., Cousens, S., Mathers, C., et Black, R. E., 2014, « Global, regional, and national causes of child mortality in 2000-13, with projections to inform post-2015 priorities: an updated systematic analysis », *The Lancet*, vol. 385, n° 9966, p. 430-440.
- Male, Chata et Wodon, Quentin. T., 2016a, Basic profile of child marriage in the Democratic Republic of Congo. Rapport d'information, Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse suivante : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25466>.
- , 2016b, Basic profile of child marriage in Uganda. Rapport d'information, Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/130701467995446706/Basic-profile-of-child-marriage-in-Uganda>.
- National Oceanic and Atmospheric Administration, 2013, National Coastal Population Report: Population Trends from 1970 to 2020. Disponible à l'adresse suivante : <http://oceanservice.noaa.gov/facts/coastal-population-report.pdf>.
- Neumann, B., Vafeidis, T. A., Zimmermann, J. et Nicholls, J. R., 2015, Future Coastal Population Growth and Exposure to Sea-Level Rise and Coastal Flooding - A global assessment. PLoS One, vol. 10, n° 3. Disponible à l'adresse suivante : www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4367969/.
- Organisation de coopération et de développement économiques, 2010, Measuring aid to agriculture. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/dac/stats/44116307.pdf.
- Organisation de coopération et de développement économiques et Paris21, 2013, Strengthening national statistical systems to monitor global goals, Element 5, paper 1.
- Organisation des Nations Unies, 2015, Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport 2015. Disponible à l'adresse suivante : http://www.un.org/fr/millennium-goals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf.
- , 2016a, Rapport sur les objectifs de développement durable 2016, New York.
- , 2016b, Point annuel sur les objectifs de développement durable - Rapport du Secrétaire général. Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2016/secretary-general-sdg-report-2016--FR.pdf>.

- _____, 2017, Documents de référence de la conférence sur l'océan de 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://oceanconference.un.org/fr/about>.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2009, Rapid assessment of aid flows for agricultural development in sub-Saharan Africa. Document de travail de la Division des Centres d'Investissement. Disponible sur www.fao.org/3/a-bq476f.pdf.
- _____, 2014, Superficie équipée pour l'irrigation. Disponible sur http://www.fao.org/nr/water/AQUASTAT/infographics/Irrigation_fra.pdf.
- _____, 2016, Ethiopia situation report - Avril 2016. Disponible sur <http://www.fao.org/emergencies/resources/documents/resources-detail/en/c/410229/>.
- Organisation internationale du Travail, 2015, *World Employment Social Outlook : The Changing Nature of Jobs*. Geneva. Disponible à l'adresse suivante : www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_368626.pdf.
- _____, 2016, *World Employment Social Outlook : Trends 2016*, Genève.
- Organisation mondiale de la Santé, 2013, *Women's and Children's Health : Evidence of Impact of Human Rights*, Genève.
- Organisation mondiale de la Santé, 2010, Statistiques sanitaires mondiales 2010. Disponible à l'adresse suivante : http://www.who.int/gho/publications/world_health_statistics/FR_WHS10_Full.pdf.
- Organisation mondiale de la Santé, 2006, Pregnant adolescents : Delivering in global promises of hope. Disponible à l'adresse suivante : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/43368/1/9241593784_eng.pdf.
- Organisation mondiale du commerce, 2015, Note d'information : questions relatives à l'agriculture. Disponible sur https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc10_f/briefing_notes_f/brief_agriculture_f.htm.
- Paris21, 2017, Lignes directrices. Disponible à l'adresse suivante : www.paris21.org/nsdsguidelines/fr.
- Programme alimentaire mondial, 2015, El Niño : implications and scenarios for 2015/16. Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp280227.pdf>.
- Réseau des solutions pour le développement durable, 2015, *Data for development : an action plan to finance data revolution for sustainable development*.
- Robin, N., Klein, T. et Jutting, J., 2016, Public-private partnerships for statistics : lessons learned, future steps. Document de travail n° 27 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris.
- Safaricom, 2016, Rapport annuel 2016, Nairobi. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.safaricom.co.ke/images/Downloads/Resources_Downloads/Safaricom_Limited_2016_Annual_Report.pdf.
- Say, L., Chou, D., Gemmill, A., Tuncalp, O., Moller, A. B., Daniels, J., Gulmezoglu, A. M., Temmerman, M. et Alkema, L., 2014, Global causes of maternal death : a WHO systematic analysis. *The Lancet*, vol. 2, n° 6, p. e323-e333. Disponible à l'adresse suivante : www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2214109X1470227X.
- Shahin, M., 2002, *Hydrology and Water Resources of Africa*. Une publication de la série Water Science and Technology Library, vol. 41, New York : Kluwer Academic Publishers.
- Singh, S., Darroch, J. E. et Ashford, L. S., 2014, Adding it up : the costs and benefits of investing in sexual and reproductive health 2014. New York : Guttmacher Institute.
- Smed, U. T., 2015, Maritime Security and Development in Africa, Centre d'études militaires, université de Copenhague. Disponible à l'adresse suivante : cms.polsci.ku.dk/publikationer/maritime-security-and-development-africa/maritim_sikkerhed_og_udvikling_i_afrika__ulrik_trolle_smed_april_2016_.pdf.
- Studies in Poverty and Inequality Institute, 2007, The measurement of poverty in South Africa project : key issues, Johannesburg.
- The Economist*, 2017, How to improve the health of the ocean, 27 mai. Disponible à l'adresse suivante : www.economist.com/news/leaders/21722647-ocean-sustains-humanity-humanity-treats-it-contempt-how-improve-health.
- Union africaine, 2003, Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/en/africa/osaa/pdf/au/protocole_rights_women_africa_2003.pdf.
- _____, 2004, Déclaration solennelle pour l'égalité de genre en Afrique. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/en/africa/osaa/pdf/au/declaration_gender_equality_2004.pdf.
- Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, 2016, *OMD-Agenda 2063/ODD - Rapport de transition 2016 - Vers une approche intégrée et cohérente du développement durable en Afrique*, Addis-Abeba : Commission économique pour l'Afrique.
- Walker, T., 2015, When reflecting on maritime security in 2014, there is a good story to tell—but it is not the only one, 6 février 2015. Institut d'études de sécurité. Disponible sur <https://issafrica.org/iss-today/africas-maritime-security-wish-list-for-2015>.

L'édition 2017 du Rapport sur le développement durable en Afrique suit les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Si le manque de données ne permet pas encore de rendre compte des avancées de ces deux initiatives de développement, le présent rapport sert de base de référence au suivi des performances pour les années à venir.

Il met en exergue les liens entre la croissance durable, la réduction de la pauvreté, la santé, l'égalité des sexes et l'environnement. Il souligne que si la courbe de la croissance en Afrique a dépassé la moyenne mondiale et contribué à une réduction considérable de la mortalité infantile et maternelle, la pauvreté, quant à elle, diminue lentement, principalement en raison du peu d'opportunités d'emploi découlant de cette croissance.

Le présent rapport appelle les pays à accélérer les efforts visant à diversifier leur économie, notamment grâce à des investissements durables dans l'agriculture, le secteur manufacturier, l'innovation technologique et les infrastructures. Il confirme l'importance d'adopter une approche cohérente vis-à-vis de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en vue d'exploiter les synergies et de réduire au maximum les doubles emplois. Il indique toutefois qu'en définitive, la capacité des responsables politiques à efficacement concrétiser les engagements pris et évaluer les avancées faites en ce sens repose sur la disponibilité et la qualité de données produites en temps opportun. Il est donc indispensable de renforcer l'écosystème de données, et plus précisément la capacité des bureaux nationaux de statistique.



Au service
des peuples
et des nations